

مكتبة الاسفل

# Comment déclarer vos revenus

(Pages 25 à 29)

# Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION  
BOURSE

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE - N° 13394 - 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine SAMEDI 20 FÉVRIER 1988

SERVICES	
Abonnements	2
Publicité	22
Correspondants	12
Cartes	25
Éditions	24
Langues	25
Moyens	24
Publications	24
Spécialités	22

### M. Jospin invité de « Questions à domicile »

### Lionel de Toulouse

**YVES**

Le président de la République a invité M. Jospin à participer à l'émission « Questions à domicile » sur TF1, le samedi 27 février à 20 heures. M. Jospin sera accompagné de son épouse et de ses enfants. L'émission sera présentée par Lionel de Toulouse.

Le président de la République a également invité M. Jospin à participer à l'émission « Questions à domicile » sur TF1, le samedi 27 février à 20 heures. M. Jospin sera accompagné de son épouse et de ses enfants. L'émission sera présentée par Lionel de Toulouse.

## Jean-Paul II et le tiers-monde

Jean-Paul II n'aurait pas pu longuement la lecture de « Populorum Progressio » (Le progrès des peuples), l'un des documents majeurs de Paul VI, publié en 1967. Pour la première fois alors, un pape ouvrirait à la dimension universelle la « question sociale ».

C'est peu dire que le monde a changé depuis vingt ans. Croissance, accélération des échanges, décolonisation, détente Est-Ouest : en 1967, on croyait encore, avec un bel optimisme, aux vertus mécanistes du développement, pensant que, hors de leur « modèle » capitaliste ou marxiste, les pays démunis allaient finir par décoller et avoir leur part de gâteau. La philosophie de « Populorum Progressio » participait de cet état d'esprit et était essentiellement redistributive.

Dans sa nouvelle encyclique, intitulée « Sollicitudo Rei Socialis » (Invoit écrit pour la question sociale), Jean-Paul II brosse un tableau dramatique du monde contemporain : élargissement du fossé entre pays riches et pays pauvres, chômage et endettement massifs, dégraitements monétaires et financiers, commerce et accumulation des armes, terrorisme, réfugiés politiques, drogues, etc. Le pape n'a pas de mots assez durs pour dénoncer les gangrènes, la bestialité des « blocs », la « décadence du profit », la « soif de pouvoir », l'« idolâtrie de l'argent, de l'idéologie, de la classe, de la technologie ».

Paul VI proposait les voies d'un progrès des peuples, Jean-Paul II insiste sur leur survie. Là où le premier disait : justice dans la répartition, le second affirme : solidarité dans l'épreuve.

Le diagnostic est sévère. Hélas ! Il est juste et recoupe celui de tous ceux qui essaient de regarder les réalités en face. Rasta à savoir ce que l'on peut, et donc ce que l'on doit faire. L'encyclique se garde de vouloir présenter des « solutions techniques » : ce sont elles pourtant qu'il faudra bien imaginer si l'on veut éviter que la situation continue à se détériorer. Ne peut-on s'étonner qu'elle omette toute allusion au rôle, trop souvent négligé, des multinationales ? Qu'elle ne signale pas les réalisations, souvent si méritoires, des organisations non gouvernementales ? Les accords de solidarité interrégionaux comme ceux de Lomé ?

La sévérité de la condamnation des politiques antinatalistes prend-elle vraiment en compte le drame de ces pays, où la moitié de la population a moins de dix-sept ans et où le niveau de vie ne cesse, de ce fait, de baisser ?

La force de persuasion de Jean-Paul II, sa conception d'un « développement authentique », intégrant la dimension morale, culturelle, religieuse de l'homme, son insistance sur le devoir de « solidarité de tous envers tous », ne peuvent laisser personne indifférent. Suffiront-elles cependant à convaincre les principaux acteurs du développement et à ramener un peu d'espoir dans les pays les plus pauvres ?

(Lire nos informations page 11.)

M 0147 - 0220 - 4,50 F

3790147004500 02200

## Devant le comité central réuni à Moscou M. Mikhaïl Gorbatchev s'est inquiété de la « confusion » créée par la « perestroïka »

Dans son discours de clôture du plénum du comité central, le jeudi 18 février à Moscou, M. Gorbatchev a présenté un tableau morose des premiers effets de la « perestroïka ». Il a évoqué non seulement les résistances, mais également la « confusion » entraînée par les réformes et les inquiétudes provoquées par la situation économique.

Le comité central a retiré à M. Boris Eltsine son siège de membre suppléant au bureau politique et procédé à diverses promotions dans les instances dirigeantes du parti.

Le comité central a retiré à M. Boris Eltsine son siège de membre suppléant au bureau politique et procédé à diverses promotions dans les instances dirigeantes du parti.

## Réduction des dépenses militaires et du déficit Le dernier budget de M. Reagan

L'ultime budget présenté par le président Reagan aura été celui du compromis pour limiter les frictions avec le Congrès en pleine année électorale. Il prévoit notamment une diminution - en valeur réelle - des crédits militaires. Le déficit budgétaire, officiellement limité à 129,5 milliards de dollars, devrait, selon les projections de la commission du Congrès, atteindre 176 milliards.

Les dépenses pour l'exercice fiscal 1989 atteindront 1 084,2 milliards de dollars contre 1 055,9 milliards en 1988. Sur la base des recettes escomptées de 964,7 milliards (une hausse de 6,1%), le déficit prévu s'élève à 129,5 milliards de dollars.

Les premières réactions du Congrès indiquent que le président a atteint son objectif essentiel, qui était de désarmerer autant que possible les critiques de la majorité démocrate. Pourtant, ce projet de budget reflète l'optimisme de l'administration Reagan, qui table sur un ralentissement du rythme de l'inflation en 1989 (3,9 % contre 4,4 % en 1988), une baisse des taux d'intérêt et un taux de croissance de 2,4% en 1988 et de 3,5% en 1989.


WASHINGTON correspondance

Le projet de budget soumis le jeudi 18 février au Congrès par le président Reagan est essentiellement un compromis, entérinant l'accord passé en novembre, à la suite du krach du 19 octobre, avec les leaders du Congrès, sur la réduction du déficit.

Mais la commission budgétaire du Congrès évalue d'ores et déjà à quelque 176 milliards l'impasse budgétaire 1989, 46,5 milliards de plus que les estimations de la Maison Blanche.

Dans son message aux parlementaires, le président Reagan a souligné que son projet « ne reflète pas complètement ses priorités, ni probablement celles de chacun des membres du Congrès... », mais l'objectif de réduire le déficit par une diminution des dépenses doit prévaloir.

**Jacques RÉDA**



**Recommandations aux promeneurs**

GALLIARD

## POINT DE VUE : la sécurité en Europe Pour une nouvelle alliance

A la veille de la visite à Moscou du secrétaire d'Etat américain George Shultz, M. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, développe sa conception de la sécurité européenne.

par Jacques Chaban-Delmas président de l'Assemblée nationale

La sécurité, c'est-à-dire la paix et la stabilité de l'ordre politique et territorial de l'Europe, se trouve aujourd'hui à un carrefour.

D'un côté, un leader jeune et dynamique propose aux Européens la pente douce et rassurante de la « Maison commune » soviétique : dénucléarisation, départ progressif des forces américaines, démantèlement des alliances, le tout par l'effet d'un mot magique : désarmement. Au bout du chemin une Europe désarmée, désempée, coupée des Américains, verrait sa sécurité dépendre en dernière analyse du bon vouloir de M. Gorbatchev ou de ses éventuels successeurs. Déjà, bon nombre d'Européens se déclarent tentés par ce scénario,

et il ne manque pas de responsables politiques de premier plan - en Allemagne notamment - pour se déclarer prêts à prolonger ainsi le processus déclenché par le traité de Washington sur les euromissiles.

Pourtant, la paix et la survie des peuples sont choses trop graves pour que l'on se contente de les faire dépendre des bonnes intentions de tel ou tel, si engageant qu'il puisse paraître.

Aussi, plutôt qu'un pari sur les bonnes dispositions soviétiques, le défi qui nous est posé à nous, Européens de l'Ouest, consiste, me semble-t-il, à adapter notre système de sécurité, établi il y a quarante ans, aux réalités du vingt et unième siècle. Il s'agit de construire une architecture politique et militaire nouvelle dans le cadre d'une alliance atlantique renouée, qui puisse à la fois maintenir la paix et la stabilité en Europe, tout en répondant aux aspirations légitimes de nos peuples. C'est là l'autre voie, certes plus difficile, puisqu'elle suppose qu'une volonté renouvelée et qu'un accord profond soient trouvés entre les démocraties d'Europe, en liaison sans fautes avec l'Amérique.

Or, c'est précisément ce consensus, sur lequel reposaient jusqu'à présent les bases mêmes des systèmes de sécurité européens de l'après-guerre, qui est ouvertement battu en brèche aujourd'hui. Ainsi, après dix années de bataille sur les euromissiles, le consensus sur la dissuasion atomique - clé de voûte du système de défense européen - est, à la seule exception de la France, partout remis en question.

Les Etats-Unis, vulnérables aux frappes nucléaires soviétiques, n'entendent plus risquer leur annihilation pour défendre l'Europe - une Europe qui, par ailleurs, a perdu une grande partie de son importance économique et culturelle. Ce que prédisait le général de Gaulle en 1958 - provoquant alors le courroux de MM. Kennedy et McNamara (1) - est froidement admis aujourd'hui par la majorité des responsables américains (y compris d'ailleurs par le même M. McNamara).

(Lire la suite page 2.)

(1) Alors secrétaire à la défense des Etats-Unis.



« Au revoir, monsieur le premier secrétaire » et « Bonjour la vie ! Bonjour l'action ! » : M. Lionel Jospin a ainsi annoncé, le jeudi 18 février à « Questions à domicile » sur TF1, sa décision de quitter, après l'élection présidentielle, son poste de premier secrétaire du Parti socialiste.

M. Jospin, qui souhaite acquiescer une expérience gouvernementale, paraît se préparer de cette manière, comme d'autres socialistes, à la succession de M. Mitterrand.

(Lire pages 7 et 8 nos informations et le commentaire de JEAN-YVES LÉROMEAU.)

Le Monde

0147 - 0220 - 4,50 F

3790147004500 02200

A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,50 dir ; Tunisie, 600 m.; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 \$ ; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 165 pes. ; G.-B., 80 p. ; Grèce, 160 dr. ; Italie, 1.700 L. ; Libye, 2.400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cr. ; Suisse, 1,80 S. ; USA, 1,50 \$ ; USA (West Coast), 1,75 \$.



# Débats

## Action directe Le cri des coupables

par J.-R. ARMOGATHE (\*)

DANS le Monde du 15 avril 1978, je rappelle, sous ce même titre, que le cri des coupables est entendu par Dieu. Voici qu'aujourd'hui les accusés d'Action directe, par leur grève de la faim, risquent la mort. Quatre-vingt jours de grève de la faim équivalent à un suicide. Ils plaident coupable, et les crimes dont ils sont accusés sont particulièrement répugnants et impardonnables ; la justice doit passer. Notre démocratie n'est pas tombée dans le piège de la déstabilisation policière, qui eût été la vraie victoire du terrorisme ; l'appareil judiciaire reste le garant de nos libertés. Mais l'action légitime de la justice n'aurait pas la miséricorde.

La grève de la faim est un acte de désespoir ; elle ne porte pas sur le fond, mais sur la rigueur exceptionnelle des conditions de détention : isolement, restrictions du droit de visite. Il faut pouvoir satisfaire aux exigences de la sécurité de l'Etat sans pour autant léser les droits de l'homme ; la sécurité de tous, la liberté de chacun dépendent de cet équilibre difficile.

Le droit de réprimer et de punir les crimes appartient à la société ; mais pour rester crédible et authentique, elle doit respecter le droit strict des personnes ; c'est, bien sûr, la faiblesse de la démocratie. C'en

est toute la grandeur. La peine de mort a été abolie ; nous ne pouvons pas laisser mourir Jean-Marc Rouillan, Joffie Aubron et leurs complices.

La justice punit des crimes ; l'appel de pitié s'adresse à des personnes. Il faut prier pour les victimes, mais Jésus a prié pour ses bourreaux. Je voudrais, ici, appeler à prier pour les accusés, afin qu'ils puissent demander pardon aux familles qu'ils ont brisées. Je voudrais aussi que nous sachions compatir avec d'autres familles brisées : les leurs. Aucun père, aucune mère, ne peut rester insensible à cet appel.

Ces lignes sembleront folles pour ceux qui ne partagent pas ma foi ; elles risquent de scandaliser mes frères croyants. Il n'a toujours été ainsi. Alors qu'un groupe humain, aucun lobby, aucun parti n'ose aujourd'hui défendre d'indéfendables criminels, il faut que se fasse entendre l'appel de prière. Le Christ, mon maître, est avec tous ceux qui souffrent, avec les victimes, mais aussi avec les assassins. Le cri des coupables atteint le cœur de Dieu. Il est bon qu'il trouve un écho sur des lèvres humaines, car si tout homme a droit à la justice, le condamné a droit à la prière de tous et à la miséricorde de Dieu.

(\*) Prêtre du diocèse de Paris.

## Sécurité en Europe Pour une nouvelle alliance

(Suite de la première page.)

A cet égard, la lecture d'un rapport récent (*Discriminate deterrence*), remis au secrétaire à la défense et signé par des personnalités aussi prestigieuses que Henry Kissinger ou Zbigniew Brzezinski (2), est particulièrement éclairante, puisque ses auteurs préconisent que les Européens s'en remettent à une défense essentiellement classique, à base d'armes conventionnelles de haute technologie.

Mais le syndrome antimissile est encore plus visible de ce côté-ci de l'Atlantique. D'ores et déjà, bon nombre d'Européens, d'Allemands en particulier, préconisent une troisième « option zéro », qui éliminerait toutes les armes nucléaires tactiques restant en Europe au lendemain du traité de Washington.

Au nom d'une « singularité » qui ferait peser sur l'Allemagne l'essentiel du risque atomique du fait de la présence sur son sol d'armes tactiques américaines, l'on évoque aujourd'hui outre-Rhin — et pas seulement chez les Verts — l'idée d'une dénucléarisation des deux Allemagnes. Comme si zéro arme atomique était égal à 100 % de sécurité. Comme si l'Europe économique et politique peûblement construite depuis le traité de Rome pourrait résister à une telle balkanisation au plan de sa sécurité.

Comme, par ailleurs, ces avocats de l'anti-dissuasion ne sont pas non plus disposés à consentir les efforts nécessaires à un réarmement conventionnel qu'ils savent être ruineux, et comme, à juste titre, ils ne sont pas non plus disposés à accepter l'idée d'une troisième guerre mon-

diale classique qu'ils savent devoir être dévastatrice, le débat sur la sécurité, chez certains de nos voisins, tend à dériver dangereusement vers des notions aussi fumeuses que la « défense structurellement non offensive », ou la « résistance populaire par le biais de « milices » (ce qui suppose, soit dit en passant, que l'on accepte par avance l'occupation).

Cette cassure du consensus sur la stratégie militaire occidentale s'accompagne tout naturellement d'un désaccord de plus en plus flagrant entre nos pays sur la conduite à tenir face à l'URSS. La guerre froide, l'occupation de l'Europe centrale — sans parler de l'Afghanistan, ne demandant qu'à être oubliées par certains qui veulent à tout prix croire que les « changements » qui commencent à s'opérer en URSS pourraient conduire à un changement de la nature même du régime soviétique. Tandis que d'autres, et non des moindres, veulent prendre M. Gorbatchev « au mot », d'autres, plus prudents, conseillent de le juger « sur les faits ». En attendant, le cadre des relations avec l'URSS, avec l'Europe de l'Est, et, par implication, les questions relatives au commerce Est-Ouest et à un désarmement font l'objet de désaccords ouverts entre les Européens eux-mêmes ainsi qu'avec les États-Unis.

Une telle situation n'est évidemment pas tenable très longtemps. Faute d'un consensus sur sa stratégie militaire et sur ses relations avec l'URSS, l'Europe risque non seulement de se balkaniser elle-même, mais aussi de perdre un allié américain en proie à des difficultés économiques croissantes et visiblement les

de financer l'essentiel de la défense de l'Europe. Ce risque paraît d'autant plus grand à court terme que les Soviétiques ne vont pas manquer de profiter des préoccupations électorales américaines pendant l'année à venir pour accentuer ces tensions. Peut-être empêcher par le biais de négociations qu'ils voudront accélérer des gains potentiellement irréversibles tels que le retrait des armes nucléaires tactiques américaines ou éventuellement celui d'une partie du contingent américain, dont la présence constitue la garantie la plus forte contre tout « découpage ».

Il ne tient pourtant qu'aux Occidentaux de renverser le cours des choses et de transformer la période des douze à dix-huit mois à venir de « fenêtre de vulnérabilité » maximale — ce qu'elle est aujourd'hui, compte tenu de nos dissensions internes et de l'année électorale américaine — en « période d'opportunité » et de redéfinition du rôle respectif des Européens et des Américains à l'intérieur de l'alliance.

Il y a vingt ans, une telle réflexion avait déjà été conduite dans le cadre du rapport Harmel. L'alliance atlantique ajustait alors sa stratégie militaire (passage à la riposte graduée) et nous étions au début de la politique de détente avec Moscou.

l'unanimité par les membres éminents qui composent le Comité d'action pour l'Europe au cours d'une réunion que j'ai animée à Paris le mois dernier.

La dissuasion nucléaire, ensuite, qui, quoi qu'on dise les révoque, continuera à jouer un rôle central dans le système de sécurité occidental face à l'URSS, système qui n'exclut pas cependant des relations politiques les plus ouvertes possibles lesquelles entretiendront l'espoir à plus long terme de la reconstruction de l'Europe dans ses limites véritables. A l'inverse, à supposer que l'Europe soit dénucléarisée et qu'il ne reste en présence que des armées et des forces conventionnelles censées être « équilibrées », on ferait un gigantesque pas en arrière en recréant le système qui depuis trois mille ans a provoqué toutes les guerres. Or, c'est de la guerre que nous ne voulons pas, et seule la dissuasion nucléaire peut assurer la paix comme cela s'est prouvé depuis plus de trente ans. Ce système n'est pas « sympathique » mais il fonctionne.

La réunion des chefs d'Etat des pays membres de l'alliance, les 2 et 3 mars prochains, pourrait permettre de lancer cette réflexion. Un comité des sages composé d'un petit nombre de hautes personnalités nommées par les chefs d'Etat pourrait travailler à la mettre sur les rails et aider ainsi à recréer au sein même des nos démocraties pour les décennies à venir les conditions de la paix.

JACQUES CHABAN-DELMAS.

(2) Ancien conseiller pour les affaires de sécurité du président Carter.

### BIBLIOGRAPHIE

## « L'Amibe et l'Etudiant », d'Alain Devaquet L'alpiniste dans les cuisines

M. Alain Devaquet, ancien ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, devait être l'invité de Bernard Pivot à « Apostrophes », vendredi 19 février, pour son livre *L'Amibe et l'Etudiant*. Il devait être confronté à MM. Jean Foyer, député RPR, l'un des auteurs de la proposition de loi du GERUF auquel s'est opposé M. Devaquet (1), et David Assouline, porte-parole de la coordination étudiante pendant les événements de novembre-décembre 1986 et coauteur du livre *Notre printemps en hiver* (La Découverte).

CURIEUX homme, Alain Devaquet ! Voici un chercheur de talent victime de l'explosion universitaire ; un ami des étudiants lésés par les jennas ; un inconditionnel de Jacques Chirac guerroyant contre la majorité ; un RPR qui rend de vibrants hommages aux socialistes ; un ministre chassé par la rue et salué maintenant par une partie de la presse comme « celui qui avait raison ». On n'en finit pas d'accumuler les contradictions de ce drôle d'oiseau de la politique, de ce doux idéaliste à l'origine de tant d'agitation. Que venait donc faire ce chimiste passionné d'alpinisme dans les cuisines malodorantes de la politique ? Cet ancien instituteur, fils du peuple, dans les cénacles les plus rancés du mandarinat universitaire ? On attendait de ce livre, sorti après un an de silence, qu'il livre les clés de tous ces mystères. On en trouve quelques-unes. Mais pas la principale, qui tient sans

doute à l'irrationnel de l'âme humaine.

Du moins ce témoignage — qui mériterait habilement l'anecdote à la réflexion — permet-il de mieux comprendre ce qui a animé ce jeune ministre sympathique. Ce gaulliste fervent se sent en réalité investi d'une mission : convaincre ses amis politiques que la formation et la recherche sont désormais une priorité nationale, et ses collègues de l'Université que la majorité « de droite » peut les comprendre. Tâche doublement ardue et — l'expérience l'a montré — doublement impossible. Il aura passé l'essentiel de son temps et de son énergie à combattre les projets « ultras » de la majorité, réunis dans le GERUF, ouvertement encouragés par le propre conseiller de M. Chirac, le recteur Yves Durand — sans parvenir à convaincre les universitaires de la pureté de ses intentions.

Sur les événements eux-mêmes, qui ont conduit de l'euphorie de mars 1986 à l'effondrement de décembre 1986, le récit d'Alain Devaquet n'apporte pas de révélations. Son intérêt tient plutôt à sa description de l'atmosphère du pouvoir et du mécanisme des prises de décision. Ce qui frappe à sa lecture est l'isolement de ce ministre, qui doit son poste à la faveur du chef de gouvernement, mais ne dispose d'aucun de ces moyens occultes d'influence, de ces réseaux souterrains de relations qui font la réalité du pouvoir.

Chaque fois que des décisions politiques importantes le concernent, on le sent en passe d'être prisé, on le sent marginalisé, sur la défensive, absent. C'est « par la presse » qu'il apprend l'annulation de son budget de la

recherche de 3 milliards, les projets de M. Monory sur les lycées ou les premières réactions des étudiants contre sa réforme. Et lors de la fameuse entrevue avec la délégation d'étudiants au soir de la grande manifestation du 4 décembre, il comprend peu à peu qu'un accord a été conclu dans son dos entre le gouvernement et les manifestants. M. Monory, qui mène la négociation, n'en avertira pas. « En temps de crise, conclut avec un humour grinçant Alain Devaquet, *Monory me piquait le guidon et crevait mon pneu. Il fallait bien qu'il survive à défaut d'exister...* »

### Une science du gouvernement

Abandonnant la plume du mémorialiste pour les lunettes du chercheur, Alain Devaquet veut jeter sur son expérience chaotique le regard froid de l'expérimentaliste. Une réforme de l'Université, une loi controversée, un débat houleux au Parlement, une mini-révolution... voilà un matériel inestimable pour un intellectuel porté à l'observation. Du *in vivo* de premier choix !

Car le rêve avoué d'Alain Devaquet, ce qui justifie la peine qu'il s'est donnée et les coups qu'il a reçus, c'est de fournir aux politiques des instruments pour gouverner de façon plus rationnelle. Imagine une nouvelle théorie scientifique, utilisant à la fois la sociologie, la thermodynamique et la biologie, qui permettrait de mieux comprendre les mouvements sociaux, d'en maîtriser les effets pervers et d'administrer le changement de façon contrôlée.

Cette régulation, il l'attend surtout d'une meilleure circulation de l'information, pour permettre aux responsables de mieux faire passer leurs impulsions et d'être mieux avertis des réactions de la base. Sous cet habillage savant, on reconnaît, en fait, la thèse officielle du gouvernement, selon laquelle la réforme Devaquet a échoué parce qu'elle a été « mal expliquée » et « mal comprise ». Ce qui permet d'éviter de se demander si son échec ne tient pas d'abord à son inadaptation...

Convaincu de bilan plutôt positif de son action — il a évité le pire et proposé une réforme raisonnable, — Alain Devaquet souhaite maintenant que l'enseignement et la recherche fassent l'objet d'une vaste concertation, conduite au plus haut niveau de l'Etat. Une idée qu'il souffre discrètement à son patron et ami : le cardinal Chirac.

FREDERIC GAUSSEN.

\* *L'Amibe et l'Etudiant*, Université et recherche : l'état d'urgence, par Alain Devaquet, Odile Jacob, 330 pages, 99 F.

(1) Nommément mis en cause par Alain Devaquet, le Groupe d'étude pour la rénovation de l'Université française (GERUF) a aussitôt répliqué par un communiqué où il déclare notamment : « S'il est assez bête, pour un homme qui a subi un nouvel échec dans sa carrière publique, de s'efforcer par tous les moyens d'en rejeter la responsabilité sur d'autres, il est pour le moins inhabile, et peut-être indélicat, qu'un ancien ministre cherche à noircir systématiquement les membres d'un gouvernement et d'une majorité dans il est censé être toujours solidaire. Une telle publication intervient en période électorale invite à s'interroger sur les raisons qui ont présidé au choix d'une telle action en un tel moment. »

## Au courrier du Monde

### ARCHITECTE

#### La Vidéotheque de Paris

Dans votre numéro du 4 février, vous publiez un dossier sur l'ouverture de la Vidéotheque de Paris. Les cinq articles qui le composent disent tout de tout (cassettes, fiches, prix d'entrée, code minitel, investissements, etc.). Un seul oubli : l'architecture et l'architecte.

La manière vivante d'une mégapole, comme vous l'écrivez, c'est aussi celle des pierres et des bâtiments. Celui de la Vidéotheque aurait pu, compte tenu de sa situation, n'être qu'un parking en sous-sol ; s'il est ce lieu qu'apprécient ceux qui y travaillent, comme ceux qui commencent à y venir, c'est bien parce qu'il y a en travail d'architecture.

Vous y avez, à peu près seul de tous les quotidiens, fait l'effort d'une chronique d'architecture ; le dossier sur la Vidéotheque eût été l'occasion d'aborder ce problème.

PAUL CHERMETOV (Paris).

M. Chermétov avait le plaisir de rencontrer le maître de l'architecture et de l'urbanisme, qui est aussi le maître d'œuvre du ministère des Finances à Bercy.

### CONFIANCE

#### Ticket modérateur

J'ai soixante-neuf ans. Je suis diabétique et, à cause de cette maladie, en charge à 100 %, théoriquement. On m'a placé il y a quelques mois un *pace-maker*, et, en plus, pour agrémenter le tout, j'ai fait chute le 3 janvier 1988 qui me tient immobilisée depuis. Je ne me suis pas fait hospitaliser.

Pai une aide ménagère que je paie 13,50 F de l'heure, et, dernièrement, lors de la visite de mon médecin traitant, sur son conseil, j'ai demandé à bénéficier de la prise en charge du ticket modérateur pour les médicaments à vignette bleue. J'ai reçu, à défaut de l'acceptation de ma demande, les regrets du directeur du CPAM de Farniers de ne pouvoir me l'accorder.

Je ne puis terminer sans vous faire savoir que les retraites de mon mari et moi totalisées ne dépassent pas 5 200 F par mois.

Vous journal a publié une page entière de publicité avec une photo de M. Jacques Chirac, où son programme nous garantit que la Sécurité sociale est sauvegardée.

Je le trouve tellement souriant et beau que j'ai presque confiance.

M<sup>e</sup> Emile G. (Farniers, Ardege).

**Le Monde**

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 03  
Tél. : (1) 42-47-97-27  
Télex MONDOPAR 850 572 F  
Télécopieur : (1) 45-23-08-81

Incipit de « Le Monde »  
75 ANS  
1998

Reproduction interdite de tous les articles sans accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437  
ISSN : 0395-2037

Edité par la SARL Le Monde  
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beau-Méry (1944-1969) Jacques Fauret (1969-1982) André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.  
Capital social : 620.000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, gérant, et Hubert Beau-Méry, fondateur.

Administrateur général : Daniel Vernet.  
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.  
Correspondant en chef : Claude Selzer.

ABONNEMENTS BP 507 09 75442 PARIS CEDEX 09  
Tél. : (1) 42-47-98-72

3 mois 6 mois 9 mois 12 mois

FRANCE 354 F 672 F 934 F 1 280 F  
TOUTS PAYS ÉTRANGERS PAYS NON MONÉTAIRE 687 F 1 337 F 1 922 F 2 530 F  
ÉTRANGER (par mandat) L - BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS 399 F 762 F 1 089 F 1 380 F  
IL - SUISSE, TUNISIE 594 F 972 F 1 494 F 1 980 F  
Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse effectués ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.  
Veuillez avoir l'obligeance d'inscrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

**Le Monde**  
TÉLÉMATIQUE  
Composés 36-15 - Tapes LEMONDE

**Le Monde**  
PUBLICITE  
5, rue de Montesson, 75007 Paris  
Tél. : (1) 45-55-91-52 ou 45-55-91-71  
Télex MONDIPUB 206 136 F

ABONNEMENTS PAR MINITEL 36-15 - Tapes LEMONDE code d'accès ABO 365 jours par an. 24 heures sur 24

- C'est sans doute Alexei, disait une voix de femme derrière le mur, pendant que la bonne aidait déjà Astachev à se débarrasser.

- Eh oui, mamenka, c'est moi, répondait-il. Bonjour.

- Bonjour, rapace. Qui as-tu rongé aujourd'hui ?

**BERBEROVA  
ASTACHEV  
A PARIS**

UNE ROMANCIÈRE QUE L'URSS POURRAIT ENFIN DÉCOUVRIR.

ACTES  
HUBERT  
LYSÉE  
SUD  
ÉDITIONS

DIFFUSION PUF

*Journal*







# Europe

Devant le comité central réuni à Moscou.

## M. Gorbatchev s'est inquiété de la « confusion » créée par la « perestroïka »

(Suite de la première page.)

M. Gorbatchev est apparu sur la défensive en plusieurs points de son intervention, tout particulièrement à l'égard de ceux qui l'accusent de vouloir s'éloigner du socialisme. « Non, nous ne nous écarterons pas d'un seul pas du socialisme, ni du marxisme-léninisme », a-t-il lancé, après avoir reconnu que ces trois premières années de « restructuration ont quelque peu semé la confusion dans l'esprit des gens ». Ceux-ci, explique-t-il, tantôt pensent qu'il s'agit d'un « simple ajustement cosmétique », tantôt en profitent pour « réclamer le démantèlement du système socialiste ». D'autres enfin s'inquiètent : « Ne sommes-nous pas en train de reculer derrière les positions du socialisme ? »

Pour M. Gorbatchev, c'est encore une illustration du combat qu'il avait affirmé devoir livrer à la fois sur sa droite et sur sa gauche lors d'une réunion avec les responsables des médias, le 8 janvier dernier. « Le parti doit littéralement se battre pour la « perestroïka » dans les domaines économique et intellectuel », ajoute-t-il cette fois.

Il est clair que, après la liquidation définitive de l'affaire Eltsine, les adversaires politiques qui inquiètent le numéro un soviétique ne sont plus tant les zélés de la « perestroïka », qui veulent aller vite en besogne, que les conservateurs réticents. C'est visiblement pour rassurer ces derniers que M. Gorbatchev a jugé utile de rappeler les principes de base du socialisme, le rôle d'avant-garde du parti, et de prôner un retour aux sources léninistes.

Le style oratoire et les propos du secrétaire général tranchent, à bien des égards, avec ceux de M. Ligatchev. Ainsi, sur la réforme de l'éducation, il tient un discours beaucoup plus ferme que le numéro deux du parti : « L'enseignement est un protagoniste capital de la « perestroïka », dit-il. L'attitude envers les enseignants doit être modifiée radicalement, résolument, sans délai et sans hésitation. De même sur la culture, qui avait fouetté la veille à M. Ligatchev le prétexte d'une vio-

lente diatribe contre la décadence des goûts de la jeunesse, M. Gorbatchev plaide, lui, pour « la tolérance envers l'inhabituel, l'encouragement de l'initiative et de l'innovation, le soutien aux gens de talent ».

### L'histoire et les nationalisations

Mais sur d'autres sujets comme le réexamen de l'histoire, qui figure au cœur du débat politique actuel en URSS, le chef du Kremlin s'est rapproché de son numéro deux. Se référant à l'analyse marxiste-léniniste de l'histoire, M. Gorbatchev souligne que la quête de la vérité ne justifie pas « des jugements hâtifs, une certaine précipitation dans les appréciations, qui ne peuvent qu'aboutir à des conclusions superficielles, sans tenir compte de la complexité des événements passés ».

M. Ligatchev accusait ceux qui veulent présenter l'histoire soviétique comme « une succession d'actes de crimes » en passant sous silence les grandes réalisations. M. Gorbatchev fait état de « nombreuses lettres » adressées aux médias et au comité central par des citoyens inquiets de la tournure prise par le réexamen de l'histoire. « Ils veulent savoir comment, parallèlement aux réalisations héroïques du peuple, des crimes contre lui sont devenus possibles ».

Le numéro un soviétique est aussi revenu plus en profondeur sur une autre question, abordée la veille par M. Ligatchev : celle du nationalisme dans les républiques d'URSS. M. Gorbatchev juge ce problème à tel point « fondamental et vital pour notre société » qu'il va jusqu'à proposer d'y consacrer un des prochains plénum du comité central. « Il nous faut attaquer résolument la politique des nationalités », dit-il.

La encore, le secrétaire général adopte une attitude plus libérale, libéralisme et fermeté. « Le développement libre des cultures nationales constitue notre force. La véritable internationalisme n'est possible que si l'on a un profond respect pour la

dignité, l'honneur, la culture, la langue et l'histoire de chaque peuple ». Mais, rappelle-t-il, « le patriotisme soviétique est la plus grande de nos valeurs. Toute manifestation de nationalisme et de chauvinisme s'y oppose. Le nationalisme sous toutes ses formes est aveugle ».

M. Ligatchev avait, quant à lui, condamné les manifestations nationalistes au Kazakhstan, en Yakoutie et dans les Pays baltes, où la situation est extrêmement tendue ces derniers temps, tout en prônant le respect du bilinguisme dans les républiques non russophones. Mais avant un éventuel plénum sur cet épineux problème, M. Gorbatchev affronte une autre échéance : la dix-neuvième conférence fédérale du parti, qui a été convoquée pour le 28 juin. Four la première fois, le secrétaire général a évoqué de manière un peu plus précise l'objet de cette conférence (la dernière remonte à 1941) : il souhaite qu'y soit examinée une réforme du système politique et sa « question-clé », la délimitation des fonctions entre organes du parti et de l'Etat. « Nous devons arriver à la conférence du parti avec des propositions bien étudiées et préparées collectivement sur ce problème. » Il s'agit de « perfectionner » le système politique en prêtant une attention particulière au rôle des soviets — une vieille proposition — et au système électoral.

### La situation « inquiétante » de l'économie

Avant cela, des problèmes beaucoup plus concrets préoccupent le numéro un soviétique, qui a consacré à la situation économique une importante partie de son discours. Le tableau qu'il en a dressé n'est guère encourageant. L'introduction du nouveau système de gestion dans les entreprises, l'auto-financement et l'autonomie comptable, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier pour des entreprises assurées 60 % de la production industrielle, « a engendré et engendra encore un certain nombre de problèmes qui se heurtent à des barrières ».

Les habitudes de centralisme sont tenaces. Les entreprises n'étant pas assez préparées, de nombreux chefs d'entreprise préfèrent adopter une attitude attentiste. « L'habitude des vieilles méthodes est si forte que même lorsqu'il est possible d'accroître le profit en augmentant la production, on ne le fait pas parce qu'on préfère une vie tranquille à un revenu plus élevé », se plaint M. Gorbatchev.

De même l'émergence du travail individuel et des entreprises coopératives fait-elle peur ? Ici et là, on « met en doute l'opportunité d'introduire toutes formes d'activité économique », admet-il. Et il ne faut pas oublier non plus ceux qui sabotent la réforme économique. C'est vrai, tout cela a contribué à créer « une certaine tension ». Mais « il n'est pas question de reculer. D'ailleurs nous n'avons nulle part où reculer... ».

Or « la manière dont nous traiterons ces problèmes va déterminer dans une large mesure l'humour et la mentalité des gens, leur sentiment, leur attitude à l'égard de la politique du parti et de la « perestroïka », souligne encore M. Gorbatchev. « Pour l'instant, on peut comprendre leur ténacité : l'économie soviétique est confrontée à un problème financier très grave », reconnaît le chef du Kremlin en blâmant la chute des prix du pétrole — qui a considérablement réduit les ressources de l'URSS en devises — et le manque à gagner de l'Etat dû à la baisse forcée des ventes de vodka pour « sauver la santé sociale de la population ». L'URSS a dû réduire ses importations de produits alimentaires faute de devises. Résultat : la situation laisse à désirer, voire « inquiète sérieusement » aussi bien sur le front des biens de consommation que sur celui du logement et des services.

Enfin, le secrétaire général a également évoqué la situation internationale sur un ton très accusateur pour les pays occidentaux et les forces « réactionnaires extrémistes antisoviétiques ».

SYLVIE KAUFFMANN.

## TURQUIE

### Le retour de la divine « Bulent »

ISTANBUL  
de notre correspondant

Après sept ans d'interdiction, le rideau s'ouvre à nouveau sur elle : hiératique dans un peignoir en plumes d'autruche vermillon, elle descend, au milieu d'une jungle d'orchidées, les marches glissantes d'un portique gréco-romain et entame, un octave en dessous de l'attente du public, une mélodie classique turque. Echappant aux embrasades d'admirateurs moustachus et de mères de famille aux cheveux sagement couchés sous un fichu, elle s'enlève pour revenir, ramenant d'une main de femme fatale le pan d'un saril en toile noire. Elle triomphe enfin dans un fourreau blanc lamé, découvrant d'un côté des épaules de lutteur, de l'autre la magnifique poitrine déployée dans son dernier film, *Pain amer*, où elle incarnait une pauvre nourrice campagnarde, violée par son employeur. Les larmes aux yeux, elle remercie alors le ciel de lui avoir enfin rendu justice, « après une longue lutte pour mes droits de l'homme ; dans moi est resté ce qui est devenu conforme à ma nature ».

En effet, c'est la première fois que Bulent Ersoy, le plus populaire des chanteurs turcs avant le coup d'Etat de 1980, interdit de scène par le régime militaire après la transformation radicale qu'il a fait changer de sexe, monte sur les planches en tant que « M<sup>me</sup> Bulent ». Plusieurs décisions médicales et juridiques, le soutien des dames du Lion's Club, la grève de la faim des travestis et transsexuels, « condamnés à la prostitution par l'interdiction d'exercer des professions artistiques », n'avaient pu, jusqu'aux dernières élections, entamer les pré-

ventions de l'Etat, garant des bonnes mœurs comme du reste, à légiférer jusqu'en dessous de la ceinture.

Signe de vent nouveau qui souffle sur le pays : une immense gerbe avait été envoyée à l'artiste par M<sup>me</sup> Ozal. On ignore si c'est en tant qu'épouse d'un premier ministre soucieux de cultiver son image libérale, ou comme présidente de la Fondation pour la promotion et le renforcement de la femme turque.

MICHEL FARRÈRE.

Assouplissement des conditions de détention des prisonniers kurdes. — Le premier ministre turc, M. Turgut Ozal, a précisé, le jeudi 18 février, que les conditions de détention seront améliorées à la prison de Diyarbakir, où deux mille prisonniers kurdes, pour la plupart, font la grève de la faim depuis le 9 février. Ce mouvement de protestation, qui concerne également l'interdiction de parler le kurde à l'intérieur du pénitencier, a été au centre des entretiens que M. Ozal a eus jeudi avec le chef de l'Etat, M. Kenan Evren, indique-t-on à Ankara.

Selon les organisations de défense des droits de l'homme, cette prison militaire est connue comme « forteresse de tortionnaires ». Deux députés du Parti populiste social-démocrate (PPSD), principale formation de l'opposition au Parlement, ont entamé, mercredi, une grève de la faim au siège régional du parti, en signe de solidarité avec les détenus. Les protestations qui ont commencé à Diyarbakir ont gagné ces derniers jours les prisons de Malatya, Erzurum et Bursa. — (AFP.)

## BULGARIE

### Quatre professeurs auraient été radiés de l'université de Sofia pour avoir critiqué le régime

Si un récent sondage paru dans la presse de Sofia indique que de nombreux Bulgares émettent des doutes sur les chances de succès de la « perestroïka » dans leur pays, il est préférable apparemment de ne pas exprimer ces critiques publiquement. Le 18 novembre 1987, lors de la vingt-quatrième conférence de la section du Parti communiste de l'université de Sofia, le professeur Nicola Popov, soixante-six ans, chef du département d'économie politique et membre du PC et de nombreuses commissions officielles, aurait accusé le parti et le gouvernement de ne pas être en mesure de combattre la crise économique, malgré tous les grands projets de restructuration annoncés.

A ses yeux, la « perestroïka » ne serait en Bulgarie qu'un mot censé à cacher l'échec de la politique de démocratisation du pays sur les plans économique et politique. Un de ses collègues, le professeur Nedialko Belev, soixante-quatre ans, également membre du PC, enchaîne sur la crise du socialisme, le culte de la personnalité qui entoure le chef de l'Etat, M. Todor Jivkov, et sa famille. Il dénonce la politique réactionnaire du vice-président du Conseil d'Etat, M. Jaroslav Radev. Près ensuite la parole à Nikolaï Vassiliev, quarante et un ans, professeur d'anthropologie, membre du PC et fils de l'un des philosophes les plus populaires après des libéraux yougoslaves. Il stigmatise le « syndrome d'arrogance administrative excessive » dont souffre le parti — une maladie qui affecte toutes les

sphères de la société et qui conduit les dirigeants à brimer les sciences sociales. Enfin, le professeur Vesil Ivanov, soixante-quatre ans, ancien combattant du maquis et deux fois condamné à mort par les fascistes, critique le style « totalitaire » du recteur Mantscho Senov.

La majorité des participants accueillent ces interventions avec sympathie et, malgré les objections du recteur, Nedialko Belev fut élu, par 220 voix contre 60, au comité de l'université. Le lendemain, le bureau politique de la ville de Sofia recevait l'ordre du cabinet du numéro un M. Todor Jivkov, de faire expulser les quatre professeurs de l'université et d'ouvrir rapidement une enquête sur l'enseignement qui y est dispensé.

Le 20 novembre, les quatre professeurs sont sommés par le bureau politique de rendre leurs cartes du parti. Le soir même, des étudiants occupent les locaux de l'université et demandent des explications. Ils protestent par la même occasion contre l'interdiction de projeter le film documentaire soviétique *Est-ce facile d'être jeune ?* sur le retour des soldats d'Afghanistan. Des fonctionnaires de la faculté obtiennent qu'ils se retirent sans violence. Le ministre de l'éducation aurait, le 25 novembre, annulé les contrats de travail des quatre professeurs.

A. D.

## AUTRICHE

### Affaire Waldheim : démission d'un responsable conservateur à Salzburg

Malgré les fissures apparues ces derniers jours au sein du bloc conservateur, la direction du parti, réunie le jeudi 18 février à Vienne, a réaffirmé son soutien au président Waldheim. « M. Waldheim a été élu démocratiquement, et, s'il décide qu'il est de sa responsabilité de rester à son poste, les démocrates doivent respecter cette décision », a estimé le chef de

l'OeVP, M. Alois Mock, vice-chancelier du gouvernement de coalition. M. Mock, dont le sort est généralement considéré comme lié à celui du chef de l'Etat, en a profité pour lancer une vigoureuse attaque contre la télévision autrichienne, accusée d'avoir eu une couverture « scandaleuse et partielle » des derniers développements de l'affaire. Resté longtemps en retrait, l'office public de télévision avait, deux jours après sa publication, consacré une émission d'une heure au rapport de la commission des historiens et à un rappel de l'ensemble de l'affaire.

Interrogé sur d'éventuels désaccords au sein de la direction du Parti conservateur, M. Mock s'est borné à répondre que « plusieurs aspects avaient été évoqués » lors des discussions. Plusieurs responsables conservateurs étaient de plus en plus convaincus de la nécessité d'un retrait de M. Waldheim. Dans un geste spectaculaire, le numéro deux du parti à Salzburg, M. Fritz Ruccker, a démissionné mercredi soir de ses fonctions pour protester contre

subi une opération chirurgicale) garde son siège dans cette instance.

Tous les mouvements se produisent plus bas, et il se sont des promotions. La seule exception est l'élection, sans surprise, des membres suppléants du bureau politique de M. Eltsine, limogé avec fracas il y a déjà trois mois de ses fonctions de chef du parti à Moscou après son esclandre devant le plénum du comité central un mois plus tôt. « Notons que la formule employée à son sujet est relativement douce : M. Eltsine a été « libéré de ses fonctions » et non pas « rayé de l'effectif », comme il est dit d'ordinaire en pareil cas.

Les promus sont MM. Iouri Masloukov et Gueorgui Razoumovski, anciens membres suppléants, et Oleg Baklanov, nommé secrétaire du parti. Si M. Razoumovski se contente de monter en grade tout en conservant la responsabilité du secteur des cadres au secrétariat, les deux autres promotions reflètent les remaniements décidés récemment dans l'appareil de la planification.

M. Masloukov avait pris la tête du comité d'Etat au plan (Gosplan) le 5 février (le Monde daté 7-8 février), à la place de M. Talyzin, muté à la direction du bureau des affaires sociales du conseil des ministres. Il reçoit un strapontin au bureau politique, comme son prédécesseur, mais ce dernier conserve le sien, tout en restant premier vice-président du gouvernement ; il n'est donc nullement destitué.

Restait à pourvoir les places laissées vacantes par ces diverses mutations à la tête du « complexe militaire-industriel », M. Zaïkov, responsable de l'industrie de la défense au secrétariat du parti, avait hérité en novembre les fonctions de M. Eltsine comme premier secrétaire à Moscou. Il est remplacé dans son ancien poste par le nouveau secrétaire, M. Oleg Baklanov, jusque-là ministre en charge des missiles stratégiques. De même au gouvernement, le président de la commission militaire-industrielle (la fameuse VPK) était M. Masloukov. Son successeur est vraisemblablement M. Igor Belousov, l'ancien ministre

des constructions navales, nommé le 12 février vice-président du conseil des ministres.

Enfin trois personnalités ont été promues du rang de membre suppléant du comité central à celui de membres titulaires, dont l'effectif est ainsi porté à trois cent neuf membres : M. Mikronenko, nommé en juillet 1986 à la tête de l'organisation de jeunes communistes (Komsomol), M. Natalia Guellert, une tractoriste du Kazakhstan qui a cette particularité d'être de nationalité allemande (1) (elle a fait un voyage en Allemagne fédérale l'an dernier) ; enfin M. Valeri Boldine, un ancien assistant personnel de M. Gorbatchev, qui dirige depuis environ un an le service général du comité central, un département-clé chargé des liaisons entre les diverses instances dirigeantes.

MICHEL TATU.

(1) Le droit de l'URSS distingue entre la citoyenneté (soviétique) et la nationalité liée à l'origine ethnique (russe, géorgienne, juive, allemande, etc.).

## M. Oleg Razoumovski

Né en 1936, M. Oleg Razoumovski a fait toute sa carrière dans le sud de la Russie à Krasnodar, une région voisine de celle de Stavropol où officie M. Gorbatchev. Longtemps responsable de l'agriculture, il a travaillé dans un département du comité central au début des années 70 avant d'être nommé, en 1973, président du conseil régional de Krasnodar.

Le premier secrétaire de cette région était alors M. Medounov, un fidèle de Brejnev qui fut destitué pour corruption en 1982. Mais M. Razoumovski ne connut pas le disgrâce. Dès 1981, il avait pris un poste à Moscou dans l'appareil

gouvernemental chargé des affaires agro-industrielles, un secteur que supervisait alors M. Gorbatchev. Revenu à Krasnodar en juin 1983 pour diriger le parti dans ce territoire, il était à nouveau appelé à Moscou deux ans plus tard pour diriger le service d'organisation du parti au comité central, autrement dit l'important département des cadres, dont la supervision semble être partagée entre MM. Gorbatchev et Ligatchev. La vingt-septième conférence, en mars 1988, l'avait élu à la fois membre du comité central et secrétaire du parti.

## M. Oleg Baklanov

M. Oleg Baklanov est un Ukrainien de cinquante-six ans, formé « sur le tas » dans une usine métallurgique de Kharkov. Son seul diplôme est celui d'un institut énergétique, passé par correspondance. En 1975, il dirige une usine dépendant du ministère des « constructions mécaniques générales », l'administration qui supervise la

construction des missiles à long rayon d'action et en partie des lanceurs nécessaires à la conquête spatiale. De 1976 à 1983, il est vice-ministre, puis premier vice-ministre du même ministère, dont il prend la tête en avril 1983, peu après l'arrivée d'Iouri Andropov au pouvoir suprême. Il était membre du comité central depuis le dernier congrès du parti en 1986.

LIVRES

**POLONAIS**  
et livres français  
sur la Pologne  
et  
l'Europe de l'Est  
Catalogues sur demande  
LIBELLA  
12, rue Saint-Louis-en-l'Île, PARIS-4<sup>e</sup>  
Tél. : 43-26-51-09





# Europe

## CHYPRE : élection présidentielle indécise

### MM. Cléridès et Vassiliou se disputent les voix des candidats éliminés au premier tour

NICOSIE de notre correspondant

Pour la première fois de leur histoire, les électeurs chypriotes se rendent aux urnes, le dimanche 21 février, pour départager les deux candidats restant en lice pour la succession du président Spyros Kyprianou : MM. Cléridès (droite conservatrice) et Georges Vassiliou (indépendant), soutenu par le Parti communiste (AKEL).

Les rencontres politiques se sont multipliées toute la semaine entre vainqueurs et vaincus pour obtenir le report des voix des candidats éliminés. M. Vassiliou, qui bénéficie du soutien officiel et attendu du Parti socialiste (EDEK) de M. Lysaridès (9,2% au premier tour), part légèrement favori. Sur le papier, il totalise environ 40% des voix face à son concurrent de droite qui avait recueilli 33% des suffrages dimanche dernier. Mais, comme prévu aussi, ce sont les électeurs de centre droit (DIKO) de M. Kyprianou, qui feront la différence. Très sollicité, le DIKO a laissé jeudi la liberté de vote à ses sympathisants, les appelant à se prononcer selon leur conscience. Une décision dont on se réjouit malgré tout dans le camp de M. Vassiliou, où l'on estime que la moitié de ces électeurs au moins devraient voter pour le candidat « indépendant ».

La campagne engagée cette semaine par M. Cléridès sur le

thème : la droite unie contre « les dangers du communisme », aura-t-elle porté ? Le Parti communiste chypriote, qui, au long de son histoire récente, a soutenu tour à tour Mgr Makarios - le « père de l'indépendance » - M. Kyprianou et aujourd'hui M. Vassiliou, n'est pas resté en marge, même dans les milieux qui lui sont traditionnellement hostiles, comme un « épouvantail ». Nul ne croit sérieusement que la République de Chypre puisse devenir demain une « démocratie populaire ».

M. Vassiliou a aussi pris soin de se démarquer du PC en insistant sur le fait que les électeurs devaient se prononcer sur son propre programme et qu'il n'avait à l'égard des communistes qui le soutiennent aucune obligation secrète. Compte tenu du nombre restreint d'électeurs - trois cent soixante mille environ - il serait hasardeux de faire des pronostics, les plus petits déplacements de voix ayant automatiquement une grande importance. Autant sans doute qu'entre la droite et la gauche, les électeurs chypriotes vont choisir entre le vieux routier qu'est M. Cléridès, présent sur la scène politique depuis l'indépendance de l'île en 1960, et M. Vassiliou, un homme « neuf », aux compétences économiques reconnues, mais qui doit faire ses preuves sur le terrain politique.

FRANÇOISE CHIPAUX.

## ITALIE

### M. Gorla obtient la confiance des députés mais une nouvelle crise n'est pas exclue

ROME de notre correspondant

Le gouvernement de M. Giovanni Gorla, « ressuscité » le 13 février par le chef de l'Etat, a obtenu le jeudi 18 février, par 364 voix contre 208, la confiance de la Chambre des députés pour mener à bien le vote du budget 1988. Le président du conseil démocrate-chrétien a confirmé qu'un « débat de clarification » s'ouvrirait sitôt approuvée la loi financière. Cette formule implique en principe une nouvelle crise dans peu de temps... M. Gorla avait cependant laissé entendre récemment que si des « franc-tireurs » de la majorité recommandaient leur tir de barrage contre son gouvernement, il n'hésiterait pas à se démettre. C'est là une épée de Damoclès placée au-dessus de la Chambre des députés éme il y a huit mois, et dont

les socialistes ont nettement indiqué qu'ils pourraient alors demander la dissolution.

L'élément nouveau surgi du débat de confiance est la proposition explicite formulée par le numéro deux du Parti communiste, M. Achille Occhetto, de participer au gouvernement qui succèdera à celui de M. Gorla. Pour diriger cette équipe, le nouveau grand courant de centre-gauche de la Démocratie chrétienne, dirigé par l'actuel ministre des finances, M. Antonio Gava, pose avec beaucoup de conviction la candidature du secrétaire du parti, M. De Mita (issu de la gauche), à qui M. Gava espère succéder à la tête de la DC.

Les sénateurs, auprès de qui M. Gorla n'a jamais été en délicatesse, devaient confirmer la confiance des députés dès vendredi.

J.-P. C.

## GO VOYAGES AIDE LES GRANDS VOYAGEURS



### COINCÉS PAR UN BUDGET SERRÉ

Tous les ouvrages sur le yoga, l'astrologie, le bouddhisme, l'architecture sacrée, les médecines naturelles... à la LIBRAIRIE DES SCIENCES TRADITIONNELLES 8, rue de Savoie, 75006 PARIS - Tél. : 43-26-80-72

L'éclat du blanc ou l'élégance du noir ? Quand aller au vert, fera dans les villes une entrée très remarquée. Ses 4 CV, ses 3,39 m, son choix. Même celui de la couleur. A l'intérieur, les sièges sont recouverts d'un tissu rouge vif ou bleu éclatant. Ainsi habillée, l'Y10 Fila, idéale pour jamais une vraie perle qui a tout pour vous satisfaire.

## Perle noire ou perle rare ? N'hésitez plus.



LY 10 Fire, LX, Fila, Touring et 4 WD) à tout pour vous plaire. Faites un essai chez votre concessionnaire Lancia-Autobianchi.

- 75 PARIS 11, Garage de LA ROCQUETTE 43 79 88 1 88 75 PARIS 13, 17, P.L.V. 45 94 15 30 88 75 PARIS 14, CHATELON BRUNEAU AUTO 45 39 57 33 88 75 PARIS 15, Garage GUTENBERG 45 38 19 21 88 75 PARIS 16, EXELMANS AUTO 45 34 50 30 88 75 PARIS 17, PONT CAUDREAU AUTO 45 22 14 40 88 75 PARIS 18, RAT AUTO FRANCE 45 07 37 88 77 ANTON FONTAINES SAUL, Garage de L'EUROPE 64 22 30 71 88 77 DAMMARIE LES LYS, NORCOM 64 39 04 18 88 77 SEVIGNY BRICOMTE ROBERT, SADES 64 05 94 84 88 77 MAREUIL LES MEAUX, Garage de LA RESIDENCE 64 34 10 25 88 78 ORCEVAL, PERFORMANCE PLUS 39 75 95 84 88 78 VERSAILLES, Garage de VERSAILLES 30 21 14 04 88 78 MANTES LA VILLE, MANTES PRESTIGE AUTO 30 92 78 94 88 91 ATHIS MONS, AUTO HALL 91 60 48 39 05 88 91 MASSY, Garage du CENTRE 69 20 08 05 88 91 DOURDAN, Garage HUBERTY 64 59 66 05 88 91 VRY CHATELON, Garage LE CALLOU 69 05 35 71 88 91 VIGNY ENVAL, SODAM 91 69 03 35 14 88 91 SAVIGNY SUR ORCE, SAVILLAC 69 96 15 18 88 92 MANTRES, AUTO SERVICE 47 24 12 13 88 92 BOULOGNE, Garage FICOM 46 05 19 69 88 92 LEVALLOIS PERRET, Garage de LORRAINE 47 57 15 84 88 92 LEVALLOIS PERRET, RAT AUTO FRANCE 47 30 50 00 88 92 CLAMART, Garage WAGNER LIVES 46 45 95 00 88 92 NEUILLY SUR SEINE, NEUILLY ROULE 47 45 33 11 88 92 BOULOGNE, RAT AUTO FRANCE 46 04 91 18 88 92 ANTOUVY, Garage PHILIPPE 46 66 05 88 93 LE BOURGET, Garage ACTIS BARONE 48 57 91 30 88 93 AULNAY SOUS BOIS, AULNAY CENTRE AUTOS 48 66 18 31 88 93 SAINT DENIS, Garage GABRIEL PERL 42 43 44 18 88 93 LA COURNEUVE, Garage SEAC 48 35 41 82 88 93 VILLEMONAIE, VILLEMONAIE AUTOSPORT 48 55 18 42 88 93 NEUILLY PLAISANCE, Garage du Centre Commercial 43 08 95 75 88 94 VINCENNES, Garage DEMARIA 43 28 16 35 88 94 VILLEUR, FRANCE AUTOMOBILES 47 26 17 00 88 94 SAINT MAUR, Garage LEGISE 48 05 06 88 94 NOGENT SUR MARNE, STATION AUTO NOGENT 48 75 49 38 88 94 CHAMPIGNY SUR MARNE, Garage de TREMBLAY 47 06 07 10 88 94 VRY SEINE, AUTO DYNAMIQUE SERVICE 46 70 15 88 95 ENCHEVILLE BAINS, Garage ANDREU 39 64 70 32 88 95 ERMONT, SERVA 34 15 07 88 95 SAINT OUBIN LAMARQUE, VAL D'OISE MOTORS 30 57 20 78 88 60 COMPIEGNE, ST LAZARE AUTOS 44 40 10 10 88 60 CHANTILLY, Garage CHANTILLY 44 57 13 88 60 BEAUNAY, Garage MAUPETIT 44 48 29 35 88 60 CREIL, PICARDE AUTO 44 24 23 75

## Amériques

### ÉTATS-UNIS : l'élection présidentielle

#### MM. Du Pont et Babbitt renoncent à leurs candidatures

Washington. - Le démocrate Bruce Babbitt a annoncé, le jeudi 18 février, qu'il renonçait à briguer l'investiture de son parti pour l'élection présidentielle du 8 novembre prochain, et était imité dans la même journée par le républicain Pierre Du Pont. Ces décisions interviennent après les primaires du New-Hampshire et de l'Iowa. Lors de ces premières étapes de la course à la présidence, les deux candidats n'avaient pas réussi à attirer sur leurs noms un grand nombre de voix.

L'ancien gouverneur de l'Arizona, M. Bruce Babbitt, âgé de quarante-neuf ans, a indiqué qu'il abandonnait la compétition mais pas « la cause qui m'a conduit dans l'arène politique ». Premier candidat démocrate à renoncer à la course à l'investiture, il avait présenté un programme qui s'attachait à réduire le déficit budgétaire américain en pro-

posant des mesures détaillées et notamment une augmentation de la fiscalité. Il a fait savoir qu'il n'était pas prêt « pour le moment » à annoncer en faveur de quel candidat il se désisterait.

M. Pierre Du Pont, ancien gouverneur du Delaware et âgé de cinquante-trois ans, s'était présenté comme le représentant de l'aile droite du Parti républicain. Il s'était notamment déclaré partisan de rendre obligatoires des tests de dépistage de drogue dans les écoles et de supprimer les subventions agricoles. M. Du Pont n'a pas appelé à voter pour un autre candidat. Après l'ex-secrétaire d'Etat Alexander Haig, qui a apporté son soutien au sénateur Robert Dole, il est le second candidat républicain à annoncer son abandon. - (AFP, Reuters.)

## ARGENTINE

### L'affaire Monzon met en évidence la détresse des femmes battues

BUENOS-AIRES de notre correspondant

De nouvelles présomptions sont apparues dans ce que l'Argentine appelle « l'affaire Monzon ». L'ancien champion du monde de boxe sera accusé non plus d'homicide involontaire, mais bien du meurtre de sa femme, Alicia. Les résultats de l'autopsie établissent, en effet, que la jeune femme était inconsciente au moment de sa chute, ce qui contredit la dernière version du boxeur, selon laquelle il serait tombé avec elle en essayant de la retenir. C'est quand il lui a « serré le cou », comme il l'a avoué lui-même, qu'elle se serait évanouie.

Depuis qu'il a eu lieu, le dimanche 14 février, l'événement permet aux journalistes argentins d'aborder le problème des femmes battues. Elles sont légion en Argentine, pays machiste par excellence. Il n'existe pas de statistiques parce que, jusqu'à présent, battre sa femme n'était pas considéré comme un délit - quoi qu'on dise la loi - mais plutôt comme une preuve de virilité. Le « Gran Macho », comme était sur-

nommé Monzon, n'avait donc pas de raison de cacher qu'il frappait sa femme. Il s'est même vanté d'avoir toujours fait de même avec les précédentes.

« La mort d'Alicia ne doit pas être inutile. Pour toutes les femmes battues d'Argentine, c'est l'occasion de faire connaître leur drame, et surtout, peut-être, de parvenir à le faire condamner par une société à la fois inconsciente et complice. » Ainsi s'expriment les femmes qui, depuis quelques années, assistent psychologiquement ou pénalement les femmes battues, comme la sociologue Cristina Vila de Cerlic. Petite révolution dans un pays où la loi établissant le partage entre le père et la mère de la puissance parentale n'a été votée qu'en 1985, et celle autorisant le divorce en 1987.

« Alicia Monzon n'est pas morte parce que son mari était boxeur, disait une journaliste du quotidien Pagina 12, son destin est lié aux situations de violence généralisée que nous vivons, nous les femmes, à l'intérieur de nos foyers. »

CATHERINE DERIVERY.

DANS TOUTES LES AGENCES DE VOYAGES

## LES ANTILLES 2700 FA/R\*

Intéressant, non ? Et vous verriez les 300 autres destinations du guide des vols GO VOYAGES ! Enfin, vous faites ce que vous voulez...

ASSURANCE MULTISERVICES INTERNATIONALE  
Assurez votre voyage GO VOYAGES



\*Prix à partir de, assurance incluse.

TOUS CEUX QUI NE TIENNENT PAS EN PLACE.

entral réuni à Moscou

confusion » créée par la perestroïka

Après le 18 février, la situation est devenue plus confuse. Les dirigeants du régime ont tenté de rétablir l'ordre, mais les réformes ont créé une confusion... (Text is partially obscured and difficult to read due to image quality)

La situation « importante » de l'économie

La situation économique est importante. Les réformes ont créé une confusion... (Text is partially obscured and difficult to read due to image quality)

ne a été « libéré » capt au bureau politique

Washington. - Le démocrate Bruce Babbitt a annoncé, le jeudi 18 février, qu'il renonçait à briguer l'investiture de son parti pour l'élection présidentielle du 8 novembre prochain, et était imité dans la même journée par le républicain Pierre Du Pont. Ces décisions interviennent après les primaires du New-Hampshire et de l'Iowa. Lors de ces premières étapes de la course à la présidence, les deux candidats n'avaient pas réussi à attirer sur leurs noms un grand nombre de voix.

M. Oleg Razvozzhnikov

M. Oleg Razvozzhnikov



# Diplomatie

## Américains et Soviétiques s'accusent mutuellement de freiner les négociations sur les armes stratégiques

Américains et Soviétiques se sont accusés mutuellement, le jeudi 18 février à Genève, de freiner les négociations sur les armes stratégiques malgré les engagements pris par Ronald Reagan et Mikhail Gorbatchev lors du sommet de Washington.

Jedrej, devant la Conférence des Nations unies sur le désarmement, le vice-ministre soviétique des affaires étrangères, M. Vladimir Petrovski, a souligné que ces négociations s'étaient détériorées de façon notable. Il en a rejeté la responsabilité sur les Américains qu'il a accusés d'adopter une attitude plus constructive.

« Il est difficile de prévoir avec suffisamment de certitude comment ces négociations vont pouvoir aller de l'avant », a indiqué M. Petrovski. « Nous espérons que la visite prochaine du secrétaire d'Etat George Shultz va apporter les décisions nécessaires quant aux intentions et possibilités de l'administration américaine en ce qui concerne les réductions significatives de l'armement stratégique offensif et le respect du traité ABM [traité anti-missiles balistiques] », a-t-il ajouté.

### ONU

#### Des journalistes dénoncent les violations de la liberté de la presse

Plusieurs associations internationales de journalistes et éditeurs de journaux ont dénoncé, devant la commission des droits de l'homme de l'ONU, réunie depuis le début de février à Genève, les atteintes à la liberté de la presse, qui violent l'article 17 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Au cours de l'année 1987, vingt-cinq journalistes ont été tués dans le monde, dix enlevés ou portés disparus, cent quatre-vingt-huit arrêtés et cent cinquante et un expulsés, sans parler des très nombreux professionnels empêchés d'exercer leur métier, des journaux interdits ou définitivement fermés.

Ces associations, qui ont rappelé entre autres le drame que vit Jean-Paul Kaufmann, voudraient faire adopter par l'ONU une résolution sur la liberté de la presse, afin de sensibiliser un peu plus l'opinion internationale à ce problème.

M. Petrovski a, d'autre part, déploré que la conférence des Nations unies sur le désarmement « piétine » en ce qui concerne le nucléaire. « Il appartient à certains pays de se débarrasser de leur attachement aveugle au concept de dissuasion nucléaire pour que la conférence puisse débattre immédiatement du désarmement nucléaire », a-t-il fait ainsi allusion à la France et à la Grande-Bretagne. L'Union soviétique propose de concrétiser sans tarder le fond des mesures multilatérales dans le domaine du désarmement nucléaire.

Les Etats-Unis, de leur côté, ont affirmé jeudi dans un communiqué que « les Soviétiques ont ratifié le rythme à Genève et même fait machine arrière dans certains domaines ».

Dans le groupe chargé de négocier sur les armes stratégiques défensives (missiles anti-missiles et défense spatiale), les Soviétiques, dans leur nouvelle proposition, « refusent de se référer » aux dispositions prises lors du sommet de Washington, indique le communiqué.

Les Etats-Unis accusent également l'URSS de faire piétiner les négociations dans le groupe des armes stratégiques offensives (START) et d'avoir « attendu plusieurs semaines avant de répondre aux propositions spécifiques avancées par les négociateurs américains dès leur retour de Washington ».

Cependant, le porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères, M. Guerassimov, a déclaré jeudi, dans un entretien avec la chaîne de télévision britannique ITN, que le sommet américano-soviétique prévu pour le mois de juin à Moscou aurait lieu même en l'absence d'accord préalable sur la réduction des armes stratégiques. « Traité ou pas traité, nous avons accepté le principe d'un sommet », a-t-il dit.

Le dirigeant social-chrétien vénézuélien reçu par M. Mitterrand. — M. Eduardo Fernandez, secrétaire général du Parti social-chrétien et candidat à l'élection présidentielle vénézuélienne de décembre prochain, a eu, le jeudi 18 février, à Paris, un entretien avec le président Mitterrand consacré aux problèmes de la dette et de l'Amérique centrale.

# Asie

## La négociation du conflit afghan Violentes critiques de Moscou à l'égard du Pakistan

Révisé, le jeudi 18 février, par le président Zia Ul Haq, la volonté pakistanaise de lier la formation d'un gouvernement intérimaire à Kaboul au retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan fait l'objet de violentes critiques de la part de Moscou. M. Pretrovski, vice-ministre soviétique des affaires étrangères, a estimé, jeudi à Genève, que cette condition était destinée à torpiller les négociations qui doivent reprendre, le 2 mars, sous l'égide de l'ONU, entre Islamabad et Kaboul.

De son côté, dans un entretien publié jeudi par la Pravda, M. Vorontsov, premier vice-ministre soviétique des affaires étrangères, a accusé le Pakistan d'avoir « une approche non constructive » et « égarée » en matière de négociations. « Nous sommes d'accord avec le Pakistan que la formation d'un gouvernement provisoire serait sou-

## CORÉE DU SUD : le nouveau gouvernement Plusieurs postes-clés ne changent pas de titulaire

Sept jours avant de prendre ses fonctions, M. Roh Tae Woo, nouveau président sud-coréen, a présenté, le vendredi 19 février, son gouvernement. M. Roh, élu le 16 décembre, avait demandé à l'opposition de participer à son équipe gouvernementale. Mais celle-ci, divisée et qui conteste la validité des résultats du scrutin, s'y est refusé.

Le nouveau gouvernement est dirigé par M. Lee Hyn Ja, un universitaire qui avait même démissionné de ses fonctions, il y a deux ans, pour protester contre la répression du mouvement étudiant (Le Monde du 12 février). Il est assisté d'un vice-premier ministre, chargé de la planification économique, M. Roh Woong Ba. Sur les vingt-quatre membres du gouvernement, sept appartenaient au cabinet précédent, celui du président Chun. En particulier, les ministres des affaires étrangères, M. Choi Kwang Soo, de l'Intérieur, M. Lee Sang Hee, des finances, M. Salong Il, et de la justice, M. Chung Hae Chang.

Manifestation en faveur d'Alain Guillo. — Une dizaine de personnalités du Centre des démocrates-sociaux (CDS), dont deux députés, se sont réunies symboliquement, le jeudi 18 février, aux grilles de l'ambassade d'URSS à Paris, pour demander la libération du journaliste Alain Guillo, arrêté en septembre et condamné à dix ans de prison en Afghanistan pour « subversion ». Cette manifestation a duré une demi-heure, le temps pour les policiers d'effectuer un contrôle d'identité et de trouver les tampons nécessaires pour désentraver les entrées.

# Le premier

## M. Jospin annonce après l'élection

Après l'élection présidentielle, M. Jospin a annoncé qu'il ne se présenterait pas à la présidence de la République. Il a déclaré qu'il se consacrerait à son travail de député et à son engagement politique.

M. Jospin a également souligné son soutien à la candidature de M. Mitterrand et son espoir de voir la gauche remporter la victoire aux élections législatives.

La presse de Séoul estime que les choix de M. Roh ne comportent pas les changements attendus. Elle note la présence à plusieurs postes-clés de ministres du gouvernement précédent et le pourcentage important d'anciens militaires. Le syndicat des journalistes a protesté contre le choix comme porte-parole de la Maison bleue — la présidence — de M. Lee So Jung, auparavant chargé du contrôle de la presse au ministère de l'Information.

# Afrique

## La tournée de M. Jean-Bernard Raimond en Afrique australe L'Angola et le Mozambique s'interrogent sur les véritables intentions de Pretoria

### LUANDA de notre envoyé spécial

M. Jean-Bernard Raimond devait regagner Paris le vendredi 19 février à l'issue d'une tournée africaine qui l'a conduit successivement au Tchad, où il a rencontré mardi M. Hissène Habré, au Mozambique et en Angola. Jeudi, le ministre des affaires étrangères a fait une brève escale au Gabon où il était invité à dîner par le président Bongo.

L'Afrique du Sud. S'il n'est question ni pour Luanda ni pour Luanda de demander une remise en cause de la politique de sanctions suivie à l'égard de Pretoria, cette attitude ne doit pas interdire l'établissement d'un dialogue avec l'Afrique du Sud.

Le dialogue existe déjà en fait entre le Mozambique et son puissant voisin du Sud. Il n'est donc pas étonnant que ce soit surtout en Angola où l'on s'interroge et où l'on interroge le visiteur de passage. D'autant que les choses ont commencé à bouger depuis quelques mois avec la relance de la mission de M. Chester Crocker, secrétaire d'Etat adjoint américain, concernant l'occupation du principe d'un retrait des forces cubaines (plus de quarante mille hommes) par les autorités de Luanda en cas d'accord sur la procédure devant conduire à l'indépendance de la Namibie et sur l'arrêt de l'aide aux rebelles de l'UNITA.

Les questions sont multiples : la plupart concernent la capacité des Etats-Unis à faire pression sur Pretoria en cas d'accord américano-angolais. Elles sont d'autant plus d'actualité que les troupes sud-africaines sont engagées depuis plusieurs semaines dans de violents combats aux côtés des guérilleros de M. Savimbi pour s'emparer de la base de Cuito-Cuanavale dans le sud du pays. Il s'agit d'une position stratégique-clé pour Luanda, qui comprend une piste capable d'accueillir les MIG venus par Moscou, ainsi que des installations radars soviétiques extrêmement efficaces, et qui posent de graves problèmes à l'aviation sud-africaine.

M. Raimond n'a pas pu bien sûr répondre aux interrogations des dirigeants angolais. Mais il en a pris bonne note, ainsi que du réalisme qu'ils ont manifesté à tous les niveaux. La situation économique dans laquelle se débat le pays n'est sans doute pas étrangère à cette évolution ; une grande partie du territoire échappe au contrôle des forces gouvernementales et l'économie — mis à part le secteur pétrolier — est

en pleine désorganisation. C'est pour tenter d'attirer des investisseurs étrangers que les autorités de Luanda s'apprêtent à mettre en place un plan de « libéralisation » et frappe avec de plus en plus de vigueur à la porte du FMI. Les Etats-Unis n'accepteront de l'ouvrir qu'en cas où un accord politique serait conclu dans la région.

C'est ainsi que vingt mille hommes environ suffisent à paralyser la fragile économie de cet immense pays qui s'étire sur trois mille kilomètres carrés. Après une année de sécheresse, la famine menacerait aussi dans certains zones de l'intérieur, où les secours d'urgence ont du mal à parvenir.

### L'aide au gouvernement de Maputo

Contrairement à ce qui fut le cas à Luanda, la visite de M. Raimond au Mozambique a été dominée par l'examen des relations bilatérales. Le ministre des affaires étrangères s'est en particulier attaché à trouver une solution au problème du rattachement de la dette, solution sans laquelle la coopération entre les deux pays n'a guère de chance de se développer.

Le Mozambique aurait voulu une solution « à l'italienne », c'est-à-dire le recours à des taux symboliques. M. Raimond s'en est tenu à la thèse française : des taux normaux, c'est-à-dire au-dessus de 10 %, mais assortis d'une aide au développement et d'un don d'une quarantaine de millions de francs. Ses interlocuteurs n'ont pas encore dit oui, mais ils n'ont pas dit non. A en croire le président Joaquim Chissano, le dossier pourrait être bouclé très vite.

Peut-on, en revanche, parler d'une aide militaire française au Mozambique ? L'idée courait depuis 1985 et avait été relancée lors de la visite effectuée en septembre dernier à Paris par M. Chissano. Elle a été pratiquement abandonnée puisque, pour l'instant, Paris veut se borner à l'envoi d'un officier instructeur à Nacala dans le nord du pays, dont la tâche consistera à conseiller les Mozambicains en ce qui concerne la protection de la voie ferrée reliant ce port au Malawi.

La ligne fait l'objet d'attaques régulières de la part des rebelles de la RENAMO, tout comme d'ailleurs celle, plus au sud, qui relie le Zimbabwe au port de Beira. Paris

# Océanie

## AUSTRALIE : à l'occasion du bicentenaire L'émergence d'un « militantisme aborigène »

### SYDNEY de notre envoyé spécial

La peau cuivrée et la mèche négresse, M. Tony Williams paraît depuis quelques minutes devant la foule des éclats de voix l'ont attiré vers l'embrasure de la fenêtre. « Vous êtes sur une terre aborigène... Dehors, sale fille ! » à l'extérieur, les jeunes accourent de tout le quartier scabellant d'insultes une dizaine d'agents de police qui recherchent, guidés par un chien en laisse, un délinquant en fuite. Maladresse de taille : ils avaient négligé de se munir d'un mandat dûment signé par un juge. Désarçonnés par un tel tollé, les policiers durent battre en retraite sous une pluie de projectiles. Vieux lutteur des revendications foncières aborigènes, président du conseil des terres du quartier de La Pérouse, une « réserve » de la banlieue de Sydney, — M. Tony Williams a observé la scène l'air préoccupé. « C'est nouveau, jamais de tels incidents ne se sont produits ici », lâche-t-il.

Située en bord de plage, la réserve de La Pérouse, qui doit son nom au célèbre navigateur français dont le bateau avait mouillé à proximité, est en effet une vitrine de la politique officielle : chaque famille est logée dans une maison individuelle en bois ou en brique, avec garage et jardin. Rien à voir avec la zone mal famée de Redfern, dont les vitres brisées, les trottoirs jonchés de détritus et les murs « révoltés » du « black power » évoquent les ghettos urbains d'autres latitudes.

Reste que la réaction des jeunes de La Pérouse, chômeurs pour la plupart, ramène à un rude constat pour les Australiens : la nouvelle génération aborigène est aujourd'hui gagnée par le virus de la contestation. Le plein succès de la manifestation du 26 janvier à Sydney, où quinze mille à vingt mille militants de la cause aborigène (affluence sans précédent) s'étaient rassemblés pour protester contre les cérémonies officielles du bicentenaire, ne fait que traduire ce nouveau climat.

L'émergence d'un « militantisme aborigène » souligne avant tout une exaspération croissante devant l'état

## La question la plus explosive

Cette « épine » aborigène est ainsi devenue une source permanente d'embarras pour le gouvernement travailliste, notamment sur la scène internationale. D'où la solide résolution avec laquelle le premier ministre Bob Hawke entend marquer le coup en cette année du bicentenaire, une hardiesse dont il voudrait qu'elle efface le manquement à la parole donnée. Car les promesses inscrites dans sa plate-forme électorale de 1984 ont été bien vite oubliées, en particulier l'engagement d'uniformiser à l'échelle fédérale la législation foncière-pilote en vigueur dans le Territoire du Nord, où les tribus aborigènes peuvent opposer un droit de veto aux exploitations minières sur des « sites sacrés » ou leur imposer la perception de royalties. Le gouvernement

ayant reculé par simple calcul électoral, les aborigènes se sont retrouvés à la merci du bon vouloir de chaque Etat, tantôt traités avec bienveillance en Australie du Sud ou en Nouvelle-Galles du Sud, tantôt ouvertement méprisés au Queensland, en Australie occidentale ou en Tasmanie.

Désireux de faire un geste à haute portée symbolique, M. Hawke, activement épaulé par son ministre des affaires aborigènes, M. Gerry Hand, — un animateur de l'aile gauche du Parti travailliste — projette de signer pour cette année un « traité » avec la communauté aborigène. Le texte reconnaîtrait solennellement que les aborigènes sont « les premiers occupants » de la terre australienne. Si les retombées pratiques en sont encore floues, une telle reconnaissance serait retentissante dans un pays où la colonisation s'est historiquement fondée sur le concept de terra nullius (terre inoccupée) et a été entachée de multiples massacres.

Reste à savoir si cet examen de conscience sera partagé par l'opinion, dont un sondage indiquait en 1985 qu'elle ne soutenait qu'à 20 % les revendications foncières aborigènes. « Nous ne représentons que 1 % de la population et nous avons toujours été soumis aux aléas de la conjoncture électorale », rappelle M. Lloyd McDermott, un des rares avocats aborigènes. Déjà, l'opposition conservatrice menace de revenir sur les concessions travaillistes, estimant qu'elles vont trop loin. Du côté aborigène, de nouvelles promesses non tenues ouvrirait inévitablement la voie à un durcissement du mouvement. Pour l'heure, les déclarations fracassantes d'un dirigeant aborigène de Tasmanie, M. Michael Mansell, qui s'est déjà rendu en Libye pour assister à une « conférence révolutionnaire », sont jugées plutôt fantaisistes par la majorité des militants. Mais il n'est plus à exclure que, dans l'avenir, certains groupes en proie au désespoir se laissent tenter par les séductions de l'extrémisme radical. « Le dossier des droits aborigènes, concluait un rapport officiel, est la question la plus épineuse et la plus potentiellement explosive à laquelle l'Australie ait eu à faire face depuis 1945. »

Quand Jacques Chirac a-t-il demandé et obtenu la confiance des députés ?

Le Monde Hebdomadaire

Voir index à : FRANCE-Engagement de la responsabilité du gouvernement

EN VENTE EN LIBRAIRIE

25 F

# POUR LA

## DE JEAN-PHILIPPE CASABONNE

Philippe Casabonne a écrit un livre sur la base d'un... il est toujours... sur la base d'un... son no... de deux esp... d'appartenanc... aucune... qui n'a jama...

Journal de sourd-muet. — Une vingtaine d'associations africaines organisent une journée de soutien aux pays de la « ligne de front » en Afrique australe, le samedi 20 février, de 14 heures à 24 heures, à la bourse du travail de la mairie de Montreuil (Seine-Saint-Denis).

## Selon M. Pierre Messmer

### La politique africaine est un enjeu électoral

La politique africaine de la France est l'un des enjeux de la prochaine élection présidentielle française, a affirmé, le jeudi 18 février, l'ancien premier ministre Pierre Messmer, président du groupe RPR à l'Assemblée nationale. Hôte de l'Association de la presse africaine, M. Messmer a estimé que, si « François Mitterrand était réélu président de la République (...), il reviendrait vers son rêve tiers-mondiste. Je ne dis pas qu'il a des convictions profondes sur tout, mais sur le tiers-monde il en a une ».

« Le fond de la politique socialiste, a-t-il poursuivi, c'est la mondialisation. On donne au Nicaragua, on donne à la Bolivie. (...) Philosophiquement, on peut justifier une telle politique, mais aucun pays du monde, URSS et Etats-Unis compris, n'en a les moyens. Nous [l'actuelle majorité parlementaire], au contraire, nous donnons la priorité à l'Afrique, et, en Afrique, aux pays francophones. »

« Nous pensons également que l'Afrique lusophone est dans une situation où la France peut y exercer son influence », a déclaré M. Messmer en estimant que le Portugal n'a pas les moyens de faire face aux demandes de ses anciennes colonies africaines.

Handwritten signature or note at the bottom of the page.







# Politique

## M. Jospin quittera la tête du PS après l'élection présidentielle

### Le septennat du premier secrétaire

Cet homme-là, décidément, ne fera jamais de la politique comme tout le monde (1). Le 16 novembre 1986 sur Europe 1, il remarqua que « tout homme doit se méfier de la routine comme d'une rouille », laisse percer sa lassitude et fait comprendre qu'après l'élection présidentielle de 1988, en cas de victoire de la gauche, il « n'imaginait pas » de rester premier secrétaire. Dans les mois qui suivent, M. Jospin confirme cet état d'esprit et ne cache pas qu'il verrait bien son après-88 à Matignon, en cumulatif, ou non, le poste de premier ministre et celui de premier secrétaire.

Mais, lorsque ces déclarations suscitent, tout naturellement, à la fin de 1987, rumeurs et spéculations sur sa succession à la tête du parti — les noms de MM. Laurent Fabius et Pierre Mauroy sont avancés — il prend la mouche et affirme que sa « succession n'est pas ouverte ». Deux mois plus tard, en pleine campagne électorale, coup de théâtre : il annonce à la télévision qu'il quittera la tête du parti après l'élection. Ainsi est-il fait : le goût du secret, une capacité, souvent décriée, à décevoir publiquement ses propres interrogations. Ce goût, aussi, pour un comportement qui prend les gens à contrepied.

Dès le congrès de Valence de l'automne 1981, M. Jospin qui, à quarante-quatre ans, est à la tête du PS depuis le début de l'année, se démarque de la tonalité dominante. Le premier secrétaire laisse faire les dirigeants socialistes qui donneront au PS l'image d'un parti arrogant, de « coupeurs de tête ». Aujourd'hui encore, M. Jospin se reproche de n'avoir pas « cadré » ce congrès pour éviter de tels déformations.

Ce congrès de Valence n'est qu'un des épisodes de l'apprentissage socialiste du pouvoir. Pendant cinq ans, tout en voyant son autorité périodiquement contestée par les « poids lourds » du parti, M. Jospin aura une tâche ingrate : essayer de trouver le point d'équilibre entre un parti « godillot » et un parti impérialiste tenté de « coloniser » l'Etat.

C'est évidemment en matière économique et sociale, que les gonières socialistes, en 1982-1983, ont le plus de mal à avaler ce qu'on leur présente. Progressivement, prudemment, M. Jospin leur fera assumer la politique de rigueur.

Même volonté d'anticipation pour l'école privée. Au début de 1984, six mois avant tout le monde, il suggère de faire marche arrière. Il sera, à l'été, étroitement associé au retrait du projet.

Au congrès de Bourg-en-Bresse, en 1983, le PS contracte et force à accepter la politique de rigueur. Celui de Toulouse, en 1985, marque le tournant « social-démocrate » des socialistes français.

#### La broutille avec M. Fabius

Quelques mois auparavant, M. Jospin a montré une autre facette de sa personnalité. A l'été 1985, la broutille Fabius-Jospin a éclaté. Après un meeting « historique », le 14 juin à Marseille, M. Jospin comprend que M. Fabius veut mener la campagne à sa place. Début d'une guerre de plusieurs semaines. M. Jospin met son poste en balance. Le président de la République rend un tardif jugement de Symonon qui, en fait, avantage M. Jospin. Bilan : le PS « décroche » brutalement dans les sondages d'opinion. De cet épisode date la fracture entre MM. Jospin et Fabius. Désormais, le premier secrétaire et son entourage prêteront une attention sourcilieuse — c'est un euphémisme — aux faits et gestes de M. Fabius, qui partagera, par la suite, ce « privilège » avec M. Jean Popernat, ancien numéro deux du PS, constamment en rivalité avec le pre-

mier secrétaire et écarté par M. Jospin au congrès de Lille d'avril 1987.

L'après-86 du premier secrétaire n'est pas non plus de tout repos. M. Jospin voudra, au printemps 1987 que les « poids lourds » réintègrent les instances dirigeantes du PS afin que le Parti s'exprime d'une seule voix. Mais la gestion de ce « troupeau » de fortes têtes, qui reviennent au secrétariat national et au bureau exécutif après le congrès de Lille d'avril 1987, n'est pas simple. La fusion, survenue à cette occasion, des courants A (mitterrandiste) et B (mauroyiste) ne prive pas M. Pierre Mauroy de sa liberté de parole.

A la fin de l'été 1986, la « guerre du ton » s'est déclenchée dans les rangs du PS. C'est M. Mauroy qui, bien qu'il s'en défende après coup, les contestataires de M. Jospin lui reprochant, grosso modo, sa modération. A l'automne 1986, la mise en cause de M. Jospin est telle que son maintien à la tête du parti est pratiquement suspendu au résultat de l'élection législative partielle de Haute-Garonne, où il se présente. Son score est suffisant pour écarter l'hypothèse de son départ, mais pas assez convaincant pour faire taire définitivement ses contestataires.

#### Le « problème Rocard »

Depuis que le député des Yvelines a quitté le gouvernement, au début du mois d'avril 1985, M. Jospin doit, en outre, gérer le « problème Rocard ». Il le fait, animé d'un double souci : préserver la cohésion du PS ; préserver les chances du maire de Conflans-Sainte-Honorine — y compris face à l'animosité de certains parmi ses propres alliés — qui sera peut-être le candidat du PS à M. Mitterrand ne l'est pas. Pendant

près de trois ans, M. Jospin se tiendra sur cette étroite ligne de crête, accreditant parfois l'idée d'un « axe » Jospin-Rocard. M. Jospin, toutefois après s'être employé des années à incarner le « point d'équilibre » du PS, entend désormais jouer sa carte. Ses fonctions lui ont collé sur les épaules une image partisane dont il aimerait bien se débarrasser pour préparer son avenir. Au fil des émissions de radio et de télévision, il bâtit un discours plutôt soft.

Sa défection, à « L'heure de vérité » d'A 2, le 7 octobre 1987 d'un « nouvel équilibre » de la société que doivent rechercher les socialistes déclenche l'ironie féroce de l'ex-CERES de M. Chevènement.

L'affaire du vote du budget régional de Champagne-Ardenne tourne à son avantage. M. Jospin souhaite que les élus s'abstiennent ou refusent de prendre part au vote d'un projet de budget présenté par un homme, M. Bernard Stasi, député d'un « nouveau équilibre » de la société que doivent rechercher les socialistes déclenche l'ironie féroce de l'ex-CERES de M. Chevènement.

Quel est le bilan du septennat de M. Jospin ? Le succès, ou l'échec, du candidat de la gauche à l'élection présidentielle sera, d'une certaine façon, l'un des éléments essentiels de ce bilan. En tout état de cause, M. Jospin aura assumé la lourde tâche de succéder à M. Mitterrand et de mener en sept ans une mutation considérable pour un parti qui est devenu le premier de France.

Cette mutation, M. Jospin l'aura menée sans trop de « casse » et maintenant la cohésion du parti. Mais aussi, diront ses détracteurs, en laissant un PS pas assez dynamique, quelque peu désorienté et plus

dépendant que jamais de la personnalité de M. Mitterrand.

L'image contrastée du PS d'aujourd'hui est aussi liée à celle de M. Jospin. Ce protestant devenu agnostique, mais qui reste marqué par son origine, montre une personnalité conforme à sa façon de s'exprimer : à la fois simple et compliquée. Ferme sur ses principes, il a appris le pragmatisme. Capable de souplesse, il peut être rigide. Il lui arrive d'hésiter, mais aussi d'être brutal à l'excessif. Sérieux — parfois trop — en public, il plaisante volontiers en privé.

Ses atouts ? Sa grande popularité chez les militants, sa capacité de travail et de synthèse, sa communauté d'esprit avec M. Mitterrand. Ses handicaps ? Un persistant manque de charisme lié à sa fonction, à son côté « prof », une propension au travail solitaire, une indéniable difficulté à se créer un cercle de fidèles, liée à une certaine réserve l'égard d'un comportement « classique ».

M. Jospin, enfin, est prudent. Une qualité dont il se flatte, mais qui peut devenir un défaut : un mitterrandiste qui connaît bien les deux hommes résume : « Mitterrand disait toujours : « Allez-y ! » ; Jospin commence par dire : « Attendons ! » ».

M. Jospin, pourtant, prend aujourd'hui plusieurs risques. A court terme, le problème de sa succession peut créer au sein du PS des turbulences, malvenues en pleine campagne électorale. Même si M. Jospin pense avoir annoncé sa décision assez tôt pour que le PS puisse, à terme, « l'absorber » sans mal. En cas de défaite de la gauche, il n'aurait plus, pour un temps indéterminé, qu'à se replier sur une baronnie de Haute-Garonne, qui n'est qu'un cours de construction.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.  
(1) Le Monde du 9 juillet 1985 a publié un portrait de M. Jospin.

## Avant la convention nationale du MRG

### Le consensus sans l'apaisement

Et voilà que les radicaux de gauche sont d'accord à la veille d'une échéance électorale ! Il y avait bien longtemps que, tout scrupule leur était prêté aux plus sévères anapopadées. L'évidence — selon eux — d'une nouvelle candidature de M. Mitterrand limite considérablement les données du choix.

Le consensus ne va pas cependant jusqu'à l'apaisement de toutes les querelles. Ainsi MM. Michel Crépeau et Roger-Gérard Schwartzberg, tous deux présidents d'honneur du MRG, maintiennent leur distance avec la direction du parti. Ils ont lancé, le 30 janvier, un « appel des élus radicaux à la candidature de François Mitterrand » qui a recueilli, selon eux, en une quinzaine de jours, un millier de signatures. Ils ne participeront pas à la convention nationale du MRG du 20 février. La raison de cette absence ne tient pas au soutien à M. Mitterrand qui doit s'y manifester mais à la vie interne du Mouvement. A leurs yeux, la remise en ordre des fichiers d'adhérents et la sincérité des mandats ne sont pas avérées.

En convoquant une convention nationale qui rassemble les membres du comité directeur et les candidats investis par le bureau national lors des dernières élections législatives, régionales et sénatoriales, M. François Douhin poursuit deux objectifs.

Le premier est bien entendu de manifester le soutien du mouvement qu'il préside à l'actuel chef de l'Etat, en rendant le plus discret possible les 20 % — selon son évaluation — de radicaux de gauche favorables à une candidature autonome. Le second est l'approbation d'une sorte de plateforme axée sur quatre thèmes.

Outre le devoir européen, la solidarité nationale, le MRG reprend sa position de crédit éducatif. Sur le thème de « pouvoir républicain », le texte adopté par le comité directeur du 12 décembre dernier prévoit que l'Assemblée nationale est maîtresse de son ordre du jour, de l'initiative législative et référendaire. Favorable au cumul d'un seul mandat local avec un seul mandat national, le texte prévoit « une seule réélection à un même mandat avant une coupure obligatoire de la durée du mandat ».

Quant au président de la République, le MRG souhaite qu'il soit « le garant suprême de la liberté des citoyens et de l'indépendance ultime de notre territoire ». Envisageant une remise en cause de son élection au suffrage universel, le projet estime qu'à terme ses fonctions de responsable des armées et de la diplomatie entraîneront l'assimilation des ministères compétents à la présidence de la République.

A. Ch.

## La polémique sur le vote communiste de 1981

### « Savoir lire entre les lignes... »

La polémique sur l'attitude de la direction du PCF au second tour de l'élection présidentielle de 1981 n'en finit pas de faire des vagues. Selon M. Jospin et de nombreux « rénovateurs », une incitation, et même parfois des appels explicites, avaient été faits par certains dirigeants en faveur du « vote révolutionnaire » pour M. Valéry Giscard d'Estaing.

M. Georges Marchais a qualifié cette alléguée de « mensonge ignoble » et le secrétaire général a mis dans la balance « son honneur », et si nécessaire celui de son parti.

Dans une publication confidentielle, la Lettre de l'Allier — département dont M. Lajoie est député, — M. Jacky Flouzat, adjoint au maire communiste de Montluçon et récent démissionnaire du PCF dont il était membre depuis 1959, fait le récit d'une réunion suivant le premier tour de 1981 à laquelle participaient « deux cents militants communistes de Montluçon qui avaient dû présenter leur carte à l'entrée dans la salle ».

Selon M. Flouzat, « l'ancien député Henri Védriès, s'est levé et a rappelé que le PCF, officiellement, soutenait François Mitterrand au second tour ». Puis il a précisé, affirme-t-il, qu'il fallait savoir lire entre les lignes de cette déclaration de soutien, expliquant en substance que ce qui pouvait arriver de pire au mouvement ouvrier et au PCF, c'était que la France fut dirigée par la social-démocratie. M. Flouzat assure qu'il s'est alors élevé contre cette incitation « à émettre dans l'isolement le vote le plus révolutionnaire possible » et a manifesté, devant l'auditoire, son hostilité « à la politique du double langage du parti ».

Il indique qu'il a « écrit une longue lettre au secrétaire général du parti » qui, selon lui, est restée sans réponse. L'ayant signalé à M. Lajoie « dans les couloirs de la mairie de Montluçon », ce dernier lui aurait dit que « la direction du parti n'avait pas répondu à toutes les lettres ». Par ailleurs, le député de l'Allier aurait jugé « maladroite » l'intervention de M. Védriès.

#### Des contestataires du PCF appellent à voter pour M. Lajoie

« Malgré tout, mais avant tout, votons André Lajoie ». Tel est le titre donné à un appel électoral qui circule actuellement parmi les opposants communistes de longue date, dont l'audience s'est amenée ces dernières années en raison du départ, volontaire ou forcé, des « rénovateurs ». Le philosophe Henri Lefebvre figure parmi les treize initiateurs de ce texte (1) qui « n'est pas pour autant un soutien à la direction actuelle du PCF », parti qui est « la seule réalité organisée des luttes ouvrières » demeurant « la mémoire et l'avenir de ces luttes ».

Faisant référence, sans la nommer, à la candidature Juquin, les signataires écrivent qu'il faut « préserver » le PCF « car on ne créera pas une tradition ni un capital d'expérience en quelques mois, avec quelques bonnes volontés ».

Le texte dénonce « les dirigeants du parti [qui] ont contribué à affaiblir et anéantir » cette organisation et estime que « leurs erreurs, leurs reniements, leurs volte-face, leur double langage ont été sanctionnés ». Les signataires soulignent que le PCF reste « le meilleur recours contre le capitalisme » car « il sauve l'honneur de la gauche ».

Cet appel est une vibrante illustration de l'esprit de parti, défendu, contre les dirigeants, par quelques dissidents de toujours.

(1) M. André Moroni, 66, rue de Dautang, 75015 Paris, recueille les signatures.

# Les questions les plus présidentielles.

# Lang à 7 sur 7.

## AVEC ANNE SINCLAIR. DIMANCHE 21 FÉV. 19 H 00

### Il n'y en a qu'une, c'est la Une

le journal mensuel de documentation politique après-demain

Fondé par la Ligue des droits de l'homme (non vendu dans les kiosques)

offre un dossier complet sur :

#### L'EUROPE... LE GRAND MARCHÉ INTÉRIEUR

Avec notamment des articles de : J. DELORS, C. LALUMIÈRE, H. NALLET, J. AUROUX, Ch. GOUX, Ch. SAUTTER

Envoyer 36 F (timbres à 2 F ou chèque) à APRES-DEMAIN, 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris, en spécifiant le dossier demandé ou 120 F pour l'abonnement annuel (80 % d'économie), qui donne droit à l'envoi gratuit de ce numéro.

José, molito

A Dijon, M. Chirac... que la Coupe du monde... aura lieu en France...

Le bilan du gouvernement

M. Juppé confirme ses...

M. Juppé confirme ses... (text continues with news snippets)



# Politique

JOURNAL D'UN AMATEUR par Philippe Boucher

## A Dijon, M. Chirac annonce que la Coupe du monde de football aura lieu en France... en 1998

DIJON de notre envoyé spécial

M. Marcel Lucotte, président (UDF-PR) du conseil régional de Bourgogne, s'était excusé de ne pas pouvoir assister au meeting de M. Jacques Chirac à Dijon, le jeudi 18 février. M. Lucotte, secrétaire national du Parti républicain passionné barbare, n'avait pas, lui, que l'on sache, transmis d'excuses. A défaut de l'être par son maire, Auxerre était représentée à la tribune par un citoyen au moins aussi considérable aux yeux du public : M. Guy Roux, l'entraîneur du club de football.

On soupçonnait, à voir M. Roux interroger M. Jacques Chirac — comme les autres interlocuteurs de la soirée, mais plus longuement qu'eux, et en exposant son propre point de vue, — on visait d'ailleurs à se préparer quelque chose. Et voilà que M. Roux, très homme de scène, comme on par une association d'idées avec les Jeux olympiques, mentionnés par M. Chirac, a demandé un candidat, dont le prénom (mais oui !) pourrait se « prolonger » (pourquoi pas ?), s'il avait songé à... « La Coupe du monde en 1998 », a dit M. Chirac. Bien sûr ! Nos sentiments s'y et songés, mais c'est réglé : elle aura lieu en France.

M. Roux était le partenaire rêvé pour cette annonce. Ne pouvait-il vraiment s'abstenir de regretter que les crédits des sports n'aient pas été portés à 1 % du budget par la majorité actuelle, non plus que par les socialistes ? Ni d'ajouter que ceux-ci l'avaient fait eux, pour la culture, même si c'était, au dire de M. Chirac, du « cinquante » ? Ni de s'emparer du propos du premier ministre favorable à un aménagement des horaires scolaires plus propice à la pratique du sport ? M. Roux observait, « à l'intention des journalistes notamment », qu'il n'avait jamais entendu à Paris ni dans et en pareille période, un engagement aussi ferme vers le « mi-temps pédagogique ».

● Soutiens à M. Chirac. — M. Joseph Raynaud, sénateur Gauche démocratique des Alpes-Maritimes, vice-président de l'Association des maires de France, président de l'Association des maires de Alpes-Maritimes, a adhéré au comité départemental de soutien à M. Chirac. En Corréze, M. Jean Charbonnel, maire de Brive, député RPR, président du club Nouvelle Frontière, adhère au comité départemental pour le soutien à M. Chirac.

● Incident entre le CNI et le RPR dans le Val-d'Oise. — Les responsables locaux du RPR ont interdict à M. Yvon Briant, secrétaire général du CNI, député non inscrit du Val-d'Oise, de siéger à la tribune d'une réunion publique à Deuil-la-Barre, le jeudi 18 février, aux côtés de M. Edouard Balladur. Dans un communiqué, la commission exécutive du CNI estime que « si de tels incidents devaient se reproduire, il deviendrait impossible au CNI de participer à la campagne de Jacques Chirac ». Ce parti avait décidé, le 6 février, de soutenir le premier ministre, et M. Briant est l'un des vice-présidents du comité national de soutien qui préside M. Balladur.

M. Chirac a souligné qu'il avait parlé d'« évolution nécessaire » et de non moins nécessaire « concertation ».

Le premier ministre avait parlé aussi des organisations syndicales d'enseignants, « qui ont des difficultés à s'ouvrir sur les problèmes du monde moderne ». Les enseignants à propos desquels se pose un problème d'heures de travail dans l'année (pour ceux du supérieur) ; l'éducation nationale, qui doit sortir de son ghetto ; les socialistes, qui « n'avaient aucune espèce d'idée de ce que pouvait être une entreprise », dont le « mépris pour l'argent des autres » est bien connu, et que leur « nature » porte aux décisions « démocratiques et irresponsables », sont apparus une fois encore, comme les cibles favorites de M. Chirac et de ses auditeurs.

### « Je garde le gouvernement »

Le premier ministre a répondu en outre aux propos de M. François Mitterrand expliquant qu'il ne pouvait faire connaître sa décision de candidature ou de non-candidature avant certaines échéances internationales, et qu'il faut bien que quelqu'un garde l'Etat (le Monde du 18 février). « Je garde le gouvernement d'une main ferme », a dit M. Chirac, ajoutant que les responsabilités invoquées par le président de la République « incombent au gouvernement ». Selon le chef du gouvernement qui « gouverne », « l'argument invoqué par M. Mitterrand n'est probablement pas le meilleur, en tout cas pas celui auquel il pense réellement ».

M. Chirac a reproché aux socialistes une « organisation vraiment très, très médiocre » contre son bilan gouvernemental, en raison des « comparaisons » qu'il appelle avec leur. Après avoir demandé aux socialistes de « reprendre un peu leurs esprits » et avoir reproché à M. Bérégovoy, maire de Nevers, d'avoir utilisé (le Monde du 19 février) « l'histoire », le premier ministre a recommandé à ses auditeurs de « ne pas oublier comment la majorité des Français a sanctionné ceux qui prétendent aujourd'hui aboyer contre nos résultats ». Il a assuré que les tentatives des socialistes pour pousser M. Barre et lui-même à s'opposer, « ce qui serait tout à fait artificiel », resteraient vaines.

As début de la soirée, devant les représentants du monde socio-professionnel, M. Chirac, interrogé sur ce point, avait déclaré que « le Front national est une création des socialistes » par le moyen du scrutin proportionnel. « C'était vraiment, avait-il dit, la combine politique dans toute son horreur ». M. Chirac avait ajouté : « Les socialistes, mes deux prédécesseurs et, je le dis clairement, le président de la République, ont, à mes yeux, par là toute autorité pour revendiquer une quelconque préoccupation d'ordre moral ».

M. Chirac a assuré ses partisans qu'il y a bien « un débat national à l'occasion de cette élection ». C'était, à n'en pas douter, un hommage inattendu à la contradiction qui lui avait apporté M. Bérégovoy et les « aboyeurs socialistes ».

PATRICK JARREAU.

### Le bilan du gouvernement

## M. Juppé confirme ses chiffres

M. Alain Juppé, porte-parole de M. Chirac, a répondu au cours de son point de presse du jeudi 18 février, aux reproches adressés par les socialistes au bilan de l'action du gouvernement. Il juge « sans surprise ces réactions marquées par la hargne et le sectarisme », ajoutant : « Cela leur a donné l'occasion de sortir quelques instantanés du coma dépassé dans lequel les a plongés l'absence de candidats socialistes ».

M. Juppé a réitéré chacun des points contestés en récapitulant chaque fois : « Affirmation confirmée ». Il a ainsi déclaré pour le chômage : « De mars 1987 à décembre 1987, le nombre de demandeurs d'emploi est bien passé de 2 675 900 à 2 562 500 (en données corrigées des variations saisonnières), soit une diminution de 113 400. Si l'on veut remonter plus loin dans le temps, voici les chiffres : avril 1981 à mars 1986 : + 1 800 par mois ; mars 1986 à décembre 1987 : + 4 500 par mois ; mars 1987 à décembre 1987 : - 12 600 par mois ».

En ce qui concerne l'emploi, M. Juppé a indiqué : « De 1981 à 1987, l'emploi salarié des secteurs marchands non agricoles (chiffres INSEE de fin 1987) a baissé de 350 000. En 1936 : + 0,15 % selon l'UNEDIC, + 0,20 % selon l'INSEE. En 1987 : + 0,40 % selon

l'UNEDIC, - 0,10 % selon l'INSEE. Ces données sont homogènes ; elles n'incluent évidemment pas, s'agissant du secteur marchand, les TUC ».

Pour le pouvoir d'achat, le ministre a énuméré les chiffres « du revenu disponible des ménages calculés par la comptabilité nationale (salaires nets de cotisations sociales + prestations sociales - impôts) : 1981 = + 2,6 % ; 1982 = + 2,5 % ; 1983 = - 0,7 % ; 1984 = - 0,5 % ; 1985 = + 1,3 % ; (moyenne 1981-1985 : + 1 %) ; 1986 = + 3,3 % ; 1987 = + 0,7 % ; 1988 = + 0,8 % (prévisions loi de finances) ; moyenne : + 1,6 % ».

Enfin, concernant la Sécurité sociale il a indiqué : « Trois branches sur quatre sont équilibrées fin 1987. Le plus récentes estimations de la commission des comptes, qui n'émanent pas du gouvernement, concluent à la disparition de tout déficit du régime général au 31 décembre 1987, toutes branches confondues. Le bilan gouvernemental ne masque pas les problèmes qui subsistent principalement pour les régimes de retraite ».

M. Juppé a conclu : « Il est intéressant que les chiffres relatifs à la croissance, à l'investissement et à la balance commerciale n'aient pas été contestés ».

La vie politique se joue plus que jamais sur deux scènes : l'une où les acteurs n'ont pour spectateurs qu'eux-mêmes et se réjouissent qu'il en soit ainsi, en dépit de l'intérêt de l'intrigue et de leur jeu ; l'autre qui réunit une assistance écoutant sans se plaindre une pièce insipide. Mais la présence est là quasiment obligatoire, afin de savoir qui décrochera le prix du meilleur acteur, et l'engagement de sept ans dont il est récompensé.

Autour de cette scène-là, au rideau repêché, aux décors défilés, dont le plancher grince et la lumière défaille, les intrigues et les amis se pressent, les autres se volent d'une impartialité que leur malin requiert. Les dialogues ont beau être d'une monotonie à terrasser un insomniaque, les effets déjà usés du temps de l'illustre Théâtre, rien ne tempère la stridence des thèses et le vacarme des applaudissements lorsque fuse une réplique aussi inattendue qu'une onde de mars. Que n'entendra-t-on pas lorsque paraîtra enfin la vedette incontestée du spectacle, mais que ses engagements retiennent provisoirement pour d'autres comédies ?

A quelques rues de distance, la deuxième salle, vide de spectateurs. A peine si, de loin en loin, un critique vient prendre note de ce qui se dit, pour rendre compte à ses hypothétiques lecteurs des rebondissement de l'intrigue. Tous les jeux sont ailleurs. Ce théâtre-là a des allures de société secrète.

C'est que la pièce qui s'y donne est une histoire authentique, une histoire de batailles et d'alliances où le perdant n'est pas assésiné par un sabre de carton, mais par une arme qui fait couler un sang chaud et vrai, et où le vainqueur s'empare vraiment des biens de ceux qu'il a défaits. Ce n'est pas une pièce, mais la vie, qui montre comment, réunis autour d'un ris de veau braisé (par exemple), deux financiers sont convenus qu'ils allaient, ensemble, se payer dix mille autres pour mieux les protéger, veiller à ce que leur liberté de création soit plus grande, se soucier que la diffusion de leurs idées et de leur écriture soit mieux assurée.

A soi seul, un groupe d'édition — qui ne sera pourtant que le deuxième de son pays — va contrôler 20 % du marché, et les politiques, tout occupés d'eux-mêmes et des sondages qui exposent leur beauté, ne disent mot. M. Robert Hersant s'est fait traiter de tous les noms d'oiseaux possibles. Hachette reste marqué du surnom de « pieuvre verte », mais le tout nouveau Groupe de la Cité va tenir dix mille auteurs en laisse, et il n'est personne pour hausser le sourcil.

Le Parlement débat du financement des partis politiques pour que celui-ci en soit choqué « moral » ; les amendements s'entrechoquent avec les sous-amendements, l'opposition concède, la majorité consent, les ministres s'entremettent afin que naisse cette loi qui fera des finances politiques un océan de vertu, mais, trois petits tours et puis s'en vont ! Une bonne partie de l'édition française reçoit un nouveau maître aussi facilement qu'un troupeau de moutons change de berger : qu'importe ! Cela s'est au, cela s'en ira presque aussi bien ne pas se savoir.

« Les affaires sont les affaires » est une expression assez connue pour être devenue le titre d'une pièce d'Octave Mirbeau, à moins que ce ne soit l'inverse. Rêve prodigieuse simplicité ne

cessera jamais de susciter l'admiration de l'ignorant. Les politiques s'empêtrent dans la procédure pour accoucher d'une loi mal née qui ne saurait aller bien loin, cependant qu'à la finance suffit un déjeuner pour se payer un bon poids de pensée, matérialisé par dix mille clempins gratteurs de papier.

Dans ces conditions, il ne s'agit plus d'éditer mais de gérer. Naïveté que cela ? Tant pis ! N'en voit-on pas déjà tant d'indices, pour ne pas dire de preuves ?

Après Staline demandant, goguenard : « Le pape, combien de divisions ? », « devra-t-on entendre : « Racine, quel tirage ? », ou « Molière, combien d'éditions de la Chartruse de Parme, « Est-on sûr du Goucourt pour le prochain Stendhal ? » (1).

Mesure-t-on la puissance de contrôle des idées, de la pensée, de l'esprit, dans une société où quatre ou cinq groupes possèdent, pour aujourd'hui et pour demain, tout ce qui, un jour, est pris de l'envie violente de manier la plume et le papier pour tracer des mots qui formeront une phrase, ces phrases un chapitre, et ces chapitres un livre ?

## Affaires

Ce n'est pas que, dans une société éditoriale dispersée, les choses sont ou étaient aussi simples ou aisées. Mais, tout de même, il n'y avait pas trop d'analyses de gestion pour se croire grammairiens.

Aux, écrivains, hommes politiques, ou même citoyens, qui s'offusquent ou s'inquiètent (tendons l'oreille, il s'en trouvera peut-être un), l'argument est d'usage, au point qu'il faudrait en faire une clause obligatoire de ce genre d'opération : il s'agit de résister à la concurrence internationale. Ce n'est plus une explication, c'est un saut-conduit, une indulgence plénière.

Le souvenir revient de cette caricature de 1788 (faul-t-il dire cartoon pour mieux « résister à la concurrence internationale » ?) où l'on voyait, sous l'apparence d'animateur, les notables à qui leur président indiquait : « Nous vous avons réunis pour savoir à quelle sauce vous seriez mangés. » Mais nous ne voulons pas être mangés, clamait l'assemblée. « Vous sortez de la question », rétorquait le président. La leçon resta la même.

ENCORE ce groupe est-il né de la volonté de ceux qui l'ont constitué, à défaut d'avoir recueilli l'opinion des hommes qu'il concerne. Mais comment qualifier le capitaine d'industrie qui, un beau matin, décide qu'il va faire l'acquisition d'une société commerciale à laquelle il trouve des attraits ? Tant d'attraits que ses propriétaires n'ont nulle envie de le céder.

Qu'à cela ne tienne ! Faudrait-il à présent obtenir l'assentiment du détenteur d'un bien pour faire l'acquisition de ce bien ? Les lois ne permettent-elles pas d'acheter le patrimoine d'autrui sans qu'il ait à y consentir ? Ce n'est pas un coup de force puisque cela se

nomme OPA. Même si, filant une mauvaise métaphore, un mal-intentionné pourrait y voir, avec la bénédiction des lois, une manière de vol à l'arraché : « Ton sac, la vieille », « Tes titres, le mec ».

Mais oui, bien sûr, c'est vrai, c'est plus compliqué que cela. Le propriétaire privé de son bien en reçoit un juste prix, parfois même supérieur à la valeur du moment. Bien sûr, nul n'est, en vérité, contraint de vendre.

Non, c'est une majorité qui est prise sans que puisse être estimé le prix de cette majorité : c'est l'exercice d'un pouvoir qui change de mains, sans même que puisse être allégué que ce pouvoir était mal exercé. Quelqu'un le voulait, l'a pris, c'est tout. Pour en faire ce qui lui convient, pas forcément mieux, tout bonnement, parfois, en dépeçant les actifs, se donnant ainsi la finance nécessaire à d'autres opérations aussi séduisantes.

Ainsi naît l'impression d'une société loubarde, où il existe deux violences, l'une que les codes reconnaissent comme telle et à ce titre, punissent, l'autre que les codes protègent parce que « les affaires sont les affaires ».

S'il faut s'en effrayer, comment s'en étonner ? A l'égard de la violence et de l'agressivité, le discours dominant, le discours politique, si l'on veut, est double. Sur l'une de ses faces, il ramplit les prisons pour dissuader les agresseurs d'être ce qu'ils sont, sur l'autre, il les incite à l'être.

Qui de nous n'a vu de ces petites annonces cherchant des « vendeurs agressifs », ayant « la volonté de l'emporter », « de vaincre », d'être des « bêtards » (du verbe battre, pour qui ne l'aurait pas remarqué) ?

Qui n'a eu connaissance d'articles et de films célébrant la légende des raiders, bruyants et cinquantes financiers, à la carrière aussi incertaine (le krach de New-York n'a-t-il pas suffi à le démontrer) que celle d'un aventurier ? Un raid (qui a donné raider, le préfixe de ce genre de choses) n'est-il pas en bon anglais une « invasion hostile », une « invasion de prédateurs », mot qui, jusqu'à ce nouvel ordre, n'est pas synonyme de louange ? N'est-ce pas, pourtant, cette civilisation-là qui est présentée comme un modèle et, après tout, le devient ?

PS. — L'intérêt d'un article régulier, c'est de pouvoir, d'une semaine sur l'autre, en corriger les erreurs, les bévues, les omissions. Comment faire dans des circonstances moins aisées ? Eh bien ! rectifier ici une erreur commise ailleurs.

La revue Influences a publié récemment un numéro (pas mal, vraiment pas mal) consacré à François Mitterrand, et auquel nombre de journalistes venus, selon l'expression consacrée, de tous les bords ont participé. Parmi ces journalistes... oui, lequel a attribué à Gaëlle un propos sur « le grand homme qui n'en est pas un pour son valet de chambre » ? Attribution fautive.

M. Christophe Vital Durand, de Paris, donne la solution : « C'est Haqel, écrit-il, qui a dit et il n'y a pas de héros pour son valet de chambre ». Et Engels, commentant le mot, ajoutait : « Ce n'est pas parce que le héros n'est pas un héros, mais parce que le valet est un valet. » A méditer, non ?

(1) Oui, c'est un anachronisme.

## Les comités de soutien à M. Barre (suite)

M. Charles Millon, délégué général aux comités de soutien à M. Raymond Barre, a publié une nouvelle liste de responsables départementaux.

Vaucluse : président d'honneur : M. Maurice Charetier ; président : M. Jean-Claude Andrieu, maire de Carpentras.

Cher : président : M. Jean-François Deniau, député (PR), président du conseil général.

Cher-du-Nord : coprésidents : MM. Sébastien Couepel, député (CDS), et René Benoit, député (PR) ; vice-présidents : M. Bérégovoy, sénateur (Union centriste), et Yves Le Cozannet, sénateur (Union centriste).

Sarthe : président : M. Roland du Luart, sénateur (RI) ; vice-présidents : MM. Michel d'Aillières, sénateur (RI), président du conseil général, et Georges Bollengier-Strages, député (PR).

Var : président d'honneur : M. François Léotard, ministre (PR) ; président : M. François Trucy, sénateur (RI) ; vice-présidents : MM. Maurice Arredex, sénateur (RI), président du conseil général ; Arthur Paecht, député (PR) ; Daniel Coïan, député (PR), et Michel Hamada, député (PR).

Gers : coprésidents : MM. Aymeri de Montequieu, député (radical), et Marc Castex, sénateur (RI).

Martinique : président : M. Roger Lise, sénateur (Union centriste) ; vice-président : M. Jean Marra, député (UDF).

Haute-Vienne : président : M. Henri Bouvet, député (radical).

Hautes-Pyrénées : coprésidents : MM. Pierre Biénier, député (CDS) et Gérard Trémège, député (PR).

Bouches-du-Rhône : coprésidents d'honneur : MM. Jean-Claude Gardin, député (PR), et Jean François, sénateur (union centriste) ; président : M. Roland Blum, député

(PR) ; membres : MM. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca, député (PR), adhérent direct, et Jean Roatta, député (PR).

Vendée : président : M. Michel Crois, sénateur (RI) ; vice-présidents : MM. Philippe Mestre,

Clouet, sénateur (RI). Le comité national de soutien à M. Raymond Barre a aussi publié une liste de responsables agricoles lui apportant leur appui. Parmi ceux-ci, M. Michel Debattista, président de la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme.

Val-de-Marne : président d'honneur : M. Alain Fobier, président du Sénat (CDS) ; coprésidents : MM. Alain Grotteray, député (PR), et Jean-Jacques Jegou, député (CDS) ; membre, M. Jean

(Publicité)

## APPEL

Depuis 78 jours deux femmes et deux hommes, membres du groupe dissous Action directe sont en grève de la faim. Aujourd'hui Joëlle Aubron, Georges Cipriani, Nathalie Ménigon, Jean-Marc Rouillan pèsent chacun moins de 40 kg. Ils sont en danger de mort.

Ils revendiquent depuis plusieurs mois la levée des mesures d'isolement inhumaines leur interdisant tout contact entre eux aussi bien qu'avec les autres détenus. Fort du rejet politique d'Action directe, le gouvernement compte sur le pourrissement de la situation, au prix de la vie des quatre grévistes de la faim.

A bout de souffle, ils sont aujourd'hui face à l'alternative du maintien à l'isolement — générateur de troubles physiques et mentaux sévères — ou de la poursuite suicidaire de leur grève. Nous sommes évidemment hostiles aux méthodes et à l'idéologie d'Action directe. Toutefois, face au danger qui pèse sur la vie de ces quatre personnes, nous estimons urgent de rompre le silence.

Il semble que des impératifs de sécurité empêchent une détention normale pour les prisonniers d'Action directe. Mais les maintenir à l'isolement dans les conditions actuelles est insoutenable — surtout au regard des très longues peines qu'ils encourrent. C'est de plus en contradiction totale avec la philosophie du droit européen, qui garantit l'intégrité morale et physique des prisonniers. Le regroupement de ces prisonniers est donc la seule formule concrète envisageable. Soutenir cette revendication est affaire d'humanité et de bon sens.

Liste des signataires :

Denis Langlois, ancien magistrat ; Bernard Langlois, journaliste ; Gilles Perrault, écrivain ; Sylvie Toupelle, avocate ; Serge Oudry, avocat ; Henri Negulescu, ancien président de la Ligue des Droits de l'Homme ; Jean-Paul Jean, magistrat ; Patrick Meunier, avocat ; Jean-Jacques Dufour, avocat ; Gérard Boulanger, avocat ; Alain Krivine, journaliste ; Irène Terral, avocate ; Antonina Malia, avocate ; Gérard de la Pradelle, professeur de droit ; Danielle Leclercq, professeur de droit ; Antoine Lamas, médecin ; Claude Bourdes, journaliste ; Christiane Marcinova, avocate ; Daniel Rosenthal, professeur ; Rodyne Le Carven, journaliste ; Le Père Jean Cardonnel ; Jean-Pierre Lottin, Radio Nova ; professeur Charles ; Pierre Jurria, candidat à la présidence ; professeur Millès ; Zaverio Muzio, magistrat ; Cédric Desmasset ; Pierre Vidal-Naquet, historien ; Monique ; Alain Colomard ; Antoine Comte, avocat ; Olivier Mezzer, avocat ; Henri Leclercq, avocat ; M. Rebérioux, historien ; Michel Naudin, journaliste.

Publications Inter, 8, rue Assolvière 75003 Paris



# Société

## Une polémique se développe autour de la grève de la faim des chefs d'Action directe

Nathalie Ménigon, un peu plus faible que la veille, a une nouvelle fois comparu, le jeudi 18 février, devant la cour d'assises spéciale de Paris, alors que se développe une polémique sur la grève de la faim des chefs d'Action directe en prison, et sur les conditions de leur détention.

Au professeur Milliez et à la quarantaine de personnalités signataires d'un appel, publié ce vendredi dans la presse, pour que soit mis fin à l'isolement des chefs détenus, le garde des sceaux, M. Alain Chabaud, répondant ses premières déclarations, a répondu, au journal de 20 heures d'Antenne 2, que la grève de la faim de Nathalie Ménigon « constitue son

droit, sa responsabilité, mais [que] la justice doit passer ». « Si l'on obéit, a précisé le ministre de la justice, et s'il faut la grève de la faim, calculée comme elle l'est, chaque fois que leur procès sera en vue, ils ne seront jamais jugés ».

Le garde des sceaux a répété qu'il était résolu à ne pas céder à cette « stratégie terroriste qui se poursuit en prison ». Quant aux conditions de détention, cause, à l'origine, de la grève de la faim des membres d'Action directe, il a précisé que celles-ci constituent « un avantage dont voudraient bien bénéficier de nombreux autres détenus qui sont entrés à plusieurs dans leurs cellules ». Les avocats de

Nathalie Ménigon et Jean-Marc Rouillon ont été reçus vendredi 15 février en fin de audience par M. Paul-André Sahon, chef de cabinet du garde des sceaux, pour une « simple prise de contact » ont déclaré ces conseils.

Au même journal d'Antenne 2, le professeur Milliez avait regretté, lui, que « l'on juge des gens dans les conditions où ils se trouvent ». « Je ne les cautionne absolument pas, j'ai même un certain mépris pour eux, mais j'ai trop de respect pour la justice française pour considérer que cette méthode soit la bonne. » « Il faut d'abord les remettre sur pied », a ajouté le professeur.

### Devant la cour spéciale de Paris

## Nathalie Ménigon somnolente, Régis Schleicher ailleurs

Elle ne marche presque plus. Il faut la porter comme un enfant. Somnolente, roquequillée, les bras repliés sous le menton, Nathalie Ménigon, le jeudi 18 février, est-elle encore capable de réaliser ce qui se passe autour d'elle ? Comme la veille, son avocat, M. Bernard Ripert, demande à la cour d'assises spéciale le renvoi de ce nouveau procès. Et, comme la veille, le président Jean Saurat commet un médecin expert pour déterminer si Natha-

lie Ménigon est capable de se défendre et de se considérer comme médecin traitant.

Que s'est-il passé dans la tête du docteur Diamant-Berger, qui, la veille, avait déclaré Ménigon apte au service ? Est-ce un refus de ses responsabilités ? Ou la seule façon qui lui serait laissée de les assumer ? La réponse n'appartient qu'à la conscience du médecin... ou à la déontologie médicale (lire ci-dessus).

« Je me trompe rarement. C'est aussi au coup d'éclat que vous avez apprécié l'état de santé de ma cliente ?

« Pas du tout, je proteste. Quand on l'interroge elle répond clairement.

« Comme la veille, la justice se voit donc autorisée à séjurer. Peut-on dire à juger ? Ce fut, comme la veille, un bien curieuse journée, où les suspensions devaient l'audience, où les incidents furent bien souvent oubliés le fond, où jamais ne s'écoula le sentiment désagréable d'une justice à audiences forcées.

Schleicher, bien entendu, n'entend participer à rien et garde auprès de lui un dossier orange fermant sans doute une proclamation qu'il réserve pour la bonne bouche. Ménigon, littéralement affaiblie sur une chaise, s'est décollée aux regards de la salle. Le troisième, Gailliac, prononça trois borborygmes dans l'après-midi. Imperturbable, M. Ripert demande des renvois. La cour prend acte, strictement, refuse le renvoi. Ainsi va le procès.

Quant au président, imperturbable, il relit, comme la veille, le curriculum de Ménigon, qui n'a pas changé. Les voix de cycloteurs, petits boulots, forfaits divers de Régis Schleicher sont ensuite longuement évoqués, le président venant à l'occasion à arracher un sourire à l'accusé en lui rappelant qu'il souhaitait, dans sa jeunesse, être éducateur. Comme la veille pour Nathalie Ménigon, on a retrouvé les mentions portées par ses professeurs sur les carnets scolaires de l'ébelle Schleicher. « C'est pour compenser la nullité par l'insolence », notait ainsi un prof de maths, tandis qu'un prof de français jugeait « son oral parfois très intéressant ».

Restent les faits. Deux coups de feu tirés, croit-on comprendre, dans un salon de la rue de la Harpe, sur la personne d'Alain Carpentier, militant libertaire qui s'opposait à « l'Empire » d'Action directe sur les quais parisiens. Une affaire dans laquelle, explique le lieutenant-colonel Jean-Michel Beau, qui dirige l'enquête, quatre autres personnes de se trouver impliqués dans celle des Irlandais de Vincennes, « la victime est le seul témoin ».

La cet le problème. Alain Carpentier, qui en réciprocité de justice, est toujours incarcéré. Le commissaire Védrine, à l'heure actuelle en

retraite, qui effectua les premières constatations n'est « pas certain d'avoir été sur place ». « C'est une affaire lointaine ». La jeune Marie Felkin, amie de Carpentier à l'époque, et qu'on a extrait de la prison où elle purge une peine de dix-huit mois pour outrages à agent, dit le président relire à l'audience le procès-verbal de ses dépositions aux gendarmes, comme si elle entendait du chinois.

« A quel étage êtes-vous ? demande M. Saurat.

« Ça dépendait des fois.

Tout est à l'aventure. Jean-François Gailliac ne les faits qui lui sont reprochés. Schleicher, qui lui sont reprochés. Quant à Nathalie Ménigon elle dort depuis un bon moment.

DANIEL SCHNEIDERMAN.

### M. Claude Malhuret : « en conformité totale avec les règles »

M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme, de soutien et « combat politique des membres d'Action directe ».

Mercure, M. Yves Jouffa avait demandé au garde des sceaux de mettre fin à la mise à l'isolement d'un certain nombre de détenus, dont les chefs d'Action directe, qualifiant cette pratique de « traitement discriminatoire » non « conforme aux engagements internationaux de la France ».

La démarche comme les propos ont vivement déplu au secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme qui considère que « M. Yves Jouffa se comporte, et ce n'est pas d'aujourd'hui, de manière en militant politique opposé au gouvernement qu'ex président de la Ligue des droits de l'homme ».

« Les membres d'Action directe actuellement emprisonnés le sont en conformité totale avec les règles du code de procédure pénale et avec la convention européenne des droits de l'homme », a ajouté le secrétaire d'Etat. « Ce sont des militants politiques qui en l'absence de loi continue en prison leur combat politique contre le gouvernement, qu'ils ont commencé lorsqu'ils étaient en liberté, ce n'est pas étonnant ».

### Le procès des médecins de Poitiers

## La leçon d'anesthésie

POITIERS de notre envoyé spécial

Pleins feux sur le professeur Pierre Mériel. La chose était prévue, on pourrait même dire promise. En cette affaire, les systèmes de défense étant ce qu'ils sont, M. Mériel, qui anesthésia Nicole Berneron, marie le 30 octobre 1984, et prévent pour cela d'homicide involontaire, attribue les causes de cette mort à une inversion des flexibles amenant au respirateur l'oxygène et le protoxyde d'azote. Pour sa part, l'accusation

« ceux qui seront accusés à nous rassurer l'aspect de connaître des difficultés ».

Réponse du docteur Diallo : « Ces mots signifiaient simplement que nous, ils éprouveraient plus de difficultés pour mener leur tâche à bien ».

Tel était donc le climat, et voilà pourquoi le professeur Pierre Mériel, chef du service anesthésie-réanimation se trouva contraint de prendre en charge Nicole Berneron. Une anesthésie, arsons-nous du moins appris de M. Mériel, est com-

**L'avocat du docteur Diallo s'est montré impitoyable pour le professeur Mériel qui a donné, au cours de l'instruction plusieurs versions des causes du décès de Nicole Berneron**

soutient que cette inversion fut le fait du docteur Bakari Diallo, le docteur Denis Archambeau ayant été son complice en la circonstance pour faire à M. Mériel, qui venait de décider la mutation du docteur Diallo.

Il fallait bien, dans ces conditions, que l'affrontement se produise. Il s'est produit, mais organisé, recherché par l'un des défenseurs de M. Diallo, M. Henri Leclerc. Chaque jour, la tension monte davantage. Au programme de la quinquiesième journée, le jeudi 18 février, figurait ce simple mais vaste sujet : la reconstruction de ce que fut le 30 octobre 1984 à la salle numéro 2 du bloc opératoire du CHUR de Poitiers, service ORL, non point tant l'intervention chirurgicale effectuée sur Nicole Berneron, âgée de trente-trois ans, et consistant en l'ablation d'une tumeur de la glande parotidienne gauche, que l'anesthésie dirigée par le professeur Pierre Desforgeries-Mériel. Mais, s'il fut le chirurgien personnellement, c'est que le chirurgien chargé de l'intervention, le professeur Jean-Pierre Fontanel, constata, au matin du 30 octobre, que l'équipe des anesthésistes du service ORL était défaillante par solidarité avec le docteur Bakari Diallo, que M. Mériel avait décidé, la veille, de muter à l'Hôtel-Dieu au service d'otologie. Cela doit être chaque fois rappelé, comme il l'est d'ailleurs, qu'en dépit de sa mutation M. Diallo se trouvait encore au centre hospitalier au matin du 30 octobre, qu'il s'informa auprès du docteur Archambeau de ce qui se passait à la salle numéro 2 du bloc opératoire et que, lorsque M. Archambeau lui expliqua que le patron conduisait lui-même l'anesthésie, un certain sourire passa sur les lèvres du docteur Bakari Diallo.

« Je n'aurais préféré qu'il assiste à un autre chirurgien, M. Flot, dira M. Mériel, mais il était tout aussi concevable qu'il souhaite travailler à mes côtés, ne l'ayant jamais fait jusqu'à présent ».

Voilà donc, dans la salle 2 du bloc opératoire, Nicole Berneron placée sur la table d'opération. M. Mériel inspecte le respirateur comme il est normal de l'inspecter. Au reste, la première phase de l'anesthésie de Nicole Berneron à l'aide de gaz halogène complétement à l'oxygène et au protoxyde d'azote dispensés à 50/50 se déroula normalement.

« Moi, dit M. Mériel, je ne savais pas quels gaz étaient délivrés, Archambeau faisait écran entre le respirateur et moi. Mais, si le protoxyde d'azote pur avait été administré, il y aurait eu perte de conscience de la patiente et on aurait vu son corps prendre alors une teinte gris ardoise significative, mais cela demanda trois ou quatre minutes et on a le temps de réagir, c'est-à-dire de déboucher immédiatement l'appareil. En tout état de cause, aucun de ces symptômes n'est jamais apparu ».

Il y eut pourtant un incident une fois la patiente branchée sur le respirateur. « Les débits d'oxygène et le protoxyde d'azote me paraissaient un peu bryannés », expliqua M. Mériel, « j'ai demandé au docteur Archam-

### Les deux phases délicates

Bien sûr, ce sourire est tenu par l'accusation pour une charge complémenteaire à laquelle elle se ajoute une autre : M. Diallo avait dit à M. Archambeau que, en raison de la solidarité des anesthésistes du service ORL et de leur décision de se tenir les bras croisés ce matin-là,

## Un réseau international de trafic d'héroïne démantelé par le SRPJ de Lyon

Les enquêteurs de la brigade des stupéfiants du Service régional de police judiciaire (SRPJ) de Lyon ont démantelé, après deux ans d'enquête, une triple filière d'importation d'héroïne et de résine de cannabis destinée en partie à alimenter les milieux du spectacle parisien. Parmi les douze personnes actuellement incarcérées figurent d'anciens trafiquants connus pour avoir participé à la french connection dans les années 60.

Légion d'honneur pour faits de guerre en Indochine, et de son complice André Trihan, soixante et un ans, lui aussi connu des services de police depuis les années 60 ; et la filière « A », dirigée par Nicole Guignon d'Amélie, cinquante-cinq ans, et portant sur un trafic de 900 kilos de résine de cannabis.

« Lors », interpellée à Neuilly au printemps 1987 avec deux de ses revendeurs, reconnu être à l'origine de l'écoulement de résine de cannabis, notamment dans la région Rhône-Alpes. Le Gallo et son associé André Trihan furent arrêtés en août 1987, à Paris, en flagrant délit de transaction. Deux autres trafiquants, Jacques Bozzi et Lucien Carrel, qui livraient des stupéfiants à une clientèle d'habitants parisiens, furent à leur tour interpellés le 2 février 1988. Le même jour, les policiers arrêtèrent, à Cazeaux, la concubine de Carrel, Maryse Abadie, chimiste de formation, chargée du « coupage » de l'héroïne et du conditionnement des produits.

Les perquisitions au domicile des trafiquants ont permis, selon les enquêteurs, de découvrir un « véritable supermarché de la drogue » avec comptabilité, listes de clients, produits de coupage, valises à double fond... Deux parquets, ceux de Lyon et de Bobigny, ont suivi l'affaire. Seul Klaus Roder a déjà été condamné pour trafic de drogue, qui importait de l'héroïne pure de Thaïlande et la revendait aux Etats-Unis et en Europe ; celle de M. Albert, alias Albert Le Gallo, soixante et onze ans, ancien membre de la french connection, chevalier de la

LYON de notre bureau régional

L'enquête a commencé à Lyon, où les policiers du SRPJ interpellèrent à la mi-1986 Roland Kiennin, cinquante-deux ans, une ancienne enseignante de couture. Les documents trouvés chez elle révélèrent l'existence d'un véritable trafic international. Aidés par les policiers européens, américains et canadiens, les policiers du SRPJ identifièrent trois filières, dont Roland Kiennin était la cheville ouvrière en France : celle de Klaus Roder, déjà condamné pour trafic de drogue, qui importait de l'héroïne pure de Thaïlande et la revendait aux Etats-Unis et en Europe ; celle de M. Albert, alias Albert Le Gallo, soixante et onze ans, ancien membre de la french connection, chevalier de la

## Un cas de force majeure

Le docteur Odile Diamant-Berger avait-elle le droit de se recuser en tant qu'expert ? A priori, les textes sont à cet égard parfaitement clairs : la réquisition est une injonction faite au médecin par les autorités administratives ou judiciaires d'avoir à exécuter telle ou telle mission d'ordre médico-légal. L'article L. 367 du code de la santé publique précise que « tout docteur en médecine est tenu de déférer aux réquisitions de l'autorité publique sous les peines prévues à l'article 379 » il s'agit d'une amende de 1500 à 8000 francs.

Il existe pourtant une exception : le guide d'exercice professionnel édité par l'Ordre national précise en effet qu'il faut un cas de force majeure ou avoir le

qualité de médecin qui a donné des soins au malade ou au blessé, donc tenu par le secret médical, pour ne pas obtempérer à réquisition ». En clair, nous a confirmé le docteur Louis René, président du conseil national de l'ordre des médecins, « un médecin traitant ne peut examiner un de ses malades en tant qu'expert ». L'article 56 du code de déontologie rappelle d'ailleurs cette obligation formelle.

Avant eu à apporter des soins à Nathalie Ménigon, non seulement dans l'enceinte du Palais de justice mais également à l'Hôtel-Dieu, le docteur Diamant-Berger, en sa qualité de médecin traitant, se devait donc de se recuser.

« Je ne trompe rarement. C'est aussi au coup d'éclat que vous avez apprécié l'état de santé de ma cliente ?

« Pas du tout, je proteste. Quand on l'interroge elle répond clairement.

« Comme la veille, la justice se voit donc autorisée à séjurer. Peut-on dire à juger ? Ce fut, comme la veille, un bien curieuse journée, où les suspensions devaient l'audience, où les incidents furent bien souvent oubliés le fond, où jamais ne s'écoula le sentiment désagréable d'une justice à audiences forcées.

Schleicher, bien entendu, n'entend participer à rien et garde auprès de lui un dossier orange fermant sans doute une proclamation qu'il réserve pour la bonne bouche. Ménigon, littéralement affaiblie sur une chaise, s'est décollée aux regards de la salle. Le troisième, Gailliac, prononça trois borborygmes dans l'après-midi. Imperturbable, M. Ripert demande des renvois. La cour prend acte, strictement, refuse le renvoi. Ainsi va le procès.

Quant au président, imperturbable, il relit, comme la veille, le curriculum de Ménigon, qui n'a pas changé. Les voix de cycloteurs, petits boulots, forfaits divers de Régis Schleicher sont ensuite longuement évoqués, le président venant à l'occasion à arracher un sourire à l'accusé en lui rappelant qu'il souhaitait, dans sa jeunesse, être éducateur. Comme la veille pour Nathalie Ménigon, on a retrouvé les mentions portées par ses professeurs sur les carnets scolaires de l'ébelle Schleicher. « C'est pour compenser la nullité par l'insolence », notait ainsi un prof de maths, tandis qu'un prof de français jugeait « son oral parfois très intéressant ».

Restent les faits. Deux coups de feu tirés, croit-on comprendre, dans un salon de la rue de la Harpe, sur la personne d'Alain Carpentier, militant libertaire qui s'opposait à « l'Empire » d'Action directe sur les quais parisiens. Une affaire dans laquelle, explique le lieutenant-colonel Jean-Michel Beau, qui dirige l'enquête, quatre autres personnes de se trouver impliqués dans celle des Irlandais de Vincennes, « la victime est le seul témoin ».

La cet le problème. Alain Carpentier, qui en réciprocité de justice, est toujours incarcéré. Le commissaire Védrine, à l'heure actuelle en

## Le couloir de l'isolement

« Tu perds le temps, tu perds l'envie et, finalement, tu te perds toi-même. C'est ce que l'isolement total... » Lorsque s'écrit ces lignes, Nathalie Ménigon vient juste avec ses amis Jean-Marc Rouillon, Georges Cipriani et Joëlle Aubron, de commencer la grève de la faim qui dure maintenant depuis le 1<sup>er</sup> décembre. Ce que M. Robert Pandroux appelle « un régime amaigrissant » ou M. Albin Chabaud « une demi-grève parce qu'ils continuent à se nourrir de vitamines », participe peut-être, pour ces membres d'Action directe, d'une stratégie politique déterminée, dont on ne peut prévoir l'issue, mais se fonde au départ sur la contestation des conditions de détention vécues par les chefs historiques d'Action directe : « Torture par l'isolement de sécurité renforcée, chantage permanent, brimades et arbitraire », résumèrent dans leur déclaration du 1<sup>er</sup> décembre.

En effet, seul aménagement particulier provoqué par l'incarcération des militants d'Action directe, des barreaux ont été apposés aux fenêtres des cellules de la maison d'arrêt des femmes (MAF) de Fleury-Mérogis, qui n'étaient jusqu'à présent pourvues que d'un grillage.

Une lumière allumée cinq à six fois par nuit

Séparés par des cellules vides, (le quartier d'isolement de la MAF n'est jamais peuplé). Nathalie Ménigon et Joëlle Aubron effectuaient en effet leurs promenades à deux heures chaque jour différentes « pour des raisons de sécurité évidentes ». A Fleury, où furent détenus Régis Schleicher et Georges Cipriani, la promenade des DPS s'effectuait dans des cages individuelles, aménagées au dernier étage d'un bâtiment. A Fresnes, en revanche, Jean-Marc Rouillon pouvait se promener en compagnie d'autres détenus : la publication d'une photo de lui, par le décorateur, dans sa cellule, de tampons secs de l'administration pénitentiaire, ont mis fin à ce système. Jean-Marc Rouillon, depuis cet incident, effectuait seul ses promenades. Quant à la lumière, elle est allumée jusqu'à cinq ou six fois par nuit pour vérifier la présence « tranquille » des détenus en cellule.

« Tu perds le temps, tu perds l'envie et, finalement, tu te perds toi-même. C'est ce que l'isolement total... » Lorsque s'écrit ces lignes, Nathalie Ménigon vient juste avec ses amis Jean-Marc Rouillon, Georges Cipriani et Joëlle Aubron, de commencer la grève de la faim qui dure maintenant depuis le 1<sup>er</sup> décembre. Ce que M. Robert Pandroux appelle « un régime amaigrissant » ou M. Albin Chabaud « une demi-grève parce qu'ils continuent à se nourrir de vitamines », participe peut-être, pour ces membres d'Action directe, d'une stratégie politique déterminée, dont on ne peut prévoir l'issue, mais se fonde au départ sur la contestation des conditions de détention vécues par les chefs historiques d'Action directe : « Torture par l'isolement de sécurité renforcée, chantage permanent, brimades et arbitraire », résumèrent dans leur déclaration du 1<sup>er</sup> décembre.

Ce qu'ils réclament ? Le statut de prisonniers politiques, le regroupement des détenus membres d'un même mouvement dans un même établissement et l'abolition du régime d'isolement. La revendication est ancienne et tous les groupes — nationalistes notamment — ont multiplié ces demandes sans jamais obtenir satisfaction. La disparition — facile en réalité — des quartiers de sécurité renforcée et des quartiers de plus grande sécurité, en 1982, a été palliée par un régime à deux vitesses : l'isolement disciplinaire et l'isolement dit de sécurité. C'est dans ce cadre qu'ont été détenus

les militants d'Action directe, avant leur hospitalisation. « Il s'agit, explique un membre de l'administration pénitentiaire, uniquement de s'assurer de leur personne, sans provocation. » Le régime varie selon les établissements et selon les moments, selon les directives des juges d'instruction qui délivrent les permis de visite et filtrent le courrier et selon l'ambiance, les « renseignements » et les incidents perçus au sein de la détention. Ce que les membres d'Action directe ressentent comme une « torture » ne leur est pas réservé : d'autres détenus, de droit commun la plupart du temps, sont eux aussi classés DPS (détenus particulièrement signalés), et isolés.

La base du système est simple : les détenus sont seuls en cellule, seuls en promenade et strictement surveillés ; les permis de courrier délivrés avec une attention toute particulière. A en croire les représentants de l'administration, ce n'est que cela, rien de plus, rien de moins.

Ainsi, la lumière imposée toute la nuit en cellule, les fouilles corporelles vexatoires, les heures de promenade décalées, les visites intraitées, le sédrime, en somme, dénoncés par les grévistes de la faim ne serait pour les autorités que le fruit d'une paranoïa née de l'enfermement. Au pis, une campagne soigneusement organisée, destinée à déstabiliser l'institution judiciaire et pénitentiaire tout entière.

Dans les cellules situées au rez-de-chaussée, la lumière du jour est souvent insuffisante et conduit à laisser l'électricité allumée. Des fouilles corporelles étaient prati-

## et les causes

« ceux qui seront accusés à nous rassurer l'aspect de connaître des difficultés ».

Réponse du docteur Diallo : « Ces mots signifiaient simplement que nous, ils éprouveraient plus de difficultés pour mener leur tâche à bien ».

Tel était donc le climat, et voilà pourquoi le professeur Pierre Mériel, chef du service anesthésie-réanimation se trouva contraint de prendre en charge Nicole Berneron. Une anesthésie, arsons-nous du moins appris de M. Mériel, est com-

« Je n'aurais préféré qu'il assiste à un autre chirurgien, M. Flot, dira M. Mériel, mais il était tout aussi concevable qu'il souhaite travailler à mes côtés, ne l'ayant jamais fait jusqu'à présent ».

Voilà donc, dans la salle 2 du bloc opératoire, Nicole Berneron placée sur la table d'opération. M. Mériel inspecte le respirateur comme il est normal de l'inspecter. Au reste, la première phase de l'anesthésie de Nicole Berneron à l'aide de gaz halogène complétement à l'oxygène et au protoxyde d'azote dispensés à 50/50 se déroula normalement.

« Moi, dit M. Mériel, je ne savais pas quels gaz étaient délivrés, Archambeau faisait écran entre le respirateur et moi. Mais, si le protoxyde d'azote pur avait été administré, il y aurait eu perte de conscience de la patiente et on aurait vu son corps prendre alors une teinte gris ardoise significative, mais cela demanda trois ou quatre minutes et on a le temps de réagir, c'est-à-dire de déboucher immédiatement l'appareil. En tout état de cause, aucun de ces symptômes n'est jamais apparu ».

Il y eut pourtant un incident une fois la patiente branchée sur le respirateur. « Les débits d'oxygène et le protoxyde d'azote me paraissaient un peu bryannés », expliqua M. Mériel, « j'ai demandé au docteur Archam-

LYON de notre bureau régional

L'enquête a commencé à Lyon, où les policiers du SRPJ interpellèrent à la mi-1986 Roland Kiennin, cinquante-deux ans, une ancienne enseignante de couture. Les documents trouvés chez elle révélèrent l'existence d'un véritable trafic international. Aidés par les policiers européens, américains et canadiens, les policiers du SRPJ identifièrent trois filières, dont Roland Kiennin était la cheville ouvrière en France : celle de Klaus Roder, déjà condamné pour trafic de drogue, qui importait de l'héroïne pure de Thaïlande et la revendait aux Etats-Unis et en Europe ; celle de M. Albert, alias Albert Le Gallo, soixante et onze ans, ancien membre de la french connection, chevalier de la







# Culture

## ARTS

Cy Twombly au Centre Pompidou

### Le plaisir du rien

C'est la première rétrospective en France de l'Américain Twombly, peintre poétique, ironique et subtil.

Presque rien. Il n'y a presque rien sur la toile ou la feuille de papier. Rien, ou si peu de traits et de couleurs que décrits ces traces et taches, c'est leur donner plus d'existence qu'elles n'en ont véritablement et leur accorder plus qu'elles n'exigent. Leur attribuer un sens déterminé, vouloir à toute force qu'elles représentent ou qu'elles signifient, ce serait pis encore : un contresens. Car la suprême élégance de Twombly, ce qui fait que ses vagues peintures et ses dessins indistincts ont une grâce indépassable, c'est celui auquel ils ont échappé — car on ne peut parler d'existence à son propos — se défie de tout, ne s'engage dans aucune expression connue et parvient à ce chef-d'œuvre d'absence : une œuvre qui ne tient à rien, ne dit rien et, cependant, séduit et retient plus que d'autres aux ambitions esthétiques avouées.

Pour évoquer, il semble que l'on ne puisse mieux faire que d'énumérer les tentations qu'elle ignore sans même se donner la peine de les dénoncer. D'un peintre américain qui fut étudiant à l'Art Students League de New-York après 1945 et proche de Motherwell, on attendait quelque tendance pour l'expressionnisme abstrait. Abstraite, cette peinture n'est sans doute, mais sans rien de commun avec la chorégraphie forcée de Pollock. Twombly la flotte ou l'enduit par place, de-ci de-là, et puis se lasse, et puis s'en va. Il ne gesticule pas, il gribouille au crayon ou à la craie des boucles et des angles, des graffitis incomplets et des morceaux de mots à moitié effacés par la gouache ou des bouts de phrases qui ne finissent pas et n'ont aucun rapport précis avec les graphismes qui les environnent ou les traversent.

Paroles de l'abstraction alors ? Un peu, mais sans insister, comme on passe. Naturellement, Twombly ne croit guère à la toute crise de nerfs ni à l'incoscience jailli d'un tube de couleur. Il ne crée pas pour autant un penchant opposé, celui de l'ascétisme héroïque. La blancheur théâtralement exhibée d'un Rymas ne lui convient pas, parce qu'il a pu se convaincre que l'art ne peut bien longtemps se nourrir du vide et se restreindre par par masochisme jusqu'à rien du tout du carré vide. Le minimalisme ne saurait être son fait.

Twombly, qui sait qu'il appartient à une histoire et que celle-ci donne des signes d'épousé, est à sa manière un artiste à sujets, et à

grands sujets. Quand il consent à évoquer des êtres, ils se nomment Vénus ou Bacchus, ou dans un genre plus humble, Goethe, Mallarmé et Valéry. Des mythes des uns, des œuvres des autres, il reste un titre, ou quelquefois le souvenir élimé d'un vers ou d'une composition. Cela suffit, puisque le titre ou le vers suscitent sur-le-champ d'autres souvenirs, des allusions plus ou moins, si l'on veut, des comparaisons. Cela suffit puisque le peintre, le poète et l'amateur ont atteint un tel degré de saturation, ont la mémoire et la garnie de littéraires, d'œuvres, de mythologies et de références de tous ordres, qu'ils ne sont plus capables que de petites opérations évocatrices. Ils n'inventent plus, ils répètent ce qui leur revient d'un immense passé qui les accable autant qu'il les enchante.

#### Entre le regret et le désespoir

Un nom mal écrit sur une toile striée de traînées ou de couleurs de rose, de bistre ou de vert, salie d'auroles suspectes, avec un collage mal plié par-dessus, des chiffres peut-être et des lignes qui s'attardent pas leur but — en ont-elles un seulement ? — voilà, selon Twombly, le plus juste tableau de la situa-

tion contemporaine. Placée sous le signe de l'encombrement et de l'effacement à la fois, l'inspiration ressource et part de plus en plus silencieuse. Aussi peut-on avec autant de bonnes raisons juger délicieux ces pièges à citations et esquisses, ou y lire l'aveu le moins apitoyé et le plus clair d'une puissance qu'aucun projet d'année ne peut espérer égaler.

Ce sont là, par essence, des œuvres de musée, faites d'après des réminiscences de musées et conçues pour achever en beauté un accrochage dans l'ordre chronologique des cultures, de l'antique jusqu'à la contemporaine. Toutes viennent périr paisiblement dans ces tableaux qui ressemblent assez à des champs de ruines où ne se lisent plus que des inscriptions brisées. Twombly balance entre le regret, le désespoir et le plaisir de rêver une dernière fois. Il ne choisit pas, fidèle à son principe d'équivoque.

Il est bien peu étonnant que ce Virgilien se soit établi à Rome, ayant fui New-York. Peu de villes pourraient lui convenir mieux que celle-ci, faite de tant de villes mortes entassées en désordre les unes sur les autres.

PHILIPPE DAGEN.

\* Galeries contemporaines, Centre Georges-Pompidou, jusqu'au 17 avril.

Julian Schnabel à Paris

### Changements à vue

Star du marché, Schnabel se doit d'étonner toujours plus. Cette fois, c'est dans le genre antique.

Jusqu'ici, les Etrusques n'avaient pas eu le bonheur d'être imités. Les Grecs, les Romains, les Ibères et les Celtes, tous avaient eu leurs fidèles, classiques, néo-classiques ou archaïsants. Tous, mais pas les Etrusques. Cette injustice était insupportable, et l'on ne peut que se féliciter de la voir réparée, fût-ce tardivement. Le néo-étruscisme existe enfin et a pour champion le New-Yorkais Julian Schnabel.

Celui-ci, qui n'a pas quarante ans, a conquis la gloire et une cote plus que respectable grâce à ses variations de style. Il y a une dizaine d'années, il collait d'énormes quantités d'assiettes et des socques cassés sur ses toiles. Puis il a peint sur véloces, pour venir ensuite à l'assemblage en collant les accessoires les plus singuliers sur des tableaux devenus gigantesques. On vit des peintures avec peaux de vache, des peintures avec bois flottés et même des peintures avec cornes de rammes et d'étais. Tout

cela pouvait bien se pas avoir grand sens : l'adresse technique de l'exécution faisait oublier la vacuité du résultat. Au même moment, ce nouveau Protée entreprenait de copier, en les agrandissant, les dessins d'Artaud et les grotesques de la Renaissance italienne. La nécessité et l'originalité de ces travaux n'étaient pas non plus très sensibles. Le besoin de copier et d'imiter, plus que tout, de changer sans cesse complaisamment une sorte d'incantation ou de faiblesse. N'importe : c'était grand, très grand, très très, et très, très, très moderne ou post-moderne. Une rétrospective Schnabel s'est ainsi tenue, il y a juste un an, au Centre Pompidou.

Depuis, Schnabel s'est donc converti à l'étruscisme. Il a construit et fait cuire un sarcoophage de terre brune rose qui ressemble, les figures ou moins, à ceux que l'on voit dans les nécropoles de Tarquinia. Comme cela ne suffisait pas, il a modelé d'autres couvercles, tous du même matériau et de la même jolie couleur, qui font sa sarcoophage complet un charmant cortège. Sur les flancs de ce couvercle, conçu aux dimensions d'un plan, deux lettres sont inscrites : J.B. Elles désignent l'artiste allemand Joseph Beuys, dont l'enseignement, l'œuvre et la mort auraient fortement impressionné Schnabel. Il a voulu lui rendre un hommage solennel, un peu trop solennel. Beuys avait lui-même mis en scène sa mort dans une installation à l'écrasant pompiérisme macabre nommée Palazzo Regale. Le membre a disparu. Reste le pompiérisme délicatement parfumé d'archéologie de ce tombeau terriblement vide.

Une fois de plus, Schnabel s'est renouvelé par le pesticide et la démons. Se consacre à la métamorphose à quelque chose d'effrayant. De Schnabel nouveau en nouveau Schnabel, on finit par se demander s'il existe réellement, ou s'il se borne à donner son nom à une récapitulation aussi vaine qu'encyclopédique de tous les genres et de tous les temps.

PH. D.

\* Galerie Yves Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare et 103, rue Vieille-du-Temple, jusqu'au 10 mars.

BANLIEUES BLEUES du 19 FÉVRIER au 19 MARS 1988

5<sup>e</sup> édition

19 Février - Saint-Denis

MILES DAVIS

COMPLET

LOCATION : 4 FRAC

REMERCIEMENTS AUTRES CONCERNS :

TEL. 43.85.66.00

L'Image du corps et le corps vivant sont au cœur d'une création collective mise en espace autour d'un thème barbare et branché : la galère.

Présent pour point de départ l'œuvre baroque de Pierre Puget, *Les Atlantes*, sculptée au dix-septième siècle à partir du corps des galériens, le philosophe François Soulagas a en l'idée avec Jean-Roger Souhain, conservateur du Musée de Toulon, de monter un projet original autour



Ernestine W. Ruben : émergence des corps transformés 1987

des mille visages actuels du corps en galère. Axée sur la notion de « photographique », cette réalisation aussi alambiquée qu'ambitieuse, qui se propose de réfléchir sur les rapports entre l'image du corps et le corps vivant, réunit trois cents photos, réalisées en un an par deux photographes et trois plasticiens. Les repré-

sentations du corps sont ainsi abordées par des approches extrêmement différentes, allant du reportage à l'autoportrait et du nu à l'autobiographie en passant par le pur conceptuel. La morphologie humaine est affrontée dans toutes ses dimensions, corps en activité, corps en transe, corps objet, corps machine, tous tentent, avec des fortunes diverses, de répondre en images à une interrogation théorique vague : qu'est-ce qu'un corps « en galère » aujourd'hui ?

Écartelé entre l'expression critique et réflexible, partagé entre l'imaginaire et le réel, déporté par

Gattinoni) à celui de soi-même (Odilon, Vulliez), du corps social (Ultras), intime et familial (Pissone, Nancez) ou religieux (Dridi), en passant par la mise en scène parcellaire du rêve (Séménako), une question prioritaire se pose : mais que diable allaient-ils faire dans cette galère ?

Seuls trois créateurs accostent le bon port. Dans la lignée d'Appel et Rainer, Max Barbois, dans ses compositions en triptyques, fixe de façon saisissante la disparition de son visage par les volutes du mouvement. Dans la série « les Pieds-beaux », Christian Martinez détourne avec grâce les formes de l'esthétique publicitaire et, jouant d'un sabot lacé, d'un chausson de cuir orthopédique, esquisse un divertissant pas de deux, porté par le charme léger de l'érotisme médical. Dans « Apartheid », enfin, Marc Patant interroge sculpturalement son corps pour questionner politiquement la photographie. Bloc de souffrance, d'injustice et de ségrégation (noir, obèse), modelé, malaxé, torturé, ontil de renaissance et d'amour, le corps, atteint ainsi au sublime. Patant transcende l'usage de son corps qu'il met visuellement à l'épreuve. Seul, il rejoint le concept projeté par Soulagas, à la fois baroque, artistique et social.

Il faut pourtant saluer le courage d'un musée qui œuvre à ses risques et périls ses portes aux franges marginales de la création photographique en France.

PATRICK ROEGNIERS.

\* « Le corps, la galère : noir et blanc », Musée de Toulon, 113, boulevard Leclerc, Toulon, jusqu'au 30 avril. Paris sous le même titre d'un remarquable livre-catalogue, 64 photos, texte de François Soulagas, 184 pages, éd. par le Musée de Toulon, 150 F. « Image du corps et corps vivant », actes du colloque, Hyères, La Seyne-sur-Mer, Toulon, éd. par l'École municipale des beaux-arts de Toulon, 119 pages.

### COULISSES

Les aveugles pourraient toucher l'intouchable

« On ne touche pas une œuvre d'art ». Ce tabou va-t-il tomber ? Sans doute, avec la concours « Œuvre au musée aux aveugles » organisé par l'association Valentin-Haüy, à l'occasion de son centenaire en 1989 — en collaboration avec la direction des Musées de France. Les participants sont trente-deux conservateurs de musées de province classés et contrôlés. Le jury attribuera trois prix, dont le premier d'un montant de 80 000 F. Quatre critères seront pris en compte pour juger les projets : l'adaptation de l'environnement, la transmission de la connaissance, les activités d'éducation à l'art et la mobilisation du personnel.

D'ores et déjà, quelques musées organisent des visites pour les aveugles. Ils s'inspirent peu ou prou de l'opération pilote lancée en 1984 par le Musée de Clary à Paris. La visite s'effectue en groupe le mardi, jour de fermeture. Tout est sur mesure, de la maquette du musée à la brochure en braille. Certains objets sont destinés uniquement au toucher des aveugles. Beaucoup d'œuvres restent inaccessibles du fait de leur fragilité. Mais cette méthode constitue une véritable muséographie de l'aveugle.

Ch. T.

### Onze galeries pour Danielle Mitterrand

Onze galeries de la rive gauche — L. Brachot, J. Briance, M. Cachoux, Di Mo, L. Durand, Evrel, A. Girardier, A. Loeb, Mouterey, Stedler et P. Trigano — consacrent quatre journées, les 24, 25, 26 et 27 février, à la Fondation Danielle-Mitterrand, France-Libertés à laquelle une partie des bénéfices des ventes seront versés.

### L'art contemporain et le musée : un colloque

L'art contemporain a fait ces dernières années une entrée très remarquée au musée, au point d'en faire presque la définition classique. Le phénomène mérite d'être examiné de près. C'est justement le propos d'un séminaire organisé par le Musée national d'art moderne, qui, pendant deux jours, les 2 et 3 mars, réunira sociologues, historiens de l'art et conservateurs. (Centre Georges-Pompidou, petite salle, premier sous-sol).

### Ventes

### Nouveaux marchés à Paris

Le succès récent de la vente Lailaque (voir *Le Monde* du 23 janvier), a confirmé l'émergence de nouveaux marchés à Drouot. Des objets dispersés, il y a deux ans à peine, dans des ventes hétéroclites font aujourd'hui l'objet de catalogues spécialisés. La rareté des produits « haut de gamme » sur un marché parisien saturé a incité quelques commissaires-priseurs dynamiques à développer de nouveaux créneaux. Les papiers peints ou les châles en cachemire, cédés, il n'y a pas si longtemps, par chariot, sont en passe d'acquiescer, comme les flacons de parfum, leurs lettres de noblesse.

« Auparavant, les châles en cachemire et les papiers peints attirèrent que quelques amateurs, explique un expert, Bernard Poton. A présent, les industriels de la mode et de la décoration s'y intéressent comme à une source riche d'inspiration. » En décembre dernier, huit miniatures (crayon, aquarelles et gouaches) illustrant la fabrication des châles en cachemire de l'école indienne (1860) ont été adjugés 450 000 francs, après d'âpres négociations entre un amateur britannique et un collectionneur français. Mais les estimations dans ce domaine sont encore approximatives, les points de repère étant encore rares. Les flacons sont recherchés par les collectionneurs japonais et américains, responsables de l'envolée des prix.

La préparation longue et minutieuse de ces ventes, où aucun détail n'est laissé au hasard, contribue à leur succès croissant. Et les vendeurs éventuels, alléchés par leurs bons résultats, allègent de plus en plus Christie's ou Sotheby's au profit de Drouot. La boucle est bouclée. Un nouveau marché est en train de naître à Paris.

Mais ils sont encore loin de faire l'unanimité au sein de la profession des commissaires-priseurs. « Four-

quoi vendre des vieilles dentelles, confiait récemment l'un d'eux, lorsque non seulement ce n'est pas rentable pour nous, mais que, pour le même prix, on les trouve dans le grand magasin d'à côté, en bon état et sans la poussière ? »

Si certains de ces marchés ne sont pas encore rentables pour les commissaires-priseurs, ils le sont déjà pour les amateurs. Ces ventes « mineures » ne feront peut-être jamais partie du « gratin » des ventes parisiennes. Elles ont le mérite d'introduire un peu de gaieté dans un marché souvent fort austère.

ALICE SEDAR.

\* Ventes à Drouot : papiers peints, le 27 février ; flacons de parfum, le 13 avril ; châles en cachemire, juin 1988.

« Le « Modello » de la « Bataille d'Éylau », peint par le baron Gros, a été vendu à Toulouse, le lundi 15 février, pour la somme de 4 millions de francs à un Anglo-Saxon dont l'identité n'a pas été révélée.

CRETEIL

19, 21, 23 Février

Le Nonne di Figaro

MOZART

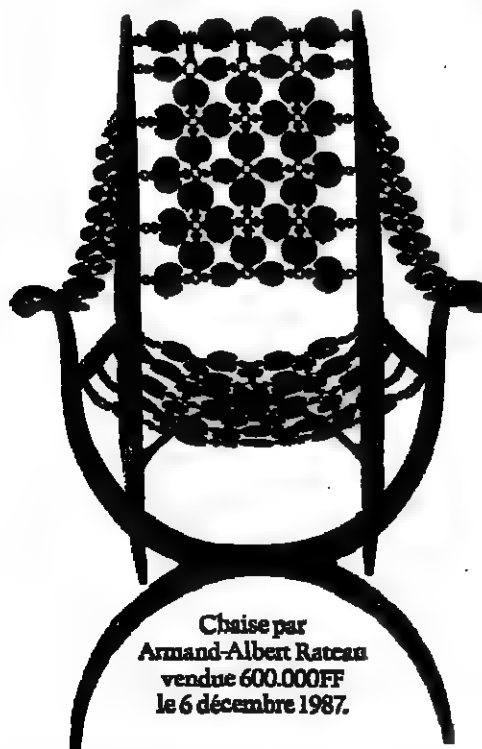
Orchestre National d'Ile-de-France  
Direction Jacques Mercier  
Mise en scène Denis Krief  
Ensemble vocal  
Patrick Marco  
avec  
Mark Tinkler  
Murielle Kemmer  
Elisabeth Baudry  
Michele Pertusi  
Martine Mahé

avec le soutien du  
Crédit Lyonnais de Créteil

48 99 18 88

## CHRISTIE'S MONACO

Prochaines Ventes Importantes, Juin 1988



Chaise par Armand-Albert Rateau vendue 600.000FF le 6 décembre 1987.

Si vous désirez obtenir, à titre gracieux, leurs estimations et conseils, veuillez contacter :

Christine Petit ou Laurent Prevost-Marcilhacy (mobilier) à Christie's Paris, 17, rue de Lille, 75007 Paris, tel. 42 61 12 47

Nos Spécialistes en

Art Nouveau, Art Déco, Porcelaine et Faïence, Tableaux Anciens et du XIXème, Mobilier et Objets d'Art

seront à Paris du 29 Février au 4 Mars 1988.

Joël, in lito



مكتبة الامم المتحدة

PEPSI EN ACCORD AVEC RTL ET RMC PRÉSENTE

Le Monde • Samedi 20 février 1988 13

# MICHAEL JACKSON

## AU PARC DES PRINCES



23 JUIN/LYON/STADE GERLAND  
27-28 JUIN/PARIS/PARC DES PRINCES  
9 AOUT/MONTEPELLIER/STADE RICHTER  
14 AOUT/NICE/STADE DE L'OUEST

CBS

ZERO

Les billets sont en vente à la FNAC à partir du Samedi 20 février 1988. Les places à Paris sont à 165 F + frais de location.



# Culture

## CINÉMA

« Bernadette », par Jean Delannoy

### Lourdes : miracles, foire et mystère

Le film de Jean Delannoy consacré à Bernadette Soubirous le film officiel des sanctuaires où défilent chaque année quatre millions et demi de pèlerins venus des quatre coins du monde.

Dès le début, elle tousse, la petite Soubirous. On se dit « encore une polémique ». Est-ce la tuberculose ou seulement de l'asthme ? On a peine à reconnaître en cette jeune fille au peu carré l'exquise petite qui, dans *Les oiseaux se cachent pour mourir*, brisait le cœur du Père Ralph de Brillacart et, dans *Pale Rider*, chevauchait en compagnie de

Clint Eastwood. Sydney Penny, avec son teint mat et ses yeux graves, campe une paysanne pauvre, en 1858, vivant rudement dans les Pyrénées, et dont le cœur simple s'éclaircit d'une foi ardente et sans apprêts. Sa famille est misérable, fruste, jusqu'au jour fatal où, dans la grotte de Massabielle, elle aperçoit quelque chose de blanc... On connaît la suite (voir ci-dessous), légendaire.

Si le film de Jean Delannoy présente un intérêt, c'est celui de raconter certains épisodes de la vie de Bernadette qui ne sont pas à mettre au crédit des bien-pensants du Second Empire. Traité par les bourgeois de « petite merdeuse », jalouse, détestée par les notables, elle frôle l'internement psychiatri-

que (la tristement célèbre loi de 1838), et ne doit son salut terrestre qu'au secours d'un prêtre, Peyramale (Jean-Marc Bory), à sa popularité chez les pauvres et jusqu'à la Cour (l'impératrice avec son accent inénarrable et Michel Duchaussoy, excellent acteur, dans le rôle de Badinguet). Il fallait le rappeler, un saint n'est pas d'un commerce aisé de son vivant (ensuite, ça peut s'organiser). Et, encore, Bernadette ne cesse de répéter : « Je n'ai jamais dit que c'était la Sainte Vierge... Mais au-delà, que dire ? Jean Delannoy a œuvré lourdement, comme un artisan sans flamme, sans grâce, sans inspiration. Les acteurs, dont les voix sont doublées, ont moins de vie et de naturel que des sentons mécaniques, tout est plat, fade, à peine plus mobile qu'un

ancien calendrier des postes. Il n'y a pas eu de miracle pour le cinéaste, c'est avéré. Il y en a déjà un pour son film, qui remplacera dans la salle officielle le film de Maurice Cloche (oui, ça ne s'invente pas), sans doute une pénitence de plus sur le calvaire des pèlerins, ce qui lui garantira des millions de spectateurs ébahis. Tant mieux pour lui, pour eux. Dommage pour Bernadette, quand même. Dans ce clivage déprimant, pas un mot des années sombres qui suivirent ses visions, de sa retraite à Nevers, de ses doutes et de ses secrets. Il reste tout un film à faire sur ce qu'est la vie d'un humain (quelles que soient sa foi et la nôtre) après le passage bouleversant d'un dieu. Ne l'attendons surtout pas de Jean Delannoy.

MICHEL BRAUDEAU.

### 4 500 000 pèlerins et visiteurs en 1987

« Si je pouvais, j'irais à Lourdes à pied. Et même à genoux », confie Lech Walesa au téléphone, il y a quinze jours, à un chapelain des sanctuaires. En 1976, une cinquantaine d'orphelins japonais, rescapés d'Hiroshima, qui avaient tout pour venir à Lourdes, viennent à Lourdes se faire baptiser. Depuis trois ans, ce sont des cancéreux plusieurs centaines — qui s'organisent en pèlerinages.

Les bien-portants ? 30 000 militaires d'Europe, d'Amérique, de Corée, etc., ont pris ensemble en 1987 à la grotte. 20 000 charismatiques du Lion de Juda. 350 000 jeunes... Avec 4 500 000 pèlerins et visiteurs l'an dernier, Lourdes a une fois de plus battu en fréquentation La Mecque, Béarn, Rome et Fatima et va inaugurer, le 25 mars, une troisième basilique de 5 000 places.

La fille aînée de l'Église n'est plus maîtresse chez elle. Les pèlerins étrangers sont majoritaires à Lourdes : les gros bataillons viennent toujours d'Italie, de Belgique, d'Irlande, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Espagne, mais d'autres pays et des continents poussent, comme les Philippines, le Zaïre, les pays de l'Est, le Sud-Est asiatique, l'Amérique latine. On voit près du grotte de plus en plus d'anglicans et d'orthodoxes. Des Wallons et des Flamands, des Belges et des Espagnols, des Noirs et des Blancs d'Afrique du Sud processionnent ensemble.

Tourisme grégaire ? Pas si simple. La ville n'a pas de plage, ni de casino ou de discothèque. Si les touristes opérateurs pèsent Lourdes entre la Côte d'Azur et le Mont-Blanc, c'est qu'il y a une demande.

Un quart de la clientèle japonaise en France, confie l'un d'entre eux, réclame un crochet par les Pyrénées.

Est-ce alors l'espoir d'une guérison ? Les malades en pèlerinage à Lourdes — soixante-quinze mille par an — savent très bien que l'Église, au grand dam des traditionalistes et des charismatiques, ne crée pas facilement un miracle. Sur deux mille cinq cents guérisons médicalement incertains en cent trente ans, l'Église catholique n'a reconnu que soixante-quatre miracles. Celui qui sera bientôt le soixante-cinquième concerne Delizia Cirilli, une petite Sicilienne qui, dit-on, souffre d'un cancer des os. Le médecin préconise l'amputation de la jambe. Son village près de Palerme se cotise et l'envoie à Lourdes. Elle en revient sur ses deux pieds et six ans après éclate de santé.

des rassemblements et des cantiques pieux, l'amour du chapelain, le « bréviaire » des gens simples.

Il est dans le croisement de deux phénomènes : un retour à des formes de piété populaires et classiques — ce qui ne veut pas dire « intégristes » — et, chez les plus jeunes notamment, sans passé ni culture chrétiens, un besoin de connaissance religieuse, une recherche de Dieu. Dans ce qui certains appellent aujourd'hui la foire aux croyances, nul doute que Lourdes a pris plusieurs longueurs d'avance, tenant à un climat, une qualité d'accueil et de rencontre, une liturgie qui n'est ni conservatrice, ni révolutionnaire, une multiplication des lieux de discussion et de réflexion.

Sait-on que sur les trois mille médecins qui chaque année prennent en charge les malades de passage à Lourdes, un tiers ont moins de trente-cinq ans ? Qu'une étude de sociologues italiens et français a montré que 42 % des pèlerins avaient le niveau du bac, dont 17 % celui de l'université ? Il n'est pas sûr que le film de Jean Delannoy renouvelle l'image de Lourdes, mais son orthodoxie lui vaudra, après son exploitation commerciale, au bout de cinq ans, de devenir le film officiel des sanctuaires. Il remplacera le fameux *Il suffit d'aimer*, de Gilbert Cesbron, réalisé par Maurice Cloche, qu'on jouait à Lourdes depuis vingt-cinq ans !

HENRI TINCO.

### Une image vieillotte

Plus que des miracles, il y a un mystère à Lourdes. Tenace, son image demeure vieillotte, ringarde. C'est celle des processions aux flambeaux, des béquilles qui pendent à la grotte miraculeuse, des marchands du temple qui étalent dans leurs échoppes leur bimbeloterie dévote. Le succès de Lourdes aujourd'hui ne vient pas, comme hier, du merveilleux entretenu par l'histoire d'une pauvre fille illettrée qui dit avoir vu la Vierge, par les buissons de clerges, l'eau qui purifie et guérit, le goût

# Communication

## Concentration dans les industries techniques de l'image

### Les studios de télévision victimes des incertitudes du marché

Channel 80 intègre le groupe Europe 1-Communication ; VCF inaugure de nouveaux studios ; VDM et Téléfota se disputent les laboratoires cinématographiques GTC. Dans un marché amoins porteur que prévu et surtout volatil, l'heure de la restructuration est venue. Les industries techniques de la vidéo — les sous-traitants des chaînes de télévision — préparent aussi le rendez-vous du « grand marché unique » de 1992.

Longtemps en marge d'une force publique protégée par un curieux système de commandes obligatoires, les entreprises de prestation vidéo — du tournage à la post-production — pouvaient croire, il y a un an, que l'heure de la revanche avait sonné. À la suppression de l'obligation faite aux chaînes nationales de passer commande à la Société française de production (SFP), s'ajoutaient en effet la privatisation de la Une et la relance des cinquième et sixième chaînes. Force est aujourd'hui de constater que l'euphorie n'est pas de mise.

L'irruption de la télévision privée tardive à produire ses effets. La tentative de la 5 de chasser sur les terres de la Une a suscité un fol espoir que les considérations financières se sont vite chargées de doucher. M. 6, de son côté, est toujours accusée, malgré ses dénégations, de privilégier des sociétés qui lui sont liées. TF 1, enfin, est ouvertement soupçonnée de chercher à développer ses propres activités de prestation télévisée.

Mais surtout la course à l'audience a engendré un marché chaotique où, selon l'expression d'un professionnel, d'une extrême volatilité. « Lorsque l'émission de Patrick Sabatier a disparu de sa grille, la 5 s'est retrouvée avec un studio de la SFP loué pour trois ans, raconte M. Pascal Farouli, le directeur général de VCF. Elle y a alors transféré sans coup férir trois émissions dont nous assurons la fabrication jusque-là. » VCF, heureusement, a presque aussitôt pu relouer ses studios pour le nouveau show du même Patrick Sabatier, mais sur la Une cette fois. Tous les chassés-croisés ne s'achevent pas aussi bien. Capitain Vidéo, la société de M. David Niles, aura-t-elle cette chance, qui vient de perdre la réalisation de « Ciné-Star », brutalement retirée de la grille de TF 1 ?

« Personne n'est à l'abri », s'alarme un professionnel. « Pas même Pipa Vidéo qui, malgré sa notoriété, est aussi victime d'une autre forme d'instabilité. Sous-traitante de l'ensemble des

émissions pour la jeunesse sur TF 1, elle est en procès pour défaut de paiement avec la société AB Production, qui est la productrice exclusive de Dorothée.

À ce marché mouvant s'ajoutent pour les stations vidéo les contraintes d'une technologie qui ne cesse d'évoluer. « La politique d'investissement est capitale. Note un prestataire de services. Qu'on manque un virage technologique, et la clientèle passe à la concurrence. Qu'on surinvestisse, et les comptes virent au rouge. » Passer de l'ancien à la PME devient donc une nécessité. Tout comme atteindre le seuil des 100 millions de chiffre d'affaires, indispensable selon nombre de professionnels pour affronter la concurrence étrangère et préparer le marché européen de 1992. Un seul critique que Hachette vient de faire franchir à sa branche spécialisée en intégrant sa filiale de production télévisée Channel 80 dans Europe 1 — Communication, qui regroupe désormais l'ensemble de ses activités audiovisuelles. Un seul critique encore que les entreprises plus solides se font fort d'atteindre ou de dépasser en achetant des concurrents malchanceux. Télépro ou VCF, qui se placent parmi les tout premiers du secteur privé, n'en font pas mystère.

### La duplication de cassettes

Mais, curieusement, les grandes manœuvres ont démarré dans un secteur « cousin » de la vidéo : celui des laboratoires cinématographiques. VDM, société qui doit son développement à la duplication de cassettes pour les vidéoclubs (et non aux commandes des télévisions) et qui a déjà acquis les laboratoires LTC en mai dernier, guigne maintenant les laboratoires GTC de Joinville, en location-gérance depuis leur dépôt de bilan en 1986. Mais, sur sa route, VDM a vu se dresser cette fois une offre concurrente, déposée par un groupe d'investisseurs réunissant la société SFF (déjà propriétaire des auditoriums de Joinville), le producteur Jean-François Lepout (Flach Film) et... Téléfota, un spécialiste du sous-titrage devenu un grand de la duplication de cassettes. Faute d'avoir connu une explosion de la sous-traitance télévisée, les grosses entreprises de prestations vidéo s'efforcent aujourd'hui de restructurer à leur profit la fragile industrie technique du cinéma. Pour constituer demain de véritables centres de production audiovisuelle intégrant toute la chaîne de l'image.

PIERRE-ANGEL GAY.

### Le dessaisissement du juge Grellier

### Larsen-FM demande à la Cour de cassation de rapporter son jugement

La radio Larsen-FM vient de déposer, par l'intermédiaire de son avocat, M. Jean-Louis Bessis, un recours en révision contre l'arrêt de la Cour de cassation qui, le 10 décembre 1987, avait prononcé le dessaisissement du juge Claude Grellier du dossier de Radio-Courtoisie (Le Monde du 12 décembre 1987). Cette décision prononcée par la chambre criminelle de la cour « dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice », faisait suite à la requête en suspension légitime déposée, le 27 octobre, par M. Michel Droit, membre de la CNCL, à l'encontre du juge Grellier. Une requête fondée exclusivement sur la plainte contre X... pour forfaiture et pour violation du secret de l'instruction déposée le même jour par l'accusé et visant le magistrat, lequel avait inculpé la

veille M. Droit de... « forfaiture » dans l'affaire Radio-Courtoisie. Or une dizaine de jours après la décision de dessaisissement du juge, M. Droit annonçait le retrait de sa plainte qui tout en étant le fondement unique de la requête en suspension légitime était aussi sa condition de recevabilité. Se fondant sur ce qu'il qualifie, pour sa part, de « manœuvre frauduleuse destinée à égarer la conviction des juges » et ce que M. Arpaillange, procureur général près la Cour de cassation avait décrit à l'avance comme « un magnifique tour de passe-passe », M. Bessis demande à la cour de rapporter son jugement. Une demande apparemment sans précédent concernant la Cour de cassation et de nature à embarrasser les juges.

A. Co.

**MC 93 Le Monde**  
**HUBIGNY**



**Le Cid**  
Mise en Scène  
**GÉRARD DESARTE**

19 JAN. - 21 FEV. 88 48 31 145

**THEATRE DE GENNEVILLIERS CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL**  
TELEPHONE 47 93 26 30

**MECUBE REGODE**

D'EURIPIDE  
MISE EN SCENE  
BERNARD SOBEL  
DU 16 FEVRIER  
AU 27 MARS

avec Maria Casarès, Christian Colin, Grégoire Colin, Mostefa Djadjam, Nassim Djadjam, Evelyne Istria, Sylvie Laporte, Farida Rahouadj, Jacques Vincey, Vladimir Yoganoff.

**ATHENES**

16 FEVRIER/26 MARS

**GERTRUD**  
DE HJALMAR SOBERG

TRUPE FRANCAIS  
JEAN JOURD'HEUR  
ET TERLE SHINDING

MISE EN SCENE  
BRUNO BOËGLIN

production cna  
coproduction : Novothéâtre/  
Fondation du Théâtre Jacques Toja  
47.42.67.27 AGENCES FNAC GROUS

PROLONGATION JUSQU'AU 20 MARS

**THEATRE ARTISTIC ATHEVAINS**

**LES RACINES DE LA HAINE**  
ou l'enfance d'Hitler

de Niklas RADSTRÖM  
Mise en scène  
Stéphanie LOÏK

« D'une grande acuité historique, le spectacle apparaît beaucoup moins comme un simple document qu'un véritable roman qui fait réfléchir sur les questions, vivantes et éternelles... »  
Folios PASCAUD - TERRAMA

Réservation, de 14h à 18h :  
48063602 • 43790618  
Location : 3 FNAC

**PLUTON ODEON SACD**

**LA SEMAINE DES AUTEURS**  
Direction artistique : Jacques Bailion  
23-28 FEVRIER • LECTURES A 18H 30

Mar. 23 **LES EMPAILLEURS** de Toni Leisester, parodie par Christian Dupeyron.  
Réalisation : Philippe Madral.

Mar. 24 **ORIENT HOTEL** de Manuel Toussaint, parodie par Michèle Jacob.  
Réalisation : Claudia Stovily.

Jeu. 25 **DEUX DROITES PARALLELES** de Victor Villman, parodie par Pierre Duc.  
Réalisation : Dominique Bluzat.

Ven. 26 **LISA** de Rolf Sturzenegger, parodie par Lucien Allou.  
Réalisation : Robert Cantarella.

Sam. 27 **L'HIVER, CHAPITRE I** de Lotte-Cécilie Sjöring, parodie par Alain Crombacque (et 156).  
Réalisation de l'auteur.

Sam. 27 **COLLISION** de Pierre Merle, parodie par Jacques Bailion.  
Réalisation : Patrick Hojog.

Dim. 28 **PLAGE DE LA LIBERATION** de Roland Fichet, parodie par Jean Pierre Engelbach.  
Réalisation : René Layan.

Parmi les lecteurs : Roland Berlin\*, Marcel Bozonnet\*, Geneviève Casilo\*, Marionne Epin\*, André Falcon\*, Coco Falgeirolles, Eleonore Hiri, Clotilde Mallet, Alexis Nizer, Alain Pralon\*, Henri Virlogeux. \* de la Comédie-Française.

**DE LA THEATRE EUROPE** Spectacles en langue étrangère

2 ou 6 MARS **LES TROIS SŒURS**  
(Három Nővér)  
Anton Tchekhov  
Mise en scène : Tamás Ascher

« L'un des plus beaux spectacles que l'on puisse voir actuellement en Europe. »  
Jean-Pierre THIBAUDAT - LIBERATION

10 et 11 MARS **CATULLUS**  
Milán Füst  
Mise en scène : Gábor Székely

« Un drame splendide et méconnu. » Jean-Pierre THIBAUDAT - LIBERATION

PRODUCTIONS KATONA JÓZSEF SZÍNHÁZ/BUDAPEST  
avec le concours de l'Association Française d'Action Artistique

ODEON THEATRE NATIONAL • Tél. 43.25.70.32

**ISMC**

**PROFESSION : INGÉNIEUR CULTUREL**

**L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE MANAGEMENT CULTUREL,**  
dirigé par **Claude MOLLARD,**  
recrute sa deuxième promotion 1988-1989

**Des perspectives nationales et internationales**

Ce cycle d'études supérieures destiné aux étudiants de fin de second cycle des universités ou des grandes écoles comprend :

- une formation de 4 mois à l'économie de la culture à partir du 15 octobre
- un stage professionnel de 4 mois en France ou de 6 à 8 mois à l'étranger

Possibilités de bourses.  
Renseignements et inscriptions avant le 15 mars 1988.

ISMC - 3, rue Danville - 75014 PARIS  
Tél. : 43.20.73.73

Handwritten signature or mark at the bottom of the page.







# Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-mardi. Signification des symboles : P Signifié dans « Le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■ Ne pas manquer ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

## Vendredi 19 février

**TF1**  
20.40 Variétés : L'heure d'honneur. Emission présentée par Jean-Luc Lahaye. Les victoires de la vie. Spécial handcapés. Avec David et Jonathan, Serge Lama, Julien Clerc, Vally, Bryan Ferry, Inna, Leonard Cohen ; avec la participation de Bernadette Chiriac et un message de M<sup>me</sup> Mitterrand.  
22.45 Magazine : Ushuaïa. Le magazine de l'extrême de Nicolas Hulot et Geneviève Bruno. Sommaire : Mario Luzzati, dressant de chevaux ; Course de chameaux ; Le nageur et les condors ; Sur les traces de Scott ; 23.45 Journal, 23.55 La Bourée.  
0.00 Football : Olympique de Marseille-Matra Racing Club (25<sup>e</sup> journée du championnat de France). 1.30 Jeux olympiques de Calgary.

**A2**  
20.30 Série : Espionne et tals-tol. L'homme qui n'en savait rien. Avec Grèce de Capitani, Jean-François Balmès, 21.25 Appréhensions. Magazine littéraire de Bernard Pivot. Première partie : Alain Duvaquet témoigne... L'ancien ministre, auteur de l'Amibe et l'Etudiant, dialogue avec Jean Poyet (ancien ministre) et David Assolun (ancien porte-parole de la coordination nationale des étudiants). Deuxième partie : Ismaël Kadare, à l'occasion de la sortie de *Escivyle ou l'éténel perdant*.  
22.45 Journal, 22.55 Club-club : Cela s'appelle l'astro... un film franco-italien de Luis Bunnell (1955). Avec Georges Marchal, Lucia Ross, Gianni Esposito, Nelly Borgeaud. Un médecin exerçant dans un village corse découvre en l'absence de sa femme l'union libre.  
23.45 Journal, 23.55 La Bourée.  
0.00 Football : Olympique de Marseille-Matra Racing Club (25<sup>e</sup> journée du championnat de France). 1.30 Jeux olympiques de Calgary.

depuis 1965. Autant dire qu'il faut la redécouvrir. 0.35 Jeux olympiques de Calgary.  
**FR 3**  
20.30 Série : Marlowe, détective privé. Impasse des illusions, d'après Raymond Chandler. Avec Powers Booth.  
21.30 Magazine : Téléstar. De Georges Pernoud. L'île aux pouce-pied. La pêche de l'anatide, ou pouce-pied à Belle-Ile-en-Mer. 22.15 Journal. Avec le résumé des Jeux olympiques de Calgary. 22.45 Documentaire : La conquête de l'espace. 3<sup>e</sup> partie : Voyage sur la Lune et rendez-vous dans l'espace. 23.40 Météo. 23.55 La Bourée.  
0.00 Football : Olympique de Marseille-Matra Racing Club (25<sup>e</sup> journée du championnat de France). 1.30 Jeux olympiques de Calgary.

**CANAL PLUS**  
20.30 Football. Olympique de Marseille-Matra Racing Club (25<sup>e</sup> journée du championnat de France).  
22.40 *Paris d'Informations*.  
22.45 Cinéma : Lola un film français de Jacques Demy (1961). Avec Anouk Aimée, Marc Michel, Elina Labouret. A Nantes, où une danseuse de cabaret attend le retour de l'homme qu'elle aime et dont elle a eu un petit garçon, une cascade de coïncidences réunit ou sépare, en trois jours, des hommes et des femmes qui se croisent, se retrouvent, se séparent, se réconcilient. Métrage poétique, admirablement filmé, voyage dans le rêve, les amours contrariées, le bonheur éphémère. Anouk Aimée est une étourdie figure au centre de la toile d'araignée de destin. 0.15 Cinéma : Emma-muelle 5 un film français de Walerian Borowczyk (1985). Avec Monique Gabrielli, C. Harder, Dans Burns.  
1.30 Cinéma : Retour vers le futur un film américain de Robert Zemeckis (1985). Avec Michael J. Fox, Christopher Lloyd, Les Thompson (v.o.).  
1.40 Cinéma : Les films américains de Stephen C. Minor (1985). Avec William Katt, George Wendt, Richard

Moll. 4.50 Téléfilm : Les étoiles du stade. 6.25 Série : Mr Gum.  
**LA 5**  
20.30 Téléfilm : L'or du fond des mers. De Dick Lowry, avec Brooke Shields, Tom Byrd. Le Sans-Cruz a sombré avec sa cargaison d'or. 22.15 Série : Mission impossible. 23.05 Magazine : Balas de minuit. 0.35 Danses. Dans le cadre de l'année de la danse, festival de danse : Noé, Waterproof, Mariage d'amour, L'état des mouches, Triptyque danse, Découvertes. 2.30 Aris de rêves.  
**M6**  
20.30 Série : Le Saint. 21.20 Feuilles. La chronique de la Forêt-Noire. 22<sup>e</sup> épisode : Le carnaval. 22.10 Série : Addams family. 22.40 Journal. 22.55 Météo. 22.55 Sney clip. 23.25 Série : Espion modeste (rediff.). Musique : Boulevard des clips.

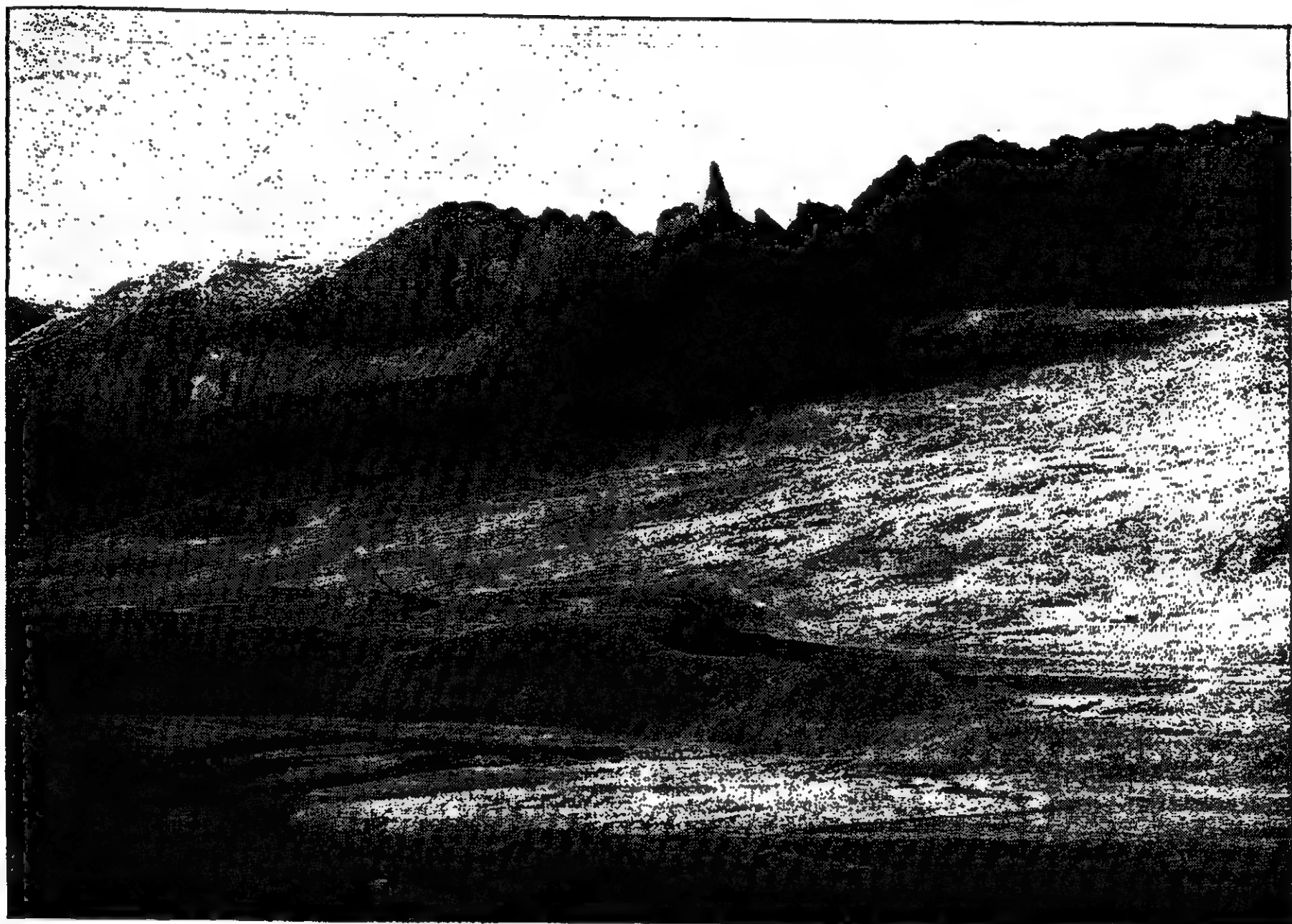
**FRANCE-CULTURE**  
20.30 Radio-archives. Calligula. 21.30 Musique : Black and blue. Mardi gras à La Nouvelle-Orléans. 22.40 Nuits magiques. Extraits de Guillaume Tell, de Rossini ; de Carmen, de Bizet ; de Madame Butterfly, de Puccini. 23.07 Club de la musique classique. Le clavier tardif. Rameau, 17.20 Concerto pour piano et clavecin de Scarlatti. 1.50 Variétés : Chahidière (rediff.).  
**FRANCE-MUSIQUE**  
20.30 Concert (donné le 5 avril 1987 à Sarrebruck) : Concerto pour piano et orchestre n° 5 en fa majeur, op. 103, de Saint-Saëns ; Daphnis et Chloé, de Ravel ; l'Orchestre symphonique de la Radio de Sarrebruck, dir. Myung-whun Chung ; sol : Pascal Rogé, piano. 22.40 Nuits magiques. Extraits de Guillaume Tell, de Rossini ; de Carmen, de Bizet ; de Madame Butterfly, de Puccini. 23.07 Club de la musique classique. Le clavier tardif. Rameau, 17.20 Concerto pour piano et clavecin de Scarlatti. 1.50 Variétés : Chahidière (rediff.).

**TF 1**  
7.00 Bonjour le France, bonjour l'Europe. Journal par Jean Offredo.  
8.05 Jeux olympiques de Calgary. 8.20 Nicolas le jardinier. 8.30 De la cave au grenier. 8.45 Tiercé show, quarté plus. 9.00 Météo. 9.02 Dorothée dimanche. Dessins animés : Candy, Wallygator, Sketches : Pas de piété pour les croissants. 10.00 Série : Tarzan. Le dernier duel. 10.50 Dorothée dimanche (suite). 11.00 Les animaux du monde. Emission de Marlyse de La Grange et Antoine Reille. Gros plan sur le koala. 11.30 Magazine : Auto-moto. 12.00 Jeux olympiques de Calgary. 12.05 Magazine : Téléfoot. 12.55 Météo. 13.00 Journal. 13.20 Série : Starsky et Hutch. Que la route est longue. 14.20 Jeu : Le juste prix. Présenté par Max Meynier et Harold Key. 15.25 Tiercé à Vincennes. 15.40 Variétés : A la folle. Emission de Patrick Poivre d'Arvor. Avec Jean-Pierre Rives, Jack Kallie, Fanny Bastien et Thierry Fremont. Etienne Chaillet. Variétés : comar, Cohen, Canaris, Sabine Guérin, Angéline Dumery (violoniste), Jean-Philippe Collard (pianiste), François Feldman, Jane Birkin, Jean-Pierre Léo, Alain Souchon. 17.30 Série : Power femme du risque. Double mixte. 18.30 Série : Le calé. De Jean-Claude. Avec Martine Vilalonga, Jean-Pierre Darras, Franck Fermandel. 19.00 Magazine : 7 sur 7. Emission d'Anne Sinclair. Invité : Jack Lang. 19.50 Loto sportif. 20.00 Journal. 20.40 Météo et Tapis vert. 20.40 Cinéma : Les deux monstres. Film franco-argentin de Gilles Béhat (1985). Avec Bernard Girard, Claude Ollagnier, Robert Charlebois, Federico Luppi. Un géologue français vient en Bolivie se trouver obligé d'intervenir dans une affaire politique qui peut coûter la vie à un écrivain argentin. Un bon sujet pas vraiment traité. Un film d'aventures extrêmement décevant. 22.30 Magazine : Sport dimanche soir. 0.00 Journal.

**A2**  
9.00 Connaître l'Islande. 9.15 Emissions israéliennes. A Bible ouverte : Le Cantique des cantiques ; La source de vie. 10.00 Présence protestante. 10.30 Le Jour de Seiguer. 11.00 Messa. Célébrée au monastère de la Croix, à Bry. 12.05 Dimanche Martin. Comme sur un plateau. Emission présentée par Jacques Martin et Claude Sarrute. 13.00 Journal. 13.20 Le monde de Jacques Martin. Avec Philippe Lavil, Pierre Cosso, Les Calamités, Stephan Elcher, Karumbo, Jacques Lantier, Gary Hoffman (violoncelle) et l'Orchestre du conservatoire de Rueil-Malmaison. Nathalie Stutzman (contralto). 15.00 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique : Internationaux de France ; Jeux olympiques : résumé. 19.30 Série : Mère Gyvet. Avec Dominique Blanchard, Manuel Bonnet, Patrick Bouchette (8<sup>e</sup> épisode). 18.10 Stade 2. Football : championnat de France. Abbeville, championnat de France. Abbeville. 19.30 Cyclisme. Le Tour méditerranéen : Volley (finale de la Coupe d'Europe) ; Basket : Tournoi des cinq nations ; Gymnastique :



# Le Monde SANS VISA



Ici,  
entre glaciers  
et volcans,  
entre lave  
et neige,  
peu ou pas  
d'hommes.  
C'est la nature  
des premiers âges.  
Intouchée,  
intouchable.

## L'Islande pour se perdre et se retrouver



par Roger  
Cans

**D**ÉCOUVRIR l'Islande ou les Islandais ? Entre les fjords où vivent les hommes et le désert de l'hinterland où se rassemblent les moutons, il faut choisir. Eh bien, va pour le désert ! A pied, cette fois, pour prendre la mesure du temps et de l'espace. Le désert, la montagne, se mesurent en marchant. Le silence des glaciers, l'apreté des laves, cela se savoure en foulant du pied la pente des volcans. Les longs soirs d'été, dans cette île où le soleil ne se couche plus, cela se goûte au bivouac, lorsque les jambes fatiguées s'allongent dans la mousse, moelleuse et profonde. Le guide, alors, ressuscite les vieilles légendes, fait parler chaque pic, chaque rocher, comme si les Vikings, hommes de la mer, avaient eu peur de ces monts de feu et de glace au point de les croire habités par de mauvais génies.

Pour nous, ces montagnes de lave et de cendre n'ont rien d'effrayant. Il y a bien l'Hekla, là-bas, qui fumote doucement, mais son manteau troué de neige rassure. A-t-on jamais vu un volcan ériger sous la glace ? Le guide a beau rappeler que l'Hekla, en 1981 encore, a craché des torrents de lave, on le croit à peine. On voudrait escalader les névés noirs pour contempler de près la gueule du monstre, pour croire à

ces récits terrifiants qui ont alimenté les sagas. Mais non, pas cette fois. La glace d'été recèle trop de crevasses. On fera le tour du volcan, le grand tour, soit quelque 220 kilomètres en huit jours. Ce qu'on appelle un trek.

Il a raison, Torfi, ce grand blond qui nous montre le chemin : l'espace, devant nous, est barré par un chaos de roches croisées, impénétrable. Comme les glaciers qui se soulèvent en poussant leurs séracs, les coulées de lave se chevauchent et forment une muraille hérissée de pointes. Malheur à qui s'aventure sans gants dans le magma refroidi ! La colonne va donc longer la couée, s'enfonçant dans la cendre légère qui crisse à chaque pas. On s'étonne de rencontrer, perdus dans ces scories apparemment stériles, tantôt une champignon, tantôt une fleur, preuve que le désert de l'Ornedi abrite un minimum vital.

A mi-pente, une vallée s'ouvre au pied de l'Hekla. Telle une lame de couteau à l'acier luisant, un lac se profile sous le ciel bas. Paysage minéral en noir et blanc, noyé dans un silence cosmique. Pour franchir la barre de lave, il faut escalader des séracs aux arêtes coupantes. La progression est lente, difficile, car la mousse qui enrobe la lave dissimule les reliefs. On croirait apercevoir un fond marin d'où la mer se serait retirée, abandonnant le rocher noir couvert d'algues.

Rien n'échappe à l'œil exercé de Torfi. Ni le bruant des neiges,

« l'oiseau qui chante au soleil », comme disent les Islandais, ni la grassette vulgaire, une fleur carnivore qui prend les insectes dans la glu de ses feuilles, ni bien sûr les baies de camarin, ces petits fruits noirs qui rappellent la myrtille ou l'airelle. Dans cet espace presque exclusivement minéral, les rares spécimens de faune ou de flore font l'objet d'une attention particulière, comme autant de repères familiers au milieu d'un monde étranger. Même le squelette d'un mouton apparaît comme une trace de vie sur un astre mort.

### Un bain dans l'eau chaude

Dans la plaine, verte et gorgée d'eau, la vie reprend ses droits. Autour d'une bergerie folloirent des poneys, ces fameux petits chevaux islandais dotés d'une quatrième allure, le *stot*, qui n'est ni le trot, ni le galop, ni le pas, mais une sorte de trot coulé qui permet au cavalier de glisser sans à-coups sur les terrains les plus irréguliers. Sur les pentes, de loin en loin, on aperçoit des brebis qui paissent avec leurs agneaux. N'essayez pas de les approcher : ces animaux, nés à flanc de volcan, retrouvent chaque été un goût de liberté qui les rend presque sauvages. Ils s'entraînent comme des chèvres à l'approche de l'important, leur soyeuse toison ondulant au rythme des secousses mousses.

D'un jour à l'autre, le paysage change du tout au tout. A Landmannalaugur, on est dans la verte

Irlande, traversant des prairies spongieuses où paissent les chevaux. Le lendemain, c'est un désert de sable noir, semé d'obsidiennes. Le vent qui balaye la steppe forme des dunes où s'obtiennent à végétier quelques oyats maigres, à l'abri de blocs de lave aux formes tourmentées. Après l'Islande, la Luxe.

On parvient enfin à Landmannalaugur, au cœur de la réserve naturelle de Fjallabak. Décor alpiniste, avec des cimes coiffées de neige, des éboulis et des torrents impétueux.

L'un de ces torrents, toutefois, dégage une vapeur insolite. Il est en effet rejoint par des sources chaudes qui sourdent des entrailles brûlantes de la terre. Malgré l'air frais, campeurs et randonneurs ont été faits de jeter leurs vêtements aux orties pour se plonger dans l'onde pure... et défiléusement chaude. A la rencontre de la rivière et des sources chaudes, là où la température est optimale (autour de 40 degrés), on observe un curieux rassemblement de mammifères à chair rose et à crinière blonde : les Vikings au bain. Toutes nationalités confondues, les corps nus s'alignent, immobiles, s'imprégnant de la chaleur qui fait oublier les rudes du trek.

Les langues, alors, se délient. Rires et gloussements agitent les têtes qui, seules, dépassent de la surface de l'eau, noyées dans une vapeur soufrée. Hammam, sauna,

bain japonais : toutes les références sont permises. Mais il est peu de lieux où, à l'aplomb direct des glaciers, on puisse ainsi couler des heures bienheureuses, la tête dans l'air des cimes et le corps douillettement vastré dans le lit tiède d'une rivière.

Mais il faut s'arracher aux délices de Landmannalaugur.

alentour, la montagne est superbe et, comme toujours en Islande, changeante. Passés les coulées de lave qui barrent les vallées, on accède à un massif aux croupes arrondies, dont les pentes passent par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

(Lire la suite page 18.)

**Club Aventure**  
EXPEDITIONS · RANDONNÉES

**ÇA MARCHE !**

60 VOYAGES INSOLITES  
DANS LE CATALOGUE 88

**Club Aventure**  
catalogue gratuit sur demande  
122 rue d'Assas - 75006 Paris ☎ (1) 46.34.22.60

NOM \_\_\_\_\_  
ADRESSE \_\_\_\_\_  
VILLE \_\_\_\_\_  
CODE POSTAL \_\_\_\_\_



# VOYAGE

## L'Islande pour se perdre et se retrouver

(Suite de la page 17.)

Magie de la géologie volcanique : d'un côté, un cône parfait, d'un noir de cendre, traversé de coulées de mousse verte et de névés d'un blanc éclatant. De l'autre, des mamelons ocres, roses ou dorés, où se niche parfois un lac d'émeraude.

A peine s'est-on habitué à cette débauche de contrastes que l'on découvre l'intense vie souterraine des volcans. Ici, la terre bave le soufre. Là, elle crache la vapeur avec des grondements sourds. Ailleurs, elle forme un lac où bouillonne un jus cuit et rouit, régulièrement soulevé par des échappées de gaz.

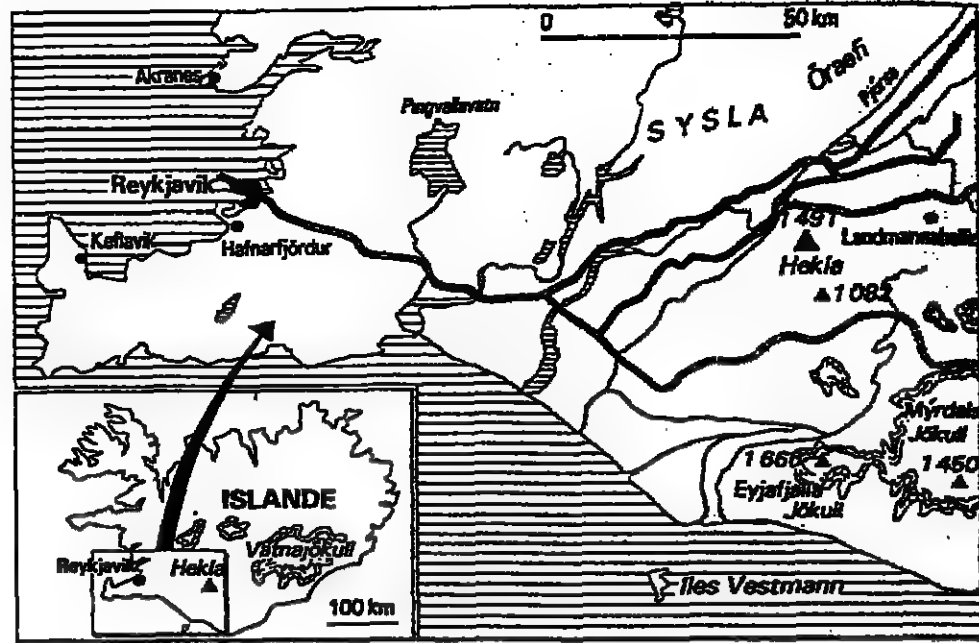
Au milieu de ces sourires inquiétants nous attend le paradis : une rivière d'eau fraîche serpentant parmi des pelouses semées de fleurs qui se gorgent de soleil. On peut se vautrer dessus

sans crainte : il n'y pas d'abeilles en Islande, non plus que de serpents ni de plantes épineuses. Sur le névé, en face, un lagopède nous observe en se poussant du col. L'occasion pour Torfi de raconter l'histoire des deux frères oiseaux dont l'un, puni pour sa paresse, est condamné à être dévoré par l'autre. Le faucon local, en effet, a les pattes couvertes de plumes, comme le lagopède. Et il fait ses délices de cette perdrix des neiges aussi tendre que stupide.

Les treks en Islande, ce sont ces paucos béates des dieux. Mais ce sont aussi des passages à gué périlleux, assaisonnés parfois d'un bain glacé, de descentes vertigineuses dans la mousse jusqu'au fond de gorges tumultueuses, de traversées de déserts poussiéreux et de plateaux lunaires, de montées à travers neige et glace en pleine brume. Panoramas saisiss-

sants, toujours renouvelés. Paysages sauvages ou bucoliques. Festival d'images. On n'a pas vu les hommes, c'est vrai. Mais le désert, la nature vierge, sont aujourd'hui des déesses si rares qu'elles valent des sacrifices. On retrouve les hommes après.

ROGER CANS.



## Brisbane : Expo 88

L'AUSTRALIE célèbre le bicentenaire de son entrée dans le monde occidental par une exposition internationale, la World Expo 88. Organisée à Brisbane, capitale du Queensland, les « tropiques » australiens, du 30 avril au 30 octobre, elle a pour thème « Les loisirs à l'heure des technologies nouvelles ».

La France figure en bonne place parmi les cinquante-deux Etats et régions participants. D'abord par son pavillon, l'un des plus grands, au cœur de l'ensemble de la CEE. Ensuite par le nombre des entreprises présentes — une soixantaine — et par l'ampleur de l'effort consenti par l'Etat. Cet effort trouve son cadre dans ceux — plus vastes — du Comité français pour le bicentenaire de l'Australie, qui organise cette année, en Australie comme en France, une multitude d'acti-

tivités de tous ordres (culturelles, scientifiques, économiques), de commémorations pour les cinquante mille soldats australiens tombés en France pendant la première guerre mondiale, de jumelages. Le Comité, présidé par M. André Giraud, devenu ensuite ministre de la défense, a contribué à rassembler un budget de 110 millions de francs, dont les deux tiers venus de contributions privées.

Sept thèmes ont été prévus par les organisateurs français, en plus de la Journée française, fixée au 23 juillet : tourisme et vacances « à la française » (TGV, Airbus...); mer et montagne; loisirs à l'heure des télécommunications; champions et performances, avec la présence de vedettes comme Alain Prost, Marc Pajot, Jeanmie Longo...;

loisirs de l'enfance; tradition et création artistiques pour les loisirs de l'esprit; plaisir des sens, avec dégustation de champagne, noblesse oblige! En outre, l'Expo 88 accueillera la Comédie-Française, qui jouera *le Bourgeois gentilhomme* — avec traduction simultanée — en septembre, une série de concerts d'œuvres d' Olivier Messiaen en juin, des expositions de bronzes, d'œuvres de Dufy.

Les organisateurs ont vu grand pour cette seconde Expo dans l'histoire de l'Australie : la première avait en lieu il y a cent ans. Ils espèrent atteindre le chiffre record de cinq millions de visiteurs, venus surtout du Japon, de Nouvelle-Zélande, de Californie... et d'Australie. Pour d'Espérandieu, ou de Français attendus : l'Australie est loin, mal connue. Et pourtant Brisbane est un excellent

point de départ vers le « bush » — cette étendue désertique qui recouvre la plus grande partie du pays, — les plages ou la fameuse grande barrière de corail, qu'avait longée Bougainville, il y a plus de deux siècles!

PATRICE DE BEER.

### Carnet de route

On peut se rendre en Islande de deux façons : par avion, avec la compagnie Icelandair (tél. : 47-42-54-57) au départ de Luxembourg (quotidien) ou de Paris (deux fois par semaine) ; par bateau via Bergen (Norvège) si l'on tient à emporter son véhicule. On peut aussi louer sur place voitures de tourisme et véhicules tout terrain. Si l'on est plus de quatre voyageurs, c'est-à-dire plus d'une voiture, mieux vaut louer un car avec chauffeur. Un car tout terrain revient moins cher que deux véhicules 4x4. Et le chauffeur évite de se perdre...

Le meilleur connaisseur de l'Islande en France est certainement l'agence Comptoir d'Islande, 8, boulevard Pasteur, 75015 Paris (tél. : 45-87-89-34). On peut s'y procurer toutes sortes de guides et cartes à grande échelle. Cette agence organise chaque année des voyages à la carte, depuis le tour d'Islande en pullman jusqu'aux séjours de ski nordique, en passant par la randonnée équestre et le trekking. Ce dernier est offert en deux options : marche avec portage du matériel de camping ou marche sans portage.

### Repères

#### RENSEIGNEMENTS

Commissariat général français, 11, rue Hamelin, 75763, Paris Cedex 16, tél. : 45-05-70-00.

Comité français pour le bicentenaire de l'Australie, 11, boulevard des Italiens, 75002 Paris, tél. : 42-88-87-99.

#### FORFAITS

Un forfait Paris-Brisbane-Paris avec deux nuits d'hôtel et l'entrée à l'Expo est proposé à 10 590 francs en chambre double (370 francs par nuit supplémentaire), avec possibilité d'extension dans la reste de l'Australie par Tours 33 (80, boulevard Saint-Germain, 75005 Paris, tél. : 43-29-38-50).

Australie Tours propose des vols aller-retour Paris-Brisbane variant entre 8 000 francs et 8 500 francs selon la compagnie, et un forfait de quatre jours, avec deux jours de visite de l'Expo et deux jours de découverte de la région, 1 845 francs (200 francs la nuit supplémentaire), Australie Tours, 129, rue Lauriston, 75016 Paris, tél. : 45-53-61-15.

Puisque plusieurs compagnies aériennes relient la France à l'Australie, UTA a deux vols hebdomadaires pour Sydney, où l'on peut prendre une correspondance vers Brisbane. La compagnie australienne Quantas propose des vols Londres-Brisbane-Londres à partir de 8 200 francs.

### En Norvège la nature est reine, tranquillement

Un pays humain où les êtres et les choses sont en accord avec la nature.  
Les mille facettes de la mer et de la montagne : fjords, côtes escarpées, vallées verdoyantes avec cascades, forêts sauvages, glaciers...  
En avion, en train, en bateau ou en voiture vous vivrez la vraie nature tout en appréciant les loisirs et l'accueil des Norvégiens.

Pour recevoir une documentation complète sur la Norvège, les moyens d'accès, les différentes formules de voyage et de séjours, renvoyez ce coupon accompagné de 10 F en timbres à Mailings Expans-Norvège, B.P. 221, 75063 Paris Cedex 16.

Si vous avez un Minitel, composez le 36.16 Code d'accès OTNOR ou VOYAGEL

### SENEGAL GAMBIE

Vol à partir de **2880 F**

1 semaine en **BUNGALOWS SUR LA PLAGE 3480 F**

uniclam voyages

- 63, rue Monsieur le Prince 75006 PARIS. Tél. 43.29.12.36
- 11, rue du Quatre-Septembre 75002 PARIS. Tél. 40.15.07.07

### CHYPRE

PARFUM DE SOLEIL, D'HISTOIRE ET D'AMITIÉ

Plages de sable fin sous un ciel toujours clément — 340 jours de soleil par an. Grappes de fleurs accrochées aux monastères, aux vesques, aux colonnes, ou perché, la poussière d'or des mosaïques.

Troisors d'hier et d'aujourd'hui à découvrir dans le chaleur de l'accueil chypriote et le confort de très beaux hôtels dont le prix et la qualité du service vous surprendront agréablement. Venez respirer Chypre, c'est tout près avec les Airbus de Cyprus Airways.

CHYPRE

### POUR VOS PROCHAINES VACANCES,

**KUONI**

**CROISIÈRES TRANSTOURS**

**PAQUES BLEUES**  
du 2 au 9 avril 1988  
Marseille - Tunis - Patras - Corinthe - Palerme - Marseille

à partir de **6920 F**  
par personne en cabine à 2

ORGANISATION, ANIMATION, RESTAURATION FRANÇAISES.

**L'AGENCE DE TOUS VOS VOYAGES.**

KUONI PARIS 3<sup>e</sup> : 33, bd Malesherbes - Tél. 42.65.29.09 - KUONI PARIS 9<sup>e</sup> : 12, bd des Capucines - Tél. 47.42.63.14

### ACCESS

PARTELLI

### NEW YC 2000

NOUVEAU

TEL: (1) 4013 02 02

*Je t'aime*



## Où partirons-nous demain ?

**N**EUF CENT QUATRE-VINGTS exposants dont trois cent trente-quatre professionnels du voyage (agences, producteurs, distributeurs, réceptifs et associations), cent soixante-trois offices nationaux, régionaux ou départementaux, quatre-vingt-dix-huit représentants du secteur de l'hébergement et quatre-vingt-neuf transporteurs : la treizième édition du Salon mondial du tourisme et des voyages (SMTV), qui se tient cette année du vendredi après-midi 19 février au mercredi 24 février, porte de Versailles, à Paris, s'annonce comme la plus importante de son histoire.

Au-delà des chiffres, M. Sandro Stipanovich, commissaire général, insiste surtout sur le changement de nature d'une manifestation qui, constaté-t-il, aura mis près de douze ans pour trouver sa véritable dimension. Pour devenir, enfin, un Salon comme les autres, c'est-à-dire un Salon qui contribue à augmenter l'activité du secteur concerné et à faire vendre le maximum de « produits », le plus tôt possible dans la saison d'été, grâce aux « bonnes affaires » proposées par les exposants pendant la durée du Salon.

Une pratique instaurée en 1987 avec des résultats significatifs puisque plus de la moitié des cent quarante-cinq mille visiteurs de l'an dernier auraient « acheté » leurs vacances au SMTV ou, plus exactement, se seraient vu remettre un bon avec la liste des agences de voyages les plus proches. Réalistes, les professionnels ne tiennent nullement, en effet, à court-circuiter au réseau de distribution avec lequel ils travaillent tout au long de

l'année. Un réseau qui a déjà bien assez d'états d'âme, voire de réels sujets d'inquiétude, quant à son avenir.

Cette année le visiteur se verra de nouveau proposer de nombreuses offres « spécial Salon ». Ces offres, largement présentées dans le cadre d'une campagne radio substantielle (elle a coûté 4,5 millions de francs), seront clairement indiquées sur les stands et elles figureront également dans le guide du Salon, qui sera remis gracieusement à chaque visiteur. A en juger par les exemples communiqués, les réductions consenties se situent, en moyenne, entre 10 % et 15 % avec des pointes à 20 %, voire à 30 %. A noter également la création de produits « spécial SMTV » comme ce circuit de neuf jours au Canada à moins de 5 000 F !

En résumé, un Salon moins « folklorique » mais plus utile, pratique et fonctionnel, les collecteurs de brochures cédant la place aux clients potentiels venus s'informer, voire acheter leurs vacances. « Avant, explique le commissaire général, le SMTV était considéré comme une distraction parmi d'autres, et son prix d'entrée était pris en considération. Désormais, on paie le droit d'accès à une manifestation où l'on peut faire de bonnes affaires. » Un changement de mentalité important et une approche différente.

Raison de plus pour regretter avec M. Stipanovich la faiblesse, pour ne pas dire plus, de produits touristiques français sur un marché où le client recherche, de



plus en plus souvent, du « clefs en main », des produits très « pointus » et des formules construites sur un thème précis, sportif ou culturel. « Entrez dans une agence, suggère le patron du SMTV, et demandez un produit français un peu élaboré : vous en avez pour trois semaines ! En fait, il est plus facile de descendre le Colorado que l'Ardeche, ce qui n'est pas normal. »

Résultat : une France toujours vendue « en miettes », par des régions jalouses de leur autonomie, quand elles ne se concurrencent pas les unes les autres. Un

constat déjà dressé par le patron de la nouvelle Maison de la France, M. Christian Blancart, qui dénonçait à cette occasion le gaspillage et l'inefficacité d'une telle démarche lorsqu'il s'agit de vendre notre pays sur les marchés étrangers. Dans la perspective du marché unique européen, il y a pourtant urgence. « Bientôt, observe M. Stipanovich, nous allons voir débiter des professionnels européens en quête de points d'ancrage sur notre marché. Ils sont souvent plus importants que leurs homologues fran-

çais, et donc en mesure d'offrir des prix plus bas. Les Français ont intérêt à réagir, et vite. »

Un point positif, toutefois : la bonne santé du thermalisme français, dont 80 % des acteurs sont présents porte de Versailles dans le cadre des septèmes Thermiales, qui se tiennent parallèlement au SMTV. « Dans ce secteur, relève M. Stipanovich, les Français sont les meilleurs, et le potentiel économique considérable. » Encore faut-il que les « spécialistes » et autres médecins n'oublient pas que c'est l'avènement de la mise (ou de la

remise) en forme qui a tiré ce secteur de la léthargie. A trop vouloir « encadrer » et « normaliser » cette dynamique (dont bénéficie actuellement la thalassothérapie) ne risque-t-on pas, en effet, de la brider, voire de tuer la poule aux œufs d'or ?

PATRICK FRANCÈS.

● SMTV et Thermiales, Parc des expositions de la porte de Versailles, Hall 7.2. Ouvert le vendredi 19 février de 13 heures à 19 heures, et du samedi 20 au mercredi 24 février, de 10 heures à 19 heures. Prix d'entrée : 37 F.

LIRE

## Avec bagages et armes

L'usage de ceux qui préfèrent le crapahutage par 45° Celsius au mol confort d'une chaise longue, les éditions Albin Michel publient *Survivre*. Le livre est signé Xavier Maniguet, collectionneur d'aventures et orfèvre en missions difficiles. Il survécut à la désastreuse affaire du *Rainbow Warrior*, en jurant ses grands dieux que c'est sans rien comprendre de ce qui se tramait qu'il prêta main forte aux agents secrets français, envoyés en Nouvelle-Zélande couler le navire amiral de Greenpeace.

Ce gros livre d'un demi-millier de pages est destiné aux rats de ville malgré eux qui rongent leur frein derrière leur bureau et piaffent d'impatience dans les trains de banlieue ; qui rêvent de déserts suffocants, de jungles impénétrables et d'arpents de neige jamais foulés par l'homme.

L'ouvrage a pour sous-titre *Comment vaincre en milieu hostile* et se présente comme un manuel pratique. Mais que ceux que leur survie dans une contrée exotique n'obsède pas se rassurent : la lecture de ce livre reste intéressante. Elle leur dira à quoi rêvent les aventuriers d'aujourd'hui, certains d'entre eux au moins, et quels sont leurs fantasmes.

Le voyageur ordinaire est menacé d'isolement et de « turista ». Une crème haute protection et quelques gélules d'intérêt suffisent généralement à le ramener sur pied. L'aventurier moderne, lui, affronte les froids extrêmes, la déshydratation et les nuits sans sommeil.

Médecin, tropicaliste, sportif émérite et berouleur à l'occasion, Xavier Maniguet a répondu à toutes ces situations. Vingt pages sur les requins, trente-cinq sur les serpents et une quinzaine sur les « autres animaux venimeux et vénéreux », le tout illustré de tableaux, de dessins et de photos, voilà qui tranche avec la catalogue enopleté du Club Méditerranée.

### Des lichens au menu

Frissons assurés, mais solutions à tout : le docteur Maniguet ne ménage pas ses conseils sur les « besoins hydriques en zone froide », la « physiologie de la soif », le « syndrome cobraïque des étapiers », le stress en cas de catastrophe, les accidents de plongée, les parasites aquatiques et l'art et la manière d'accommoder les lichens.

Ce livre n'est pas pour les touristes moutonniers qui rêvent de descendre parascendisme le Nil en bateaux climatisés, mais pour les mordus du Paris-Dakar, les adeptes de la Transat en solitaire et pour ceux qui ont « pris conscience du gâchis qu'il y aurait à rendre passive une vie déjà bien courte ».

*Survivre avec le docteur Maniguet* n'est pas de tout repos, mais paraîtra excitant à ceux que fascine, comme lui, le « prestige d'un Rommel » et qu'intrigue le fait que, « pendant la guerre de Corée, les victimes de geyser étaient sept fois plus nombreuses parmi les sujets de race noire que parmi les Blancs ». Ceux-ci n'oublieraient pas d'embarquer à bord, lors de leur prochaine croisière dans les Caraïbes, « deux armes (...) indispensables » à qui se lance dans un tel périple, la carabine tchécoslovaque « BRNO » ZKK (calibre 7,64) et la fameuse « Riot gun » américain. Plus qu'un manuel de survie, c'est un art de vivre que leur propose Xavier Maniguet...

BERTRAND LE GENDRE.

● Xavier Maniguet, *Survivre. Comment vaincre en milieu hostile*. Préface de Pierre Schoendoerffer. Editions Albin Michel, 1988. 514 p., 150 F.

**ACCESS**  
TOURISME

**NEW YORK 2000 FAR**

	A.A.	A.A.
LOS ANGELES	1500	3000
SAN FRANCISCO	1500	3000
HAWAII	1450	2850
CHICAGO	1800	3600
DALLAS	1800	3600
WASHINGTON	1800	3600
MILANO	1800	3600
MONTREUX	1800	3600
CALSAI	2100	4200
NO DE JANEIRO	3400	6800
MARCO	3500	7000
MANGRO	3200	6400
STONEY	4800	9600
ANTILLES	2800	5600

ET ENCORE D'AUTRES DESTINATIONS  
MONTREUX FORMULES DE 7 JOURS ET CLASSE AFFRÈTES

**TÉL: (1) 4013 02 02 ou 42 21 46 94**  
6, rue Pierre-Lescot - 75001 PARIS - Métro et RER Châtelet-Les Halles

**MONTAGNES & DÉSERTS**

VOYAGES A PIED  
EXPÉDITIONS

**NOMADE**  
AVENTURE

90, av. des Ternes - 75017 Paris - Tél. 43 42 45 45

**CROISIÈRES**  
FIORDS, CAP NORD,  
SPITZBERG, ISLANDE,  
ILES FERØE

12 à 18 jours à bord du  
**FUNCHAL**  
de 8 360 F à 28 400 F.  
Un rapport qualité  
prix exceptionnel.

Demandez la brochure **SCANDITOURS** à votre  
agent de voyages ou à **SCANDITOURS**  
10, rue Anber, 75009 PARIS - Tél. : (1) 47.42.80.00

La qualité scandinave **SCANDITOURS**

**ISLANDE**  
geysers  
et volcans

avec votre voiture  
à bord du  
Norröna  
Smyril Line

LA CROIX DU SUD  
5, rue d'Amboise, 75002 PARIS  
Tél. : (1) 42-61-62-70 - Licence A 681

DECouvrez  
LA NOUVELLE-ZÉLANDE

VOYAGE UNIQUE  
12 novembre au 13 décembre 1988  
Tout compris en demi-pension  
33 500 F

**POUR CEUX QUI CROIENT AVOIR TOUT VU :**  
**LE RHIN AVEC KD !**

Il y a encore des choses à découvrir dans le vie !

Pour apprécier la charme et la majesté des sites, pour vous dépayser sans partir aux antipodes, pour vous détendre dans une atmosphère privilégiée, embarquez-vous sur le KD !

Dés aujourd'hui, mettez le cap sur votre agence de voyage.

Pour recevoir gratuitement notre brochure 1988, merci de nous adresser votre carte de visite en précisant le nom du journal et la date de parution :

CROISIRHIN-KD 9, rue du Fbg Saint Honoré 75008 PARIS - Tél. : (1) 47 42 52 27

Le FFJudo et LE MONDE s'associent pour vous proposer un grand mensuel de judo et de ju-jitsu.

Un million de participants vont désormais pouvoir suivre leurs champions jusqu'aux jeux olympiques.

Tous les français vont maintenant pouvoir comprendre et se passionner pour ce sport merveilleux en lisant

**JUDO**  
mensuel

Je désire m'abonner pour  10 numéros : 100 F  20 numéros : 180 F

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ CP \_\_\_\_\_

Je joins un chèque bancaire ou postal de \_\_\_\_\_ F à l'ordre de FFJDA  
43, rue des Plantes 75680 PARIS CEDEX 14 - Tél. (1) 45 42 80 80



# JEUX

## échecs

N° 1268

### SÉANCES COURTES

(50<sup>e</sup> Tournoi International des Hauts-Fourneaux, Wilk-sur-Zee, janvier 1988)  
Blancs : FARAGO  
Noirs : LJUBOEVIC

Défense vieille indienne.

1. e4 Cx6 15. Td-d1 Td7  
2. e5 d6 16. Rg2 Rg7  
3. Cc3 e5 17. Txd7 Cxd7  
4. d4d5 (g) dxd5 18. Cd4 Td8 (h)  
5. Dxd5+ Bxd5 19. Cf5 Fb8 (i)  
6. Cf3 Cb-d7 (e) 20. g4 h5 (j)  
7. Fg5 (k) h6 21. Fxd5 fxd5  
8. Fxh6 gxh6 22. h4d3 a6  
9. g3 Cg6 23. Cd5 (k) Tg6  
10. Fh3 Cb6 24. e4 a5  
11. 0-0-0 Rf7 (l) 25. a3 a4  
12. Fxg3 Tg8 26. a2 (l) Cg5  
13. h3 Rf6 27. Cb-d7 dxd7 (m)  
14. Td3 Tc7 (n)

(Même tournoi). Partie n° 1268 bis.  
Blancs : Van der Wiel.  
Noirs : Hübner.  
Partie improvisée.

1. e4 e5 14. Td-d5 Cg7  
2. e5 e4 15. Cc3 Td7  
3. Cc3 Fb4 16. Fg5 Cg6  
4. e5 c5 17. 0-0-0 h6 (r)  
5. a3 Fxc5 18. Td-d1 (s) hxc5  
6. hxc3 Cg7 19. Cxg5 Txd2 (t)  
7. Dd3 (n) 0-0 (o) 20. Dd3 Rf8  
8. Fd3 (n) c4 21. Dd3 (u) Td7  
9. Fh3 Fg6 22. Cxd7 Rxd7 (v)  
10. Fxg5 Fxg5 (q) 23. Td1+ Rg8 (w)  
11. Fd3 Dd8 24. Td-d1 (x) Cg7  
12. h4 Cg6 25. Dd3 Cb5  
13. h5 gxh5 26. g4 abandon. (y)

#### NOTES

a) Une défense assez populaire avant la dernière guerre que la grande vague de l'est-indienne a fait disparaître longtemps des grands tournois et qui commence à faire sa réapparition.

b) Les Noirs ne doivent pas craindre l'échange des D avec perte du roque; dans ce système, ils ne peuvent, cependant, qu'espérer une stricte égalité les conduisant à la nulle.

c) On peut aussi maintenir la pression au centre par 4. Cf3, Cb-d7; 3. e4 ou 5. g3 ou 5. Fg5.

d) 6... Cf-d7 (avec l'idée de consolider le pion e5 par f6 et d'attaquer le pion g4 plus tard par f6) représente une continuation intéressante; par exemple, 7. g3, f6; 8. Fh3, Cb6; 9. Fxg8, Rxc6; 10. h3, a5; 11. Fh3, Fb4; 12. Rd2, Cb-d7; 13. Rc2, Fg3 avec égalité (Kichnov-Bangiev, Kiev, 1983).

e) Voussoyov, qui vient de se qualifier pour le prochain Tournoi des Candidats, a trouvé une idée originale: 7. Tg1 avec la menace g4-g5. Après 7... h5; (ou 7... g6; 8. g4, h6; 9. h4, e4; 10. Cb4, Cc5; 11. g5, hxc5; 12. hxc5; Cc8; 13. Ff4, Cxc4; 14. 0-0-0 les Blancs ont une dangereuse initiative) 8. Cg5, Rg8; 9. Ch5, Fd6; 10. h3, Rf7; 11. Cxg6, gxc6; 12. Fd3 l'avantage des Blancs est clair (Voussoyov - Broustine, Moscou, 1981). 7. Cg5, Rg8; 8. Ch5 est présumé car, après 8... Ff6 et 9... Rf7 les Noirs se verraient développés sans difficulté.

f) 11... Rg8 (ou 11... Rg7) était aussi bon.

g) Une défense simple consiste en 14... Ff7; 15. Td-d1, Td-d8; 16. Txd8, Txd8; 17. Txd8, Fxd8; 18. e4, f5.

h) La menace e4 et Cf3 devient gênante: si 18... Td8; 19. e4, Cg5;

20. Txd8, Fxd8; 21. Cf5 et le pion h6 tombe (ou 21. b4, Cb7; 22. Cc5).

i) Si 19... Rxd3; 20. Txd7 et les Blancs ont une fin de partie gagnante.

j) Une faute, dans une position inférieure, qui perd le contrôle de la case d5. Si 20... h5?; 21. gxh5. Les Noirs sont en zugzwang.

k) Menace 24. Cb-d7 avec attaque de la Td8 et un mat en d6. Si 24... Fxg7; 25. Cg7 mat.

l) Les Noirs n'ont plus de coup: si 26... Tg8; 27. Cg-d7 et si 26... Td8; 27. Cg7 mat. Sur un coup de F, les Noirs sont mat. Le R ne peut, lui non plus, bouger.

m) Si 27... Tc7; 28. Td8 mat. Si 27... Td6; 28. Td8, Cg7; 29. Td8; enfin, si 27... Fxg7; 28. Cg7 mat.

n) Une autre grande suite commence par 7. Cf3.

o) On pourrait habilement par 7... gxc4; 8. Dxc7, Tg8; 9. Dxd7, Dd7. Les autres continuations comme 7... Dd5 ou 7... Rf8 ou 7... Cf5 ou 7... 0-0 sont jugées moins satisfaisantes.

p) Ou 8. Cf3, Cb-d6; 9. Fd3 (menace 10. Fxd7); 10. Fd3, Td8; 11. Fg5, Td7; 12. Dd3, h6; 13. Fg4, Td8; 14. Cc5, Cxd5; 15. dxc5, Dg7; 16. Fxd7, Dxc7; 17. 0-0, Dg5; 18. Dg3, Dxc3; 19. hxc3 suivi de f4 avec avantage aux Blancs.

q) Après 10... hxc5 le position des Noirs est encore plus critique. Les Blancs peuvent monter facilement une offensive sur l'aile-r. (b4 + D + C + F + T) sans que leur adversaire puisse trouver ailleurs un contre-jou équilibrant.

r) Un affaiblissement est inévitable.

s) Menace 19. Fxd8.

t) Expliquant la promotion des Blancs: 20. Td8+, Cxd8; 21. Td8+, Rxd8; 22. Dd4+, Rg8; 23. Dd7+, Rf8; 24. Dd8+, Rg7 et les Noirs se sauvent.

u) Menace 22. Td8+ et 22. Dxd7.

v) Si 22... Dxd7; 23. Dd8+, Cxd8; 24. Td8+, Rg7; 25. Dg5+, Rg7; 26. Dd8+, Rg6; 27. Dd8+, Rb5; 28. Dc5+, Rg6; 29. e4, Dd7; 30. Td8, Dg5; 31. Td6.

w) Si 23... Rg7; 24. Dg5+, Rd7; 25. Td7.

x) Menace 25. Dd3.

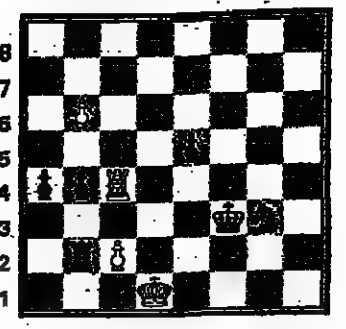
y) Car si 26... Cb6; 27. g5, Cb5; 28. Txd5, dxc5; 29. Dd8+, Rf7; 30. g6+, Rf7; 31. Dxc7+, Rd8; 32. Td8 ou bien 31... Rb6; 32. Dd6+, Rd7; 33. Dd6+ mat des épaulettes.

z) Ce grand tournoi (deux grands maîtres) a été remporté par Karpov dont c'est la sixième victoire, mais le record dans l'histoire des échecs, Alékhine n'ayant obtenu dans toute sa carrière que seize victoires! Nul doute que Karpov aura encore sa performance.

3. Cb6+ et 4. Cc5+... Dd7; 2. Cb6+, Rf7; 3. Rb3, h6; 4. Rg4, h5+; 5. Rg3 (si 5. Rb3? h4; 6. Rg2, h3+), h4; 6. Rg3, Dd7; 7. Cb6+ et 8. Cxd7.

### ÉTUDE N° 1268

A. KUZNETSOV et B. SACHAROV (1957)



BLANCS (4) : Rd1, Tc4, Pp2 et b6.  
NOIRS (6) : Rf3, Td2, Cg3, Pa4, b4, c5.  
Les Blancs jouent et font nulle.  
CLAUDE LEMOINE.

## bridge

N° 1266

### DÉDUCTION SUR L'ENTAME

Si un adversaire entame un singleton comme un chelem, et s'il y a un As dehors, on doit en principe supposer qu'il n'a pas cet As car, s'il l'avait eu, il n'aurait pas pu espérer que le partenaire ait l'As de la couleur où il a entamé son singleton. Ce raisonnement logique peut permettre au déclarant de réussir le contrat comme ce fut le cas dans la donne suivante:

♠ A D 6 5 4  
♥ R V 8 3  
♦ R 10 4 3  
♣ V 9 7 2

♠ N 10 9 8 7 6 5 4 3 2  
♥ O E 10 9 7  
♦ S O D 10 9 7  
♣ A D

Ann. : S don. Pers. vuln.

Sud Ouest Nord Est  
2♥ passe 2♣ passe  
3♦ passe 6♥ passe  
6♥ passe 6♥ passe

Ouest a entamé le 2 de Carreau pour le 3, le 7 et l'As, puis après avoir fait tomber les atouts adverses en trois coups il a joué le 3 de Pique pour le 10, la Dame et le 7; ensuite il a tiré l'As de Pique sur lequel Est a fourni le 2 et Ouest le Roi Comment Sud (Le Diable) a-t-il gagné? PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense?

Réponse:  
Le déclarant a rejoué une troisième fois Pique et, quand Est a fourni, il était certain de réussir le chelem en... déjouant son Carreau puisque l'entame avait « montré » qu'Est avait l'As de Trèfle. Resté en main à Pique, Est ne pouvait que se jeter dans la fourche à Carreau ou tirer l'As de Trèfle qui libère le Roi puisque Sud coupe) ou jouer son quatrième Pique que Sud coupe pour affranchir le cinquième Pique et défausser un Carreau... Evidemment, si les Piques avaient été 3-3, le déclarant aurait pu faire

treize levées en coupant au troisième tour à Pique, mais il ne s'agissait pas d'un tournoi par paires, et le déclarant pouvait utiliser sans inconvénient le jeu de sécurité de défausser une perdante.

L'imposée mortelle  
Un des grands principes du jeu de la carte est de retarder les imposées car il arrive, comme dans cette donne, que l'on puisse à la fin éviter cette imposée et la chute.

♠ R D 7 5 3  
♥ 9 4  
♦ V 4 3  
♣ D 10 5

♠ 10 6 4  
♥ A D 8 2  
♦ 10 9 8 2  
♣ V

♠ N 10 9 8 7 6 5 4 3 2  
♥ O E 10 9 7  
♦ S O D 10 9 7  
♣ A D

♠ R D 7 5 3  
♥ 9 4  
♦ V 4 3  
♣ D 10 5

♠ A V 9 2  
♥ R 5  
♦ R D 7 5  
♣ A 8 2

Ann. : S. don. E.-O. vuln.

Sud Ouest Nord Est  
Kantar X... Krauss Y...  
1 SA passe 2♥ passe  
2♣ passe 2 SA passe  
4♣ passe 3♣ passe

Ouest ayant entamé le Valet de Trèfle pour la Dame et le Roi d'Est, le déclarant mit l'As, puis il tira le Valet de Pique (Est fournissant le 8 nec) et Roi Dame de Pique. Ensuite, il joua le 3 de Carreau pour le 6 sec d'Est couvert par le Roi de Carreau. Ouest prit avec l'As et le rejeta le 10 de Carreau. Comment Kantar, en Sud, a-t-il gagné QUATRE PIQUES contre toute défense?

Note sur les enchères:  
La réponse de « 2 Cœurs » (Texas) suivie de « 2 SA » montrait cinq Piques, environ 8 points et une distribution régulière.  
Si Nord n'avait pas utilisé le Texas, il aurait répondu « 2 Trè-

fle » (Stayman) sur « 1 SA » et aurait ensuite annoncé les Piques pour montrer environ 8 points et cinq Piques. Ensuite, sur la redemande de « 2 Piques » de l'ouvreur, il aurait probablement essayé « 4 Piques ».

Avec une main comme celle de Nord, veut-il mieux employer le Texas ou le Stayman? Contrairement à la croyance générale, l'utilisation du Texas ne doit pas être automatique et, si le répondant (Nord) estime avoir intérêt à jouer le coup de sa main (parce qu'il a lui-même des fourchettes), il vaut mieux ne pas faire de Texas.

Dans notre donne, cependant, Sud aurait été le déclarant quelle que soit la convention utilisée. Heureusement, car, sur l'entame à Cœur venant d'Est, la chute est inévitable.

PHILIPPE BRUGNON.

## scrabble

N° 287

### AUTODAFÉ

Le 4 septembre 1987, Roop Kantar, jolte veuve indienne de dix-huit ans, s'est immolée par le feu devant cinq mille spectateurs fanatisés. De peur de déclencher une émeute, la police n'a pas interrompu ce SATI, déjà qualifié par Voltaire de « coutume affreuse venue originellement de Scythie, et qui, s'étant établie dans les Indes par le crédit des brahmanes (sic), menaçait d'envahir tout l'Orient » (Zadig). Malgré ce « point de détail », le brahmanisme est une grande religion, où intervient la réincarnation, et une organisation sociale, fondée sur le système des castes : les dirigeants spirituels sont les BRAHMANES, appelés PANDITS s'ils sont très érudits et MAHATMAS s'ils sont ascètes; ils ont au front une SVASTIKA, croix gammée coudée vers la gauche. Les épouses des brahmanes sont les BRAHMINES (le BRAHMI est une langue ancienne). La deuxième caste est celle des princes et des guerriers; la troisième, celle des VAISYAS, commerçants

(BANIANS) et éleveurs, et la quatrième, celle des artisans. Les PARIAS, ou intouchables, sont hors caste. L'hindou ne ressent pas comme injuste l'indigence des misérables, puisque celle-ci dépend du KARMA ou KARMAN, poids des actes de ses vies antérieures. La MAYA est l'ensemble des illusions qui constituent le monde. Le fleur symbole du brahmanisme est le lotus sacré, néuphar blanc ou rose, connu sous le nom de NELOMBO ou NELUMBO.

Les trois principaux dieux du brahmanisme sont Brahma, Vishnu et Siva. Certains hindous proclament le SAKTISME, qui donne à l'énergie créatrice féminine un rôle important; d'autres accordent à Siva une prépondérance sur les deux autres dieux : ce sont des adeptes du SIVAISME ou CIVAISME, qui rendent hommage à la virilité de leur dieu en érigeant des LINGAS ou LINGAMS, symboles phalliques.

N°	TIRAGE	SOLUTION	RÉP.	PTS
1	AACDORT	AC(J)ORDA	R 3	74
2	AEEELRY	RELAYÉE	2 R	96
3	IHOSSU	SOURIAS (e)	9 C	61
4	BINORSU	ES(C)ORNU	1 E	66
5	CEILOT	JE	1 N	36
6	CILOT+BX	CHODX	F 2	45
7	IIT+EEOS	ESTE	O 1	22
8	EIO+EPER	ÉPIRE	M 2	24
9	IOE+DENU	DOURINES (b)	C 2	78
10	AEHMOTT	HOTTE	D 8	33
11	AMG+AEET	METSO	13 C	23
12	AA+LMNNS	NASAL	H 11	25
13	-EFFILNV	VEUF (e)	4 A	28
14	GILN+APU	FLUVIAN (d)	A 1	36
15	G+AAEELV	GALVAUDE	13 F	65
16	ABEMTW?	KA	14 J	64
17	-BILMRUV	WU	14 B	25
18	BILMR+PT	FUT	1 4	24
19	BILMR+EG	NTO	N 9	44
20	-AMILNE?	REMER	13 E	54
21	M+ENQST	ALIGN(IEZ	13 E	54
22	EMNQT	FLUVIANS	A 1	39
23		ZEN	O 12	17
				991

(a) Récurs : 7 H, 6 I; (b) maladie contagieuse des chevaux; (c) ou FI, B 6; (d) Vulpis, A 4, par 3 points.  
1. - M. Treiber 1991; 2. - M. Duguet, J. Lachbar et F. Pflanz 1990.  
MICHEL CHARLEMAIGNE.

Interchac, première division  
Fête finale  
4 octobre 1987

Utiliser un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant.

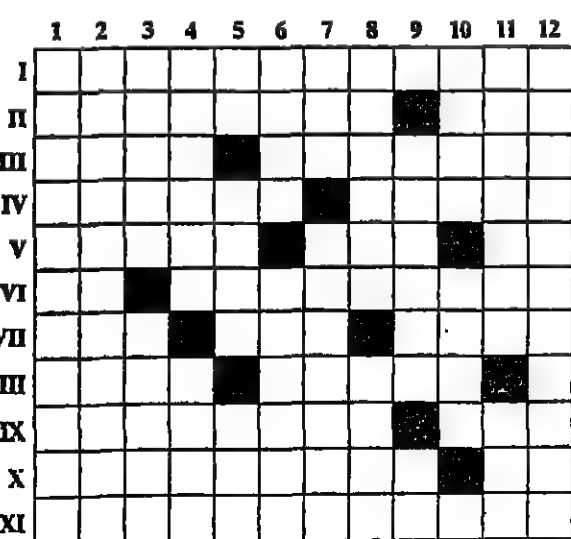
Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O; les colonnes par un numéro de 1 à 15.

Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal; par un chiffre, il est vertical. Le tirage qui précède, parfois un tirage significatif que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

Le dictionnaire ou vigraur est le Petit Larousse illustré (PLI) de l'année.

## mots croisés

N° 496



Horizontalement  
I. Errements. - II. C'est loin d'être le grand amour. C'était le salut. - III. Choisit la justice. Le faire avant de choisir, c'est juste. - IV. Souvent incomprise. Se servent. - V. Pour les électrons, c'est une garantie de stabilité. Bon aussi, parfois. En entier. - VI. Utiles à Noah. Pour la taille. - VII. Fleuve. Autorité de village. Ont servi. - VIII. Nous appartenons aussi à ce continent. Doivent d'abord se défendre aux échecs. - IX. Dans la botte. Prend un siège. - X. Bonnes réputations. Vieille cité. - XI. Se présente à l'évolution.

Verticalement  
1. Il pratique des I dans l'avenir. - 2. Adeptes typiques des I. - 3. Plat de résistance. Fait tenir. 4. Amabiles. Saint. - 5. Un comme l'autre. Comme l'autre. Immédiatement immédiat. - 6. Forêt. Maison de la culture. - 7. Refuse. C'est un titre, en anglais. - 8. En dehors de ce temps. Lac. - 9. Un lieu assoupi. Note. - 10. Se fait d'ortoter. Château. - 11. Un paquet, soit, mais un homme...! A classer. - 12. Mettant la pierre en valeur.

SOLUTION DU N° 495

Horizontalement  
I. Fantaisistes. - II. Oriente (6). Lama. - III. Nom. Inclinaison. - IV. Cubes. Ripas. - V. Tenagers. LL. - VI. It. Iota. Ik. - VII. Seznam. Eres. - VIII. Nr. Ingrate. - IX. Natatoire. On. - X. Emat. Rancart. - XI. Libératoires.

Verticalement  
1. Fonctionnel. - 2. Arouet. Rami. - 3. Nimbées. Tub. - 4. Te. En. Etat. - 5. Anisaiet. - 6. Ita. Gogora. - 7. Secrétariat. - 8. Lira. Arno. - 9. Slips. Etecl. - 10. Tana. Ire. Ar. - 11. Emaille. Ore. - 12. Salsissants.

FRANÇOIS DORLET.

## anacrosés

N° 497

Horizontalement  
1. ABEILLNV. - 2. ELLORTY. - 3. CEHIMS. - 4. CEGRORLU. - 5. ADEIMOST. - 6. EINOOSLU. - 7. AEIQTUUV. - 8. ACEERRIT (+2). - 9. AEEHRSST. - 10. ABDEEIT (+1). - 11. AEPGRU (+1). - 12. CEILRTULI. - 13. KNORRY. - 14. AEEEGINS. - 15. AEGINORU (+3). - 16. CDINSTI. - 17. EFSSTIU. - 18. EEEGRSTV.

Verticalement  
19. EBBQRSTU (+1). - 20. ADFIRU. - 21. AEEGIMRT. - 22. AEGHNV. - 23. AEEPRST (+8). - 24. AAANQRU. - 25. CDEEBERT. - 26. EEILMNT (+1). - 27. EEIKLMST. - 28. EEHQTTU. - 29. EEMPRST (+6). - 30. EEPFRST (+1). - 31. AELILDS. - 32. ADEGINO. - 33. ABEILRTV (+4). - 34. AELMOSU (+1). - 35. EEPFRSTY. - 36. AEIPST (+2).

SOLUTION DU N° 496  
1. GRONDEUR. - 2. EPODES (DEPOSE DOPEES). - 3. EPINETTE. - 4. MACERER (CREMERA). - 5.

Les anacrosés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais inutilisables sur la grille.

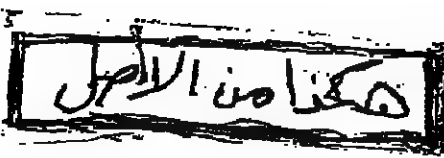
Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admissibles.)

CURATEUR. - 6. TRADUITS. - 7. IDOINES. - 8. ASSENE (ANESSE ANSEES). - 9. DINEUSES (DESUNIES ENDEUSES SUEDESINES). - 10. EHONTÉE. - 11. ASSOCIER (COSSE-RAD). - 12. AMODIA. - 13. TULLIERE (RITUELLE TAILLEUR TULLIERE). - 14. FANION. - 15. BOLLENNE. - 16. ENTERRES (RENTREES). - 17. TENEUSES. - 18. EVASIF. - 19. HOUSSAIL. - 20. GLENOIDE, adj. écrit ou rempli de ca. - 21. RAFIOTS. - 22. REPODIT. - 23. AMANDE (AMENDA MANADE). - 24. DONATION. - 25. NANCHEIN (ANCIENNE). - 26. DIBSEER. 27. NUTATION, balancement. - 28. ENTREES. - 29. SEANTIES

(ENTASSE). - 30. TASSEES. - 31. SHOOTER (ORTHOSE). - 32. OCTOURS. - 33. FEMURS. - 34. NIELLEE. - 35. PARASITE (RAPAIATES SATRAPIE...). - 36. LESSES. - 37. DECERNEE. - 38. DEMUNIE. - 39. ORNERAL. - 40. DERAIE (RADIEE). 41. INCISE. 42. AGREERAI (EGARERAI). 43. RESEQUEE.

MICHEL CHARLEMAIGNE et MICHEL DUGUET.

\* ANACHRONIQUES. N° 490 : le tirage de 40 était ABEELRSS, et celui de 41, EIORRSV; n° 491 : la case noire de la dernière colonne était trop large d'un cran. Par ailleurs, j'ai une anagramme : JAMES. MM. Huzar, Linder, Toudou et Rie.





# LA TABLE

## Editeurs toqués

**L**ES livres de cuisine ? Tous les libraires vous le diront : « C'est l'inflation, un raz de marée ! ». Et le chroniqueur gastronomique sera sans cesse avaché de rouscader : « Mais qu'est-ce qu'ils ont ? Ce n'est pas possible, et qui peut acheter tout ça ? »

Pourtant les éditeurs déchantent. La cuisine se vendait bien. Aujourd'hui...

Où est le temps où un bouquin de recettes servait à toute une génération, voir à deux ou trois ? Le livre de cuisine de M<sup>me</sup> Saint-Ange se vend encore un peu (Larousse) et restera bien utile aux débutantes si celles-ci n'avaient point sous la main le surgelé, le tout-prêt et le néfasto-food. Plus près de nous, ceux de la chère Ginette Mathiot (en Livre de poche) sont un permanent succès. Et bien entendu, pour les amateurs sérieux, les classiques, Escoffier en tête. Suivi d'Edouard Nignon et de quelques autres chefs-d'œuvre (souvent épuisés, difficilement trouvable), les bouquins signés de Fernand Point, Alexandre Dumaine, Denis, André Guillot...

Mais il faut à mon avis distinguer deux sortes d'ouvrages, culinaires : les livres de recettes et les ouvrages gourmands, qui, depuis Brillat-Savarin et Alexandre Dumas (avec son *Grand Dictionnaire de cuisine*), puis le cher Curzonsky, et plus près de nous les remarquables essais de Germaine et Georges Blond (*Histoire pittoresque de notre alimentation*, Fayard), de Maguelonne Toussaint-Samat (*Histoire naturelle et morale de la nourriture*, Bordas), sont le double plaisir de la lecture et de l'appétit. Ces derniers livres sont évidemment moins nombreux. Ils ne font pas toujours « recette » si j'ose écrire ! Mais les gastronomes lettrés (et les vrais gastronomes le sont tous

plus ou moins) en font leurs délices.

C'est pourquoi la réédition des vieux précis des siècles derniers ou du début du nôtre sont si bien accueillis de cette frange « civilisée » de lecteurs gourmets. Les *reprints*, comme on dit aujourd'hui, trouvent un sûr créneau. Roger Clairet, qui anime la librairie spécialisée Le Verre et l'Assiette (1, rue du Val-de-Grâce, 5<sup>e</sup>, tél. : 46-33-45-96), vous dirait que le nombre est grand d'amateurs de ces ouvrages d'autrefois, à l'effrit des rééditions (car ils sont en général, dans l'originale, rares et coûteux) d'un *Cuisinier Durand* (édité en 1837), des *Secrets d'une maîtresse de maison*, de Maurice et Germaine Constantin-Weyer (paru en 1932), du traité *De la truffe*, de Moyrier (datant de 1836), etc.

**Livres de chefs et livres d'amateurs**

Dans ce domaine et récemment parus il faut signaler (pour s'en régaler), la *Cuisine lyonnaise*, de Mathieu Verille (Slatkine éd.), et le merveilleux *Odeurs de forêts et d'arbres de table*, de Charles Férat (Éditions de la Bouteille-Cuillies). Et je citerais encore le *Cuisinier méditerranéen*, paru en l'an 1839 et réimprimé en 1984 par l'imprimerie Laffont, en Avignon. Mais qui rééditera les remarquables bouquins de nos regrets confrères Francis Amonatguy (*L'Art des mets et le Plaisir des mets*), et *Les Propos de table*, de James de Coquet et quelques autres ?

Revenons aux innombrables bouquins de recettes. Ils sont de deux sortes : ceux signés de chefs plus ou moins prestigieux et ceux d'amateurs qui, avec plus ou moins de bonheur, recueillent ici

et là les éléments de bouquins qui ne sont le plus souvent que ressucés. Le régionalisme gourmand mis à la mode na-guerre (comme il est écrit), par le prince des gastronomes et son complice Marcel Rouff (à la réédition du *Dodieu-Bouffant* de ce dernier mériterait plus d'audience) a survécu à l'offensive unificatrice de la cuisine dite nouvelle, et les ouvrages de recettes du terroir se sont multipliés. Quelquefois bienvenus, écrits avec sérieux et amour, comme la *Cuisine catalane*, d'Éliane Thibaut-Comelade (J. Lanore, éditeur), *Margari-dou*, de Suzanne Robaglia (Éditions Créer), le succulent *Cuisinier du comté de Nice*, de Jacques Médécin (Julliard), et d'autres. Quelquefois d'une rare nullité, comme ce volume sur la cuisine du Sud-Ouest où l'auteur met du ketchup dans la sauce.

Comptons plutôt sur les livres signés de grandes têtes, Paul Bocuse en tête, (après les maîtres cités plus haut et, bien entendu, Raymond Oliver, dont les nombreux ouvrages, souvent oubliés, sont une « mine » ! Paul Bocuse donc, dont les nombreux titres et leur succès légitime ont peut-être donné à mon confrère Claude Lebey l'idée de diriger une collection « Les recettes originales de... » pour Robert Laffont. On y trouve les frères Troigros, Roger Vergé, Freddy Girardet (de Lannemezan), Guérard, Alain Chapel, Eckert, Witzigmann (de Munich), Joël Robuchon, Jacques Maximin, Pierre Wynants (de Bruxelles), Alain Sende-ren... Mais le contingent s'épuise, et je crois savoir que Lebey envisage d'arrêter sa collection pour quelque temps.

Bien entendu, d'autres éditeurs, excités par ces succès, ont voulu aussi leur collection. Ils ont parfois trouvé de sérieux auteurs dont l'ouvrage a moins fait car-

rière, hélas ! Mais, si vous trouvez encore sur le marché (ou grâce à Roger Clairet) le *Nouveau Cuisinier gascon* d'André Daquin (Stock), *Toute la cuisine de la mer* de Le Duc (Olivier Orban), *Baumannière chez vous*, de Raymond Thuillier (Pion), la *Cuisine de chez Allard*, de Nicolas de Rabaudy (J.-C. Lattès), la *Table d'Adrienne* (Olivier Orban), les *Recettes de Michel Oliver* (Pion) et d'autres que j'oublie peut-être, enrichissez-en votre bibliothèque gourmande.

L'écueil souvent vient de ce que le chef n'est point l'auteur. Et qu'en dehors de ses recettes on lui fait écrire n'importe quoi. J'en veux pour preuve le décevant ouvrage de M. Georges Blanc, dans lequel on lui fait dire que la salade a été « inventée » à Londres pendant la Révolution et par un émigré (le Chevalier d'Albignac, dont Brillat-Savarin nous a conté l'histoire). Bien entendu, si ledit chevalier a gagné là-bas sa vie au titre de *salad maker*, jouant sur le snobisme britannique, la salade n'a pas été créée par lui puisqu'elle existait déjà chez les Romains, que Rabelais nous en parle plaisamment et que de nombreux ouvrages culinaires à travers le temps nous en donnent des recettes !

Mais — et comme une fois que j'avais fait remarquer à une Béatrice de table qu'elle avait tort de fixer l'invention de la glace plombière à l'entrevue de Napoléon III et Cavour, en 1859, dans la ville voisine de ce nom, alors qu'un personnage de Balzac en déguise déjà, chez Torton, en 1830, il me fut répliqué : « S'il faut avoir lu Balzac pour écrire sur la cuisine, alors ! » — M. Blanc me dira peut-être : « S'il faut lire Balzac pour parler salade ! » (1)

Pour mieux attirer un public saturé, ajoutant au pratique les

plaisirs de l'« objet », on a cherché l'illustration. Flammarion, là, est passé maître. Qu'il s'agisse des recettes de Roger Vergé ou des ouvrages-traductions sur les cuisines étrangères (on peut, comme moi, ne point aimer la cuisine japonaise et s'émerveiller des illustrations du *Goût du Japon* de Reinhard Wolf, après le *Goût de la Chine, le Goût de l'Italie...*) Avec la *Cuisine de la Villa Lorraine*, par Marcel Krausch (de Bruxelles), Gisèle Bavoillot nous avait donné un avant-goût de celui avec lequel elle s'attache à éditer de beaux ouvrages. Dernier en date *A la table de George Sand* (par Christiane Sand), qui vient de recevoir le prix Marco-Polo — Casanova de littérature gourmande, décerné chaque année et pour la sixième fois, dans les salons du Fouquet's. Mais il ne faudrait pas que la photo soit là pour faire passer un méchant texte, ce qui arrive quelquefois. Aussi bien, même sans photos, la *Cuisine Plaisir* de Christiane Massia est un petit chef-d'œuvre délectable dont la publication fait honneur à Flammarion.

**Ah, le vin...**

Restent aussi les ouvrages « spécialisés ». Parmi les dernières productions, je vous recommande le *Cochon* (éditions Sang de la Terre) sous la direction de Jacques Verroust ; *Fêtes, couronnes et gâteaux*, d'Anne-Christine Beauvillat et Nicole Vieilfaure (Ch. Bonnoton éd.); le *Livre de l'ail*, de Jean-Paul Clébert (éditions A. Barthélemy), sans oublier la *Cuisine au Fromage*, du maître Pierre Androuët (Stock) ; et bien entendu ce pamphlet tout d'humour et d'humour qu'est la *Bonne Cuisine et les autres* du regretté Pierre-Marie Doutréland (éditions du Seuil).

Et nous en arrivons aux ouvrages sur le vin. Là, nous touchons un problème délicat. Le vin est un vaste sujet d'érudition, et trop d'excellents ouvrages que l'on voudrait de vulgarisation passent « au-dessus » de l'humble gosier de l'amateur moyen. Et puis, aussi, les avis, les goûts, sont ici plus divers qu'ailleurs : température, accord des mets et des vins, subtilité des eaux-de-vie, etc. Je proposerai à un gourmand du vin désireux de s'instruire sans s'y ennuier le parfait *Atlas des vins de France* de Fernand Woutaz (Olivier Orban), avant de voyager avec l'*Encyclopédie des vins et alcools de tous les pays* d'Alexis Lichine (Robert Laffont). Et puis, plus accessible et charmant, sans complexe, le *Madame et les vins* de Chantal Lecouly (M.A. éditions). Et enfin, et toujours d'actualité, les *Bons Vins et les Autres* de Pierre-Marie Doutréland (Seuil).

**COURTINE.**

(1) Au nombre de ces inadmissibles sottises, ne faut-il pas ajouter la réédition du *Cuisine et Vins de France* de Curzonsky ? Non seulement on a ajouté des recettes qu'il n'eût pas appréciées, mais on en a retiré. Et surtout on a supprimé le nom des chefs créateurs. C'est ainsi qu'une recette d'André Daguin (Hôtel de France à Auch) n'est plus signée. Mieux (dans le ridicule), pour une autre recette, le civet de lièvre aux pruneaux, indiqués comme étant le chose du restaurant d'Angers le *Verre d'œuf*, non seulement cette référence a été supprimée, mais l'« inconnu » friotier de cette nouvelle édition a dû se dire : pruneaux épluchés. Ah, supprimez cette recette « civet de lièvre à l'agneau ». Comme il y a les pruneaux n'avaient pas été d'abord préparés à Tours ! C'est ainsi encore que le tarton Camille-Renaud, que le cher Léo Harbonnier sert toujours en son restaurant parisien *La Petite Auberge* (38, rue Laugier, et à recommander), est devenu sans autre indication, un tarton au vermouth. Il existe une association des amis de Curzonsky. Laissera-t-elle passer ça sans réagir ?

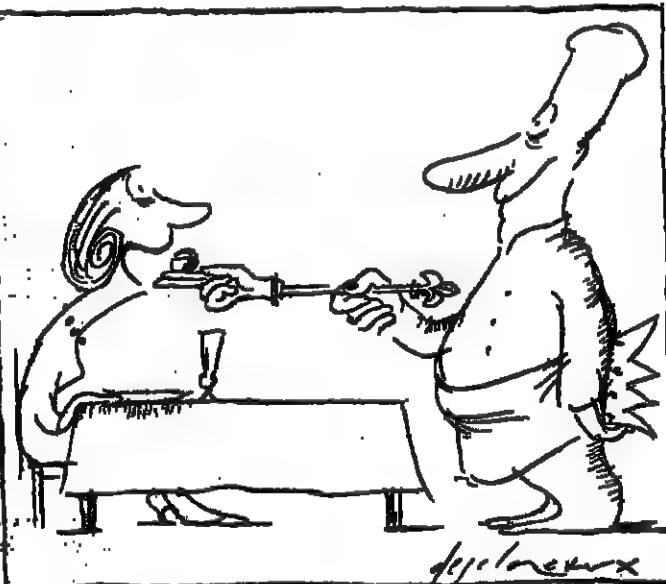
# LIRE Une bouchée pour la reine

**J**E ne pense point qu'un seul restaurant, en France, ose les mettre à sa carte. Au menu des banquets tout au plus, quelquefois. Leur nom seul fait sourire les tenants de la nouvelle cuisine, et il faut quelques repas de première communion en province, voire une nocé villageoise cossue, pour que le traiteur ou le charcutier, dépassant, en sa fabrication, la quantité commandée, en expose dans sa vitrine.

Le passant peut alors s'admirer : une petite tourte feuilletée coiffée d'un chapeau de travers et laissant apercevoir une masse grisâtre, figée, peu engageante. Qui pourrait croire que la Nouvelle Cuisine (publiée avec approbation et privilège du Roy en 1742, à Paris) donne la recette d'une tourte feuilletée qui lui ressemble comme... une saucis ? De même, dans la *Cuisine bourgeoise* (1783) nous trouvons la recette des petits pâtés garnis d'un ragout de blancs de volaille.

Mais pourquoi ce nom de bouchées à la reine ?

Il faut d'abord considérer que cette sorte de pain de feuilletage différemment garni peut être d'un diamètre de deux ou trois centimètres (selon en voit-on encore, dans les cocktails mondains). Et nous retrouvons alors l'origine première, sinon des tourtes ou des bouchées (la bouchée étant une petite tourte), du moins de l'appellation.



DESCLOZEUX

Dans son excellent ouvrage sur Marie Leszczyńska *Madame Louis XV* (1), Jacques Levrone trace le portrait d'une reine gourmande et même un peu plus, appréciant les bons plats et, quelquefois, en abusant jusqu'à l'indigestion. Et il ajoute : « On lui sert un jour une pâte feuilletée emplies de champignons et de ris de veau. Marie s'en régale et n'en fait qu'une bouchée. Le nom restera attaché à ce mets délicat, c'est la

bouchée à la reine. Mais combien de gastronomes savent que cette reine est Marie Leszczyńska ? »

Là, je crois, l'auteur mésestime les gourmands. Depuis bien avant le Larousse gastronomique et le Dictionnaire de l'Académie des gastronomes, on sait qu'il faut attribuer à la fille du gourmand roi Stanislas le goût des choses de la table. Eut-elle, la première, l'idée de ce petit feuilletage rond et dentelé « garni d'un salpicon de blanc de volaille, champignons,

truffes, et nappé de sauce à la parisienne » ? Ou simplement, s'en voyant servir, s'en régala-t-elle en n'en faisant qu'une bouchée ?

La recette la plus classique reste le salpicon de ris de veau (ou d'agneau), blanc de volaille, champignons et truffes, lié d'une sauce suprême, c'est-à-dire un velouté de volaille enrichi de crème fraîche. La caractéristique de cette sauce, disait un chef du début de ce siècle, est d'être légère, brillante et aciculante ». Ce ne saurait être l'avis des tenants de la cuisine émaillée à la mode. Il n'importe. Si les dernières bouchées à la reine servies étaient de qualité, je gage que les amateurs feraient le succès du chef osant les remettre à la carte.

Aussi bien, et tout en rendant hommage à M<sup>me</sup> Louis XV, n'oublions point qu'il est des variantes :

Bouchées Diane : salpicon de chair de gibier à plume et truffes lié d'une sauce saumée.

Bouchées Isabelle : salpicon très fin de langue et truffes lié d'une purée de volaille.

Bouchées Victoria : salpicon de chair de homard et truffes lié d'une sauce homardine.

Diane, Isabelle, Victoria, Marie... Prénoms énumérés qui ne demandent qu'à resnaître.

**LA REYNIÈRE.**

(1) Librairie académique Perrin.

## MIETTES

• Heureux, oui, heureux d'un repas au *Plat d'étain* (94, rue de Paris, 78650 Houdan ; tél. 30-59-60-28) ; dont le propriétaire a son propre élevage de volailles du pays, si renommées. Mais ce n'est pas tout, et, en cet ancien relais de poste bien sauvegardé, le foin gras (avec son verre de sauternes) est également savoureux.

• La bonne école ? C'est celle, toute nouvelle, de gastronomie française Ritz-Escoffier, qui

vient d'être créée dans l'Hôtel Ritz même ; des cours divers, proposés par le chef Guy Legay, le chef pâtissier J.-M. Osmont, etc. Avec aussi les cours d'œnologie de Georges Lapré, qui fut le chef sommelier du *Véfour* au temps de la splendeur et de Raymond Oliver. Renseignements au Ritz (tél. : 42-60-38-30).

• France, Suisse et Benelux... 7 233 adresses dont 2 124 nouvelles et 391 suppri-

mées. 40 pages de cartes et 35 plans de ville. 7 nouveaux « 4 toques » contre une porte, 21 nouveaux « 3 toques » contre 5 condamnés, etc. Avec deux cuisiniers de l'année : un Français (Michel Bras, de Lagny) et un Belge (Pierre Wynants, de Bruxelles). Tout cela en 938 pages et pour 130 francs. C'est le guide *France 1988* de Christian Millau (toujours très Gaut-Millau encore que le premier s'en soit retiré) et

qu'il faudrait plutôt appeler Guide Millau-« Le Point ». Guide d'humour on le sait. Avec quelques « bavures » : Dominique Csekô, du *Paprika*, n'est point hongroise mais polonaise. Matalote au vin d'arbois, coq au vin jeune, ris de veau au château-chalon de *Chez Maître Paul* ne sont pas précisément de la cuisine savoyarde. Le patron du *Vieux Barin* n'est pas français ni le chef espagnol.

## VACANCES-VOYAGES

### HÔTELS

**Côte d'Azur**

83240 CAVALARE  
HOTEL-RESTAURANT  
LA CALANQUE \*\*\*  
« Les pieds dans l'eau ». Site exceptionnel. Cibles avec TV. Piscine. Tennis. Spéc. poissons. 1/2 prix à partir de 450 F/jour et par personne.  
Tél. 94-64-04-97.

05500 MENTON  
HOTEL DU PARC \*\*\*  
Tél. 93-57-66-64.  
Près mer. Centre-ville. Parking. Grand jardin. Cuis. réputée. Dépliants sur dem.

NICE  
HOTEL GOUNOD \*\*\*  
Grand confort, service prévenant, central, tranquille, agréable, garage.  
Tél. 93-88-26-28.

HOTEL LA MALMAISON  
Majesté Best Western \*\*\*  
Hôtel de charme près mer, calme, grand confort.  
TV COULEUR PAR SATELLITE  
Restaurant de qualité.  
68, boulevard Victor-Hugo, 06000 NICE  
Tél. 93-87-62-56 - Télex 470-410.

HOTEL VICTORIA \*\*\*  
33, boulevard Victor-Hugo, 06000 NICE  
Tél. 93-88-39-40  
Petit parking, grand jardin, chambre, TV couleur, Tél. direct, minibar.

Montagne

AURON  
A 90 km de NICE  
HOTEL DU PILON \*\*\*  
Affaire de famille. Confortable et agréable. Piscine et patrimoine.  
Tél. 93-23-00-15.

05490 SAINT-VÉRAN  
(Hautes-Alpes, Queyras)  
Père rég. Site classé. Stat. village. Piste, fond. Plus tôt connu : « Le Coucou », 2040 m.  
LE VILLARD, tél. 92-45-82-08  
Chambre - studio - cuisinette-grill.  
Depuis 450 F pers./semaine.  
BEAUREGARD, tél. 92-45-82-62  
Pensions de 1 617 F à 1 848 F sem.  
Demi-pens. de 1 267 F à 1 617 F.

Provence

30630 GOURDARGUES (Gard)  
VACANCES DANS LE MIDI  
(Vallée de CEZE)  
M. Maurice COSTE  
PHOTEL DU COMMERCE \*\*\*  
vous proposent leurs prix 1988 de pension complète, via TTC  
4 janvier/30 mars ..... 130 à 150 F  
31 mars/31 mai ..... 150 à 175 F  
1<sup>er</sup> juin/5 août ..... 155 à 180 F  
6 juillet/24 août ..... 180 à 205 F  
Supplément chambre individ.  
Régimes assurés.  
Excursions dans toute la région, randonnées pédestres, canoë, voile, pêche, etc.  
Doc. rapide sur demande par tél. 66-82-30-68.

Sud-Ouest

EN PERIGORD - 24870 LE LARDIN  
HOTEL SAUTET \*\*\*  
Tél. 55-51-27-22  
Piscine, tennis, grand parc. Pension ou demi-pension 170 F à 285 F.

Italie

VENESE  
HOTEL LA FENICE  
ET DES ARTISTES \*\*\*  
(près du Théâtre la Fenice)  
5 minutes à pied de la place St-Marc. Atmosphère intime, tout confort.  
Prix modérés.  
Réservation : 41-52-33-33 VENESE.  
Tél. : 1150 FENICE 1.  
Directeur : Dante Apollonio.

Suisse

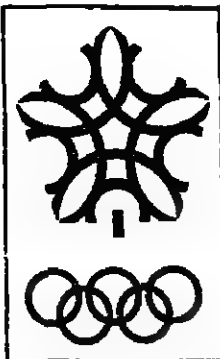
ZERMATT  
PARKHOTEL BEAU SITE  
Première classe. Tout confort et piscine.  
Prix raisonnable.  
Tél. 19-41-28-67-12-71.  
CH-3920 ZERMATT. Tél. 472116.

TOURISME

Ferme de la Besse XV<sup>e</sup> siècle  
SÉJOUR SKI DE FOND  
Sur le haut plateau ardechois  
7 jours pension + encadrement  
+ matériel 1 200 à 2 000 F  
DOCUM. GRAT. sur demande.  
Tél. : 75-38-80-64 - MEJEAN Gérard,  
07510 USCLADES REIUTORD.



# Sports



## Les XV<sup>es</sup> Jeux olympiques d'hiver de Calgary

### Au gré du vent

Les organisateurs des compétitions de ski alpin se sont longuement réunis, jeudi 18 février, pour tenter de résoudre le casse-tête de la programmation en fonction des aléas météorologiques. Rien ne laissant présager un affaiblissement sensible du chinook — ce vent chaud cause de tous les maux — les responsables des courses alpines ont dû se résoudre à prendre des décisions

qui n'en sont pas. Ainsi, le vendredi 19 février, ils ont prévu soit la descente dames, soit la descente hommes combinée, soit le slalom combiné. Leur meilleure chance d'éviter un nouveau report des descentes était de donner le départ à 10 heures du matin et non à 11 h 30, comme prévu initialement.

Ces compétitions à la carte ne sont pas du goût de toutes les concurrentes. Catherine Quit-

tet en particulier a décidé de ne pas monter une nouvelle fois sur les pistes de Nakiska pour rien. Ses principales chances n'étant pas dans la descente ni dans le combiné, elle pourra ainsi se réserver pour le super-géant. Les entraînements de descente qu'elle a suivis toute la semaine ne lui auront pas, pour autant, été inutiles : elle aura reconnu la piste qui, selon l'exposition au vent — toujours lui — présente des qualités de neige très

différentes qui peuvent surprendre. Les deux dernières manches de la luge dames ont pu avoir lieu en extrême jeudi 18 février, tandis que le saut par équipes sur tremplin de 90 mètres était rendu impossible par un violent vent de travers, comme la veille. Ces risques n'étaient pas inconnus des membres du comité d'organisation, qui n'en ont pas tenu compte dans l'implantation des sites.

### Tourbillons de dollars

CALGARY  
correspondance

Le mont Paskapoo bourdonne. Soixante-dix mille personnes attendent l'envol des oiseaux de feu. Encore nue il y a quatre ans, la grosse colline abrite un cadre sportif grandiose, qui a coûté 72 millions de dollars canadiens : des pistes réservées au ski alpin et au ski acrobatique, une piste naturelle de luge, une piste artificielle combinée pour le bobsleigh et la luge, et quatre tremplins de saut, dont celui de 90 mètres à l'architecture moderne de béton et d'acier.

Du haut de la tour de 26 mètres, le Finlandais Matti Nykaenen et ses trois compatriotes, venus quérir le premier titre olympique par équipes, observent les drapeaux qui claquent de plus en plus fort au vent. Ils savent bien que l'attente est inutile. L'anémomètre situe la force d'Eole à 15 mètres/seconde. Le règlement de la Fédération internationale de ski fixe le point limite de sécurité à 5 mètres/seconde.

En bas, dans la cuvette, autour de l'aire d'atterrissage, la foule chante son impatience durant deux heures et demie. La fête promise est annulée. Le vent a gagné l'impitoyable, il a même déporté le sauteur américain Ronnie Hansen, jailli du tremplin de 70 mètres pour distraire le public. Hélas ! Il s'est écrasé contre un technicien de la télévision, immédiatement transporté à l'hôpital.

Dans les navettes qui ramènent athlètes et entraîneurs au village olympique, une question revient : « Aura-t-on le temps de distribuer toutes les médailles ? » La météo

n'est pas optimiste pour le jour de samedi, date du concours individuel sur le grand tremplin. Celui qui vient d'être reporté pour la deuxième fois est fixé au 24 février, soit quatre jours avant la cérémonie de clôture.

Bernard Regard, directeur de l'équipe de France, accuse : « Mes collègues étrangers et moi-même savions que cela risquait de se passer ainsi. On a placé le tremplin le plus moderne du monde dans l'endroit le plus explosif du monde. C'est une aberration... »

### Veto de la télévision

Il montre des feuilles de relevé des forces du vent pour les cinq années précédentes, à la même période. Accablantes ! Elles contredisent formellement les déclarations de Don Carlson, directeur fédéral de l'équipement, dans la presse locale : « Les études montrent que le tremplin de 90 mètres peut être utilisé à 80 % du temps en février. De toute manière, trouvez-moi mieux autour de Calgary... »

Pour éviter les caprices du vent, il eût fallu s'exiler dans un site abrité, comme il en existe à foison dans les forêts situées sur la route des Rocheuses, à une centaine de kilomètres de la cité du pétrole. Les pressions locales ont pris le pas sur la raison.

Les membres du comité d'organisation ont davantage de mal à répondre aux doutes de l'entraîneur autrichien Paul Ganzenhuber, qui s'énerve chaque jour un peu plus sous le bec du tremplin. Dans son pays, à Kulm, près de Salzbourg, où

se trouve une installation destinée au vol à ski (spécialité qui a amené Matti Nykaenen à la distance record de 191 mètres), des écrans de protection ont été disposés, sous la forme de deux filets aux mailles serrées tendus sur 80 mètres de long et 20 de haut.

« Ils cassent le vent, explique Paul Ganzenhuber. Ici, cela aurait représenté un investissement de 200 000 dollars canadiens environ. Autrement dit, une goutte d'eau par rapport à tout ce qui a été dépensé... »

Jeudi soir, lors d'une réunion de jury, un responsable finlandais suggérerait d'organiser les concours le matin, où généralement les rafales s'apaisent. La chaîne américaine de télévision ABC opposait rapidement un refus formel. Ayant acquis pour 309 millions de dollars l'exclusivité de la retransmission des Jeux sur le territoire des Etats-Unis, elle refuse des horaires confidentiels pour ses directs.

Cette exigence s'exerce également sur les épreuves de luge, et elle a failli fausser celle réservée aux dames. Contraintes de courir l'après-midi, elles furent bien près de ne pouvoir disputer les deux dernières des quatre manches à cause du vent s'engouffrant dans le boyau de glace où les engins dévalent à 100 km/h de moyenne.

Après les deux premières courses disputées deux jours auparavant, l'Allemande de l'Est Ute Oberhoffner occupait la tête du classement devant sa compatriote Steffi Walter, championne olympique en 1984. Heureusement, la bourrasque s'apaisa, le temps pour elle de rétablir la situation...

LIBERT TARRAGO.

### PATINAGE DE VITESSE

#### Pas de morale...

CALGARY  
de notre envoyé spécial

Les sportifs sont généralement superstitieux. Beaucoup pensent que leurs résultats sont les fruits d'une justice immuable. C'est en tout cas ce que tout le monde avait conçu à Calgary, quand le patineur de vitesse soviétique Nicolas Goulaev s'était écrié le 14 février sur la rampe de la patinoire de vitesse pour le titre du 500 mètres.

C'est que Goulaev, tout champion du monde qu'il soit en titre, n'est plus guère un personnage fréquentable, depuis qu'il a été impliqué dans une affaire de trafic d'anabolisants. Cela s'est passé, il y a quelques semaines, aux Pays-Bas. Le Soviétique a livré à un concurrent norvégien un paquet contenant assez d'hormones pour transformer une vache laitière en taureau de combat. Dans un premier temps, Goulaev a été suspendu. Mais la fédération soviétique de patinage de vitesse ne pouvant pas se passer de ganté de cœur d'une de ses plus belles chances de médaille dans cette spécialité. C'est donc le médecin fédéral qui a trinqué : il avait fourni le paquet à Goulaev.

Dire que cette affaire a ravi la Comité international olympique, qui fait tout pour renforcer la lutte contre le dopage, serait abusif. Le prince de Mérode, qui préside, depuis une vingtaine d'années, aux destinées de la commission médicale du CIO, a même clairement dit qu'en l'état de la réglementation rien n'avait pu empêcher l'URSS d'engager son patineur, mais que des dispositions allaient être prises rapi-

dement pour combler cette lacune du code sportif : « Personne ne peut être pris à la cloaque avec un paquet de drogue et se défendre en disant qu'il n'a pas eu connaissance du contenu du paquet. En matière de produits dopants, il faut qu'il en soit ainsi désormais. »

Reste que Goulaev — trafiquant consentant ou involontaire d'anabolisants — est là. Et bien là ! Car après sa mésaventure sur 500 mètres, qui avait fait tirer certains journaux locaux : « Bien fait ! », le Soviétique a donné une brillante démonstration sur 1 000 mètres, jeudi 18 février. Grâce à un étourdissant dernier tour de piste (400 m en 27 sec 18), il a notamment réduit à néant les derniers espoirs de titre olympique de la vedette canadienne Gastan Boucher, qu'il a laissé virtuellement à plus de 10 mètres. Et c'est en arborant un beau sourire d'angoisse, satisfait de son bon tour, que Goulaev a reçu sa médaille d'or.

Méchanceté du sort ? Cela l'est d'autant plus, aux yeux des Américains, que leur champion, Dan Jansen, a, pour la deuxième fois, fini sa course les deux fers en l'air. Or, à leurs yeux, Jansen paraissait mériter, plus que tout autre, une place sur la plus haute marche du podium : quelques heures avant l'inauguration des Jeux, il avait appris que sa sœur était morte d'une leucémie. A la suite de cette nouvelle, on avait beaucoup brodé sur le thème du champion dédiant sa victoire à la mémoire de l'être cher disparu. Cela aurait été moral. Mais qu'y a-t-il de moral dans la compétition ?

ALAIN GIRAUDO.

### HOCKEY SUR GLACE : la France battue par la Pologne (6-2)

#### L'oiseau des îles défend sa cage

### Les résultats

#### Hockey sur glace

Groupe A (troisième journée)	
Pologne bat France	6-2
Suède bat Suisse	4-2
Finlande bat Canada	3-1
Classement. — 1. Suède, 5 pts ; 2. Finlande et Canada, 4 ; 4. Pologne, 3 ; 5. Suisse, 2 ; 6. France, 0.	

#### Luge

Dames	
1. Walter (RDA), 3 min 5 sec 973 ; 2. Oberhoffner (RDA), 3 min 4 sec 105 ; 3. Schmidt (RDA), 3 min 4 sec 181 ; (...), 22. Bonici (FR), 3 min 14 sec 406.	

#### Patinage de vitesse

1000 mètres messieurs	
1. Goulaev (URSS), 1 min 11 sec 03 ; 2. Mey (RDA), 1 min 13 sec 11 ; 3. Gelezovsky (URSS), 1 min 13 sec 19.	

Nouvelle défaite, le jeudi 18 février, pour l'équipe de France de hockey, qui affrontait, pour son troisième match à Calgary, l'équipe de Pologne. Menés lors des deux premiers tiers temps, les joueurs français ont connu un petit sursaut vers la fin du match, lorsque Franck Pajonkowski puis Peter Almasy poussèrent le palet au fond des buts adverses. Mais le score final (6-2) montre que le calvaire des Tricolores n'est pas terminé.

CALGARY  
de notre envoyé spécial

Pas de chance pour les enfants des écoles de la ville olympique : le match auquel ils ont pu assister avec leurs maîtresses, jeudi, n'était pas

un morceau d'anthologie du hockey. D'ailleurs, les gamins ne s'y sont pas trompés, et leur intérêt pour le spectacle est très vite retombé. Cette « rondelle », comme on dit dans la Belle Province pour désigner le palet, se déplaçait vraiment trop lentement. Ces patineurs n'avaient décidément pas une bonne « glisse ».

« Nous sommes la seule équipe à avoir réussi à marquer deux buts contre les Polonais. C'est une performance que n'ont réussie ni les Suédois ni les Canadiens, les précédents adversaires de cette équipe », explique, avec fierté, Kjell Larsson, l'entraîneur suédois des Tricolores. Cette « belle performance » ne peut cependant pas estomper le manque de coordination des joueurs, les tirs au hasard et la violence, signe chez les joueurs français d'une méchante nervosité.

De ce match au ralenti, le gardien français a finalement été la seule

vedette. L'homme couvert de cuir a résisté à dix-neuf tirs au but, ne s'avouant vaincu que six fois. Un score honorable pour le jeune Patrick Foliot, le petit nouveau de la sélection française.

#### Un long voyage

L'enfant de Saint-Pierre-et-Miquelon prouve qu'il possède, vingt-quatre ans, toutes les qualités pour jouer avec les grands. L'aboutissement d'une longue quête de la reconnaissance se concrétise enfin. Car tout n'a pas toujours été facile pour cet oiseau des îles lointaines. C'est en 1981 qu'il débarque en métropole pour jouer comme gardien remplaçant dans l'équipe du club de Caen. A dix-sept ans, il est déjà plein d'espoirs sur son avenir, mais il est le seul à partager cette opinion. Une paye modeste et sur-

tout un emploi d'ouvrier sur une chaîne de montage lui rappellent continuellement qu'il doit encore faire ses preuves.

Il se souvient de cette période de « galère » au cours de laquelle il a bien failli renoncer à la compétition. « Lutine, je s'ai pas pu m'y faire plus de trois semaines. Alors j'ai préféré aller éplucher des pommes de terre au bar de la patinoire, en échange de repas », raconte le gardien.

Une sélection avec l'équipe de France junior le remplit d'enthousiasme quelques temps après. Mais la joie est de courte durée. Un stupide accident de la circulation lors d'une compétition à Amsterdam l'immobilise plusieurs mois avec une cheville cassée. Rétabli, il change de club, et s'exile dans les Landes pour garder les buts d'Angelet, ville dont l'équipe est en division nationale B.

Ses prestations dans le championnat de France ne passent pas inaperçues. Les responsables de Megève lui proposent de rejoindre leur équipe pour remplacer leur titulaire prêt à racrocher ses gants. « André Jaccaz cherchait un jeune gardien pour lui succéder. Il m'a conseillé pendant toute la saison et, finalement, nous avons obtenu le titre de champion de France. »

La vie dans le club pilote lui plaît. L'annonce de la fusion avec Saint-Gervais ne l'inquiète pas outre mesure. Il sait que sa sélection va être en balance avec celle du titulaire de l'autre club de la Haute-Savoie, mais il croit en sa bonne étoile, Paris gagné. Avec le nouveau club du Mont-Blanc, il connaît enfin l'ambiance des grandes équipes et surtout des équipes qui gagnent. Un entraîneur canadien, lui-même ancien gardien de but, perfectionne ses arrets. « Le matin, il m'organise des séances d'entraînement spéciales afin de me communiquer son expérience », Patrick Foliot parle encore avec émotion de ces cours particuliers.

Les succès du Mont-Blanc et le brio de son goal ne laissent pas l'entraîneur de l'équipe de France insensible. Entre les deux habitants de Megève, le courant passe bien. Le billet pour Calgary commence à se préciser lorsque Kjell Larsson fait appel à Patrick Foliot pour effectuer une tournée en Norvège au mois de janvier dernier. Essai concluant, Patrick sera du voyage.

La première rencontre face à la Suède n'est pas une partie de plaisir pour le jeune homme. Les treize pelets qui ont filé entre ses jambes le rendent triste. Mais comme ses camarades de l'équipe de France, Foliot assume les défaites. Lui, au moins, peut se dire qu'il apprend encore son métier de joueur international. « Je n'ai pas terminé de construire ma maison dans l'île de Saint-Pierre, alors je compte rester plusieurs saisons en France », dit-il avec un sourire qui laisse entendre que les travaux pourraient durer jusqu'aux prochains Jeux olympiques.

SERGE BOLLOCH.



# Jeux Olympiques Calgary

Vous avez rendez-vous avec la précision Longines



## LONGINES®

Chronomètre officiel des Jeux Olympiques 1988  
Calgary et Séoul

Conquête VHP (pour Very High Precision), le montre le plus avancé du monde. Titane massif et plaqué or. Etanche à 30 mètres. Changement automatique de fuseaux horaires. Indicateur de fin de vie de pile. Glace saphir.

الماتو، الماتو



كليات الامم المتحدة

Sports

FOOTBALL: La reprise du championnat de France

Montpellier sort du purgatoire

Après deux mois de trêve, le championnat de France de football de première division recommence samedi 20 février, à l'exception de la rencontre Marseille-Matra RP avancée à vendredi 19 février.

MONTPELLIER de notre envoyé spécial

A l'heure de la reprise, les présidents de club seraient pas si nombreux. Louis Nicollin est de ceux-là. Son équipe, classée septième avant la trêve, ne devrait pas avoir de mal à remplir l'objectif qui lui était fixé au début de la saison : se maintenir en première division.

Avec un soupçon d'ambition supplémentaire et quelques points en plus, Louis Nicollin se pourrait même rêver d'une place européenne. « Si nous terminons dans les dix ou douze premiers, je serai le plus heureux des hommes », se confie-t-il.

90 000 francs par mois

Montpellier a mis sept ans à s'en remettre, et pendant ce temps Nicollin a appris son métier de président. Jusqu'à il n'avait pas vraiment eu le temps. Quand, en 1974, on lui avait demandé de faire fusionner l'équipe corporative de sa société de nettoyage avec l'AS Paillade, alors dernière de la division d'honneur, Louis Nicollin n'était encore qu'un simple supporter de football.

Cet échec l'a marqué. Depuis, il s'est attaché à doter de fondations solides son club champion, tout en développant spectaculairement son entreprise. Actuellement, le groupe Nicollin dont il est directeur général emploie mille six cents personnes pour un chiffre d'affaires de 320 millions de francs, et assure la collecte des ordures ménagères et le nettoyage des rues dans une centaine de communes.

Le même un peu dilettante qui était requisitionné par son père pour ramasser les poubelles pendant les vacances est devenu, à quarante-cinq ans, un patron prospère qui parvient à France en France à faire les avions nationaux d'Air Inter et négocie au mieux les intérêts de l'entreprise familiale dont sa mère est toujours la PDG. Son emboîtement de bon vivant cache une mentalité de boss. Il est toujours prêt à quitter les boîtes de son bureau pour aller sur le terrain. Il a seulement appris à discipliner son activité débordante : les affaires pendant la semaine ; le foot le week-end.

Les entrées à cet emploi de temps sont nombreuses ; il est bien rare qu'une journée se passe sans une visite impromptue au centre de formation, à l'entraînement, ou sans un contact téléphonique avec son état-major. Le président délégué, certes, mais il assume sa responsabilité avec intrépidité. « Il est facile d'être un président à gros

● BASKET : Coupe des champions. - Orthez a été battu, jeudi 18 février, à Leverkusen (RFA), à l'occasion du deuxième tour retour de la poule finale de la Coupe des champions, par Cologne (84-75), et a perdu toute chance de qualification pour les demi-finales.

● TENNIS : Tournoi de Milan. - Yannick Noah et Henri Leconte se sont qualifiés, jeudi 18 février, pour les quarts de finale du tournoi en salle de Milan au dépens de l'Autrichien Antonreich (6-4, 1-6, 6-3) et du Soviétique Chesnokov (7-5 (7-6), 4-6, 6-4).

Presse

Soucieux de défendre son indépendance

« Le Courrier picard » veut prendre ses distances avec ses associés

Le Courrier picard (Amiens) traverse actuellement une nouvelle période de tension, deux ans après être sorti d'une crise grave qui lui fit frôler la mise en liquidation. Cette tension est née au sein même de son conseil d'administration, bien que le journal ait retrouvé sa santé : sa diffusion moyenne en 1987 est de 85 000 exemplaires (soit 5 % de plus que l'année précédente) et ses recettes publicitaires ont augmenté de 14 %.

Les représentants des salariés, propriétaires de la Société coopérative ouvrière de production (SCOP) qui édite le journal et majoritaires au conseil, sont pourtant en conflit ouvert avec le directeur général du titre, M. Jacques Béguin, qui représente des caisses régionales du Crédit agricole, déterminées à égalité avec le quotidien lillois Le Voix du Nord de 49 % du capital du journal picard. Mais au-delà d'un problème de personnes, l'indépendance du Courrier picard est l'enjeu de ce conflit. Le blocage est tel que le mercredi 17 février, à la demande du Crédit agricole, une réunion entre les administrateurs a eu lieu sous l'égide du tribunal de commerce d'Amiens. Les participants disposent maintenant d'un délai jusqu'au 7 mars pour trouver une solution.

Celui-ci pourrait déboucher sur une modification du capital du Courrier picard, voire sur le départ

de Crédit agricole et de Le Voix du Nord. Le « banque verte » avait été choisie comme partenaire par les salariés du journal au printemps 1986. A l'époque, les deux autres candidats à une entrée dans le capital du quotidien, le Crédit mutuel, qui contrôle l'Alsace (Mulhouse), et le puissant quotidien régional de Lille, Le Voix du Nord, avaient été repoussés (Le Monde du 15 avril 1986).

Pourrait, un an plus tard, en mars dernier, Le Voix du Nord entrerait dans le Courrier picard en prenant la moitié des parts de Picom, la filiale du Crédit agricole présente au Courrier. Depuis, le poids des deux alliés est jugé compromettant au sein du quotidien amiennois. A tel point que certains journalistes redoutent la transformation de leur journal « en satellite de Le Voix du Nord », notamment par l'impression de pages communes, ce qui, à leurs yeux, signifierait la perte de l'indépendance du titre.

La solution pourrait passer par un candidat autrefois évincé, le Crédit mutuel. Ce dernier pourrait se substituer au Crédit agricole et à Le Voix du Nord, en rachetant les 4 millions de francs figurant au capital en leurs noms. L'avantage du Crédit mutuel ? Il serait moins gourmand que ses précédents.

YVES-MARIE LABÉ.

Après la fusion entre CEP et Générale occidentale

M. Dauzier prévoit un regroupement des activités de presse

La fusion des activités d'édition entre la CEP et la Générale occidentale (Le Monde du 17 février) précède à un regroupement des journaux publiés par les deux groupes. C'est ce qu'annonce M. Pierre Dauzier, PDG d'Havas, dans un entretien accordé au Quotidien de Paris : « Notre intention est de regrouper les titres familiaux par familles (...). C'est ce que nous allons étudier, et ce vers quoi nous allons nous orienter, mais dans quelque temps. Nous aurons alors un pôle de presse technique et professionnelle, un pôle de presse hebdomadaire et le journal, un pôle de participation d'accompagnement dans la presse quotidienne. »

Les deux groupes ont surtout des positions importantes dans la presse spécialisée (informatique, électronique, agricole). Dans la presse hebdomadaire, la réorganisation pourrait concerner Jour de France et le groupe Express. Pour la presse quotidienne, dont les deux groupes sont pour le moment absents hormis l'activité de régisseur publicitaire d'Havas dans des quotidiens régionaux, M. Dauzier précise : « Nous n'avons pas l'intention de prendre le contrôle de journaux dont le capital pourrait être modifié. Il est évident que nous serons toujours présents autour de cette presse lorsqu'elle

aura besoin de restructurer son capital, mais nous voulons légitimité. »

Enfin, le président d'Havas estime que l'accord entre CEP et Générale occidentale annonce un rapprochement entre Havas et le groupe allemand Bertelsmann. Bertelsmann est actionnaire aux côtés du Groupe de la Cité de France Médias. Il détiendrait aussi des parts minoritaires dans la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), dont Havas est le premier actionnaire français.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Le Carnet du Monde

Naissances

- Frédéric MONARD et William PARKER, ont le joie d'annoncer la naissance de leur fille

Camille.

le 22 janvier 1988.

225, Rector Place, New-York, 10026 Pine Forest Road, Houston, (Texas), 17, rue Eugène-Vaillin, 75010 Paris.

Mariages

- M. et M<sup>me</sup> BARJONET, sont heureux d'annoncer le mariage de leur fille

Camille

avec

M. Jean-Claude GUICHARD.

92330 Soisy.

- M. et M<sup>me</sup> GUICHARD, sont heureux d'annoncer le mariage de leur fils

Jean-Claude

avec

M<sup>me</sup> Camille BARJONET.

94100 Saint-Maur.

Décès

- M<sup>me</sup> Philippe BELLON, Ségolène et Dominique, M<sup>me</sup> veuve Bellen, M. et M<sup>me</sup> Jean Gossard et leurs enfants,

M. et M<sup>me</sup> Jean-Pierre Flandin-Thoniel,

M. et M<sup>me</sup> Jacques Dardouin et leur fille,

ont le douleur de faire part du décès de

M. Philippe BELLON,

ancien élève de l'ENA,

inspecteur général des transports et des travaux publics,

chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite, officier de l'Ordre du Mérite maritime.

Les obsèques auront lieu à Chantilly (Hautes-Alpes).

Une messe sera célébrée, le samedi 12 mars, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame de Versailles.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

- Le conseil d'administration, Le président-directeur général, La direction, Le personnel de la Société Chicago Metallic Continental SA, ont le tristesse de faire part du décès de

M. Marcel CARDON de LICHTBUER,

directeur de vente,

survenu le 17 février 1988, à Paris.

Les obsèques auront lieu le 19 février 1988, à 14 h 30, en l'église de Saint-Martin-de-Négelles.

28130 Négelles.

- Nous avons la tristesse d'annoncer le décès de

M<sup>me</sup> Marguerite CZARNECKI,

née Rogivez,

le 16 février 1988, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 24 février. Levée du corps, à l'hôpital Cochin, 12, rue Méchain, Paris-14<sup>e</sup>, à 8 h 30. Crémation au cimetière du Père-Lachaise, à 10 h 15.

Un culte à sa mémoire aura lieu le dimanche 6 mars, à 11 heures, au Centre Quaker, 114, rue de Valenciennes, Paris-6<sup>e</sup> (entrée 114 bis).

Société religieuse des Amis, 114, rue de Valenciennes, Paris-6<sup>e</sup>.

- M<sup>me</sup> Martha Gerber, née Hertel, Jean-Marc, André, Yann et Françoise, ses enfants,

Pierrette, Les et Angèle, ses petits-enfants,

et leur famille, font part du décès de

Paul GERBER,

le 9 février 1988.

16, rue de Loosera, 92150 Suresnes.

- M<sup>me</sup> Louis Maurel, M. et M<sup>me</sup> Jean-François et leurs enfants, Parents et alliés, font part du décès de

M. Louis MAUREL,

ancien combattant, Palmes académiques, contadourien,

survenu dans sa soixante-seizième année.

Les obsèques civiles auront lieu à Manosque, le 20 février 1988, à 14 h 30.

Les obsèques auront lieu, le 19 février 1988, à 14 h 30, en l'église de la rue de la République, 5, cité Le Ghibel, Marrakech (Maroc).

- Le président, Les membres des trois conseils, Les personnels, Et les étudiants de l'université de Toulouse-Le Mirail,

Le directeur de l'Institut pluridisciplinaire d'études sur l'Amérique latine de Toulouse,

ont le regret de faire part du décès de

Ahain SAUVARY,

membre du conseil d'administration de l'université de Toulouse-Le Mirail, président de l'Institut pluridisciplinaire d'études sur l'Amérique latine de Toulouse.

- Le président, Et les membres de la section française du Conseil franco-britannique, ont le regret d'annoncer le décès de

M. Ahain SAUVARY,

membre du Conseil franco-britannique, survenu le 17 février.

De s'associer à la peine de sa famille et de ses nombreux amis.

(Le Monde du 18 février.)

Anniversaires

- Il y a deux ans disparaissait

Raymond COLLOMBET,

ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Que ceux qui l'ont connu, estimé, aimé aient une pensée et une prière pour lui.

Soutenances de thèses

- Université Paris-III, le lundi 22 février, à 14 heures, salle Bourjac, M. Abdallah Mohamed Ahmed :

« Essai sur l'histoire de la littérature kurde au Kurdistan méridional (1820-1920) ».

- Université Paris-II, le lundi 22 février, à 17 h 30, salle des commissions, M. Yves Cahorin : « Le contrôle de l'Etat sur l'industrie des assurances. De la protection sociale à l'intérêt économique et financier ».

- Université Paris-X-Nanterre, le vendredi 26 février, à 9 heures, salle C 24, M<sup>me</sup> Rougeat, née Françoise Mazotte : « Formation du système thérapeutique et affiliation au cours du premier entretient ».

- Université Paris-II, le vendredi 26 février, à 14 h 30, salle des Comités, M. Ayad El M'Rabet : « Analyse économique du marché mondial des phosphates ».

- Université Paris-I, le samedi 27 février, à 14 heures, salle Louis-Liard, M<sup>me</sup> Catherine Larroche-Elafosse : « L'invention de l'économie au XVIII<sup>e</sup> entre les deux principes du commerce et les théories de la représentation ».

MÉDECINE

La CNIL et l'utilisation des fichiers de médecins

Le conseil appelé à l'ordre

S'appuyant sur les plaintes déposées en 1987 par trois médecins - deux du Nord, le troisième de Seine-Maritime, - la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a été amenée à prendre, le mardi 2 février, après délibération, une décision qui précise les conditions dans lesquelles les fichiers nominatifs des médecins, tenus par les conseils départementaux de l'Ordre, doivent être utilisés. Le texte de la délibération, qui vise aussi le conseil national de l'Ordre, est parvenu la semaine dernière à l'avocat lyonnais des praticiens, M<sup>me</sup> Gilles Devers.

LYON de notre bureau régional

Comme il se doit, la CNIL avait été saisie individuellement par les médecins. Les docteurs Luc Beaumadier et Marc Steinling s'étaient émus, au début du mois de février 1987, de certaines pratiques du conseil de l'Ordre du département du Nord. Ils avaient reçu des invitations à un colloque sur « Le prix de la santé », organisé par une association. Réflexions 1988, présidée par M. Bruno Durieux, député (UDF). Le fichier des 6 500 médecins du Nord avait été mis à la disposition de l'association lilloise.

Les faits relevés dans la seconde plainte, en date du 4 novembre 1987, par le docteur Yves Grais, mettaient en cause, pour des motifs à peu près identiques, le conseil de l'Ordre de la Seine-Maritime. Dans ce cas, il s'agissait d'une matinée d'information organisée par EDF - et plus précisément le centre de production nucléaire de Paluel - sur le thème « Les médecins et le nucléaire ». L'instruction conduite par la CNIL a montré que les faits n'étaient contestés par aucun des deux conseils. Mais les deux présidents ont, pour l'essentiel de leur défense, avancé qu'ils n'avaient été attentifs qu'à « l'intérêt médical » des manifestations en question. Un argument qui, au moins dans le premier cas, a été contesté par les médecins plaignants.

La CNIL ne s'est pas placée sur ce terrain pour apprécier la responsabilité des institutions mises en cause. Certes, elle a accordé au conseil de l'Ordre du Nord que, ne

disposant que d'un fichier néoconographique, sa pratique ne tombait pas sous le coup de la loi du 6 janvier 1978. Une lacune que la CNIL souligne en précisant que « sa position aurait probablement été différente si un fichier informatique avait été utilisé ». De même, elle a estimé que la communication du fichier des médecins de Seine-Maritime à l'ANIFORM « ne constituait pas un détournement de finalité » et qu'elle ne tombait pas sous le coup de la loi, dans la mesure où le fichier avait été utilisé « uniquement pour envoyer des informations à caractère professionnel ». La CNIL rappelle que les fichiers des conseils de l'Ordre sont publiés au recueil des actes administratifs du département et affichés dans les matrices.

En revanche, la CNIL estime que deux articles (26 et 27) de la loi n'ont pas été respectés, les médecins n'ayant pas été informés des cessions opérées et n'ayant donc pas pu s'y opposer. Tirant les conséquences de ce manquement, la commission a décidé d'envoyer une « lettre d'observation » aux deux conseils, les rappelant « fermement » au respect de la loi de 1978, et leur demandant de préciser aux médecins, dans leur prochain bulletin, que « dorénavant », ils s'abstiendront de communiquer les fichiers à des tiers, « conformément aux recommandations de la CNIL ».

Ces recommandations sont énoncées à tous les conseils de l'Ordre. Elles portent sur quatre points :

- Les fichiers doivent être « exclusivement » utilisés pour adresser aux médecins des informations « strictement liées à l'exercice de leur profession » ;

- Les demandes présentées aux conseils de l'Ordre départementaux ne pourront être acceptées « qu'après accord du conseil national » ;

- L'envoi des documents devra être réalisé « directement » par les conseils départementaux « qui ne communiqueront leurs fichiers que dans les cas prévus par la loi et les règlements » ;

- Le formulaire unique d'inscription au conseil de l'Ordre devra informer clairement sur ces dispositions qui seront toutes applicables, « sauf opposition de la part des médecins, qu'ils devront notifier au conseil de l'Ordre ».

BERNARD ELIE.

ÉDUCATION

Réactions prudentes au rapport Durry sur la condition des universitaires

Après la présentation, le 18 février, du rapport sur la condition des enseignants du supérieur, les réactions sont nuancées. M. Jacques Valade, ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, a mis en valeur la richesse et la précision du constat dressé par le groupe de travail présidé par M. Georges Durry (Le Monde du 19 février). Il a indiqué que ce rapport vient nourrir la réflexion en cours au gouvernement et dont les résultats devraient être connus « dans les prochaines semaines ». Il a également précisé qu'un travail de même nature est mené sur la condition des étudiants et celle des ATOS (personnel administratif, technique et de service).

SI l'est d'accord sur le constat, le SNE-Sup s'inquiète des solutions envisagées pour reconstruire un « métier » de futurs enseignants : la

précarité du statut des « attachés d'enseignement » ne serait pas, à ses yeux, la meilleure garantie d'un enseignement de qualité. Le SGEN-CFDT regrette pour sa part que le rapport « fasse l'impassé sur 30 % des enseignants du supérieur : les contractuels » et s'étonne que l'on puisse penser « qu'un vivier de personnels contractuels, qui n'attirent pas forcément les meilleurs étudiants, résoudra le problème de recrutement. Le gouvernement a-t-il la volonté politique de financer les mesures proposées ? », demande-t-il.

Enfin l'UNEF-ID estime que le rapport Durry participe d'une « prise de conscience générale » sur la situation des universités et approuve les propositions sur « la reconstruction d'un vivier de jeunes enseignants et la revitalisation des recrutements ».

TRAITEMENTS DES ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR (en F<sup>rs</sup> août 1987)

	Traitement brut mensuel	Age moyen
● MAÎTRES DE CONFÉRENCE		
2 <sup>e</sup> classe (1 <sup>er</sup> échelon).....	9 151	37,1
1 <sup>re</sup> classe (1 <sup>er</sup> échelon).....	13 846	42
1 <sup>re</sup> classe (6 <sup>e</sup> échelon).....	18 258	52,7
● PROFESSEURS		
2 <sup>e</sup> classe (1 <sup>er</sup> échelon).....	14 293	39,6
1 <sup>re</sup> classe (1 <sup>er</sup> échelon).....	19 487	52,6
1 <sup>re</sup> classe (7 <sup>e</sup> échelon).....	25 971	55,1
Classe exceptionnelle (deuxième échelon).....	29 478	61,1
AUTRES PROFESSIONNELS		
- Agrégé du secondaire (fin de carrière).....	17 882	50
- Responsable des affaires juridiques (entreprise autonome).....	39 988	49
- Responsable d'un laboratoire d'enseignement.....	39 988	47
- Directeur d'agence littéraire.....	38 088	48







# Dossier

## La déclaration de vos revenus de 1987



**Vous devez en principe avoir reçu les imprimés nécessaires à la déclaration de vos revenus de 1987. En effet, l'administration envoie à domicile entre le 20 janvier et la mi-février :**

- la déclaration de revenus aux contribuables qui ont déjà souscrit ce formulaire l'an dernier ; la plupart des salariés et retraités reçoivent un formulaire simplifié en deux pages (n° 2042 S) au lieu de six pour la déclaration normale (n° 2042 N) ;
- la déclaration n° 2044 (feuille bleue) aux propriétaires fonciers ayant déclaré en 1987 des loyers, des fermages ou d'autres revenus des immeubles (relevances d'affichage) ;
- la déclaration n° 2047 (feuille rose) aux personnes encaissant des revenus hors de France ;
- la notice n° 2041-AM sur la détaxation « Mowory » ou la déclaration n° 2048 M pour la réduction d'impôt « CEA » (compte d'épargne en actions) aux contribuables qui ont déclaré l'an dernier des achats d'actions à ce titre ;
- les déclarations spéciales complémentaires.

Si vous n'avez pas reçu ces imprimés, vous pouvez les demander depuis le 15 février dans les centres des impôts. Dans les communes où ces services ne sont pas installés, les maires distribuent des déclarations de revenus (souvent le modèle normal), et des annexes n° 2044

pour la déclaration des revenus fonciers. Enfin, si vous avez réalisé des plus-values sur la vente de valeurs mobilières ou d'immeubles, les déclarations n° 2074 et 2049 correspondantes doivent être retirées dans les centres des impôts.

Les contribuables qui ont reçu la déclaration simplifiée et qui auraient en 1987 des revenus ou des charges autres que ceux qui sont prévus sur ce formulaire trouveront dans leur notice un « feuillet A » à compléter et à joindre à leur déclaration.

Ils utiliseront ce même « feuillet A » s'ils doivent établir une demande de rattachement d'un enfant majeur ou fournir divers justificatifs.

Pour les contribuables qui remplissent la déclaration normale, les rubriques « demande de rattachement » et « justificatifs de certaines charges » sont désormais intégrées dans l'imprimé. Celui-ci comprend en effet six pages au lieu de quatre les années passées. La notice qui l'accompagne se présente sous la forme nouvelle d'un livret broché.

La déclaration, que vous devez souscrire pour le 29 FÉVRIER 1988 au plus tard, a subi, par rapport à l'an dernier, des modifications pour tenir compte des mesures nouvelles. Celles-ci seront examinées au fur et à mesure de l'exposé des différentes rubriques et signalées par l'adjectif « NOUVEAU ».

Vous êtes dispensés de tout calcul, abattement, déduction ou limitation, qui seront automatiquement effectués lors de l'exploitation informatique de votre déclaration. Nous publierons toutefois les barèmes vous permettant de calculer vous-même votre impôt à payer et ainsi de vérifier, lorsqu'il vous sera adressé par l'administration, votre avis d'imposition. En outre, la direction générale des impôts met à nouveau le service de calcul de l'impôt à la disposition des possesseurs d'un minitel (code « CALIR », numéro d'appel : 36-14).

N'oubliez pas de conserver le double de votre déclaration et toutes les pièces justificatives pendant trois ans, car vos déclarations peuvent être contrôlées pendant cette période.

## Comment remplir votre formulaire

### Qui doit remplir la déclaration ?

**CAS GÉNÉRAL.** - La déclaration doit être soumise par tout foyer dont l'un quelconque des membres perçoit des revenus imposables.

Toute personne disposant d'une résidence principale doit faire sa déclaration. Les personnes qui ne sont pas imposables y ont tout intérêt ; l'administration leur adressera automatiquement un avis de non-imposition, qui est utile lors de certaines démarches (ouverture d'un livret d'épargne populaire) ou de demandes à caractère social pour justifier de leurs ressources.

**COUPLES MARIÉS.** - Ils souscrivent une seule déclaration pour les revenus du ménage. Toutefois les époux mariés sous le régime de la séparation de biens et qui ne vivent pas ensemble font l'objet d'une imposition séparée (chacun en qualité de célibataire).

De même, il y a lieu à déclaration distincte (en qualité de séparés) :  
- en cas d'abandon du domicile conjugal pour mépris et si les époux ont, chacun, des revenus ;  
- en cas d'instance de divorce ou de séparation lorsque les époux ont obtenu l'autorisation de vivre séparément.

**MARIAGE EN 1987.** - Les couples qui se sont mariés en 1987 doivent procéder ainsi :  
- chacun souscrit, à son nom comme célibataire (éventuellement divorcé ou veuf) et sur le formulaire reçu à domicile, une déclaration de ses propres revenus et, le cas échéant, de ses enfants à charge, pour la période antérieure au mariage (remplir le cadre A, case C, et ligne X, de la déclaration) ;

- les deux époux déposent, en outre, une déclaration des revenus du ménage et des personnes comptées à charge pour la période postérieure au mariage (remplir le cadre A, case M, et ligne X).

**DIVORCE OU SÉPARATION EN 1987.** - Comme pour le mariage, les époux doivent déposer une déclaration (en qualité de mariés) pour la période de vie commune antérieure à la séparation ou au divorce (si un des époux ne la signe pas, elle lui est néanmoins opposable) ; remplir le cadre A, case M, et ligne Y.

D'autre part, chaque ex-époux souscrit, comme divorcé ou séparé, une déclaration personnelle de ses revenus postérieurs au divorce (ainsi que les revenus des enfants dont il a la garde et qu'il compte à charge), en remplissant le cadre A, case D, et ligne Y de la déclaration.

**DÉCÈS D'UN CONJOINT EN 1987.** - Quel que soit le conjoint qui est décédé, les conséquences sont les mêmes : deux impositions sont établies.

Pour les revenus du ménage antérieurs au décès, la personne qui souscrit la déclaration doit remplir le cadre A (M et ligne Z) ;

Pour les revenus personnels de l'époux survivant, postérieurs au décès, celui-ci doit remplir le cadre A (V et ligne Z).

Bien qu'ayant servi la case V (vous), le conjoint survivant bénéficie pour cette année du nombre de parts correspondant à la situation d'un contribuable marié (toutefois, la 1/2 part dont pouvait bénéficier le conjoint décédé s'il était invalide n'est pas reportable sur le survivant).

**DÉCLARATION SOUSCRITE PAR UN ENFANT À CHARGE.** - Le contribuable dont un enfant à charge possède des revenus propres peut demander l'imposition distincte de cet enfant. Dans ce cas, le casé d'être considéré comme à charge pour le calcul de l'impôt est par ses parents.



L'imposition distincte est généralement la plus avantageuse, excepté lorsque le revenu de l'enfant ne représente qu'une faible fraction du revenu des parents.

**REMARQUE.** - Union libre : chacune des deux personnes doit souscrire une déclaration comme célibataire (ou veuve ou divorcée). Si elles ont un enfant, celui-ci ne peut être compté à charge qu'une fois.

### Où envoyer la déclaration ?

Adressez votre déclaration au service des impôts mentionné sur la déclaration, en tête de la première page, même si vous avez déménagé (ou service le transmettra alors au centre des impôts de votre nouveau domicile). Si vous envoyez votre pli par la poste, n'oubliez pas d'affranchir l'enveloppe. N'adressez pas votre déclaration au percepteur, il est seulement chargé du recouvrement de l'impôt.

Si vous n'êtes pas en possession de tous les éléments nécessaires à l'établissement de votre déclaration, vous devez souscrire une déclaration provisoire en précisant les raisons pour lesquelles vous n'êtes pas en mesure de satisfaire à vos obligations.

Si vous souscrivez plusieurs déclarations (mariage, séparation...), envoyez-les ensemble au centre des impôts du domicile conjugal.

### Personnes à charge

L'administration imprime, dans le cadre 5 de la 1<sup>re</sup> page, les personnes à charge déclarées l'an dernier, à l'exception des enfants qui ne sont pas de droit à charge et qui doivent souscrire une demande de rattachement, auquel cas il y a lieu de remplir le cadre B de la deuxième page.

Vérifiez scrupuleusement les mentions préimprimées dans ce cadre 5, et en cas d'erreur, omission, ou si un enfant n'est plus à charge, répondez « non » à la question qui y est posée, et remplissez le cadre B, page 2, pour indiquer la situation qui doit être retenue : vous devez obligatoirement mentionner dans les cases appropriées le nombre de personnes à votre charge qui remplissent les conditions énumérées face à ces cases et rappelez-ci après, et indiquez les deux derniers chiffres de leurs années de naissance.

Pour le calcul de l'impôt, vos charges de famille sont appréciées au 1<sup>er</sup> janvier (ou au début de la période d'imposition s'il est postérieur au 1/1) ou au 31 décembre 1987 (ou à la fin de la période d'imposition si elle se situe avant le 31/12) selon la solution la plus avantageuse.

Si vous souscrivez une déclaration pour la première fois et si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.

### LES ENFANTS À CHARGE

Tout enfant né en 1987, enregistré à l'état civil, est compté à charge même s'il est décédé ou cours d'année (réponse ministérielle à M. Yves Lantier, député, du 20 juillet 1981, n° 429, J.O. A.N. du 4 janvier 1982, page 13).

Vous bénéficiez d'une part entière, au lieu d'une demi-part, pour chaque enfant à charge à partir du troisième enfant.

Vous pouvez compter à charge vos enfants ou ceux de votre conjoint, légitimes ou naturels, adoptifs ou recueillis à votre foyer au cours de leur minorité (s'ils sont, dans ce dernier cas, à votre charge affective et exclusive) :

### 1) ENFANTS CÉLIBATAIRES

a) **ENFANTS AGÉS DE MOINS DE DIX-HUIT ANS.** - Les enfants âgés de moins de dix-huit ans au 1<sup>er</sup> janvier 1987, ainsi que les enfants nés en 1987 et les infirmes, quel que soit leur âge, peuvent être comptés à charge (les enfants infirmes titulaires de la carte d'invalidité doivent droit à une demi-part supplémentaire ; ils comptent donc pour une part ou une part et demie, si vous avez au moins trois personnes à charge). S'ils ont perçu des revenus, ceux-ci doivent alors être ajoutés aux vôtres.

- Cas des parents divorcés ou séparés. - L'enfant est considéré à la charge du parent qui en a la garde (soit par décision judiciaire, soit de fait lorsqu'il n'y a pas eu de jugement).

Le parent qui n'en a pas la garde ne peut pas le déclarer à charge, mais peut déduire de ses revenus la pension alimentaire qu'il verse pour lui.

En cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale, l'enfant est à la charge du parent chez lequel il réside, habituellement, conformément à la décision du juge. En l'absence de cette indication et si les enfants sont hébergés alternativement par chacun des parents, ces derniers doivent alors désigner d'un commun accord celui d'entre eux qui doit les compter à charge et qui bénéficiera ainsi de la majoration du quotient familial. L'autre parent peut déduire de ses revenus le montant de l'obligation alimentaire (BOI 5B. 26-1987). Si vous êtes dans ce cas, joignez une note explicative à votre déclaration.

b) **ENFANT AYANT ATTEINT L'ÂGE DE DIX-HUIT ANS EN 1987.** - Vous pouvez le compter à charge tout en déclarant seulement les revenus qu'il a perçus avant la date de sa majorité.

L'enfant, de son côté, déclare les revenus qu'il a perçus depuis la date de sa majorité.

c) **ENFANTS AGÉS DE PLUS DE DIX-HUIT ANS.** - Ils sont, en principe, imposés à leur propre nom. Ils peuvent toutefois demander à être rattachés au foyer fiscal de leurs parents s'ils remplissent l'une des conditions suivantes :

- être âgés de moins de vingt et un ans ;
- être âgés de moins de vingt-cinq ans pour les étudiants ;
- effectuer leur service militaire légal, quel que soit leur âge.

### L'OPTION POUR LE RATTACHEMENT

Cette option, annuelle, est irrévocable.

Pour formuler cette option, utilisez la demande de rattachement figurant dans la notice explicative

pour la déclaration simplifiée ou dans le cadre inférieur de la page 2 pour la déclaration normale.

L'accord du parent est considéré comme établi dès lors qu'il a déclaré l'enfant à charge et a joint à sa déclaration l'option pour le rattachement.

Le contribuable qui accepte le rattachement bénéficie d'une demi-part supplémentaire ou, dans certains cas, d'une part.

Le rattachement entraîne, pour le ou les parents, l'obligation d'inclure dans leurs revenus ceux perçus par l'enfant pendant l'année entière.

- Cas des parents divorcés ou séparés. - Le rattachement peut être demandé à l'un ou l'autre des parents, mais jamais aux deux à la fois.

### 2) VOS ENFANTS MARIÉS OU CHARGÉS DE FAMILLE

Lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

- être âgés de moins de vingt et un ans,
- être âgés de moins de vingt-cinq ans lorsqu'ils sont étudiants,
- effectuer leur service militaire quel que soit leur âge,

ils peuvent opter pour le rattachement au foyer des parents (ou de l'un d'eux si ces derniers sont séparés).

Ce rattachement est global : il s'applique au jeune ménage, même lorsqu'un seul des époux remplit les conditions pour être considéré à charge et, le cas échéant, à leurs enfants.

Il peut être demandé à la famille de l'un ou l'autre des conjoints (jamais aux deux).

L'avantage accordé au parent bénéficiaire de ce rattachement prend la forme d'un abattement sur le revenu de 11 600 F par personne prise à charge.

Les revenus du jeune ménage sont imposés avec ceux du foyer de rattachement.

En cas de mariage en cours d'année d'un enfant âgé de plus de dix-huit ans, un même contribuable ne peut, à la fois, bénéficier d'une majoration du nombre de parts et d'un abattement.

### 3) VOS ENFANTS INFIRMES

Ils peuvent être comptés à charge quel que soit leur âge (ils doivent droit à une part s'ils sont titulaires de la carte d'invalidité). Mais pour un enfant infirme majeur, vous pouvez renoncer à le compter à charge et déduire la pension alimentaire que vous lui versez (dans la limite de 19 600 F). Cette pension n'est pas soumise à l'impôt au nom de l'enfant s'il s'agit de frais de séjour payés à un établissement hospitalier.

### 4) VOS ENFANTS EFFECTUANT LEUR SERVICE MILITAIRE

Ils peuvent demander à vous être rattachés, quel que soit leur âge (pour l'option, voir plus haut).

Le service national au titre de l'aide technique ou de la coopération technique équivaut fiscalement au service militaire.

**REMARQUE.** - **POUR LES ENFANTS MAJEURS.** - Il est possible de déduire une pension alimentaire au lieu de les compter à charge. Cette mesure est surtout intéressante lorsqu'il n'est pas possible de compter un enfant à charge (étudiant de plus de vingt-cinq ans ou enfant de plus de vingt et un ans à la recherche d'un premier emploi). Elle permet également, en cas de divorce ou de séparation, au parent non bénéficiaire du rattachement et versant une pension à son enfant majeur de la déduire de ses revenus.

Les modalités et limites de déduction sont exposées plus loin sous le chapitre « Charges à déduire - Pensions alimentaires ». Si vous déduisez une telle pension, vous ne devez pas compter l'enfant à charge.

### LES PERSONNES INVALIDES (AUTRES QUE VOS ENFANTS)

Il est possible de compter à charge toute personne invalide recueillie à votre foyer, sans qu'il soit nécessaire qu'il existe un lien de parenté entre elle et vous-même et sans exclusion en fonction du montant des ressources (elle donne droit à une part, ou une part et demie si vous avez au moins trois personnes à charge). Les conditions sont les suivantes :

- la personne doit obligatoirement vivre en permanence sous votre toit ;
- elle doit être titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80 % (carte prévue par l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale).

Bien entendu, vous devez, en contrepartie de cet avantage, déclarer ses revenus avec les vôtres, dans la catégorie correspondante (par exemple « Pensions, retraites, rentes... »).

(Lire la suite page 26.)

### Identification et adresse

1) **Etat civil.** - Outre les rectifications ou compléments à apporter aux informations préidentifiées, l'indication de la date de naissance est très importante pour l'application automatique de certains abattements.

En effet, si vous êtes âgé(e) de plus de soixante-cinq ans ou invalide (titulaire d'une pension d'invalidité de guerre ou d'accident de travail d'au moins 40 % ou titulaire de la carte d'invalidité), vous bénéficiez d'un abattement de 7 800 F si le revenu net global de votre foyer s'élève pas 48 400 F ; il est de 3 900 F si ce revenu est compris entre 48 400 F et 78 000 F ; il est doublé si votre conjoint répond aux mêmes conditions. L'ordonneur déduira automatiquement cet abattement.

2) **Adresse.** - Si vous avez déménagé en 1987, précisez votre nouvelle adresse au cadre 3 de la déclaration. En cas de déménagement après le 1<sup>er</sup> janvier 1988, indiquez votre nouvelle adresse page 6 de la déclaration normale ou page 2 de la notice pour les contribuables qui souscrivent une déclaration simplifiée. Si vous souscrivez la déclaration au nom d'une succession, indiquez vos coordonnées.

3) **Signature.** - Il faut prendre soin de signer la déclaration. Chaque époux doit signer.

4) **Profession.** - L'emploi mentionné, sur le formulaire simplifié, à cette mention étant assez limité, en particulier si vous avez plusieurs caisses de retraite, indiquez les sigles des organismes payeurs.

### Situation de famille

La situation qui a été retenue pour votre dernière imposition est précisée page 1, dans le cadre 4 de la déclaration que vous avez reçue à domicile. Si votre situation ne s'est pas modifiée en 1987, cochez la case « oui » ; dans ce cas vous n'avez pas à remplir le cadre A (situation de famille). Si votre situation s'est, au contraire, modifiée, cochez la case « non » de ce cadre 4 et remplissez le cadre A, notamment en cas de mariage, séparation, divorce ou décès du conjoint en 1987 (n'oubliez pas d'inscrire la date correspondante, ligne X, Y ou Z, qui s'ajoute de la déclaration antérieure ou postérieure à ces événements).

Les célibataires, veufs ou divorcés invalides ayant des charges de famille bénéficient d'une demi-part supplémentaire de quotient familial.

Les ménages ont droit à une demi-part supplémentaire lorsque l'un des conjoints remplit une des conditions suivantes :

- il est titulaire, pour une invalidité d'au moins 40 %, d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre ;
- il est titulaire d'une pension d'invalidité pour accident du travail 40 % au moins ;
- il est titulaire de la carte d'invalidité prévue à l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale.

Les ménages où les deux conjoints sont invalides bénéficient d'une part supplémentaire.

Si la carte d'invalidité a été demandée à la mairie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1988, mais n'est pas encore attribuée, inscrivez la date de la demande à l'emplacement prévu pour le numéro et la date de la carte.

**NOUVEAU.** - Une demi-part supplémentaire est accordée aux ménages lorsque l'un des conjoints a plus de soixante-quinze ans et est titulaire de la carte du combattant. Cet avantage ne peut se cumuler avec les majorations de quotient familial prévues en cas d'invalidité.

Les personnes de plus de soixante-quinze ans, célibataires, divorcées ou veuves n'ayant pas d'enfant à leur charge ont droit à une part et demie de quotient familial au lieu d'une part si elles sont titulaires de la carte du combattant ; le même avantage est octroyé aux veuves âgées de plus de soixante-quinze ans des personnes mentionnées ci-dessus.

Attention ! Une personne seule n'ayant pas de charge de famille a droit, au maximum, à une part et demie (les demi-parts supplémentaires ne se cumulent pas).

**ATTENTION !** Pour vos revenus et vos charges, ne portez jamais les centimes. Arrondissez au franc.





# 1. - Traitements, salaires et pensions

Doivent être déclarés les rémunérations principales (salaires, primes, traitements, soldes, gages, indemnités) et les gratifications et pourboires notamment.

## A. - SALAIRES, AVANTAGES EN NATURE ET INDEMNITÉS JOURNALIÈRES.

Si vous ne percevez que des salaires qui ne donnent pas lieu à une déduction supplémentaire, vous n'avez que cette colonne à remplir, la déduction de 10 % pour frais professionnels étant calculée et déduite directement par l'ordinateur (pour chaque bénéficiaire, le minimum de déduction pour frais professionnels est de 1 800 F, sans toutefois pouvoir excéder le montant brut des salaires encaissés).

Cette déduction de 10 % est limitée à 61 190 F. Elle couvre les frais professionnels courants (trajet du domicile au lieu de travail, frais de repas, de vêtements spéciaux, de documentation, etc.) dont le remboursement constituerait une allocation imposable.

Vous devez ajouter à votre salaire les avantages en nature si votre employeur vous loge, vous nourrit, vous fournit des prestations ou des marchandises (eau, gaz, chauffage, électricité...) ou met une voiture à votre disposition. Ces avantages doivent être évalués pour leur montant réel. Toutefois, pour la nourriture et le logement, et si votre salaire n'a pas dépassé 116 830 F en 1987, vous pouvez les évaluer d'après le tarif prévu en matière de sécurité sociale.

## B. - CAS PARTICULIERS.

Salaires versés aux apprentis munis d'un contrat régulier d'apprentissage. - Ne déclarez que la fraction du salaire excédant 35 700 F.

Service national. - Les sommes et avantages en nature dont bénéficient les militaires non officiers pendant la durée légale du service national ou la durée correspondante à ce service national pour les engagés ne sont pas imposables. Il en est de même des indemnités perçues par les jeunes gens affectés au service de l'aide technique et de la coopération.

Etudiants. - En dehors des indemnités des stages obligatoires (n'excédant pas trois mois) des élèves des écoles techniques, qui sont exonérées, les rémunérations perçues par les étudiants qui travaillent pendant la période des congés scolaires sont imposables selon les règles du droit commun.

En revanche, les bourses versées aux étudiants en fonction de critères de ressources pour leur permettre de poursuivre leurs études lorsqu'ils appartiennent à des familles modestes ne sont pas imposables.

Travailleurs privés d'emploi. - Toutes les allocations de chômage versées par les ASSÉDIC ou le FNE sont imposables.

REMARQUE. - Les allocations versées avant le 13 juillet 1987 par les ASSÉDIC et employées pour l'acquisition de parts sociales d'une société coopérative ouvrière de production en constitution peuvent ne donner lieu à imposition qu'au titre de l'année au cours de laquelle ces parts sont transmises ou rachetées. Pour bénéficier de ce report d'imposition, vous devez en faire la demande expresse en annexe à votre déclaration ; les allocations normales ou page 2 de la notice pour créer ou reprendre une entreprise, quelle que soit sa nature, ne sont imposables pour leurs bénéficiaires que l'année de la cession de l'entreprise ou des actions ou parts de la société créée ou reprise.

Travaux d'utilité collective (TUC). - L'indemnité versée par l'organisateur des travaux est exonérée. Seule est imposable la rémunération versée par l'Etat.

Dirigeants de sociétés. - Les allocations forfaitaires pour frais d'emploi doivent être ajoutées au salaire dans tous les cas, ainsi que les remboursements en cas d'option pour la déduction des frais réels ou de déduction supplémentaire.

L'administration a admis, lors d'une réponse à M. Zeller, député (BODGI 5 F-16-94), qu'une allocation de frais de déplacements calculée en fonction du barème kilométrique qu'elle publie chaque année ne revêt pas un caractère forfaitaire s'il est justifié du nombre de kilomètres parcourus, mais constitue un « remboursement ». Toutefois, il est indispensable de préciser la date, l'objet et l'importance des déplacements (arrêté du Conseil d'Etat du 14 décembre 1984), à défaut de quoi il s'agirait d'allocations forfaitaires imposables.

Parmi les remboursements de frais exonérés - sauf option pour les frais réels ou une déduction forfaitaire supplémentaire, - le fisc admet : les frais de déplacements professionnels autres que les trajets du domicile au lieu de travail (restauration, transport, hôtel), les invitations professionnelles au restaurant, les cadeaux offerts aux relations professionnelles, à condition qu'ils soient appuyés de justificatifs (BODGI 5 F-23-84).

Déduction des intérêts d'emprunts contractés pour souscrire au capital de sociétés nouvelles ou pour participer à des opérations de rachat d'entreprises. - Peuvent être déduits du salaire les intérêts des emprunts contractés à partir de 1984 :

- pour souscrire au capital d'une société qui se crée (ou d'une SCOP issue de la transformation d'une société précédente) dans laquelle l'intéressé sera salarié ;

- pour racheter l'entreprise dans laquelle le contribuable exerce un emploi salarié.

Le montant déductible ne peut excéder 50 % du salaire versé par la société nouvelle ou rachetée, ni la somme de 100 000 F.

Ces limites sont portées à la totalité du salaire versé par la société rachetée et à 150 000 F pour les rachats d'entreprises par leurs salariés, qui sont effectués à compter du 15 avril 1987.

La déduction n'est autorisée que si des titres sont conservés cinq ans au moins et si des justificatifs nécessaires sont joints à la déclaration.

Indemnité de départ à la retraite ou en préretraite.

NOUVEAU. - En cas de départ volontaire, l'indemnité est exonérée dans la limite de 20 000 F (au lieu de 10 000 F les années précédentes).

En cas de mise à la retraite sur décision de l'employeur, l'indemnité est exonérée à hauteur du montant de l'indemnité de mise à la retraite prévue par la convention collective de branche (avec minimum de 20 000 F).

Le surplus est imposable, mais peut donner lieu à l'échelonnement sur 1987 et les trois années suivantes (1984 à 1986). Il faut en faire la demande par note jointe à la déclaration.

Primes de départ volontaire. - Elles sont imposables et peuvent donner lieu à échelonnement sur quatre ans sur demande du contribuable.

Toutefois, les indemnités de départ volontaire versées dans le cadre d'un plan global de réduction d'effectifs sont exonérées à concurrence du montant de l'indemnité qui aurait été perçue en cas de licenciement.

Indemnité de licenciement. - Elle n'est pas imposable s'il s'agit de l'indemnité légale ou de l'indemnité prévue par une convention collective de branche, qui représente des dommages-intérêts. Quant aux indemnités allouées en application de clauses spéciales du contrat de travail ou d'accords particuliers avec l'employeur, elles ne sont imposables que pour la partie qui excède l'indemnité légale ou conventionnelle.

La fraction imposable de l'indemnité de licenciement peut, à la demande des intéressés, être répartie sur 1987 et les trois années antérieures.

Débat-congé. - Lorsque le débat-congé se répartit sur plus d'une année civile, l'indemnité compensatrice due en application du code du travail peut être déclarée par le contribuable en plusieurs fractions correspondant respectivement à la part de l'indemnité afférente à chacune des années considérées.

Exemple : Licencié le 1<sup>er</sup> décembre 1987, et percevant une indemnité compensatrice de débat-congé de six mois, le contribuable pourra rattacher :

- à ses revenus de 1987, la fraction de l'indemnité afférente au mois de décembre 1987 (soit un mois) ;
- à ses revenus 1988, la fraction de l'indemnité afférente aux mois de janvier à mai 1988.

Rémunérations versées en cas de maladie. - Les indemnités journalières versées par les organismes de Sécurité sociale et de la Mutualité sociale agricole ou pour leur compte sont soumises à l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que les salaires.

Sont exonérées les indemnités journalières :

- d'accidents du travail ;
- de repos, versées aux femmes pendant leur congé de maternité ;
- de maladie, versées aux assurés reconnus atteints d'une maladie comportant un traitement prolongé et des soins particulièrement coûteux.

Les rémunérations qu'une entreprise verse en sus des prestations journalières de Sécurité sociale sont imposables (à déclarer dans la colonne « salaires »). Il en est de même si ces sommes sont payées par l'intermédiaire du comité d'entreprise ou versées par un organisme de retraite ou d'assurance directement au bénéficiaire pour le compte de l'employeur.

Lorsqu'un salarié se couvre personnellement du risque de perte de salaire en cas de maladie, auprès d'une compagnie d'assurances, les primes versées ne sont pas déductibles. Corrélativement, les sommes reçues en exécution du contrat ne sont pas imposables.

Enfin les sommes versées en cas de maladie ou de maternité par les régimes spéciaux qui assurent le maintien du salaire sont toujours imposables (par exemple le régime des fonctionnaires).

## C. - FRAIS RÉELS JUSTIFIÉS.

Vous avez la possibilité, si vous estimez que la déduction forfaitaire pour frais de 10 % est insuffisante ou égaré aux frais que vous avez engagés au cours de l'année 1987, de demander que vos frais réels soient retenus, à la condition de fournir un état détaillé dans le cadre « autres renseignements » (page 6 de la déclaration normale ou page 2 de la notice pour la déclaration simplifiée) et de conserver les justificatifs que le service des impôts peut exiger.

Vous devez alors ajouter à vos salaires les indemnités forfaitaires ou les remboursements de frais qui vous ont été alloués par votre employeur. Si vous avez reçu la déclaration simplifiée, portez vos frais réels sur le « feuille A », page 11 de votre notice.

Depenses de mobilier, matériel et outillage pour les besoins de la profession. - Vous pouvez déduire les matériels de bureau autres que les meubles dont le prix unitaire n'excède pas 300 F hors taxes ainsi que les matériels et outillages (autres que de transport et de bureau) dont le prix d'achat n'excède pas 1 500 F hors taxes. Au-delà de ces limites, seule la dépréciation annuelle est déductible.

Frais d'études et d'examen. - Ils sont déductibles à titre de dépenses professionnelles lorsque les diplômes recherchés permettent l'amélioration de la situation professionnelle ou l'accès à une autre profession.

Frais supplémentaires de repas. - Si vous n'avez pas conservé les justificatifs précis, ils peuvent être évalués à une fois et demie le montant du minimum horaire garanti par repas, soit en moyenne pour 1987 de 21,06 F à 21,78 F. Bien entendu, vous devez justifier de la réalité et du nombre de repas pris à l'extérieur.

Frais de transport du domicile au lieu de travail. - La déduction est admise lorsque le maintien du domicile dans un lieu différent du lieu de travail ne présente pas un caractère anormal (arrêté du Conseil d'Etat du 20 mars 1970, requête 75730). Pour les grandes villes, il est admis que les salariés habitant en banlieue puissent déduire, dans le cadre des frais réels, leurs frais de transport.

Il s'ensuit que, dans le cas où le contribuable réside dans un lieu éloigné de celui de son travail, il lui appartient d'établir que cette circonstance n'a pas un caractère anormal, compte tenu du lieu où il exerce son activité et des circonstances propres à son cas particulier.

En revanche, si c'est pour des raisons de convenances personnelles que vous avez fixé votre habitation loin de votre lieu de travail, vous ne pouvez prétendre à la déduction des frais de transport.

Pour évaluer vos frais de voiture dans le cas où vous ne disposez pas de la totalité des justificatifs, l'administration publie, à titre indicatif, un tableau des prix de revient kilométriques suivant la puissance du véhicule, le nombre de kilomètres parcourus pour la profession qu'il vous appartient de justifier et la nature des parcours : ville ou route (voir tableaux ci-dessous).

Prix de revient kilométrique (1987, frais de garage exclus).

Le tarif à retenir est celui du kilométrage qui se rapproche le plus de la distance professionnelle parcourue annuellement	Kilométrage professionnel-type			
	5 000 km		10 000 km	
Puissance des véhicules	Ville	Route	Ville	Route
3 CV	1,95	1,83	1,12	1,10
4 CV	1,97	1,85	1,13	1,11
5 CV	2,19	2,16	1,43	1,41
6 CV	2,24	2,21	1,48	1,46
7 CV	2,34	2,30	1,58	1,51
8 CV	2,56	2,49	1,78	1,69
9 CV	2,81	2,65	1,97	1,88
10 CV	2,76	2,68	1,98	1,78
11 CV	2,93	2,75	1,93	1,85
12 CV	3,06	2,95	2,07	1,98
13 CV et au-dessus	3,11	3,01	2,13	2,03

Les chiffres du tableau sont des francs par kilomètre.

Loyers des locaux professionnels. - Ils sont déductibles si ces locaux ne sont pas à usage mixte (habitation et profession).

Voyageurs représentants de commerce. - Les dépenses occasionnées par les relations avec la clientèle (correspondances, invitations, cadeaux...) peuvent être déduites, en cas d'impossibilité de fournir les justificatifs, à 2 % des commissions avec un maximum forfaitaire de 3 500 F (BODGI 5 F-19-86 du 26/8/1986).

## D. - DÉDUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES.

L'exercice de certaines professions ouvre droit à une déduction supplémentaire pour frais. Vous devez indiquer le montant de votre revenu qui y correspond ainsi que les taxes admissibles pour en permettre le calcul (vous devez ajouter vos indemnités de frais à votre salaire). Cette déduction est limitée à 50 000 F.

Une déduction supplémentaire de 25 % est accordée aux écrivains et compositeurs pour les droits d'auteur intégralement déclarés par des tiers et soumis au régime fiscal des salaires. Elle est limitée à 50 000 F (si vous percevez d'autres salaires ouvrant droit également à une déduction supplémentaire, indiquez, dans le cadre « autres renseignements » de la déclaration, par taux de déduction, le détail et la nature des sommes bénéficiant des déductions).

## E. - PENSIONS, RETRAITES ET RENTES VIAGÈRES À TITRE GRATUIT.

Il faut entendre par rentes viagères à titre gratuit celles dont le paiement n'est pas effectué en contrepartie du versement d'un capital en argent ou de l'allocation d'un bien meuble ou immeuble.

### Principales exonérations.

Sont exonérées de l'impôt sur le revenu : l'allocation aux vieux travailleurs versée par les caisses de Sécurité sociale, l'allocation aux adultes handicapés, l'allocation supplémentaire allouée par le Fonds national de solidarité, la pension versée aux victimes militaires ou civiles de la guerre, les rentes viagères servies à titre de dommages-intérêts en vertu d'une condamnation judiciaire pour la réparation d'un préjudice corporel entraînant une incapacité permanente totale, les pensions et les rentes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, la pension alimentaire versée, pour un ascendant disposant de faibles ressources, directement à une maison de retraite ou à un établissement hospitalier.

Doivent être déclarées sous cette rubrique : - les pensions de vieillesse et de retraite servies par le régime général de la Sécurité sociale ou les autres régimes, par les régimes complémentaires de retraite et de prévoyance, pensions des fonctionnaires civils et militaires ;

A NOTER. - Si le paiement de votre pension a été mensuel en 1987, des aménagements ont été prévus pour que l'imposition se porte dans tous les cas sur douze mensualités. Les calculs sont effectués par votre organisme payeur. Vous faites figurer sur votre déclaration la somme indiquée par cet organisme.

Les pensions d'invalidité (sauf : les pensions d'assurance-invalidité dont le montant n'excède pas l'allocation aux vieux travailleurs et si les ressources de l'intéressé ne dépassent pas le plafond prévu pour l'attribution de cette allocation ; les pensions allouées en vertu du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre) ;

Les pensions alimentaires ou assimilées (rentes versées en cas de divorce) servies en exécution des obligations résultant des dispositions du code civil ;

# 2. - Revenus des valeurs et capitaux mobiliers

Un abattement unique s'applique globalement sur les revenus d'obligations et d'actions. Son montant, fixé à 5 000 F, est porté à 8 000 F si vous avez plus de soixante-cinq ans ou à 10 000 F si vous êtes marié.

a) Revenus de créances, dépôts, cautionnements et comptes courants (ligne A).

Doivent notamment être déclarés sous cette rubrique, pour leur montant brut et lorsqu'ils ne sont pas inclus dans les recettes provenant d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale, non commerciale ou agricole, les produits :

- des créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires ;
- des dépôts à vue ou à échéance fixe ;
- des cautionnements en numéraire ;
- des comptes courants ;
- des clauses d'indexation afférentes aux sommes mises ou laissées à la disposition des sociétés par leurs associés ;
- des bons de capitalisation d'une durée inférieure à six ans, sauf option pour le prélèvement libératoire.

Pour les bons de caisse, il faut ajouter au produit perçu le montant du crédit d'impôt, ce dernier étant par ailleurs porté ligne M.

Sont exonérés d'impôt les intérêts du livret A de caisse d'épargne, du livret bleu d'une caisse de crédit mutuel, du compte épargne-logement (ou d'un plan) du livret d'épargne du travailleur manuel, de CODEVI ou du livret d'épargne d'entreprise.

b) Revenus de valeurs mobilières (lignes D, F, H et J).

Il s'agit :

- des intérêts, arrérages et produits de toute nature des obligations, effets publics et autres titres d'emprunts négociables ;
- des revenus des actions et parts sociales distribués par des personnes morales soumises ou non à l'impôt sur les sociétés, à l'exception des sommes distribuées aux associés en nom.

Les revenus suivants sont exonérés :

- les intérêts de l'emprunt 4,5 % de 1973 ;
- les produits des parts des nouveaux fonds communs de placements à risque, sous certaines conditions ;

l'allocation de garantie de ressources servie aux travailleurs en préretraite, ou à ceux qui cessent volontairement leur activité professionnelle dans les conditions prévues par l'accord interprofessionnel du 13 juin 1977 ; les allocations servies en vertu de conventions du Fonds national de l'emploi après l'âge de 60 ans ;

les rentes constituées à titre gratuit dont le régime d'imposition est identique à celui des pensions.

Le plafond maximum de l'abattement de 10 % dont bénéficient les pensions et rentes est fixé à 25 900 F. Il s'apprécie par foyer. En revanche, l'abattement minimum reste fixé à 1 800 F par bénéficiaire. Lorsque le plafond doit jouer (foyer percevant des pensions dont le montant est supérieur à 259 000 F), il est, pour le calcul de l'abattement de 20 % (7<sup>e</sup> F. ci-après), réparti au prorata des pensions de chacun.

REMARQUE. - Rachats de cotisations de retraite (joignez dans tous les cas une note justificative à votre déclaration) : ils sont déductibles des salaires ou, le cas échéant, des pensions de la personne qui a personnellement effectué les rachats.

Si le bénéficiaire ne dispose pas de salaires ou pensions, les rachats doivent être portés dans la rubrique des charges déductibles « Déductions diverses ».

## F. - ABATTEMENT DE 20 % SUR LES SALAIRES ET PENSIONS.

Cet abattement ne s'applique qu'à la fraction des salaires et pensions nets de chaque bénéficiaire n'excédant pas 554 000 F. Il est donc limité à 110 800 F.

Son taux est ramené à 10 % pour la fraction comprise entre 320 000 F et 554 000 F des salaires nets versés à des dirigeants par des sociétés dans lesquelles ils contrôlent plus de 35 % des droits sociaux. Cette limite de 320 000 F s'applique à l'ensemble des rémunérations en cause et non pas à leur montant usitaire.

## G. - RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX (en contrepartie de l'allocation d'un capital ou d'un bien meuble ou immeuble).

Utilisez une colonne pour chaque rente et inscrivez le montant brut annuel de vos rentes et l'âge que vous aviez au moment de l'entrée en jouissance. Désormais, la fraction imposable de ces rentes est calculée par l'ordinateur. Elle est égale à : moins de 50 ans : 70 % ; 50 à 59 ans : 50 % ; 60 à 69 ans : 40 % ; plus de 69 ans : 30 %.

Si vous percevez une rente viagère en vertu d'une clause de réversibilité, inscrivez l'âge que vous aviez au moment du décès du précédent bénéficiaire. Si elle a été initialement constituée au profit d'un ménage, c'est l'âge du conjoint le plus âgé au moment de l'entrée en jouissance qui peut être retenu.

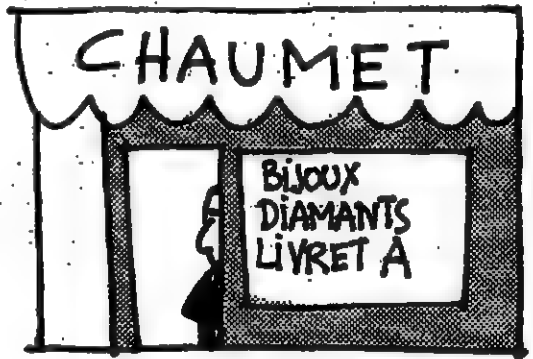
## H. - REVENUS PERÇUS DANS LE CADRE DE CONVENTIONS INTERNATIONALES

ou par des fonctionnaires internationaux ou par des salariés envoyés à l'étranger par leur employeur et fiscalement domiciliés en France.

Si vous êtes dans un des cas prévus pour bénéficier de l'exonération des revenus « étrangers », déclarez ligne YA de la rubrique 1 ces revenus exonérés qui doivent être pris en compte pour le calcul de « taux effectif » d'imposition applicable à vos autres revenus normalement imposables (excluez toutefois de ce montant les indemnités d'expatriation). Donnez le détail de ces revenus exonérés page 6 de votre déclaration. Si vous avez reçu une déclaration simplifiée, vous trouverez la rubrique en cause page 11 de votre notice (à joindre à la déclaration).

les produits des titres déposés sur les engagements d'épargne à long terme.

En dehors des jets de présence et des distributions n'ayant pas le caractère de dividendes, les revenus des valeurs mobilières peuvent avoir supporté soit une retenue à la source (obligations, titres d'emprunts), soit l'impôt sur les sociétés ou le précompte en tenant lieu, soit un impôt étranger éventuellement imputable en France. Tout ou partie de cette retenue ou de cet impôt constitue un crédit d'impôt (valeurs à revenu fixe ou valeurs étrangères) ou un avoir fiscal (50 % des dividendes nets des actions françaises).



Pour déclarer ces revenus, conformez-vous aux indications figurant sur les justificatifs qui vous sont remis par les établissements payeurs et qui doivent, obligatoirement, être joints à votre déclaration : la somme à déclarer comprend le revenu net perçu auquel s'ajoute le montant du crédit d'impôt ou de l'avoir fiscal. Le montant du crédit d'impôt et de l'avoir fiscal, arrondi au franc supérieur, doit être déclaré ligne M : il sera déduit du montant brut de l'impôt et, s'il est supérieur à ce dernier, restitué. Ne déclarez pas le crédit d'impôt se rapportant à des revenus mobiliers exonérés, il n'est pas déductible.

L'abattement mentionné plus haut vous est accordé automatiquement. Vous ne devez pas le déclarer.

Un abattement supplémentaire de 1 000 F est accordé pour les intérêts de l'emprunt d'Etat 8,50 % de 1977 (ligne D).

Vous pouvez déduire, ligne L, les frais de garde de vos valeurs.

En raison de l'abattement commun aux revenus d'obligations et d'actions, vous pouvez avoir opté pour le prélèvement libératoire sur vos produits d'obligations alors que cette option vous a été défavorable. Dans cette situation, déclarez ligne P le montant des revenus d'obligations que vous avez soumis au prélèvement libératoire (il figure sur le justificatif de la banque, sous l'avis fiscal). L'ordinateur imputera l'abattement, d'abord sur vos revenus d'actions, puis sur vos revenus d'obligations, et s'il apparaît que vous ne profitez pas à plein de l'abattement en raison de votre option, le trop versé sera automatiquement calculé et déduit de votre impôt, voire restitué.

Si votre impôt est au moins égal à 370 F, vos revenus de valeurs et capitaux mobiliers déclarés au § 2 supportent un impôt complémentaire de 1 %.

Handwritten signature or stamp at the bottom of the page.



Les contribuables qui perçoivent les revenus ou plus-values énumérés ci-après ont dû en principe recevoir une déclaration normale. Ceux qui auraient reçu un formulaire simplifié et qui seraient néanmoins concernés utiliseront le « feuillet A », à la dernière page de leur notice, pour déclarer ces revenus.

3. - Revenus fonciers

Ne sont à déclarer ici que les revenus des immeubles bâtis ou non bâtis donnés en location et les revenus des immeubles dont le contribuable se réserve la jouissance, mais qui ne sont pas affectés à l'habitation (terrains non cultivés réservés à la chasse...), ainsi que les revenus accessoires qui ont leur origine dans le droit de propriété ou d'usufruit (droit d'affichage, droit de chasse...), et qui proviennent de propriétés dont vous réservez la jouissance ou que vous donnez en location. Il en est ainsi par exemple des sommes perçues en contrepartie de la location, à un particulier ou à une société, de panneaux ou d'emplacements publicitaires situés sur un terrain ou une maison vous appartenant.

Exceptionnellement des déficits fonciers peuvent être admis en déduction des autres revenus (ils doivent alors être détaillés sur la page 4 de l'annexe n° 2044) : c'est le cas des déficits : - provenant d'immeubles classés monuments historiques (les loyers sont inscrits page 4 de l'annexe) ; - subis par les nus-propriétaires tenus d'effectuer les travaux de grosses réparations (art. 605 du code civil) ou résultant de travaux exécutés dans le cadre d'une opération groupée de restauration immobilière (et non pas d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat) ; les travaux réalisés par un seul propriétaire agissant isolément ne sont pas imputables sur le revenu global mais doivent être déduits page 2 de l'annexe ; arrêté du Conseil d'Etat du 22 juin 1983).

4. - Revenus des professions non salariées

Si vous relevez du régime du bénéfice réel ou de la déclaration contrôlée, reportez vos résultats et plus-values éventuelles à la rubrique 4 en distinguant selon qu'ils proviennent ou non d'une activité relevant d'un centre ou d'une association agréée.

Si l'exercice comptable ne coïncide pas avec l'année civile, le 2 mai au plus tard dans le cas contraire.

c) REVENUS NON COMMERCIAUX

Déclaration contrôlée (n° 2035). - Ce régime est obligatoire pour les titulaires de charges et offices et pour les personnes ayant réalisé en 1987 plus de 175 000 F de recettes brutes (non compris les gains exceptionnels et les honoraires rétrocessés déductibles). Toutefois, les contribuables dont les recettes ont pour la première fois dépassé la limite de 175 000 F en 1987 sont autorisés à demeurer soumis au régime de l'évaluation administrative pour la fixation du bénéfice de cette année. Les adhérents des associations agréées et les associés d'une société civile de moyens ont en principe jusqu'au 31 mars pour déposer la déclaration 2035.

Évaluation administrative (n° 2037). - Ce régime est applicable aux personnes non soumises obligatoirement (ou qui n'ont pas opté) au régime de la déclaration contrôlée.

REMARQUE. - Les contribuables imposés dans cette catégorie (quel que soit le régime) peuvent déterminer leurs frais professionnels d'automobile par application du barème forfaitaire publié pour les salariés (voir chapitre 1 « Traitements et salaires »). Il s'agit, bien entendu, d'une simple option, les intéressés conservant la possibilité de se conformer aux règles habituelles.

CAS PARTICULIERS : - les profits réalisés par les peintres et sculpteurs ; - les revenus des photographes de mode non journalistes ; - les droits d'auteur, intégralement déclarés par les tiers, lorsque l'œuvre, ou le compositeur, opte pour le régime des revenus non commerciaux ; - les produits perçus par les héritiers des écrivains et compositeurs ; - les produits perçus par les inventeurs : en principe, les produits provenant de la cession de brevets ou concession de licences d'exploitation sont imposables au

taux proportionnel de 16 % (11 % si l'activité d'invention est exercée à titre principal) ; les déficits subis par les inventeurs ne peuvent être déduits que des produits de même nature réalisés la même année ou les cinq années suivantes. Ils doivent être inscrits ligne VM. L'inventeur doit attendre la réalisation de bénéfices pour imputer les déficits antérieurs. Toutefois, lorsqu'un inventeur expose des frais pour prendre un brevet ou en assurer la maintenance sans percevoir des produits imposables, ou lorsqu'il perçoit des produits inférieurs à ces frais, le déficit correspondant est déductible du revenu global de l'année de la prise du brevet et des neuf années suivantes ; l'année de sa réalisation, ce déficit est reporté colonne W du § C. Joignez alors à votre déclaration une note dans laquelle vous justifiez bénéficier de ce régime spécial d'imputation des déficits.

ADHÉRENTS DES CENTRES DE GESTION OU ASSOCIATIONS AGRÉES. Vous n'avez pas à calculer l'abattement auquel vous avez droit. Ne le déduisez pas, l'administration le calculera automatiquement.

REMARQUE : - Déduction du salaire de conjoint affecté à l'exploitation. - Ce salaire peut être déduit des résultats professionnels dans la limite de 50 000 F (deux fois le SMIC mensuel pour un travail effectué pendant l'année 1987 entière) si vous êtes adhérent d'un centre de gestion ou association agréés (cette limite demeure à 17 000 F si vous n'êtes pas adhérent).

e) PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES.

1. - Si vous êtes industriel, commerçant, artisan ou agriculteur et que votre chiffre d'affaires dépasse la limite du forfait, les plus-values à court terme que vous avez réalisées doivent être incluses dans le revenu courant, tandis que les plus-values à long terme sont inscrites au § B de la rubrique 4 de la déclaration (taux 16 % ou 26 %).

5. - Les plus-values et gains divers

I. - Les immeubles

Certaines ventes d'immeubles sont exonérées : - la résidence principale, pourvu que vous l'avez occupée pendant au moins cinq ans, ou depuis la date de l'achat, ou que vous soyez contraint de la vendre pour des impératifs d'ordre familial ou professionnel nécessitant un changement de résidence ; - la première cession d'un logement (qu'il s'agisse d'une résidence secondaire ou d'un immeuble donné en location) lorsque le cédant ou son conjoint n'est pas propriétaire de sa résidence principale directement ou par personne interposée et que la cession est réalisée au moins cinq ans après l'acquisition ou l'achèvement. Toutefois l'exonération n'est pas applicable lorsque la cession intervient dans les deux ans de celle de la résidence principale. Ces délais de cinq ans et de deux ans ne sont pas exigés lorsque la vente est motivée par un impératif familial ou un changement de résidence ; - les cessions inférieures à 30 000 F ; - les cessions de terrains à bâtir possédés depuis au moins trente-deux ans ou de autres immeubles détenus depuis au moins vingt-deux ans ; - les ventes de terrains agricoles, non exploités par le propriétaire, pour un prix n'excédant pas 5 F le mètre carré (11 F pour les cultures maraichères, fruitières et pépinières ; 33 F pour les vignobles à appellation contrôlée et cultures florales ; 9 F pour les vignobles V.D.Q.S. ; 6 F pour les autres vignobles) ; - les expropriations consécutives à une déclaration d'utilité publique sous condition de rachat, dans les six mois, dans l'achat de biens de même nature ou la construction d'un immeuble.

II. - Les métaux et objets précieux

A. - OR ET AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX. Les ventes par des particuliers sont soumises à une taxe forfaitaire de 7 % tenant lieu d'imposition de la

plus-value. Cette taxe est perçue notamment sur les ventes de lingots et de pièces. Aucune autre imposition n'est applicable.

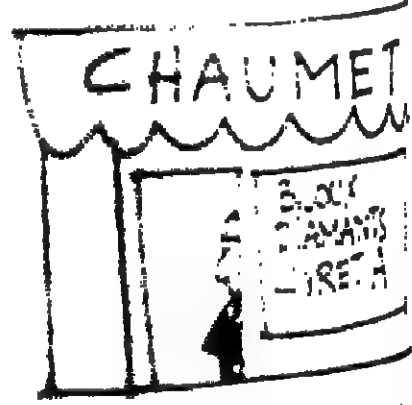
B. - OBJETS PRÉCIEUX (bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité).

En principe, les ventes que vous avez effectuées pour un montant supérieur à 20 000 F ont été soumises à une taxe forfaitaire de 6 % s'il s'agit d'une transaction privée et de 4 % s'il s'agit d'une vente publique. Toutefois, si vous possédez des pièces suffisantes pour justifier de la date et du prix de l'acquisition, vous avez pu, au moment de la vente, opter pour le régime général des plus-values des particuliers (prise en compte de l'exercice monétaire, inclusion de la plus-value dans les bases de l'impôt sur le revenu). Le service des impôts dont vous relevez vous a alors notifié son acceptation. Vous devez donc maintenant remplir la déclaration n° 2049.

REMARQUE IMPORTANTE. - Lorsque tous les titres que vous et les membres de votre foyer fiscal possédez sont réunis en un seul compte déposé chez un intermédiaire et lorsque celui-ci détermine lui-même le montant des gains réalisés, vous pouvez vous dispenser de remplir une déclaration n° 2074 ; le gain net doit être reporté directement au § 5 de la déclaration n° 2042 (ou du « feuillet A » si vous avez reçu un formulaire simplifié) à laquelle devra être joint le document fourni par l'intermédiaire.

- Revenus des valeurs et capitaux mobiliers

Si vous relevez du régime du bénéfice réel ou de la déclaration contrôlée, reportez vos résultats et plus-values éventuelles à la rubrique 4 en distinguant selon qu'ils proviennent ou non d'une activité relevant d'un centre ou d'une association agréée.



REMARQUE IMPORTANTE. - Lorsque tous les titres que vous et les membres de votre foyer fiscal possédez sont réunis en un seul compte déposé chez un intermédiaire et lorsque celui-ci détermine lui-même le montant des gains réalisés, vous pouvez vous dispenser de remplir une déclaration n° 2074 ; le gain net doit être reporté directement au § 5 de la déclaration n° 2042 (ou du « feuillet A » si vous avez reçu un formulaire simplifié) à laquelle devra être joint le document fourni par l'intermédiaire.





(Suite de la page 27.)

reçoit avec le chiffre reporté sur la déclaration, rubrique 5, ligne B (J ou K).

● NOUVEAU (profits sur MATIF). - Les profits sur MATIF, qui sont réalisés à titre occasionnel dans le cadre de contrats de souscription à obligations ou à des actions sont imposables à 16 %. Ils doivent être déclarés sur le formulaire n° 2074 et reportés sur la déclaration d'ensemble à la rubrique 5 ligne B (J ou K).

Pour les profits sur MATIF autres que ceux définis ci-dessus et réalisés depuis le 20 juin 1987, l'imposition est de 32 %. Le résultat figurant sur le formulaire 2074 doit être reporté sur la déclaration d'ensemble (rubrique 5, ligne BL).

IV. - Plus-values de cession de droits sociaux

- Déclarer ligne B, case N, le montant imposable des plus-values réalisées lors de la cession de droits sociaux de sociétés possédées de l'impôt sur les sociétés dont vous avez obtenu directement ou indirectement, à un moment quelconque au cours des cinq années précédentes, plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux.

Le taux d'imposition est de 16 %. Les cessions à un membre de la famille sont imposables lorsque les titres sont conservés dans la famille moins de cinq ans, c'est-à-dire lorsque le cessionnaire, membre de la famille, revend les droits à un tiers.

UN CONSEIL. - Pour fournir les justifications concernant les charges, vous trouverez un cadre approprié dans la déclaration. Utilisez-le en le complétant des renseignements prévus : cela vous épargnera des notes annexes et des échanges de courrier inutiles avec votre centre des impôts.

6. - Charges à déduire du revenu

a) FRAIS DE GARDE DES ENFANTS.

● NOUVEAU. - Les enfants de moins de sept ans au 31 décembre 1987 ont droit à la déduction (moins de cinq ans auparavant).

La déduction est autorisée aux contribuables seuls et aux couples mariés lorsque les deux conjoints travaillent ou ne peuvent exercer une activité en raison d'une longue maladie ou d'une infirmité. Elle est limitée à 10 000 F. Indiquez le nom et l'adresse de la gardienne.

b) PENSIONS ALIMENTAIRES.

Vous devez pouvoir justifier cette déduction. Indiquez le nom et l'adresse des bénéficiaires.

1) PENSION VERSÉE A UN ENFANT MAJEUR.

Est admise en déduction la pension alimentaire versée à un enfant majeur, célibataire ou marié, ne disposant pas de ressources suffisantes et annuel, par conséquent, ses parents doivent venir en aide (enfant sans emploi, étudiant de plus de 25 ans, enfant majeur non compté à charge par un parent divorcé ou séparé...).

Ainsi, vous pouvez porter ligne UC : - la pension versée à un enfant majeur célibataire : elle sera admise dans la limite de 19 600 F par enfant (indiquez le nombre dans la case prévue) ; - la pension versée à un enfant majeur marié (ou chargé de famille) : la limite est de 19 600 F si les beaux-parents de votre enfant participent également à l'entretien du jeune ménage (portez alors le chiffre 1 dans la case « nombre ») ; cette limite est portée à 39 200 F si vous assurez seul l'entretien du jeune couple ou de votre enfant chargé de famille ; dans ce cas vous devez indiquer le chiffre 2 dans la case « nombre » et justifier que vous participez seul à l'obligation alimentaire en joignant à votre déclaration une note annexée où vous mentionnez le nom et l'adresse des beaux-parents de votre enfant ou de votre ex-conjoint si vous êtes séparés.

Attention, cette déduction n'est possible que si vous ne comptez pas votre enfant parmi les personnes à charge. En effet, sous certaines conditions (voir rubrique « Enfants à charge »), vous avez peut-être intérêt à opter pour le rattachement de votre enfant à votre foyer. Il vous enverra droit, si tel est le cas, à une majoration de votre nombre de parts s'il est célibataire. L'option pour l'un ou l'autre formule dépend de chaque situation particulière, et notamment du montant des revenus perçus par l'enfant en dehors de la pension alimentaire et du nombre de vos enfants (souvenez-vous qu'à partir du 3<sup>e</sup> enfant vous avez droit à une part par enfant).

Si vous déduisez une pension alimentaire, celle-ci est imposable au nom de votre enfant à concurrence de ce qui est admis en déduction.

Dans le cas du rattachement, vous ne pouvez pas déduire de pension alimentaire mais vous devez ajouter à vos revenus ceux qui ont été perçus par votre enfant (s'il a travaillé) ou par le jeune couple s'il est marié.

2) AUTRES PENSIONS ALIMENTAIRES (ligne UE de la déclaration).

Sont déductibles les pensions alimentaires versées aux ascendants et descendants (sauf en ce qui concerne les enfants majeurs : voir § 1 ci-dessus) en vertu de l'obligation alimentaire édictée par le code civil (à la condition de correspondre aux besoins de celui qui reçoit et aux ressources de celui qui donne) ou versées, entre époux séparés ou divorcés, en vertu d'une décision de justice lorsque le conjoint est imposé séparément.

Si aucune clause d'indexation n'a été prévue par le juge, vous pouvez révaloriser la pension que vous versez pour l'entretien des enfants mineurs dont vous n'avez pas la garde ou pour votre ex-conjoint. Utilisez à cette fin l'indice INSEE du coût de la vie.

Si vous vous acquittez en nature de l'obligation alimentaire en recueillant sous votre toit un de vos ascendants sans ressources suffisantes, vous pouvez déduire de votre revenu, sans avoir à fournir de justification, une somme correspondant à l'évaluation des avantages en nature retenue pour les cotisations de Sécurité sociale. En 1987, cette évaluation s'élevait à 14 090 F.

Les pensions alimentaires, même en nature, doivent être déclarées par les bénéficiaires sous la rubrique « Pensions... » (lorsqu'elles ne sont pas déductibles, il est admis qu'elles ne soient pas imposables).

Restes en capital prévues en cas de divorce.

La pension alimentaire due en cas de divorce, pour l'entretien d'un enfant mineur, peut être remplacée par

V. - Distributions des sociétés à capital risque

Elles sont imposables au taux de 16 % et doivent être portées sur la ligne BP.

VI. - Levée d'option de souscription ou d'achat d'actions par les salariés

L'avantage réalisé lors de la levée d'option d'achat d'actions de leur société par les salariés est exonéré, mais à condition que les intéressés conservent ces actions pendant les cinq ans qui suivent l'attribution et, en outre, pendant l'année qui suit la levée d'option. Si ces conditions ne sont pas remplies et sauf cas de mise à la retraite, invalidité, décès, licenciement, l'avantage est imposable, après abattements spécifiques aux salaires (10 % et 20 %), selon le système du quotient qui est fonction du temps écoulé entre l'option et la levée d'option ou la cession des titres, décompté en années entières (le quotient peut donc être de 1, 1/2, 1/3 ou 1/4 : dans le premier cas, l'avantage s'ajoute purement et simplement aux salaires ; dans les trois autres cas, l'impôt est calculé sur l'avantage divisé par 2, 3 ou 4, puis le résultat est multiplié respectivement par 2, 3 ou 4).

- les versements à l'ensemble des œuvres ou organismes d'intérêt général de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou culturel (non reconnus d'utilité publique) (indiquez leur montant ligne VE) seront admis à déduction dans la limite de 1,25 % du revenu net imposable ;

- les versements au profit de fondations ou associations reconnues en outre d'utilité publique ouvrent droit à une déduction supplémentaire de 4 % (s'ils sont effectués en totalité à ces dernières, la déduction est ainsi de 5 %). Mentionnez-les à la ligne VB.

● NOUVEAU. - A compter de 1987 :

- les dons faits aux organismes d'intérêt général (non reconnus d'utilité publique) sont déductibles dans la limite de 1,25 % du revenu imposable au lieu de 1 % ; la déduction est égale aux dons



versés aux organismes de caractère humanitaire, sportif ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises ; - la limite majorée de déduction de 5 % s'applique aux versements effectués au profit des associations cultuelles ou de bienfaisance autorisées à recevoir des dons et legs et du Comité d'organisation des XVI<sup>e</sup> Jeux olympiques d'hiver d'Albertville et de la Savoie ; - la fraction annuelle des dons qui n'excède pas 600 F doit procurer un avantage en impôt d'au moins 25 %. Vous n'avez rien à calculer. Cet avantage minimal est déterminé automatiquement.

g) LA DÉTAXATION DU REVENU INVESTI EN ACTIONS.

Si vous (ou votre conjoint) êtes né avant 1932 et si vous avez bénéficié d'une déduction entre 1978 et 1981, vous pouvez déduire les sommes consacrées à de nouveaux achats d'actions de sociétés françaises ou de valeurs assimilées (SICAV). Cette déduction porte sur l'excédent des acquisitions sur les cessions réalisées au cours de l'année 1987.

Toutefois, si vous avez cédé de telles valeurs après le 1<sup>er</sup> juin 1978, la déduction est limitée au montant de l'excédent des acquisitions sur les cessions réalisées depuis cette date.

Deux autres conditions sont encore exigées : - vous ou votre conjoint devez être en activité au 1/1/1987 ; - vous ne devez pas avoir ouvert un CEA.

La déduction est automatiquement limitée à 6 000 F, augmentée de 500 F pour chacun des deux premiers enfants à charge et de 1 000 F par enfant à partir du troisième.

CETTE DÉDUCTION PEUT ÊTRE CUMULÉE avec l'abattement sur les revenus d'obligations et sur les dividendes.

● Normalement, vous avez dû recevoir une notice spéciale n° 2041AM (qui est également disponible dans les centres des impôts), sur laquelle vous trouverez le détail des opérations ouvrant droit à déduction et les conditions de dépôt des valeurs et de conservation.

Si vous vendez des valeurs pour vous procurer des disponibilités, sans licencement, invalidité ou décès, les sommes destinées devront être ajoutées au revenu. En effet, les valeurs doivent être conservées pendant les quatre ans qui suivent l'année de la dernière déduction.

Toutefois, si vous n'avez pas bénéficié de la détaxation à partir de 1983, vous n'avez aucune somme à ajouter à votre revenu en cas de cession de vos valeurs en 1987.

Si vous n'avez pas respecté l'obligation de conservation indiquée ci-dessus, vous devez réintégrer à votre revenu imposable (ligne WB) l'excédent de cessions réalisées (dans la limite des déductions précédemment obtenues et non encore réintégrées) ; pour calculer cet excédent de cessions, utilisez la fiche de calculs qui figure dans la notice spéciale n° 2041AM. Vous pouvez d'ailleurs joindre, si vous le désirez, cette fiche de calculs à votre déclaration afin d'éviter toute demande d'explications.

Votre obligation de conservation peut prendre fin le 31 décembre de l'année de départ en retraite.

● Pour bénéficier de la détaxation, vous devez joindre à votre déclaration de revenus les états annexés remis par les intermédiaires et mentionner dans la case appropriée le nombre de ces intermédiaires.

h) FRAIS D'ACCUEIL D'UNE PERSONNE DE PLUS DE 75 ANS.

Une déduction est accordée aux contribuables qui recueillent sous leur toit une personne de plus de soixante-cinq ans (non parente en ligne directe) ayant pour 1987 moins de 32 800 F de ressources. Il n'est, bien entendu, pas possible de cumuler cette déduction avec la prise en compte dans le nombre de parts s'il s'agit d'une personne de plus de soixante-cinq ans ayant la carte d'invalidité. La limite de déduction est fixée, pour l'année, à 14 090 F par personne. Contrairement aux principes habituels, cet avantage ne constitue pas un revenu imposable pour le bénéficiaire dès lors qu'il ne résulte pas d'une obligation alimentaire, comme c'est le cas entre ascendant et descendant. Vous devez mentionner en annexe le nom de la personne recueillie et être en mesure de justifier de ses ressources.

i) SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DU CINÉMA OU DE L'AUDIOVISUEL.

Une déduction très favorable est octroyée aux contribuables qui souscrivent en numéraire (espèces ou chèque) au capital agrégé des sociétés (SOFICA) qui ont pour activité exclusive le financement d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles, à condition que ces œuvres aient reçu l'agrément du ministère de la culture.

La déduction est limitée à 25 % du revenu net global (mais il n'y a pas de plafond au valeur absolue) ; la limitation sera faite par l'ordinateur. Les actions des SOFICA ne peuvent être prises en compte également pour la détaxation « Monory » ou pour le CEA. Elles doivent être conservées au moins cinq ans.

ATTENTION : vous devez obligatoirement joindre à votre déclaration un relevé délivré par la SOFICA.

En cas de revente de titres achetés en 1985 ou 1986, vous devez réintégrer à vos revenus de 1987 la déduction correspondante en mentionnant cette reprise ligne WR.

7. - Charges ouvrant droit à des réductions d'impôt

a) DÉPENSES AFFÉRENTES A L'HABITATION PRINCIPALE.

Vous devez remplir le cadre « Justificatifs » de votre déclaration donnant le détail des justifications de vos dépenses.

1) INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET RAVALÈMENT.

SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE VOTRE HABITATION PRINCIPALE, une réduction est accordée sur les dépenses ci-après dont le montant est plafonné par l'ordinateur.

● Les intérêts des emprunts.

Il s'agit des intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la construction ou les grosses réparations de votre habitation principale (c'est-à-dire le logement où vous résidez habituellement).

Les intérêts des emprunts contractés à partir de 1984 sont pris en compte au taux de 25 % (pour les cinq premières années) et les intérêts des emprunts antérieurs au taux de 20 % pour les dix premières années.

La base de calcul de la réduction est plafonnée à 9 000 F + 1 500 F par personne à charge pour les emprunts antérieurs à 1985. Ce plafond a été relevé à 15 000 F + 2 000 F par personne à charge pour les emprunts contractés à partir de 1985. Ce plafond est cumulé avec le plafond particulier aux emprunts antérieurs à 1985.

Si vous êtes mariés et si vous avez contracté un emprunt depuis le 1<sup>er</sup> juin 1986 pour l'achat ou la construction d'un logement neuf, le plafond a été porté à 30 000 F + 2 000 F par personne à charge, ou + 2 500 F pour le deuxième enfant, ou + 3 000 F par enfant à partir du troisième.

● Définition des grosses réparations. Ce sont les travaux d'une importance excédant celle des opérations courantes d'entretien et de réparation et consistant en la remise en état, la réfection, voire le remplacement d'équipements qui, au même titre que les gros murs, les charpentes et les couvertures, sont essentiels pour maintenir l'immeuble en état d'être utilisé conformément à sa destination (arrêt du Conseil d'Etat du 30 mai 1980 - req. n° 19387) : remplacement d'un ascenseur devenu vétuste, d'une chaudière de chauffage central ou réfection totale d'une installation sanitaire (remplacement des tuyauteries et de l'ensemble des appareils sanitaires).

En revanche, les opérations courantes d'entretien et de réparation d'un immeuble ne peuvent être considérées comme des travaux de grosses réparations, ni les

travaux d'amélioration tels que l'installation d'un ascenseur, d'une salle de bains ou du chauffage central dans un immeuble qui en était dépourvu.

- La base de la réduction comprend les intérêts et la prime de l'assurance-décès ou de l'assurance « perte d'emploi » liée au prêt (et, l'année de la signature du contrat, les frais de constitution du dossier). Ne sont pas pris en compte : le remboursement du capital, les honoraires du notaire et les frais d'acquisition.

● Les dépenses de ravalement (remise en état des façades : crépis, peintures).

Le plafond de calcul de la réduction, égal à 15 000 F + 2 000 F par personne à charge, est commun avec le plafond des intérêts d'emprunts. Le taux est de 25 %.

Ces dépenses peuvent être portées sur la déclaration une fois tous les dix ans pour un même immeuble et doivent être imputées sur une seule année. Aussi, si vous ne devez régler le solde de ces travaux qu'en 1988, vous pouvez attendre jusqu'en 1989 pour faire état de l'intégralité des sommes versées en 1987 et 1988. Si les façades de votre immeuble sont en bois, la réduction peut être accordée tous les cinq ans.

REMARQUES. - Si vous n'habitez pas encore votre logement, vous pouvez tout de même bénéficier de la réduction ; vous devez prendre l'engagement, par lettre jointe, de l'occuper avant le 1<sup>er</sup> janvier de la troisième année suivant celle de la conclusion du prêt ou du paiement des dépenses pour l'habitation principale.

- La réduction est possible, en cas de changement de domicile, même si vous avez déjà bénéficié de cet avantage pour votre précédente habitation.

- L'acquisition par un contribuable d'un deuxième appartement situé à proximité de son habitation principale, laquelle est assez vaste pour accueillir l'ensemble des personnes du foyer, ne peut être regardée comme une extension de cette habitation et ne peut donc être admise (arrêt du Conseil d'Etat du 14 octobre 1983).

- La circonstance que la résidence principale d'une personne imposable en France soit située à l'étranger ne s'oppose pas à ce que l'intéressé puisse faire état des intérêts de l'emprunt contracté pour l'achat de cette résidence (arrêt du Conseil d'Etat du 14 octobre 1983).

2) DÉPENSES DE GROSSES RÉPARATIONS (ligne GE).

Une réduction est accordée (jusqu'en 1989) aux propriétaires qui réalisent des travaux de grosses réparations dans leur habitation principale, à condition que

مكتبة الأمل







## SOMMAIRE

■ En dépit de prévisions économiques jugées trop optimistes, le budget soumis au Congrès par le président Reagan suscite des réactions modérées (lire ci-dessous).

■ Après M. Reagan, M<sup>me</sup> Thatcher a accepté des opé-

rations privées dans les télécommunications par satellites. Un tournant décisif pour ce secteur (lire page 32).

■ La Bourse de Paris enregistre, avec le mois boursier qui s'achève le 19 février, une forte

reprise, due notamment aux OPA (lire ci-dessous).

■ Parapharmacie : les hypermarchés souhaiteraient embaucher des pharmaciens, mais se heurtent à l'opposition de M<sup>me</sup> Barzach et de l'Ordre (lire ci-contre).

## La préparation du grand marché européen

### Le président d'UTA veut contraindre les navigants à des concessions importantes

Le Boeing-737 de la compagnie Aéromaritime, filiale à 100 % d'UTA, qui décollera vers Francfort le 25 mars, de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, inaugurerait la nouvelle stratégie de la deuxième compagnie internationale française pour préparer le grand marché européen de 1993. Par le biais de ces vols charters, il s'agit, pour UTA, d'étendre son réseau et de contraindre le personnel navigant à des concessions salariales importantes.

« L'opération représentera une bonne affaire pour Nouvelles Frontières et pour nous, à condition que nous serions les seuls à être au niveau des compagnies les plus performantes », explique le patron d'UTA et d'Aéromaritime. « Sur quoi puis-je jouer pour améliorer notre compétitivité ? Nous payons nos avions et notre carburant aux mêmes prix que nos concurrents. Le seul atout que nous possédons, c'est notre personnel au sol et du personnel navigant. Il est vrai que je veux faire appel à des gens compétents, disponibles et agréables, mais j'ai aussi le souci d'employer des personnels qui acceptent le salaire correspondant au prix du marché. Je souhaite trouver un bon compromis entre ces deux nécessités, même si cela choque nos navigants d'être moins payés que leurs collègues d'Air France, et même que ceux de certaines compagnies de charters. »

Après de rudes négociations avec les syndicats, M. René Lapautre a accepté que ses copilotes sur Boeing-747 deviennent commandants de bord sur Boeing-737, mais à la condition que leur salaire annuel soit de 487 000 F, au lieu de 550 000 F demandés par les délégués. Six équipages de deux hommes ont été recrutés sur cette base, dont un tiers chez UTA. Les hôtes et stewards, engagés en totalité à l'extérieur, seront payés 6 500 F par mois, alors que, à UTA, le salaire atteint 11 000 F environ.

Les syndicats des navigants techniques ne s'y sont pas trompés :

M. René Lapautre est en train de faire jouer une concurrence intestine entre UTA et Aéromaritime, dont il veut devenir le diable. Ils ont lancé un mot d'ordre de grève du 3 au 6 février qui a été très suivi.

#### Deux fers au feu

« Ça fait longtemps que j'ai demandé aux navigants une révision du niveau de leurs salaires, une augmentation de productivité de 3 % et une modification du système des avancements qui nous coûtent cher en stage », attaque le président d'UTA. « Jusqu'à présent, ils ne prennent pas nos demandes au sérieux parce que, disent-ils, la pénurie actuelle de pilotes leur est favorable. La marine marchande a commencé son déclin de cette façon. Un jour, les compagnies aériennes françaises seront contraintes d'employer des équipages étrangers, ou bien elles iront se faire immerger à Panama ou aux Kerguelen, ou encore elles céderont la place à leurs concurrents étrangers. C'est vrai : j'ai deux fers au feu et, selon l'attitude des syndicats, l'Aéromaritime aura une part plus ou moins grande du trafic d'UTA. »

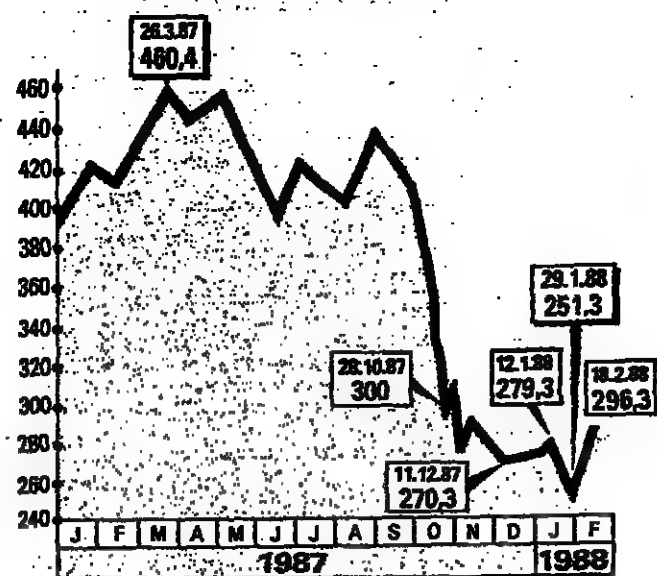
#### Autant vaut la bagarre

Le Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL), on s'indigne des propos du président. « Parce qu'il a rompu des négociations en cours desquelles nous avions accepté un salaire annuel de 550 000 F pour un commandant de bord gagnant déjà, sur 747, 580 000 F, explique M. Michel Pecorini, responsable du bureau UTA. Parce qu'UTA et Aéromaritime sont une seule et même entreprise, dans le patron a déclaré publiquement qu'il ne toucherait pas à nos salaires. »

« Nous sommes d'accord pour augmenter notre productivité et

## BILLET

### La reprise de la Bourse de Paris



La roue tourne. Après un mois de janvier décevant (-11 %), février s'achève sur un véritable triomphe Rue Vivienne. Le résultat de trois semaines de hausses à peu près ininterrompues est là : la conclusion générale, qui devait avoir lieu vendredi, est gagnante de 18 %. C'est la première fois depuis le crash du 19 octobre que la Bourse affiche un bilan positif. Somme toute, si l'on considère le dernier trimestre 1987, une hausse mensuelle d'une telle ampleur n'avait été enregistrée. Il faut remonter au mois de novembre 1986 pour retrouver une performance comparable (+18,55 %). L'indice CAC, le thermomètre des valeurs françaises, est revenu au voisinage de la barre des 300 points franchie le 28 octobre 1987.

À côté de Paris, les grands marchés étrangers ont fait assez tristes figures. New-York a seulement monté de 5,3 %, et Tokyo de 4,4 %. Londres a baissé de 3,3 %. Seul Francfort paraît avoir retrouvé un certain tonus (+12 %). Paris « superstar » ? N'aurait-elle pas été, à l'automne 1987, le marché le plus performant de l'Europe ? La réaction à cette forte reprise tardive se fait. Beaucoup ont craint, dans ces conditions, que plus dure risquerait d'être la retraite.

La conjonction de plusieurs phénomènes explique le brusque mouvement. Le tassement des ventes de provenance des grands fonds américains a fait beaucoup. Presque simultanément, des rumeurs de grandes manœuvres autour d'entreprises dont le capital était mal défendu, rumeurs relayées par de véritables opérations (Télécoms, Bénédictine, Martell...), ont commencé à favoriser des achats importants sur les valeurs dites « opération ». Obligés de rampeleur avant fin mars, les capitaux collectés en décembre, les investisseurs institutionnels, soucieux de payer au moindre coût, ont jugé que l'heure était venue de commencer à ramasser du papier. Autres facteurs haussiers : l'absence d'une forte position (montée des achats à découvert) tombé à 3 milliards de francs (près de 9 milliards avant le crash) ; le retour encore décevant des étrangers ; les rachats précipités des vendeurs à découvert. Le phénomène « boule de neige » a fait le reste.

Mais, encore sous le choc de la dernière grande crise, la Bourse de Paris n'a pas complètement récupéré. La réaction à cette forte reprise tardive se fait. Beaucoup ont craint, dans ces conditions, que plus dure risquerait d'être la retraite.

## Réduction des dépenses militaires et du déficit

### Le dernier budget de M. Reagan

(Suite de la première page.)

« J'observe l'accord passé en novembre » avec les parlementaires pour réduire de 76 milliards de dollars en deux ans ce déficit, a ainsi déclaré le président Reagan appelant le « Congrès à en faire autant ». Apparemment, en cette année électorale, les leaders du Congrès ne paraissent pas disposés à livrer bataille. Cet esprit de conciliation devrait continuer à prévaloir, à moins que les résultats économiques des prochains mois ne contredisent les prévisions optimistes de l'administration. Dans l'ensemble, d'ailleurs, le budget répond aux vœux de la majorité démocrate. Toutefois, il faut s'attendre que le Congrès conteste certains points de détail : l'augmentation des dépenses pour l'administration (7,7 %), les programmes de retraites (6,4 %), la science et la recherche spatiale (20 %), la lutte contre le SIDA (38 %) et la drogue. Le Congrès s'opposera, en outre, comme les

années précédentes, à une série de ventes d'actifs publics.

Mais les législateurs accepteront avec satisfaction la réduction de 0,9 % en termes réels, du budget de la défense. Au cours de l'exercice 1989, les dépenses militaires ne progresseront que de 3 %, passant à 294 milliards de dollars, soit 27 % du budget fédéral, contre 29 % pour l'exercice précédent, et représenteront 5,8 % du PNB.

#### La fin d'une rhétorique

M. Frank Carlucci, le nouveau secrétaire à la défense, a adopté un ton conciliant contrastant avec celui de son prédécesseur, M. Caspar Weinberger, pour affirmer qu'il allait sacrifier la quantité pour préserver la qualité. Les effectifs seront réduits (36 000 hommes), mais une hausse des salaires de 4,3 % sera demandée pour assurer le maintien d'un personnel de qualité. M. Carlucci a demandé que cette dernière baisse soit la dernière et que le budget militaire retrouve un rythme de croissance de 2 % de hausse par an, chiffre déjà revu en baisse par rapport à celui de 3 % qui avait été fixé au début de la décennie. Pour le programme des armes défensives, le Pentagone demandera 4,64 milliards pour l'exercice fiscal 1989 au lieu des 6,3 milliards demandés l'an dernier.

#### Progression plus modérée de l'endettement extérieur

Le dette extérieure publique des États-Unis a progressé de 5,5 % en 1987 pour atteindre 287,3 milliards de dollars selon l'un des documents annexes du projet de budget 1988. Cette augmentation est nettement moins forte que la poussée de 20 % en moyenne durant les années 1985 et 1986. Mais à la fin de l'exercice fiscal, terminé le 30 septembre 1987, les étrangers détenaient 253,4 milliards de dollars de créances sur le gouvernement fédéral américain contre 209,8 milliards en 1986. Pour l'exercice fiscal 1987 le service de la dette publique s'est élevé à 195,2 milliards de dollars, une ponction d'importance pour le budget. Il risque de représenter 210 milliards en 1988 et 220,2 milliards en 1989 selon le projet de budget présenté par le président Reagan.

## REPÈRES

### Investissements Forte reprise en Grande-Bretagne

Après avoir enregistré une baisse de 2 % en 1986, les investissements ont connu une vive reprise, 8 % en 1987, indique le gouvernement britannique. Pour la seule industrie manufacturière (hors énergie), la hausse est de 3,5 %. Cette remontée constitue pour l'équipe de M<sup>me</sup> Thatcher un indice de confiance des milieux d'affaires, notamment au fin d'année en dépit de la crise boursière. L'accroissement de la hausse des salaires, 6,5 % en 1987, alors que l'inflation était, en janvier, de 3,7 %, en un décembre, constitue un sujet de préoccupation pour l'Irlande.

### Production Industrielle

#### Hausse de 4 % en France en 1987

L'indice mensuel de la production industrielle française - hors bâtiment et travaux publics - s'est établi à 105 en décembre 1987, au même niveau que le mois précédent, indique l'INSEE. Mais en glissement annuel, la progression pour l'ensemble de 1987 atteint 4 %. Après un recul en janvier, dû aux intempéries et aux grèves, la production industrielle a connu une forte croissance jusqu'en juin, atteignant l'indice 105, où il s'est, depuis lors, maintenu, et moyenné.

L'indice global, incluant le bâtiment et les travaux publics, finit l'année à l'indice 103, contre 99 en décembre 1986. Les plus fortes hausses, en glissement annuel, ont été enregistrées par les minerais et métaux bruts (11 %), les produits pétroliers et le gaz (11 %), le verre (10 %), la presse et l'imprimerie (7 %), la fonderie et le travail des métaux (7 %), le caoutchouc (7 %). Les moins bonnes performances ont par contre été réalisées dans les secteurs du cuir et de la chaussure (-15 %), les demi-produits non ferreux (-8,3 %), le textile (-2 %), le mécanisme agricole (-1,5 %). L'industrie automobile a produit, pour la première fois depuis 1979, 3 millions de véhicules particuliers, note l'INSEE.

DÉPARTEMENT DE L'AUBE  
DÉPARTEMENT DE LA YONNE

AUTOROUTE A 6 MELUN-TROYES  
Section SENS - TROYES

### 2° AVIS D'ENQUÊTE

1) Le projet de travaux de construction de la section de l'Autoroute A5 comprise entre Sens et Troyes concernant les communes de :

- Pour le département de l'Aube, Vainnes, Fleury, Saint-Benoît-sur-Vanne, Pailly, Villeneuve-sur-Vanne, Neuville-sur-Vanne, Bézannes, Dierrey-Saint-Julien, Bucey-en-Othe, Fontvannes, Messon, Torvilliers, Saint-Germain, Laines-sur-Saône, Saint-Pouange, Saint-Léger-près-Troyes, Montier, Buchères, Saint-Thibault, Clevy.
- Pour le département de l'Yonne, Soucy, Voleuses, Fontaine-la-Gaillarde, les Cléroux, Poisy-sur-Vanne, Lailly, Molinons, Villeneuve-l'Archevêque, Bagneux.

Berçu soumis, du mardi 16 février 1988 au mardi 22 mars 1988 inclus, à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi qu'à une enquête publique portant mise en compatibilité des plans d'occupation des sols des communes de :

- Pour le département de l'Aube, Pailly, Estissac, Bucey-en-Othe, Fontvannes, Messon, Torvilliers, Saint-Germain, Saint-Pouange, Saint-Léger-près-Troyes, Buchères.
- Pour le département de l'Yonne, Molinons, Villeneuve-l'Archevêque.

2) Les membres de la commission d'enquête sont :

- M. Henri DOMENGET, ingénieur en chef de Génie rural, des Eaux et des Forêts, en retraite (président),
- M. Paul HOUDOT, commissaire principal honoraire de la Sécurité nationale,
- M. Jean FAUCONNIER-ROUGET, ingénieur divisionnaire des Travaux publics de l'État, en retraite.

Suppléant :

- M. Jean CHAPPELLE.

3) Durant la période d'enquête, les pièces du dossier seront mises à la disposition du public à :

- Préfecture de l'Aube, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.
- Sous-Préfecture de Sens, du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.
- et dans chaque mairie ci-après où se sera déposé pour ce qui concerne la mise en compatibilité des P.O.S. que le dossier relatif à cette commune :
- MOLINONS : les mardis et jeudis de 8 heures à 10 heures.
- VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE, du lundi au samedi matin de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.
- PAILLY, les lundis, mercredis et vendredis de 16 heures à 19 heures, les mardis et jeudis de 9 h 30 à 12 heures.
- ESTISSAC, du lundi au samedi matin de 8 h 30 à 12 heures et de 11 heures à 18 heures.
- BUCEY-EN-OTHE, les mardis et vendredis de 18 heures à 20 heures.
- FONTVANNES, les mardis et vendredis de 18 heures à 19 heures.
- MESSON, les mardis et jeudis de 18 h 30 à 19 h 30.
- TORVILLIERS, les mardis et vendredis de 16 heures à 19 heures.
- SAINTE-GERMAIN, du mardi au jeudi de 8 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 h 30 ; les lundis et vendredis après-midi de 14 heures à 18 h 30.
- SAINTE-POUANGE, les mardis et jeudis de 17 heures à 19 heures et les samedis matin de 9 h 30 à 11 h 30.
- SAINTE-LEGER-PRES-TROYES, les mardis de 16 heures à 19 heures, les jeudis de 8 h 30 à 9 h 30, les samedis de 9 heures à 11 heures.
- BUCHÈRES, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Le public pourra, soit consigner sur place, sur les registres ouverts à cet effet, ses observations quant à l'utilité publique du projet comportant mise en compatibilité des Plans d'Occupation des Sols, soit les adresser par écrit à Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, à la Préfecture de l'Aube, 10025 TROYES CEDEX.

4) Aux fins de recueillir ses déclarations éventuelles, le public sera reçu ainsi qu'il est dit ci-après, Par la commission d'enquête, à la :

- Sous-Préfecture de Sens, le vendredi 18 mars 1988 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.
- Préfecture de l'Aube, le samedi 19 mars 1988 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.
- Par un des membres de cette Commission, à la mairie de :
- MOLINONS, VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE, PAILLY : le jeudi 17 mars 1988 de 9 heures à 11 h 30.
- SAINTE-GERMAIN, SAINTE-POUANGE, SAINTE-LEGER-PRES-TROYES : le jeudi 17 mars 1988 de 15 heures à 17 h 30.
- ESTISSAC, TORVILLIERS, BUCHÈRES : le mardi 22 mars 1988 de 9 heures à 11 h 30.
- BUCEY-EN-OTHE, FONTVANNES, MESSON : le mardi 22 mars 1988 de 13 heures à 17 h 30.

5) Une copie du rapport et des conclusions de la Commission d'Enquête sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, dans chacune des Préfectures, Sous-Préfectures et communes concernées.

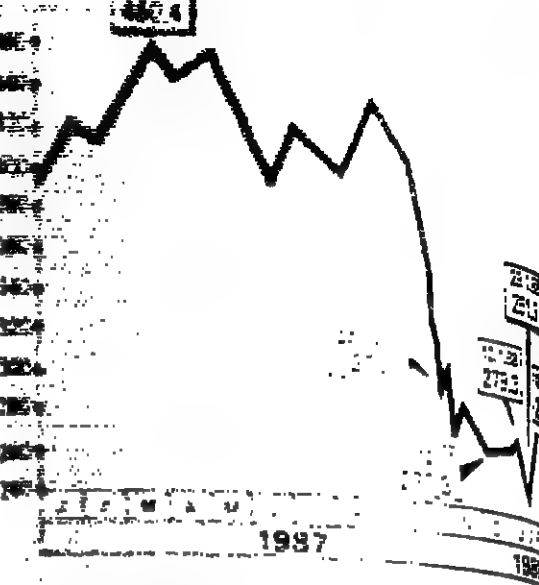
سكان من الأهل



# Économie

## BILLET

### La reprise de la Bourse de Paris



La reprise de la Bourse de Paris... Le marché a connu une forte volatilité au cours de ces dernières semaines. Les investisseurs ont été particulièrement sensibles aux nouvelles concernant l'économie française et internationale. Malgré une tendance à la baisse, le marché reste soutenu par les perspectives de croissance à long terme.

## AFFAIRES

### L'offensive des hypermarchés dans la parapharmacie

## Pharmaciens : l'appel des grandes surfaces

Avec les lenteurs qui caractérisent les notables, les instances représentatives des pharmaciens d'officine viennent de prendre position sur l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris, le 28 janvier, qui interdit la « vente exclusive en pharmacie » mais autorise la distribution sélective (Le Monde du 30 janvier et daté 31 janvier-1<sup>er</sup> février).

Le conseil national de l'ordre des pharmaciens ne conteste pas la légitimité de la distribution sélective et admet que la pratique du « prix conseillé » doit disparaître, mais il affirme qu'il s'opposera par tous les moyens à l'embauche de pharmaciens par les magasins de grande surface.

Du côté de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, qui a envoyé une circulaire à chacun de ses dix-huit mille adhérents, on s'inquiète de la mise en place d'une distribution sélective qui excluirait certaines officines des réseaux élaborés dans les laboratoires : pas de sélectivité entre pharmaciens. Et l'on reste partout très attaché au monopole de la vente des médicaments par les pharmaciens.

À la base, chez le potard du coin, les réactions sont très variées selon l'âge, la pratique, son dynamisme, la taille de son officine, et date d'installation, sa situation géographique. L'inquiétude existe, latente, plus forte chez les traditionalistes, qui se scandalisent que le monopole de

Les pharmaciens, la parapharmacie, les grandes surfaces... Au moment où le conseil de l'ordre précise sa position, M. Jean-Jacques Fougereat, directeur général de Mammouth, s'inquiète des modalités pratiques d'intégration dans les hypermarchés de docteurs en pharmacie sans que ceux-ci perdent leur titre et M<sup>me</sup> Michèle Barzach, ministre déléguée chargée de la santé, dénonce à Dijon cette « offensive des grandes surfaces pour mettre un doigt dans la pharmacie ». Elle se déclare opposée à cette embauche de pharmaciens, « ne serait-ce que pour donner des conseils ».

pharmacien ne s'étende pas à la parapharmacie en raison des principes actifs contenus dans les produits de la défunte « vente exclusive en pharmacie » et du conseil irremplaçable qu'il dispense.

L'inquiétude est plus faible chez certains jeunes qui ne considèrent pas comme une insulte qu'on les traite de « commerçants » et sont prêts à se battre à la fois sur le front des prix, de la sélection des produits et de la qualité du conseil. « Mais cela suppose qu'on fasse le ménage chez nous. Qu'on refuse de vendre certaines gélules pseudo-médicamenteuses aux « extraits de cosses de graines de la redemption » qui font l'objet d'une « déconothérapie » à la mode, sous prétexte que le public en redemande. C'est à ce prix que nous serons crédibles et que nos clients accepteront de payer le prix que nous cotons le recyclage perpétuel de notre personnel et les

vrais conseils à base d'écoute et d'expérience que nous leur donnons », disent ces pharmaciens avides d'un décodage. Et ils ajoutent : « On a 11 % du marché de la parapharmacie. Si nous sommes les meilleurs, c'est en étant d'excellents commerçants que nous gagnerons des parts supplémentaires de ce marché. Mais ce n'est pas à coups de procès que nous y parviendrons. »

### Le coin de l'apothicaire

An conseil de l'ordre, on est manifestement beaucoup plus juriste que commerçant et, si l'on s'appuie avec raison sur le ministre de la santé et sa détermination, on sous-estime sans doute quelque peu les ressources de l'imagination des grands du commerce, Mammouth, Lesclaire et autres Carrefour. Les procès, en fin de compte, arrangent plutôt ces grands commerçants du commerce ! Les procès les posent en défenseurs du porte-monnaie du consommateur et, si ces grands de la distribution décident demain d'employer de jeunes diplômés de pharmacie, leurs publicitaires et leurs juristes imagineront bien la formule ad hoc. Un « coin de l'apothicaire » avec un badge « diplômé » en lettres d'or pourrait peut-être faire l'affaire...

En outre, si les pharmaciens veulent éviter que leurs homologues qui n'ont pas pu acheter une officine résistent aux sirènes du grand commerce, peut-être faudrait-il envisager de mieux rétribuer les services des pharmaciens assistants : un salaire brut de 8 000 F par mois en tout début de carrière, cela se conçoit, mais 12 000 F en fin de carrière, est-ce vraiment suffisant ? Il faut bien que ça le soit. Certains pharmaciens envisagent d'intéresser

aux bénéfices ces exclus de la propriété officielle. Mais ce n'est qu'une velléité qui sera de moins en moins réalisable.

La France compte près de 22 000 officines. Naguère il s'en installait une nouvelle par jour ouvrable. Aujourd'hui le rythme s'est ralenti, et il ne s'en ouvre que 100 à 150 annuellement, à coups de dérogations individuelles. C'est encore excessif.

### Le « numerus clausus »

La profession, protégée par le fameux *numerus clausus*, n'a jamais pu limiter le mouvement et s'est consciencieusement la branche sur laquelle elle s'appuie. D'où et déjà certaines officines sont trop petites pour être rentables. Rien n'empêche de penser qu'un jour plus ou moins prochain certaines trop petites pharmacies, mal situées, devront fermer boutique comme de vulgaires épiceries. Et les grandes surfaces n'y seront pas pour grand-chose.

Il est tout aussi irréaliste d'accepter que les pharmacies pratiquent la liberté des prix (c'est-à-dire, se donnent le droit de solder un produit ou de mener une action promotionnelle ou de pratiquer volontairement une marge réduite) sans leur laisser le droit de le faire savoir. Ainsi un pharmacien aurait le droit d'installer dans son officine une corbeille de savonnets avec une modeste pancarte : « - 20 % », mais s'attirerait les foudres de ses pairs s'il la mettrait en vitrine.

Il faudra bien y venir pourtant. Être de bons commerçants tout en restant des pharmaciens est le défi qui attend cette profession. L'Allemagne, les Pays-Bas, connaissent la vente chez les droguistes de médicaments dans son officine une corbeille de savonnets avec une modeste pancarte : « - 20 % », mais s'attirerait les foudres de ses pairs s'il la mettrait en vitrine.

Et les grandes surfaces n'y seront pas pour grand-chose. Il est tout aussi irréaliste d'accepter que les pharmacies pratiquent la liberté des prix (c'est-à-dire, se donnent le droit de solder un produit ou de mener une action promotionnelle ou de pratiquer volontairement une marge réduite) sans leur laisser le droit de le faire savoir. Ainsi un pharmacien aurait le droit d'installer dans son officine une corbeille de savonnets avec une modeste pancarte : « - 20 % », mais s'attirerait les foudres de ses pairs s'il la mettrait en vitrine.

JOSÉE DOYÈRE.

### La vente des huiles Lesieur au groupe Ferruzzi

## L'échec des ambitions agro-alimentaires de Saint-Louis

Le PDG du groupe Saint-Louis a confirmé, le 18 février, la cession des activités « corps gras » de Lesieur (1) au groupe italien Ferruzzi, pour un montant qu'il n'a pas précisé, mais évalué à 1,5 milliard de francs (Le Monde du 19 février). En contrepartie de cette transaction, Ferruzzi s'est engagé à ramener sa participation dans Saint-Louis de 13,79 % à « moins de 10 % ». Prise, selon M. Bernard Dumon, « à une très large majorité du conseil », la décision de céder Lesieur est considérée par le patron de Saint-Louis comme « un échec ».

Le 12 mars 1987, au lendemain de l'OPE (offre publique d'échange) réussie de Saint-Louis sur Lesieur, M. Dumon avait manifesté la volonté de voir son groupe devenir un « grand » de l'agro-alimentaire, derrière BSN. « La cession de Lesieur ne va pas dans le but recherché, mais nous conservons notre ambition première », a déclaré M. Dumon. Pourquoi avoir vendu à Ferruzzi, plutôt que de s'associer, voire de vendre, au groupe belge Vandemoortele, qui était lui aussi sur les rangs ?

### Les synergies des huiles

« Un groupe puissant - Ferruzzi - nous a attrapé par le bras. Sans le comparer à un crocodile, nous avons estimé qu'il valait mieux couper le bras plutôt que d'y passer tout entier... » Actionnaire majoritaire, avec près du tiers, de Saint-Louis, Worms et C<sup>o</sup> a jugé plus attrayant l'offre de l'italien. Mais M. Dumon a refusé de voir dans cette option une trahison de la banque d'affaires : « Lors de l'attaque de Ferruzzi sur Saint-Louis, Worms a apporté 650 millions de francs en nous cédant 3 % de BSN. Il a en sus dépensé 100 millions de francs en achetant des actions Saint-Louis. Worms est le seul à avoir montré une affectio societatis », a précisé M. Dumon, ajoutant, sans nommer personne, qu'il était « impossible de mener un projet industriel sans capital stable ».

An sortir de cette opération, Saint-Louis redevient un groupe sucrier présent dans la conserve et les plats cuisinés (William Saurin) et dans le champignon (Royal Champignon). Il possède plus de 3,5 milliards de francs de liquidités, mais reste muet sur l'affectation qu'il compte leur donner. « Nous essaierons de nous développer dans l'agro-alimentaire ou dans autre chose », indiquait de façon évasive M. Dumon. De son côté, Ferruzzi n'a pas caché sa satisfaction de pouvoir constituer « un groupe huilier de niveau mondial », susceptible de réaliser un chiffre d'affaires de 2,7 milliards de dollars. Leader du marché des huiles de table en France et en Espagne, Lesieur va offrir des synergies avec les activités huilières de Ferruzzi : Central Soya (traitement, protéines concentrées d'usage alimentaire) et Olii e Risi (leader en Italie du marché des huiles alimentaires).

Averti de cette transaction, le ministre de l'Agriculture, M. François Guillaume, a invité les agriculteurs français à « constituer pour l'avenir un pool financier qui comprendrait le Crédit agricole, Unigrains et Sofiprotol, afin que les étrangers n'arrachent pas toutes les activités agro-alimentaires françaises » (2). « Nous sommes étonnés qu'un pan de l'agro-alimentaire français soit parti en trois jours entre les mains d'un groupe étranger, sans même que l'on n'ait été concerté », déclarait, de son côté, M. Jean-Claude Sabin, président de Sofiprotol, qui détient 56 % de l'outil de production de Lesieur.

E. F.

(1) L'activité « corps gras » de Lesieur comprend la participation de Lesieur SA dans Lesieur Alimentaire et ses filiales : Kolpe et ses filiales ; NHRM et Escol Toy-Riom.

(2) Unigrains est l'organisme financier des céréales qui a vocation à prendre des participations dans l'industrie agro-alimentaire ; Sofiprotol est la société financière de la filière des protéagineux (colza, tournesol, pois, féveroles).

## Benckiser rachète Mira Lanza

La société chimique allemande John A. Benckiser, spécialisée dans la fabrication de festifs et de produits d'entretien (marque Calgon), poursuit sa croissance externe. Elle vient de racheter au groupe agro-alimentaire italien Ferruzzi le contrôle à 54 % de Mira Lanza. Le montant de la transaction n'a pas été rendu public. Mais Benckiser a dû payer un bon prix pour emporter l'affaire.

Mira Lanza (détergents, produits d'entretien, papier hygiénique, insecticides) a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de 410 milliards de francs (1,85 milliard de francs). Son entrée dans le giron de Benckiser va porter le chiffre

d'affaires de ce groupe à plus de 2 milliards de francs, qui aura ainsi largement quadruplé en quatre ans.

Benckiser, il est vrai, met les bouches doubles. Implantée à Ludwigshafen (Rhénanie-Palatinat) à l'ombre de la BASF, cette firme onest-allemande a, dans l'intersalle, racheté les édifices lesives Saint-Marc de la région bordelaise, puis l'an dernier toutes les activités nationales et internationales dans les produits ménagers (détergents pour lavo-vaisselle, produits d'entretien, hygiène corporelle) de la société américaine Ecolab inc. avec les usines de Dorado (Porto-Rico), Florence (Italie), et Sydney (Australie).

## EN BREF

● Faible participation à la journée d'action dans les banques. — La journée d'action dans les banques, le jeudi 18 février, pour protester contre le projet de neuf cent suppressions d'emplois au Crédit du Nord, a été relativement peu suivie. Plusieurs centaines de personnes ont manifesté à Paris. Au Crédit du Nord, où l'inter-syndicale (CFDT, FO, CFTC, SNB-CGIC) avait appelé à vingt-quatre heures de grève, et la CGT à une demi-journée, le mouvement a été suivi par plus de 15 % des salariés à Paris, et environ 20 % à Lille et sa région pour un arrêt de travail d'une heure. Par ailleurs, le SNB-CGIC et la CFTC ont refusé le projet d'accord salarial 1988 proposé par l'Association française des banques.

● Journée d'action CGT le 24 mars « pour les libertés ». — Le bureau confédéral de la CGT annonce, le 18 février, une « action nationale pour les libertés » le 24 mars. Cette journée sera « l'occasion d'une coordination des activités et initiatives sur le plan national ». Les organisations de la CGT sont invitées à prendre « des dispositions pour saisir et faire juger l'opinion publique de la gravité du constat réel en matière d'atteinte aux libertés et de répression ».

## en février dans Ordinateurs & BANQUE

- BANQUE PALLAS
  - CORTAL
  - CRCA DE LA SOMME
  - CREDIT DU NORD
  - CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE
  - LEVEN CHAUSSIER
  - MOBIL OIL
- le numéro 35 FF

# SCHUUUUSS!

Découvrez la Supercinq Schuss série limitée, 3 ou 5 portes, GTR, GTS, GTD ou Automatic. Forfait Schuss : volant cuir, lave-vitres électriques à l'avant, vitres teintées, 2 rétroviseurs extérieurs réglables de l'intérieur, condamnation électromotrizée des portes latérales avec commande à distance, fonctionnalité arrière 1/3 2/3... la Supercinq vous emmène tout schuss. Combinaison unique : ton de la carrosserie : blanc, argent ou gris tungstène. Modèle présenté Renault Supercinq GTR 5 portes : 63 200 F prix clés en main au 01/02/88. Garantie anti-corrosion Renault 5 ans. DIAC votre financement.

RENAULT présente elf

RENAULT DES VOITURES A VIVRE

LA VIE ÇA ROULE EN SUPERCINQ SCHUSS.

## Investissement

### REPÈRES

Investissement... Le budget de M. Reagan... La loi d'urgence... Production industrielle... Ces articles traitent de l'économie américaine, des politiques gouvernementales et des perspectives industrielles.



**AFFAIRES**

Après M. Reagan, M<sup>me</sup> Thatcher autorise les opérateurs privés

**Un tournant libéral dans les télécommunications par satellite**

Le monde des satellites est à la veille d'un bouleversement radical : le gouvernement britannique vient de faire un pas de plus vers la déréglementation des télécommunications en lançant un appel d'offres qui permettra à six nouveaux opérateurs privés de proposer des liaisons satellites spécialisées (voix, données informatiques et images).

Cette décision est une pierre dans le jardin d'intellectuels, l'organisation internationale dépendante de l'ONU par laquelle transitent toutes les communications intercontinentales. Le monopole dont elle jouit — et qui permet d'opérer un « message » sur la piste des télécommunications mondiales entre les zones les plus rentables des pays développés et les régions défavorisées du Sud — chancelle sous les coups de boutoir des opérateurs privés américains qui, depuis 1983, tentent d'introduire une concurrence sur ce marché avec la bénédiction de M. Reagan.

Plusieurs entreprises américaines se sont mises sur les rangs au fil des ans. Mais l'une d'elles, Pan Am Sat, a pris une longueur d'avance : dans quelques semaines, elle lancera, en effet, le premier satellite privé

international au-dessus de l'Atlantique. Pan Am Sat se heurte cependant à une difficulté de taille : il ne sert à rien d'avoir un satellite en l'air si, à terre, n'existent pas les installations capables de recevoir ses émissions. D'où une quête pour obtenir en Europe des « droits d'atterrissage ». C'est là que les difficultés de Pan Am Sat ont commencé car l'opérateur privé américain s'est heurté aux administrations européennes des télécommunications qui hésitent à déplaier à l'intellect et ne semblent pas prêtes à prendre le risque de « casser » tout le réseau international des communications par satellite (le Monde du 8 janvier).

Pan Am Sat s'est donc adressé au pays le plus « libéral » en matière de télécoms : la Grande-Bretagne. M<sup>me</sup> Thatcher ne pouvait rester sourde aux apôtres de la concurrence. Non seulement elle a privatisé l'opérateur national de téléphone, British Telecom, mais, en plus, elle lui a donné un challenger : Mercury, filiale de Cable and Wireless, groupe qui carresse lui-même de grandes ambitions sur le marché des communications internationales.

Comme les choses tardaient toutefois, le président de Pan Am Sat n'a pas hésité à s'adresser directement au président des Etats-Unis pour lui demander de prendre des mesures de rétorsion contre l'industriel britannique tant que ce marché lui restait fermé. Ces derniers jours, Pan Am Sat avait même obtenu du département américain du commerce qu'il demande à plusieurs administrations européennes des P et T des « explications ».

L'avancée des Britanniques devrait donc satisfaire Pan Am Sat. Certes, le duopole (British Telecom et Mercury) sera maintenu jusqu'en 1990 en Grande-Bretagne sur le réseau téléphonique de base. Mais ce sont toutes les liaisons spécialisées internationales — de loin les plus rentables — qui risquent à terme d'échapper aux opérateurs traditionnels.

Par effet de domino, toute l'Europe pourrait donc être contrainte de compter avec les opérateurs privés. Une brèche semble bien ouverte dans l'organisation mondiale des télécommunications par satellite.

FRANÇOISE VAYSSE.

Les tractations pour la Société générale de Belgique

**Les négociations butent toujours sur le rôle que jouerait M. De Benedetti**

BRUXELLES  
de notre correspondant

Sans se presser et dans un silence qui contraste fort avec les coups de théâtre médiatiques des précédentes semaines, les principaux protagonistes de l'affaire de contrôle de la Société générale de Belgique pourraient aboutir à un compromis dans les jours qui viennent. C'est du moins ce que l'on pensait à Bruxelles et à Paris, où se sont déroulées durant toute la semaine une série de négociations « croisées », dont il est impossible de déceler l'échec.

En résumé on peut dire que les trois principaux groupes en présence — les « Italo-Français » de Carlo De Benedetti, les « Français » de Suez et les « Belges » de la Générale — commencent à comprendre qu'ils sont tous les trois « incontournables ». A moins que l'un d'eux ne jette l'éponge, ils semblent condamnés à s'entendre, du moins dans un premier temps. D'autant plus, et c'est important, que tous ont mis beaucoup d'argent dans l'affaire et qu'aucun ne peut attendre éternellement que cet argent rapporte. L'état des troupes dans les trois camps peut faire l'objet du diagnostic suivant :

« Les Belges ». — Même dispersés et terriblement minoritaires, ils sont au centre du dispositif, puisqu'ils peuvent faire basculer la majorité d'un côté (Suez) ou de l'autre (De Benedetti). La vente, mercredi 17 février, par la Royale belge, de la première compagnie d'assurances du pays — de toutes ses actions de la Société générale à la Banque générale du Luxembourg (cette même filiale de la

Société générale) a resserré les liens autour de la « vieille dame ».

Cette vente aurait aussi marqué le retrait du groupe Bruxelles-Lambert — deuxième holding du pays — et actionnaire important de la Royale — du feuillet autour de la Générale. M. Albert Frère, le numéro un du groupe, et son bras droit, M. Gérard Eskenazi, se retirent donc, mais en emportant une coquette plus-value, puisqu'ils auraient vendu leurs actions à la Royale pour 5,25 milliards de francs belges.

« Pour le moment, commentait un agent de change, seul Albert Frère a donc gagné de l'argent dans cette affaire pour son départ du groupe Bruxelles-Lambert ne semble pas faire l'affaire de M. Carlo De Benedetti. M. François Sorezet, le représentant du « condottiere » à Bruxelles, déclarait ainsi au *Sol* du 19 février : « Nous ne pouvons que regretter que la Royale belge soit sortie du jeu, car nous avons toujours pensé que le groupe Bruxelles-Lambert était, dans cette affaire, un partenaire important et constructif... »

« Nous avons besoin de lui ».

Des négociations avaient d'ailleurs eu lieu ce week-end entre les représentants de GBL de M. Albert Frère et ceux de CERUS. Les Belges doivent aussi trouver un ou plusieurs fidéjuteurs pour remplacer M. André Leyens, le patron de Gvaert.

A Bruxelles, le nom de M. Maurice Lippens, le numéro un des Assurances générales (8 % des titres de la Société générale), est souvent cité. Il serait, en effet, à

même de ne pas heurter les nombreuses sensibilités du pays « francophone flamand », comme ironisaient ses amis. Il aurait aussi l'appui des gestionnaires de la Générale. Les actionnaires belges pourraient aussi se servir de la Société nationale d'investissements (SNI), le premier holding public du pays, comme fédérateur et comme paravent.

« Les Français » de Suez. — « Ils ont mis suffisamment d'argent dans cette affaire pour s'en préoccuper ». Cette réflexion d'un des protagonistes illustre bien que les dirigeants du groupe français, en dépit de leur mutisme, semblent bien décidés à continuer jusqu'au bout. Possédant 20 % des titres de la Générale et comptant, dit-on à Paris, sur l'appui de la Compagnie générale d'électricité (4,5 % des titres), de la Banque Lazard (4,5 % aussi), le groupe semble ainsi, avec l'appui du noyau dur des « Belges », dépasser la barre fatidique des 50 %.

« Les Italo-Français » de CERUS. — Le groupe a connu quelques déboires récemment. Le jugement, jeudi 18 février, du tribunal de commerce de Bruxelles le déboutant de ses actions contre trois filiales de la Générale, qu'il accusait d'avoir vendu leurs actifs ; la vente des actions de la Royale belge et le départ de GBL, qui peut-être à l'échec des négociations du week-end dernier. Le point de vue de M. De Benedetti n'a pas changé : il accepte toutes les formules de compromis, à condition de conserver la responsabilité du management de la société. « Nous avons pourtant besoin de lui, affirme un homme d'affaires belge, et peut-être que nous arriverons à le convaincre ». Si les négociations aboutissent ce week-end, il faudra, de toute manière, du temps pour « habiller » le compromis, afin que chacun puisse apparaître comme vainqueur. A moins qu'un coup de théâtre n'intervienne d'ici là.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

**Les Sicav du Groupe des Banques Populaires**  
1851 agences à votre service.

Situation au 31.12.1987	Situation au 31.12.1987			Répartition de l'actif (en %)		
	Actif net (en millions de francs)	Valeur liquidative de l'action (en francs)	Dernier dividende (en francs)	Valeurs mobilières (en %)	Valeurs étrangères (en %)	Autres emplois (en %)
<b>Sicav actions</b>						
Valeurs françaises						
<b>FRUCTIFRANCE</b>	3103,62	611,99	19,51 (1987)	94,44	5,44	0,12
<b>SICAV A.A.A.</b>	346,40	669,55	10,55 (1987)	90,33	6,64	3,03
Actions Agro-Alimentaire						
<b>FRUCTIMMO (1)</b>	133,51	220,26	—	66,35	7,15	26,50
Valeurs diversifiées						
<b>PLANINTER</b>	387,85	771,06	20,92 (1987)	51,46	44,14	4,40
<b>VALOREM</b>	502,33	430,32	10,63 (1987)	57,70	40,48	1,82
<b>FRUCTIVALOR</b>	448,84	411,75	13,75 (1987)	57,59	39,09	3,32
<b>Sicav obligations</b>						
Revenus trimestriels						
<b>FRUCTIDOR</b>	1035,63	237,35	5,00* (1987 acompte)	94,47	—	5,53
<b>SICADSEN</b>	347,74	707,18	15,00* (1987 acompte)	98,54	—	1,46
(Casden Banque Populaire)						
Valorisation du capital						
<b>FRUCTI-CAPI</b>	628,71	305,84	9,14 (1987)	83,70	—	16,30
(Obligations françaises)						
<b>FRUCTI-ECU</b>	502,51	563,69	16,73 (1987)	38,40	42,71	17,89
(Obligations en monnaie composant l'Ecu)						
Obligations de première catégorie						
<b>FRUCTI-PREMIERE</b>	764,47	11150,53	966,10 (1987)	90,87	—	9,13
<b>Sicav court terme</b>						
<b>FRUCTIVAR</b>	1887,72	83394,54	1814,54 (1987)	82,84	—	17,16
<b>FRUCTI-ASSOCIATIONS</b>	3854,78	1365,84	30,45 (1987)	52,27	—	47,73
<b>VALORG</b>	660,44	1551,66	10,76 (1987)	55,77	—	44,23
(Casden Banque Populaire)						
<b>PARNASSE VALOR</b>	69,64	1100,31	86,83 (1987)	91,65	—	8,35
(Casden Banque Populaire)						
<b>FRUCTI-COURT</b>	8662,19	107953,54	1812,99 (1987)	48,09	—	51,91

\* Dernier coupon trimestriel versé  
\*\* Bons du Trésor, créances négociables, Sicav CT et liquidités.  
(1) Ouverte le 04.08.1982.



Les suites de l'affaire COGEMA

**Un administrateur judiciaire est nommé pour diriger Arbitrage SA**

Le tribunal de commerce de Paris a nommé, le jeudi 18 février, un administrateur judiciaire, M<sup>me</sup> Claude Levat, pour régler le cas de la société Arbitrage SA, en dépôt de bilan depuis deux semaines, qui est au cœur de l'affaire Cogema.

Il pourrait, selon deux membres de conseil d'administration d'Arbitrage SA, procéder à sa liquidation et licencier les cinquante salariés restant dans l'entreprise, qui a suspendu ses activités et dont l'ancien président, M. Jean-Marc Aletri, est en fuite et recherché par Interpol.

Depuis son départ, un nouveau conseil d'administration a été nommé, présidé par M<sup>me</sup> Héliette de Rieux, mère de M. Aletri ; il comprend également M. et M<sup>me</sup> Claude Martin, respectivement conseil juridique et actionnaire, et M. Christian-Jacques Sombiraa, remplaceur, opérant notamment avec la charge Buisson.

Tandis que l'enquête policière portant sur l'activité de M. Aletri et ses liens avec la charge Buisson se poursuit, la chambre de compensation des instruments financiers de Paris (CCIFP), organisme de surveillance du MATIF (marché à terme des instruments financiers), sur lequel opérait Arbitrage, devait remettre, le vendredi 19 février, son rapport sur l'écroquerie de 259 millions de francs dont a été victime la COGEMA.

La plupart des sociétés qui, en raison de leur activité sur le MATIF et de leurs liens avec la charge Buisson, ont été citées comme victimes potentielles d'Arbitrage SA (le Monde du 19 février) ont démenti avoir subi des pertes importantes. Gaz de France, la SNCF et Charbonnages de France ont démenti formellement avoir travaillé avec Buisson ou Arbitrage. La Sécurité sociale, également citée, ne figurait pas, selon la CCIFP, parmi les clients de la charge, et n'est pas intervenue sur le MATIF ; bien que deux caisses de retraite complémentaires (ARCO et AGRIC) aient admis qu'elles étaient actives sur le MATIF, mais seulement pour des opérations de couverture de faible ampleur. Elles ne seraient également pas en relation avec Arbitrage.

L'Agroprestale, dans un communiqué, affirme qu'elle n'a jamais été en relation avec Arbitrage, mais qu'elle a disposé, entre mai et septembre 1987, d'un compte à la charge Buisson. « Les opérations ont porté exclusivement sur l'achat ou la vente de contrats notionnels MATIF », précise la compagnie, et elles se sont traduites par une perte de 300 000 F.

Le groupe Total, dans un long communiqué, affirme que les quatre opérations qu'il a faites sur le MATIF, d'avril 1986 à juin 1987, par l'intermédiaire de la charge Buisson, se sont soldées par un résultat globalement positif de 7 millions de francs. Des quatre opérations, détaillées dans le communiqué, une seule, destinée à la couverture d'un emprunt à taux fixe, s'est déroulée avec un résultat négatif de 11 millions.

La Caisse des dépôts, enfin, précise qu'elle « n'a jamais coté un mandat de gestion » à Arbitrage, mais qu'elle opérait sur le MATIF par l'intermédiaire de la charge Buisson.

Le poids de la dette du tiers-monde

**La cotation de huit banques américaines est abaissée**

L'agence new-yorkaise Moody's a abaissé la cotation de huit banques américaines, à commencer par celle de J.P. Morgan, qui était la dernière à profiter du prestigieux A.A.A. Cette cotation (rating) est la plus élevée dans l'appréciation qui est donnée à l'ensemble des risques encourus par une banque sur ses engagements. Dans le cas de J.P. Morgan, maison mère de Morgan Guaranty Trust, c'est la dette à long terme qui perd son triple A pour être ramenée à A.A.I. en raison des engagements de la banque sur l'Amérique latine.

Cette « dégradation » est vivement contestée par la banque, dont les ratios de « couverture » des risques par ses capitaux sont parmi les plus élevés du monde, et qui a pris des initiatives originales pour traiter le problème de l'endettement du tiers-monde. L'accompagnement dans cette « dégradation » Bankers Trust, Chase Manhattan, Chemical Corp., Manufacturers Hanover, Bank America Corp. et Irving. L'impact d'une telle mesure sur le coût de refinancement de ces établissements paraît devoir être minime, leur situation ayant déjà été prise en compte par le marché.

En Grande-Bretagne, la Midland Bank a porté de 916 millions de livres sterling à 1,02 milliard de livres (environ 10 milliards de francs), pour l'exercice 1987, qui va donc supporter une perte, avant impôt, de 505 millions de livres (5 milliards de francs), la plus forte jamais engagée par une banque britannique. En conséquence, les provisions totales de la Midland atteignent 29 % de ses risques sur les pays en difficultés de paiements (4,1 milliards de livres, soit 40 milliards de francs).

A titre de comparaison, rappellons que la Deutsche Bank a atteint un taux de provisionnement de 70 % sur ces mêmes risques, et qu'en France la BNP a porté le sien de 40 % à 50 % en 1987, probablement limitée par la Société générale.

« Réprise du travail chez Ford lundi 22 février. — Le travail doit reprendre chez Ford le lundi 22 février : 70 % des ouvriers de Ford Grande-Bretagne, consultés jeudi 18 février, ont approuvé l'accord conclu le mardi 16 avec la direction, prévoyant une hausse des salaires de 7 % en 1988 et d'au moins autant en 1989, et des consultations sur la réorganisation du travail pour accroître la productivité. La grève, qui avait commencé le lundi 8 février, se terminera donc à la fin de cette semaine.

Le Monde  
RADIO TELEVISION  
COMMUNICATION

Handwritten signature or stamp at the bottom of the page.



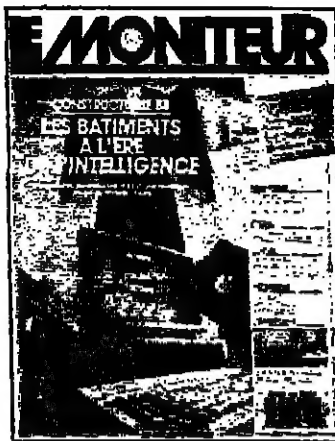
(Publicité)

Associations butent toujours que jouerait M. De Benedetti

23-24-25 FÉVRIER

# CONSTRUCTIQUE 88

Les 5<sup>e</sup> Journées « Informatique et construction » organisées par les Publications du Moniteur sous le haut patronage du ministère de l'Équipement. Pour tout savoir sur l'application des nouvelles technologies dans le bâtiment.



## «LE MONITEUR, PARTOUT OU LES PROFESSIONNELS BOUGENT»

Trois questions à M. N. Vigier, PDG des Publications du Moniteur

Quelles raisons ont conduit «Le Moniteur» à organiser, depuis cinq ans, une manifestation consacrée aux nouvelles technologies ?

M.N. VIGIER. — Notre journal, pour bien suivre les évolutions de la construction, veut — et doit — être présent partout où les professionnels du secteur, ses lecteurs, bougent. C'est-à-dire partout où ils témoignent de leur vitalité, de leur créativité, de leur dynamisme. Nous le faisons en architecture lorsque nous participons à la campagne «Architectes, architectes» ou lorsque nous distinguons chaque année, par nos prix, des bâtiments et leurs concepteurs. Nous le faisons dans le domaine des nouvelles technologies, avec les journées «Informatique et Construction» aujourd'hui baptisées «Constructi-



que», parce que nous constatons à quelle vitesse les professionnels français intègrent non seulement les applications de l'informatique, mais aussi tous les réseaux et les outils nouveaux qui gagnent le bâtiment.

Précisément, que vous enseignent ces cinq années de manifestations consacrées à l'informatique et à la construction ?

M.N. VIGIER. — L'univers de la construction est en pleine évolution. Le secteur que l'on disait encore archaïque il y a quelques années et en retard dans le domaine de l'informatique regagne du terrain à vive allure. C'était l'objectif de nos premières journées «Informatique

et Construction» : rapprocher deux mondes qui se connaissent peu. Le pas est franchi aujourd'hui. Le succès de «Constructi-

que 88 ? M.N. VIGIER. — L'émergence d'une nouvelle race de bâtiments : les immeubles intelligents, c'est-à-dire câblés et communicants. Le développement des matériels et des logiciels à la disposition des utilisateurs. Et une dimension qui s'impose dès aujourd'hui à toutes les activités économiques : l'européanisation des problèmes et des stratégies.

## QUAND L'INTELLIGENCE VIENT AUX BATIMENTS

Câblés du sol au plafond, dotés des outils de communication les plus sophistiqués, ils participent désormais à l'image des grands groupes.

La notion d'«immeuble intelligent», qui suscite en Europe un intérêt croissant, est née aux États-Unis dès 1980. Mais, le terme même d'«immeuble intelligent» n'est pas toujours employé avec la même signification. On peut toutefois convenir qu'un immeuble est intelligent quand il est capable d'inscrire, aujourd'hui, les techniques les plus avancées d'échange d'information et de communication. Et qu'il est prêt à accueillir celles qui naîtront demain.

Actuellement, il existe deux sortes d'immeubles intelligents : les premiers abritent plusieurs sociétés locales, qui se partagent les ressources en informatique et en télécommunications, les seconds, une entreprise unique. Dans ce dernier cas (le plus répandu en France), il s'agit généralement du siège social d'une entreprise, conçu en suivant un plan de charge élaboré par ses soins, en fonction de ses propres besoins. En équipant leur siège social des systèmes de communication les plus sophistiqués, les entreprises se dotent d'une référence exceptionnelle en matière d'ingénierie et d'installation de réseaux. L'intelligence des espaces de travail fait désormais partie de l'image de marque. Plus : de la stratégie des grandes sociétés.

commercial, devrait constituer une véritable vitrine de savoir-faire du groupe en matière de pré-câblage d'immeubles et de mise en œuvre de ses solutions «blue-green» dans le domaine de l'information et de la communication d'entreprise.

La tour Bull, conçue selon les derniers critères des immeubles intelligents par les architectes Andraud et Farat et construite par Sari, accueillera 2 000 collaborateurs tous équipés d'une station de travail connectée au réseau central.

BOUYGUES, LE CHALLENGER Depuis le 4 janvier 1988, «Challenger», le nouveau siège social du groupe Bouygues, loge quelque 2 800 collaborateurs. Conçu pour regrouper l'ensemble des activités de la société et faciliter leur communication, il devrait aussi jouer un rôle pilote en informatique de pointe. En effet, IB2 Technologies, filiale de Bouygues et d'IBM France, par la mise en commun des expériences et des compétences de ses deux actionnaires a cherché à faire de «Challenger» un centre expérimental européen de communication. Par personne, il a été prévu au minimum un micro-ordinateur (IBM PC), connecté à un réseau local innovant : l'anneau à jonction électronique.

Les bâtiments ont été systématiquement pré-câblés. Les câbles informatiques et téléphoniques rayonnent par faux plancher, alors que les faux-plafonds abritent les dispositifs d'éclairage et de climatisation. Chaque plan de travail est équipé d'un boîtier multifonction fournissant les courants forts et les courants faibles. Au total, 4 300 boîtiers ont été installés, laissant ainsi libre l'agencement des bureaux paysagers.

Autre caractéristique spectaculaire : la gestion technique centralisée (GTC) assure, par l'intermédiaire de 5 000 capteurs répartis dans les bâtiments, la régulation de la climatisation et le pilotage des installations électriques et hydrauliques. Mais la particularité de la GTC tient à ce qu'elle contrôle un bâtiment qui se trouve quasiment en balance thermique. Grâce à une boucle d'eau qui récupère l'énergie mécanique et solaire dégagée par les ordinateurs, les chambres froides, et les façades.

... bureaux modernes doivent être capables d'accueillir des technologies qui, véritable système nerveux, soient au service de l'efficacité et de la performance des utilisateurs, et de s'adapter aux technologies d'avenir. Ce sont les «immeubles intelligents». Ainsi, Francis Bouygues a voulu que notre siège, Challenger, soit un outil efficace et représentatif du modernisme du groupe.

Dans le domaine de l'habitat, il faut également prendre en compte des besoins nouveaux.

Mais, attention : la maîtrise de ces technologies demande des compétences fortes.



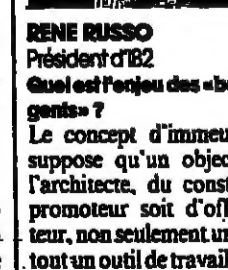
ANDRÉ MERCIER, Président de la REE

Quels sont les enjeux de la domotique pour les industries électriques, électroniques et informatiques ?

Ceux-ci sont importants puisque, selon certaines études, les ventes de systèmes domotiques sont estimées sur dix ans (1990-2000) à 25 milliards de francs pour la France et à 125 milliards pour l'Europe.

L'essor de ce nouveau marché est inéluctable : il est lié, par exemple, à la nécessité de gérer de façon rationnelle le parc d'appareils ménagers installés dans nos logements et aux nouveaux modes de vie de nos concitoyens.

Nous industries préparant l'habitat européen de demain en participant à un grand programme dans le cadre d'EuRika et à des actions concertées avec la Fédération nationale du bâtiment.



RENÉ RUSSO, Président d'IB2

Quel est l'enjeu des «bâtiments intelligents» ?

Le concept d'immeuble intelligent suppose qu'un objectif majeur de l'architecte, du constructeur et du promoteur soit d'offrir à l'utilisateur, non seulement un lieu, mais surtout un outil de travail.

L'ouvrage construit doit, par sa conception, permettre de mieux satisfaire des exigences diverses : ergonomie, rentabilité d'exploitation, maintenance des équipements et sécurité. Mais il doit essentiellement, par les fonctionnalités offertes, participer à l'amélioration de la productivité de l'entreprise, à sa compétitivité. L'une des plus importantes est l'aptitude de l'immeuble, par son infrastructure et les équipements préinstallés, à répondre aux besoins de ses occupants en communication d'entreprise.

Dans ce domaine, les solutions adoptées doivent permettre de suivre sans difficulté les évolutions rapides de la technologie. C'est à ce titre que l'immeuble intelligent est un enjeu important, aussi bien pour le monde du bâtiment que pour ceux de l'informatique et des télécommunications.



GEORGES DE BUFFVENOT, PDG de SPIEBATIGNOLLES

Quel est, pour le bâtiment, l'enjeu des nouvelles technologies ?

Intégrer dès l'origine dans la conception ou la rénovation des bâtiments le souci fondamental de communication entre les hommes, tel est l'enjeu des «bâtiments intelligents». Ceux-ci se caractérisent par une infrastructure conforme aux normes internationales compatibles avec plusieurs systèmes informatiques et avec les réseaux publics ; la mise en convergence de la téléphonie et de l'informatique ; la mise en place d'un poste de travail informatisé sur chaque bureau ; la création de systèmes de gestion administrative destinés à faciliter la vie quotidienne.

Les nouvelles technologies pour le bâtiment constituent un mouvement important vers l'amélioration du cadre de travail et de la qualité de la vie.



JACQUES BRUNIER, Président de la RNB

Que représente la domotique pour les industries de la construction ?

Trois éléments principaux : un marché important, une aspiration essentielle des Français et l'occasion pour nos entreprises de faire valoir leurs compétences.

Les études les plus sérieuses estiment que pour la seule activité bâtiment, le marché de la domotique représentera un chiffre d'affaires annuel de 2,5 milliards de francs au cours des dix prochaines années. Il s'agit certes d'une fraction de notre chiffre d'affaires global qui s'établit à 350 milliards de francs, mais d'une fraction significative.

Les études de marché réalisées jusqu'à présent témoignent que les Français veulent habiter autrement. A cette attente du marché a correspondu en France une forte mobilisation de tous les acteurs, entrepreneurs, industriels, fournisseurs d'énergie, télécommunications ou pouvoirs publics.



MICHEL DERRESSE, Directeur général construction BOUYGUES

Quel est, pour le bâtiment, l'enjeu des nouvelles technologies ?

L'intégration, dans le bâtiment, des technologies nouvelles (bureautique, communication, domotique...) est, pour notre profession, un enjeu important. Les besoins des utilisateurs évoluent, notre marché est en pleine mutation : nous devons nous adapter. Par exemple, les immeubles de

## TROIS JOURS POUR PREPARER DEMAIN

Six conférences internationales, 31 ateliers couvrant l'ensemble des applications actuelles ou potentielles des nouvelles technologies, 3 500 m<sup>2</sup> d'exposition et 150 firmes représentées. Une occasion unique, pour les professionnels de la construction, de trouver des réponses à leurs interrogations et de dialoguer avec les meilleurs experts.

Parmi les temps forts de Constructi-que 88 (23-24-25 février) :

• **UNE SEANCE INAUGURALE**, le mardi 23 février au matin, sur le thème des «bâtiments intelligents». Avec l'intervention du ministre de l'Équipement, Pierre Méhaignerie.

• **TRENTE ET UN ATELIERS** couvrant l'éventail des applications concrètes actuelles ou potentielles des nouvelles technologies dans la construction. De la DAO en architecture aux immeubles pré-câblés en France, en passant par l'informatique de gestion, les systèmes d'aide à la décision, le point sur les matériels et les logiciels adaptés aux PME du bâtiment.

• **DES CONFÉRENCES INTERNATIONALES** de haut niveau placées sous la présidence d'experts.

**RENSEIGNEMENTS**  
TELEPHONE  
**(1) 42.96.15.50**  
MINI  
**3615 CODE MONITEL**  
L'exposition est ouverte de 8 h 30 à 18 h 30  
Les dernières inscriptions aux conférences et aux ateliers pourront être prises sur place

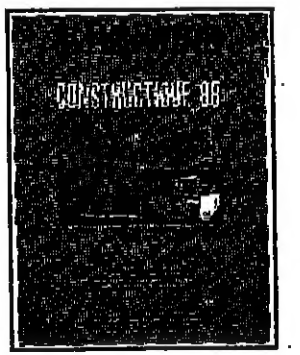
## «LE MONITEUR» ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS LA CONSTRUCTION

A l'occasion de Constructi-que 88, «Le Moniteur», l'hebdomadaire de la construction et du cadre de vie, publie :

- Un supplément spécial diffusé à 90 000 exemplaires et à tous les visiteurs de Constructi-que 88 au palais des Congrès, à Paris ;
- Avec ce supplément, une dissertation de démonstration réalisée avec l'association Logiciel 92, qui rassemble des partenaires de la construction (architectes, ingénieurs, économistes, informaticiens...).

## UNE EXPOSITION DE 3 500 M<sup>2</sup>, 150 SOCIÉTÉS REPRÉSENTÉES

- Abacad : ABS Informatique ; Ader Bâtiment ; All Systems ; Alcoc ; ABC Alptechology ; Amazon ; Apogée ; Apple ; Archilog ; Ascijus ; Aves ; Informatique ; Aze et Stratégie ; Barisoft ; Batistem ; Bernard Informatique ; Bescob ; Bull ; Cad Consult ; Cated ITBTP ; Citab ; Club Yeri Informatique ; Cobra ; Creative AIB ; CSTB ; CTICM ; CIM ; Delta Concept ; Derbi ; DGB ; Dialogue ; Domotique Conseil-IFC Marketing ; Domocconcept ; Dyalog ; Ecosocoon Xao ; Ecolanning ; Electricité de France ; Espace Eyrolles ; Espace et Stratégie ; Espace Informatique ; Etua Delhomme ; Experdata ; Gaz de France ; Groupe Informatique Bâtiment ; Gimfor ; Gratic ; Groupe Tens ; IBM France ; Compagnie IBM France ; ICAD ; IGN ; Info Tech SARL ; Intergraph ; JPK Conseil ; Keops ; KPSF ; Logiciel 92 ; Logik ; LSE ; Moolog ; Mecanorma Technologies ; Melatt ; Messys BTP ; Mid ; Mips ; Olivetti Logatux ; Plan Caleul ; Prestige Informatique ; Prime France ; Progeni ; SHB ; Satelin ; Secor ; Seric ; Sero ; Semat ; Sifra ; Société d'Informatique Graphique ; Socotec ; Somopresse ; Star Informatique ; STH ; Strafor ; Tao Informatique ; Treony Inforbat ; Urbavision ; Usine nouvelle ; Varva ; ZH Computer ; etc.



Chaque semaine, Le «Moniteur» fait place, parmi ses pages techniques, à la constructi-que et aux nouvelles technologies dans la construction.

CETTE PAGE A ÉTÉ RÉALISÉE PAR LES PUBLICATIONS DU MONITEUR, 17, RUE D'UZÈS, 75002 PARIS. TEL. (1)42.96.15.50

CEP PUBLICATIONS DU MONITEUR











ÉTRANGER	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	CULTURE	ÉCONOMIE	SERVICES	MINITEL
3 La situation dans les territoires occupés par Israël. 4 L'affaire Waldheim. 5 Chypre : l'élection présidentielle. 6 Les primaires aux États-Unis. 6 Australie : l'émergence d'un militantisme aborigène.	7-8 M. Jospin annonce qu'il quittera la tête du PS après l'élection présidentielle. 9 M. Chirac à Dijon. - « Journal d'un amateur », par Philippe Boucher. 23 Presse.	10 Les membres d'Action directe devant la cour spéciale de Paris. 11 Une nouvelle encyclopédie sociale. 22-23 Sports : les Jeux olympiques de Calgary.	12 Expositions : Cy Twombly et Julian Schnabel à Paris. - Photographie : une création collective au Musée de Toulon. 14 Cinéma : <i>Bemadette</i> , par Jean Delannoy. - Communication : concentration dans les industries techniques de l'image.	30 La reprise de la Bourse de Paris. - Le président d'UTA veut contraindre les navigateurs à des concessions importantes. 31 L'offensive des hypermarchés dans la parapharmacie. 34-35 Marchés financiers.	Abonnements ..... 2 Annonces classées ..... 29 Carnet ..... 23 Campus ..... 24 Météorologie ..... 24 Jeux, mots croisés ..... 20 Loto ..... 24 Radio-télévision ..... 16 Philatélie ..... 24	● Bourse : dès 15 h 30 la cote en direct. BOURSE ● Le temps des OPA. OPA ● Jouer au billard américain. JEUX Actualité, International, Campus, Jeux, FINAN. Télémat. 36-15 tapez LEMONDE

### La Compagnie du Midi prend des mesures anti-OPA

Pour se mettre en mesure de mieux résister à une offensive extérieure ou à une OPA, la Compagnie du Midi, présidée par M. Bernard Pagézy, va augmenter le nombre de ses titres en circulation par absorption de filiales, échange d'actions et augmentation de capital. Accroissant le rythme d'un programme préférentiel, la Compagnie va absorber la compagnie Brasseries et glaciers internationales (BGI) et la Société immobilière et financière des allumettes (SIFA), sociétés qu'elle contrôle déjà à 70 %.

Par ailleurs, la compagnie d'assurances britannique, Equity and Law, acquise à l'autonomie dernière, sera reportée à la filiale AGP SA, qui regroupe les activités d'assurance du groupe, et qui fera l'objet d'une offre publique d'échange contre les titres Midi, l'offre d'échange portant également, sur les actions des filiales Immeuble de la plaine Moeceau, Compagnie financière de Paris, Extrapris et magasins généralistes de Paris et Clause SA. Enfin, le capital de la Compagnie du Midi va être augmenté par émission d'actions en numéraire, pour l'acquisition desquelles les actionnaires renonceraient à leurs droits préférentiels.

On sait que, la semaine dernière, redoutant vraisemblablement une offensive d'intérêts étrangers (on a parlé de Britanniques), le groupe d'assurances italien Generali avait porté sa participation de 4,9 % à 9,5 % dans le capital du Midi, sans l'assentiment de ses dirigeants.

● M. Léotard inaugure à Lyon une nouvelle école supérieure pour le musique. — En inaugurant le jeudi 18 février les nouveaux locaux du Conservatoire national supérieur de musique (CNSM) de Lyon, M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, a souligné que « la continuité doit l'emporter sur la rupture ». La présence de M. Raymond Barre, qui, en 1979 de créer à Lyon la deuxième grande école de musique, celle de M. Jean-Philippe Lecat, qui était alors son ministre de la culture, attestait de cette pérennité.

● Le satellite allemand de télévision directe est « pratiquement perdu ». Le ministre allemand des PTT, la Bundespost, a dit se résoudre à admettre hier qu'il n'y a « pratiquement plus d'espoir » de sauver le satellite de télévision directe TV Sat 1. Une dernière manœuvre sera cependant tentée le 24 février. Mais d'ores et déjà, la Bundespost et le ministère pour la recherche et la technologie s'approprient à encasser les pertes : sur 390 millions de Deutschmarks de coût total, seuls 95 sont couverts par une assurance.

Le numéro du « Monde » daté 19 février 1988 a été tiré à 501 313 exemplaires

**LE GUIDE DU MINITEL** 4 500 SERVICES

ACHATS EMPLOI IMPOTS SANTE JEUX SPORTS EDUCATION VACANCES etc...

Il répond à toutes vos questions

N° 3 CHEZ VOTRE MAGASIN DE JOURNAUX 28 F

Les meilleures marques

**TRECA EPEDA SIMMONS PIRELLI**

Les meilleurs prix

**CAPÉLOU** 37, Avenue de la République 75011 PARIS. Tél. 43.57.46.35 Métro: PARMENTIER

### L'ancien ministre entendu par la commission d'instruction de la Haute Cour

## Les avocats de M. Christian Nucci critiquent préventivement l'éventuelle inculpation de leur client

Ancien ministre socialiste de la coopération, M. Christian Nucci est entendu, pour la première fois, le vendredi 19 février, par la commission d'instruction de la Haute Cour de justice, après sa mise en accusation votée par les deux Assemblées, en décembre dernier, dans l'affaire du Carrefour du développement.

C'est le 4 février que M. Nucci a reçu une lettre de M. Paul Bérubaud, président de la commission d'instruction, composée de cinq magistrats de la Cour de cassation, lui demandant de se « présenter au siège de la Haute Cour de justice, au château de Versailles, pour des Princes (...) afin d'être entendu en première comparution ». L'ancien ministre ne devrait donc pas être entendu sur le fond mais se voir notifier les faits qui lui sont reprochés et, logiquement, être inculpé à ce titre. Les chefs d'inculpation sont déjà énoncés à la fin de la résolution de mise en accusation adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat : « faux en écritures publiques et usage faux en écritures privées et usage, soustraction par dépositaire public, recel ».

C'est justement au nom de ce raisonnement que ses avocats contestent le principe d'une inculpation formelle. Ce débat juridique est alimenté par l'absence de précédent, cette procédure exceptionnelle n'ayant jamais été utilisée sous la V<sup>e</sup> République. Les défenseurs de M. Nucci invoquent un argument de bon sens : la résolution de mise en accusation est de facto une inculpation puisque la commission d'instruction « n'est saisie qu'à l'égard des seules personnes désignées dans cette résolution », ainsi que le précise l'article 26 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique sur la Haute Cour.

De fait, depuis la mise en place de la commission d'instruction, M. Nucci a déjà bénéficié des droits d'un inculpé : il a pu désigner

Selon toute probabilité, il devrait, à cette occasion, se voir notifier son inculpation. Cette éventuelle décision est préventivement critiquée par ses avocats, M<sup>rs</sup> Roland Dumas, Jean-Paul Lévy et Francis Szpiner, qui y voient « un effet d'affichage politique non justifié en droit ».

ses conseils dès le 16 décembre 1987 : ceux-ci ont eu accès au dossier d'instruction ; leur mémoire sur la nullité de la procédure — invoquant l'absence de levée formelle de l'immunité parlementaire de M. Nucci avant le vote de sa mise en accusation — a été reçu, plaidé et, finalement, rejeté par la commission d'instruction, le 29 janvier.

Pour ses avocats, M. Nucci est donc déjà inculpé. Son inculpation formelle ne serait qu'une « parade à l'impact de la révélation des conclusions du rapport de synthèse de la police judiciaire qui inculque l'ancien ministre ». Publié par le *Monde* du 6 février, ce rapport atteste la responsabilité de M. Nucci, en contredisant le parquet de Paris, et accable son ancien chef de cabinet, M. Yves Chaliar.

EDWY PLENEL

### Le Mondial de football à Paris en 1998 ?

## M. Chirac voit loin

« Le Coupe du monde de football de 1998 ? C'est réglé : elle aura lieu en France. » Cette affirmation livrée aux cinq mille participants d'un meeting électoral, jeudi 18 février à Dijon, par M. Jacques Chirac, est étonnante. En effet, le comité exécutif de la Fédération internationale de football association (FIFA) ne se réunira qu'au mois de juin prochain pour désigner, entre le Maroc, le Brésil et les États-Unis, le pays qui organisera le Mondial de 1994. Aucune décision pour 1988 ne sera prise avant 1982.

La procédure de candidature et de désignation pour un Coupe du monde fait l'objet d'un rituel immuable. Sept ans avant le date de l'épreuve, la FIFA lance un appel d'offres et fixe un cahier des charges aux fédérations nationales candidates. Les dossiers sont ensuite étudiés par une commission technique dont les avis servent au comité exécutif pour prendre sa décision au terme d'un vote, six ans avant la date de l'épreuve.

Cependant, M. Havelange n'est pas le maître des choix du comité exécutif de la FIFA, composé de

vingt-cinq membres. En 1982, la désignation de la France dépendra de la qualité de son dossier par rapport aux autres candidats. Or si les stades rénovés pour le championnat d'Europe des nations en 1984 correspondent pour la plupart aux exigences de l'épreuve, il manque encore une pièce essentielle : un stade de quatre-vingt mille places environ à Paris.

« Je prévois déjà les investissements nécessaires pour avoir le stade qui convient », a déclaré M. Chirac. Je vais faire un stade vert, un stade écologique qui va vous surprendre... En réalité, les investissements envisagés par le premier ministre ne sont pas la conséquence d'une désignation, mais une condition sine qua non. « Le stade écologique » promis par M. Chirac rappelle le projet de stade semi-enterré dont l'implantation balnéaire, à Vincennes ou à Nogent-sur-Marne, était l'une des faiblesses du dossier parisien pour les Jeux de 1982.

JEAN-JACQUES BOZONNET. (Lire nos informations page 9.)

### L'enquête sur l'assassinat de Grégory Villemin

## Vives réactions policières après les accusations du « Républicain lorrain »

Après la publication, vendredi 19 février, d'un article du *Républicain lorrain* affirmant que l'enquête sur l'assassinat de Grégory Villemin serait entachée « d'irrégularités et d'erreurs d'interprétation du code de procédure pénale », les fonctionnaires du Service régional de police judiciaire (SRPJ) de Nancy mis en cause ont décidé de porter plainte. Ils sont soutenus par plusieurs syndicats de policiers et par le ministre délégué chargé de la sécurité, M. Robert Pandraud, qui leur a accordé l'« assistance en justice » de l'administration, prévue par un décret du 24 janvier 1968 et la loi du 13 juillet 1983.

« Des entorses à la procédure, des expertises bâties sur des scellés fabriqués, de probables falsifications de signatures et de manipulations de témoins » : c'est en ces termes que le *Républicain lorrain* décrie les « irrégularités » qu'auraient commises les policiers dans le but « d'occultier la mère de la petite victime ». M<sup>me</sup> Christine Villemin, Notre correspondant à Metz, Jean-Louis Hauck, abouit à la conclusion que les enquêteurs auraient fabriqué des preuves pour accuser la mère de Grégory.

Le journaliste cite ainsi le témoignage de M. Gérard Dittinger, beau-frère de Christine Villemin, qui assistait à la perquisition du pavillon de la famille en avril 1985. Ses observations n'auraient pas été prises en compte par les policiers : « des dépôts dans le placard, ficelle traçant dans une poubelle. D'autre part, M. Georges Jacob, oncle de Jean-Marie Villemin, assure que les policiers sont venus, à plusieurs reprises rechercher chez lui des bouts d'une cordelette semblable à celle trouvée sur l'enfant. L'article du *Républicain lorrain* a provoqué un très vif émoi dans le monde policier. Le secrétaire général

du Syndicat des commissaires de police, M. Daniel Duglery, a été reçu en fin de matinée par M. Pandraud, afin de dénoncer « la mise en cause intolérable de l'action de la police nationale en matière judiciaire ». Dans un communiqué, trois syndicats membres de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), le Syndicat national des commissaires (SNC), le Syndicat national unitaire des inspecteurs de police (SNIUP) et le Syndicat national unitaire des enquêteurs de police (SNIUEP) se sont dit, à leur tour, « stupéfaits de la campagne de presse lancée contre les services de police judiciaire qui reprend une enquête des gendarmes très ancienne ».

En fin de matinée, vendredi, on apprendait que les quatre policiers du SRPJ de Nancy mis en cause allaient déposer plainte avec constitution de partie civile. Dans un communiqué, M. Pandraud annonçait qu'il leur accordait l'assistance en justice qu'ils avaient demandée.

« Les procédures judiciaires, je ne les vois pas, je ne les connais pas, nous a déclaré M. Pandraud. Mais si des fonctionnaires s'estiment défendus, il m'incombe de les soutenir. »

### L'affaire Jobic

## Des échantillons de drogue saisis dans le bureau du commissaire

Des doses de drogues diverses ont été découvertes, en novembre 1987, dans le bureau du commissaire Yves Jobic, durant une perquisition effectuée, en présence de policiers de l'Inspection générale des services (IGS), avant son inculpation par le juge d'instruction Jean-Michel Hayat, du tribunal de Nanterre, pour « proxénétisme aggravé ». Cette information est livrée par le *Nouvel Observateur* du 19 février qui publie le fac-similé d'un « procès-verbal de transport sur les lieux » issu du dossier d'instruction.

« Mentionnons que, dans le tiroir supérieur gauche, nous trouvons dans un *Sopalin* des morceaux de shit pour un poids de 10 grammes, que nous plaçons sous scellé n° 30 », peut-on y lire. « Dans une boîte en plastique transparent », le juge découvre également diverses doses de poudre « beige », « grise », « blanche », « marron » ou « rose ».

Au ministère de l'Intérieur, où l'on fait toujours confiance au commissaire Jobic, chef des unités de recherche de la première division de police judiciaire parisienne, on assure qu'il s'agit d'« échantillons ».

**AMÉRIQUE**

LE GUIDE DU VOYAGE EN AMÉRIQUE est parti (et il est gratuit) IL COMPREND :

- Tous les vols à prix réduits (exemples au 1-1-1988)

NEW YORK	1.980 F A/R.
LOS ANGELES	3.300 F A/R.
MIAMI	2.900 F A/R.
MONTREAL	2.200 F A/R.
HONOLULU	5.680 F A/R.
MEXICO	4.685 F A/R.

- La location de voiture et camping-car.
- Les transports intérieurs.
- Les tarifs d'hôtels.
- Des circuits à la carte et en groupe.
- Des tours insolites.
- Des renseignements pratiques.

Recevez notre brochure contre 8 F en timbres

**PACIFIC HOLIDAYS : 45.41.52.58**

34, av. Général-Lacour, 75014 Paris - N° Mouton-Duvernet

